
GAUDEO

DEFENSE
DES
NOUVEAUX CHRESTIENS
ET DES
MISSIONNAIRES
de la Chine, du Japon, & des Indes.

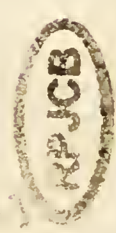
Contre deux Livres intitulez

LA MORALE PRATIQUE
DES JESUITES,
ET
L'ESPRIT DE M. ARNAULD.

aux Religieux dela Cong. de S. Maur

A PARIS,
Chez ESTIENNE MICHALLET,
premier Imprimeur du Roy, ruë S. Jacques,
à l'Image S. Paul.

M. DC. LXXXVII.
Avec Approbation & Privilege de Sa Majesté.





PREFACE.

Où l'on explique l'occasion & la matiére de cette Défense, la necessité qu'il y avoit de l'entreprendre, la conduite qu'on y a tenuë, & l'utilité que le public en peut tirer.

DEPUIS que JESUS-CHRIST a prédit que son Evangile seroit presché dans tout l'Univers, on a regardé comme un des caracté-

res de la vraye Eglise, de travailler & avec zêle & avec succez à la conversion des Gentils. C'est de là que les Theologiens orthodoxes ont tiré un fort argument pour prouver la verité de l'Eglise Romaine, contre celles que le schisme & l'erreur en ont malheureusement separées. Ils ont fait remarquer avec admiration les progrés merveilleux de l'une & son zêle à étendre la Foy, tandis que les autres demeurent dans une honteuse indifférence à cét égard.

L'Auteur d'une Apologie pour les Catholiques qui parut il y a quelques années, auroit donc eû raison de faire valoir cette preuve contre les Calvinistes, s'il n'avoit d'ailleurs rien écrit ny rien autorisé qui la réfutast. Mais pour bien défendre la cause commune, il ne faut avoir ny sentimens ny interests parti-

culiers. Quand pour ſoutenir ſes propres querelles, on a eû le malheur d'emprunter les armes des Heretiques, on a preſque toûjours le déplaiſir de voir qu'on leur en fournit contre ſoy-meſme, & que l'on n'eſt plus en état de ſoûtenir contre eux le perſonnage de Catholique.

C'eſt ce que ce nouvel Apologiſte a malheureuſement éprouvé au ſujet dont nous parlons. Le Miniſtre qui a entrepris de luy répondre, ne s'eſt point mis en peine de chercher ailleurs dequoy le combattre. Il n'a fait que l'oppoſer luy-meſme à luy-meſme. Voicy comme cet Heretique luy parle ſur le chapitre des nouveaux Convertis de l'Orient.

M. Jurieu.

Pour ce qui eſt de ces Converſions faites dans les Indes, dit-il, afin de ſçavoir ſi cet

Eſprit de M.

„ donner la ſeconde partie de la
„ Morale pratique des Jeſuites: & là
„ nous voyons l'hiſtoire de ces ad-
„ mirables converſions des Indes.

Enſuite M. Jurieu fait un ex-
trait de ce que cette Morale & le
Theatre Jeſuitique racontent de
plus abominable touchant les
Jeſuites & touchant leurs Neo-
phytes du Japon & de la Chine ;
P. 204. puis il s'écrie : Je demande au
„ nom de Dieu à ces Meſſieurs qui
„ font ſi fort valoir ces Conver-
„ ſions de l'Orient, ſi c'eſt là faire
„ des Chreſtiens, & ſi cet affreux
„ meſlange de Paganiſme & de
„ Chriſtianiſme eſt une Religion
„ ſalutaire. Je les en veux faire
„ les juges eux-meſmes & les en-
„ tendre là-deſſus.
„ Il cite un paſſage qui prou-
P. 204. ve ce qu'il prétendoit : aprés
„ quoy il conclut ainſi. Il ſuffit
„ que nous voyions par les Au-
„ teurs Papiſtes meſme que les

Convertiſſeurs & les Convertis "
de cet autre monde ſont des "
Idolatres. Aprés cela je ne ſçay "
pas comment M. Arnaud qui "
luy-meſme nous rapporte tous "
les faits que nous venons de "
voir, a le front de nous inſul- "
ter ſur noſtre defaut de zêle à "
faire des converſions ; & de "
triompher des travaux, des ſuc- "
cés, & du zêle de ſon Egliſe "
pour la propagation de la foy "
Chreſtienne dans l'Orient. Le "
voila convaincu par ſa propre "
confeſſion que ces nouveaux "
Apoſtres vont dans l'Orient, "
non pour y conquerir des Royau- "
mes à JESUS-CHRIST, mais "
pour y faire leur fortune, pour "
s'avancer dans les Cours des "
Roys, pour eſtre Vice-Roys & "
Gouverneurs de Provinces ; pour "
s'enrichir par le plus grand tra- "
fic qui ſe faſſe dans l'Orient, "
pour y vivre delicieuſement & "

„ dans tous les plaiſirs de la chair.
„ Ils preſchent pourtant, dira-
„ t'on, avec tout cela, & font des
„ Proſelites & des Chreſtiens. Ouy,
„ mais ce ſont des Chreſtiens aux-
„ quels on ne parle pas de JESUS-
„ CHRIST crucifié, parce que
„ c'eſt un myſtere trop haut; aux-
„ quels par conſequent on n'en-
„ ſeigne pas un Dieu Incarné, ny
„ un Dieu en trois Perſonnes:
„ des Chreſtiens qu'on laiſſe vivre
„ dans toutes leurs vieilles idola-
„ tries, qui adorent & qui encen-
„ ſent toutes les Idoles de la Chi-
„ ne & du Japon, qui ſacrifient
„ aux Demons & aux damnez,
„ qui ne vont ny au Sermon, ny
„ à la Meſſe, qui ne ſe confeſſent
„ jamais, & qui ne reconnoiſſent
„ pas d'autres Sacremens que la
„ cérémonie externe du Bapteſme.
„ Voila d'étranges Chreſtiens, &
„ c'eſt bien là dequoy ſe glorifier!
„ C'eſt imiter les Phariſiens aux-

quels Jesus-Christ reproche “
qu'ils faisoient le tour de la mer & “
de la terre pour faire des Proselytes “
& les rendre fils de la geesne. “

M. Jurieu seroit fasché apparemment qu'on eust omis en cet endroit une pensée dont il est auteur, & qui luy a paru si belle qu'il aime à la remettre souvent dans ses ouvrages. A l'occasion du mot de *Proselytes*, il remarque qu'il y en avoit de deux sortes parmy les Juifs : les uns qui avoient renoncé à l'idolatrie, sans pourtant embrasser le Judaïsme, & qu'on nommoit *Proselytes de la porte* : les autres qui se chargeoient de toute la loy & de toutes les additions des Pharisiens, & qu'on appelloit *Proselytes de la Iustice.* Ces premiers qui estoient en grand nombre dans toutes les villes où il y avoit des Juifs, furent comme la semence de l'Eglise, dit M. Jurieu : &

c'eſt pour cela qu'il leur compare, mais en ce point là ſeulement, ces *Demi-Chreſtiens* de la Chine.

P. 108. Quand je conſidere, dit-il,
» ces méchantes converſions par
» rapport à Dieu, qui ne ſouffre
» point le mal, que pour en tirer
» le bien, je ne ſçaurois m'empeſ-
» cher de croire qu'il permet à ce
» Demi-Chriſtianiſme de s'établir
» chez les Nations idolatres de
» l'Orient, pour frayer le chemin
» au veritable Evangile, lequel il
» leur doit faire preſcher quelque
» jour, quand ce temps que l'A-
» poſtre ſaint Paul appelle *l'accom-*
» *pliſſement des nations* arrivera.

C'eſt à dire, ſuivant la penſée de M. Jurieu dans ſon livre de l'*Accompliſſement des Propheties*, quand toutes les nations embraſſeront la foy de Genéve. Car il eſt perſuadé que les Miſſionnaires Catholiques n'ont eſté en-

voyez de Dieu aux Indes & à la Chine, que pour y preparer les voyes aux Evangelistes de Calvin.

Et apparemment qu'un grand nombre de ces Messieurs estant aujourd'huy sans employ en Hollande ou ailleurs depuis leur sortie de France, ils n'attendent plus que le signal de la derniere trompette de l'Apocalypse, & que *la grande Babylon soit chûte,* pour s'embarquer & aller aux Indes & à la Chine changer ces Proselytes *de la Porte* en vrais Proselytes *de la justice Calvinienne.* Mais poursuivons avec M. Jurieu, & voyons de quelle sorte il prévient la défaite dont il a crû que son adversaire pourroit user.

A tout cela, dit-il, la réponse est preste. Ce sont les Jesuites " seuls, dit-on, qui font ces Demi-Chrestiens. Mais l'Orient est " tout plein de bons & de saints " P. 209.

„ Miſſionnaires, qui ſont de veri-
„ tables Convertis. Les Religieux
„ de ſaint François, & ceux de
„ ſaint Dominique n'en uſent pas
„ comme ces relaſchez Predica-
„ teurs qui ne cherchent que des
„ richeſſes & de la gloire. Comme
„ ces Meſſieurs nous ont fourni
„ l'objection que nous leur avons
„ faite, il eſt bon que nous em-
„ pruntions d'eux dequoy détruire
„ leur réponſe....

„ Suppoſons que les Domini-
„ cains & les Franciſcains ſoient
„ meilleurs Apoſtres que les Je-
„ ſuites ; & que les Convertis de
„ ceux-là ſoient bien meilleurs
„ Chreſtiens que les Convertis de
„ ceux-cy. Je veux ſeulement
„ prendre droit ſur les confeſſions
„ de ces faiſeurs de relations,
„ des extraits deſquels eſt compo-
„ ſée la Morale pratique des Je-
„ ſuites ; & ſur ce qu'ils diſent,
„ poſer comme certain, que les

trois quarts & demy & davanta- “
ge de ces Chreſtiens de la Chine “
& du Japon, ſont de miſerables “
abuſez qu'on a fait paſſer d'une “
idolatrie à l'autre, ou pour mieux “
dire, qui compoſent une nouvel- “
le Religion de deux vieilles ido- “
latries. Car enfin les Jeſuites “
ſont maiſtres de ces Miſſions de “
la Chine & du Japon, ils y preſ- “
chent ſeuls, eux ſeuls y font des “
converſions; & ſi quelques Jaco- “
bins &Cordeliers s'y fourrent par “
hazard, ils les chaſſent, ils les tra- “
verſent, & meſme ils les perſecu- “
tent juſqu'à la mort. Il faut voir “
quelques preuves de ces perſecu- “
tions que les Jeſuites ont exci- “
tées contre les Apoſtres des au- “
tres Ordres, & contre leurs con- “
vertis: cela nous ſervira à plus “
d'une choſe. “

Il rapporte une partie des exemples effroyables qu'on trouve ſur ce ſujet dans la Morale pratique:

ſurquoy il fait deux obſervations.
P. 221. La premiere, que preſque tous les nouveaux Chreſtiens de la Chine & du Japon, eſtant des Convertis des Jeſuites, ſont par conſequent de ces Demi-Chreſtiens Idolatres & demi-Payens, qui ne meritent pas le nom de Chreſtiens.
„ Il eſt certain, dit il, que ce que
„ les autres Moines ont converti de
„ gens, n'eſt rien en comparaiſon.
„ Ainſi quand les derniers ſeroient
„ meilleurs Chreſtiens que les Pro-
„ ſelytes des Jeſuites : ils ne meri-
„ tent pas d'eſtre comptez, parce
„ qu'ils ne font point de nombre.
„ Mais outre cela, on ſçait par des
„ relations tres-fideles que les pré-
„ tendus Convertis faits par les au-
„ tres Moines, n'eſtoient gueres
„ meilleurs que les autres, & n'a-
„ voient quaſi de Chreſtiens que
„ le nom.

„ L'autre obſervation eſt ſur la
„ fauſſeté des acccuſations que ces

gens font perpetuellement aux "
heretiques Anglois & Hollan- "
dois, comme ils les appellent "
d'avoir excité les persecutions "
dans les Royaumes du Japon & "
de la Chine. Car il paroist par là "
que ce sont les Jesuites eux-mes- "
mes qui les ont excitées. "

Il avoit desja fait une sembla-
ble remarque quelques pages au-
paravant. J'ay, dit-il, encore P. 214.
une autre réflexion à faire sur cet "
endroit, par lequel nous appre- "
nons que les Jesuites persuade- "
rent aux Roys du Japon & de la "
Chine, que les Moines Espagnols "
ne travailloient à s'introduire "
dans le pays qu'afin de le sou- "
mettre au Roy d'Espagne, s'il "
leur estoit possible. C'est que M. "
Arnaud & les autres ne sont plus "
en droit de se plaindre, comme "
ils font, de ce qu'ils disent que les "
Hollandois ont fait, sçavoir d'a- "
voir excité persecution contre les "

„ Portugais par ce moyen : c'eſt en
„ perſuadant aux Roys de la Chine
„ & du Japon que ces gens ſous
„ prétexte de preſcher l Evangile,
„ cherchent les moyens de ſoûmet-
„ tre ces nations au Pape & à leur
„ Roy. Car voicy des Religieux,
„ des Predicateurs , des Apoſtres
„ qui font la meſme choſe. Ou ce
„ que les Jeſuites diſent eſt vray, &
„ en ce cas les Hollandois n'ont pas
„ tort de le dire : ou s'il eſt faux, il
„ n'eſt pas étonnant que des gens
„ de differente Religion faſſent aux
„ Moines Eſpagnols une accuſa-
„ tion qui leur eſt faite par leurs
„ propres freres.

Telle eſt la maniére dont M. Jurieu triomphe de l'Egliſe Romaine à la faveur de la Morale pratique : tel eſt l'avantage qu'il en tire pour éluder l'argument des Catholiques ; pour déshonorer tout le Chriſtianiſme de ce nouveau monde ; pour diffamer

tant de ſaints Miſſionnaires, qui ſe ſont faits les victimes de la charité; pour excuſer la negligence honteuſe des Proteſtans à cet égard, & pour les juſtifier meſme ſur le fait des perſecutions du Japon.

Il faut avoüer que l'Egliſe ſeroit à plaindre ſi le ſuccez de ſa cauſe dépendoit de ceux qui ne ſçauroient la défendre d'un coſté qu'en la trahiſſant de l'autre. Car ſi c'eſtoit impoſer ſilence à tous les Catholiques que d'avoir fermé la bouche à celuy qui s'eſt dit leur Apologiſte, il faudroit paſſer condamnation à M. Jurieu contre l'Egliſe Romaine, ſur l'article des Converſions du nouveau monde.

En effet l'on ſçait que celuy dont il parle, eſt perſuadé plus que perſonne de la verité de cette maxime, *qu'il n'y a point de Preſtre qui craigne Dieu, à qui ſa*

Dans l'Avis du 1. vol. des Reflex. Philoſ. & Theolog.

réputation ne doive estre plus chere que sa propre vie.

D'ailleurs il n'y a personne qui puisse douter que la réputation de celuy cy ne soit griévement blessée par le reproche honteux qu'on luy fait, d'avoir trahi sa propre cause, & d'avoir donné aux ennemis de l'Eglise dequoy la convaincre d'illusion & d'imposture. D'illusion, en se glorifiant des conversions faites dans l'Orient, qui selon luy sont de vrayes abominations. D'imposture, en accusant les Protestans d'y avoir excité des persécutions dont il asSûre que des Catholiques & des Missionnaires ont esté les auteurs. Si donc ce *Prestre qui craint Dieu*, & dont la réputation est si fort blessée par un tel reproche, ne s'est point justifié depuis quatre ans, luy qui a bien sçû le faire au sujet de plusieurs autres ouvrages, quand il n'a point vou-

lu qu'on cruſt qu'il y euſt part : s'il n'a ny deſavoüé le livre qu'on luy attribuë, ny la conſequence de ſon adverſaire ; ne faut-il pas conclure ſuivant ſes principes qu'il ne l'a pû, & avoüer à M. Jurieu que l'argument qu'on tire des converſions du nouveau monde ne prouve rien ?

C'eſt ce qu'à bien compris M. l'Eveſque de Malaga. Ce Prélat *qui craint* veritablement *Dieu*, & qui aime ſincérement l'Egliſe, n'a pas ſi toſt eſté averti qu'on le faiſoit Auteur du Theatre Jeſuitique, & que M Jurieu en tiroit avantage contre les Catholiques, qu'il l'a déſavoüé publiquement par un Ecrit authentique adreſſé au Pape, ainſi qu'on verra dans la ſuite. L'Auteur de la nouvelle Apologie n'auroit-il pas dû en faire autant, s'il le pouvoit ; afin de ne pas abandonner laſchement, comme il a fait, à nos

ennemis tout ce Christianisme de l'Orient, dont l'honneur ou le déshonneur est inséparable de celuy de l'Eglise entiere? Mais ne seroit-ce pas se rendre en quelque sorte complice de la prévarication, que de demeurer comme luy dans le silence, & ne pas s'opposer au triomphe apparent des hérétiques?

Assez d'autres Ecrivains orthodoxes ont entrepris, ou entreprendront dans la suite, de détruire les mensonges que M. Jurieu a publié de nos jours. Toute l'Europe n'est que trop informée presentement des parjures d'Oates, de Bedlou, & des autres faux témoins de la conspiration chimérique d'Angleterre, dont il avoit adopté les calomnies dans sa *Politique du Clergé de France*. On a répondu en Allemagne aux impostures qu'il a empruntées de l'histoire du Papisme de Hei-

degger, ſur le ſujet de la perſecution prétenduë contre les Miniſtres de Hongrie. Les hiſtoires anciennes & nouvelles des Croiſades ſont plus que ſuffiſantes pour empeſcher le monde d'ajouſter foy au ſyſtême qu'il en a fait contre les Papes, auſſi imaginaire que celuy de ſes prédictions touchant le regne du Meſſie non encore venu.

Mais pour les relations qu'il cite contre les Miſſions & les nouveaux Chreſtiens d'Orient, moins il y a de perſonnes qui ayent les connoiſſances neceſſaires pour y diſcerner le vray du faux ; plus ceux qui en ſont inſtruits, ſemblent eſtre obligez à déſabuſer le public.

A la verité ſi ces hiſtoires ne venoient que de M. Jurieu, on ne croiroit pas qu'il fuſt ſi neceſſaire d'y répondre. Car ſi l'on excepte peut-eſtre ceux qui ſont capables

de croire les gazettes de Hollande, quelle impreſſion pourroit faire ſur l'eſprit du reſte des gens, l'autorité d'un homme qu'on a veû ſoûtenir à la face de toute la terre & à la honte de ſon party, que Charles I. pere du Roy d'Angleterre d'aujourd'huy, ne fut tué que par les intrigues des Catholiques ſur une conſultation ſignée à Rome par le Pape : que l'acte du Synode de Mont-Pazier par lequel les Huguenots de la baſſe Guyenne s'engageoient dans une ligue contre l'Etat avec les Anglois, eſtoit une pure ſuppoſition, &c : d'un homme enfin qui vient de faire un ouvrage en 2. tomes, pour nous prouver ſerieuſement que dans vingt-cinq ou trente ans au plus tard, il n'y aura plus ny Pape ny Papiſtes, & que toute la terre commencera à ſe faire Calviniſte. Comme ſi touché

d'un

d'un juste remors de toutes ſes calomnies, il avoit eû deſſein d'en faire réparation à l'Egliſe Romaine. Car pouvoit-il mieux s'y prendre que de ſe declarer publiquement auteur de nouvelles Apocalypſes?

S'il n'y avoit donc que luy, ou que des gens de ſon party, qui euſſent debité les Relations ſcandaleuſes dont il ſe ſert pour diffamer les nouveaux Convertis de l'Orient, & pour deshonorer tous les Catholiques, on pourroit ſe diſpenſer de les réfuter. Mais quand on conſidere que ce ne ſont pas des gens ſans merite, ny qui n'ayent aucun crédit, meſme parmy les Catholiques; que ce ſont des Ecrivains habiles qui paſſent pour en eſtre auteurs, & qui le ſouffrent: enfin que des perſonnes qui ſe diſtinguent dans le monde par leur eſprit ou par leurs autres qualitez, s'en

ſont les approbateurs, & s'intéreſſent à les répandre par tout ; & qu'avec cela ils ont encore parmi beaucoup de gens la réputation d'avoir une Morale fort pure : Ne faut-il pas dire que ceux qui conſervent cette eſtime pour eux, ne ſont pas perſuadez que ce ſoient des calomnies qu'ils répandent dans le monde ?

Ce n'eſt pas qu'on doute qu'il n'y ait un grand nombre de perſonnes aſſez inſtruites pour voir la fauſſeté de ces énormes accuſations, ou du moins aſſez ſages pour ſuſpendre leur jugement. Mais auſſi combien d'autres moins éclairez ſe laiſſent-ils aller à en croire du moins une partie ? Les hommes ſont ainſi faits. Ceux qui ont quelque ſentiment d'honneur & quelque probité, n'auront pas tant de peine à ſe perſuader qu'il y ait eû des gens capables de commettre les ex-

cez qu'on rapporte dans la Morale pratique, qu'à se figurer qu'il y en ait d'assez méchans pour les inventer faussement, & pour les imputer de sens froid à tant de personnes innocentes. On sent bien que le crime des uns a quelque chose de plus noir & de plus surprenant, que n'auroit celuy des autres.

Ainsi, pour peu que l'on ait bonne opinion de la prudence & de la sincerité des Accusateurs; plus les choses sont atroces, plus on est éloigné de croire qu'elles soient supposées. Si c'estoient des mensonges dit-on, tels & tels auroient-ils voulu s'en rendre garants? Ce sont des choses de fait: si elles n'estoient pas vrayes, il n'y auroit rien de plus aisé à ceux qui y sont interessez que de les réfuter. Est-il croyable qu'ils soient

ſi indifferens ſur le chapitre de leur réputation, qu'ils ſe fuſſent endormis là-deſſus ? C'eſt ainſi que la pluſpart des gens ont accouſtumé de raiſonner.

Ceux donc qui ont aſſez de lumiere pour ne pas donner dans l'illuſion d'un tel raiſonnement, & qui jugeant un peu trop des autres par eux-meſmes, ſont portez à croire qu'on feroit mieux de ne répondre à ces ſortes d'accuſations que par le ſilence & par le mépris, doivent eſtre aſſez raiſonnables pour conſiderer que tous ne le ſont pas autant qu'eux.

En effet, ſi l'on eſtoit bien convaincu dans le monde que ce libelle à qui l'on a donné le nom de *Morale pratique des Ieſuites*, n'eſt qu'un tiſſu de fables auſſi pleines de folie que de malignité ; quelle idée pourroit-on avoir du jugement & de la conſcience

de ceux qui ne craignent point d'en eſtre reconnus pour auteurs ? Les eſprits les plus prévenus en leur faveur ne ſeroient-ils point tentez de croire que leur zêle n'eſt qu'imagination, & leur ſeverité qu'hypocriſie ? Ne leur viendroit-il point quelque ſcrupule de s'eſtre attachez aux intéreſts & aux ſentimens de ces perſonnes-là, ſur le préjugé de leur ſageſſe & de leur bonne foy ? Ne leur prendroit-il point envie d'examiner s'ils ont fait aſſez de juſtice à leur prochain ?

Aprés tout, ſi l'unique ou le plus méchant effet de ces Satires, eſtoit le tort qu'en peuvent recevoir ceux qu'elles attaquent directement, peut-eſtre vaudroit-il mieux qu'ils ſe tûſſent, & qu'ils attendiſſent avec reſignation qu'il pluſt à Dieu de faire éclater la verité, ou de récom-

penser par une autre voye la patience de ses serviteurs. Peut-estre aussi que la gloire qu'il tireroit de leur humiliation, seroit plus grande que l'offense qu'il auroit receuë par les calomnies.

Mais quand on voit d'un costé que ces calomnies & ces impostures tendent à faire passer pour abominable une Chrestienté aussi florissante que l'est celle du Japon & de la Chine, qu'on peut appeller une des plus illustres portions du troupeau de Jesus-Christ: Et que d'un autre costé une infinité d'ames fidelles, qui estoient portées à benir le Seigneur au recit des progrez de nostre sainte Religion, & à le prier pour cette nouvelle Vigne & pour les Ouvriers qui la cultivent, ne sçauroient manquer de sentir refroidir leur zêle, lors qu'elles viennent à entendre les histoires étranges

qu'on en publie : Ceux qui s'intéressent à la gloire de Jesus-Christ, peuvent-ils sans une lascheté coupable, souffrir qu'elle soit ainsi diminuée, s'ils peuvent l'empescher ?

La circonstance du temps où nous sommes est encore une raison qui les y oblige. On sçait de tout temps qu'il n'y a point d'artifice, dont les Ministres heretiques se servent plus constamment ny plus avantageusement pour retenir les peuples dans l'aversion qu'ils leur ont inspirée contre l'Eglise, que de leur representer comme des gens exécrables, tous ceux qui seroient en état de les détromper, & singulierement les Jesuites. Or quels Livres furent jamais si capables de produire un tel effet dans l'esprit de nos freres errans ou nouvellement convertis, que ceux dont il s'agit maintenant ?

Il faut donc par charité pour eux, leur ofter cette occafion de fcandale, dont les ennemis de leur foy tirent un fi grand avantage, pour leur donner de l'horreur de ceux en qui ils ont befoin d'avoir de la confiance. Il faut leur faire voir que les préjugez qui les éloignoient autrefois de nous, & qu'on tafche encore aujourd'huy d'entretenir par tant d'artifices, n'avoient pour fondement que de femblables fuppofitions. Enfin il faut apprendre à tous les Catholiques avec quelle précaution ils doivent lire ces fortes de libelles qui viennent de la mefme fource, c'eft à dire des ennemis du Saint Siege & de la doctrine du Concile de Trente.

Ce font là les veuës qui ont fait entreprendre cette réfutation. On a peu de chofes à dire

touchant la méthode qu'on y a gardée dans l'execution. C'eſt en liſant qu'elle ſe fera connoiſtre. On dira ſeulement que l'on s'eſt borné pour cette fois à réfuter les pieces contenuës dans la Morale pratique ſur leſquelles M. Jurieu s'eſt fondé, & que les preuves qu'on employe pour cet effet ſont tirées en partie de ces pieces meſme, en partie d'autres actes & d'autres hiſtoires authentiques. Entre ces preuves il y en a de generales, comme ſont celles qui font voir la ſuppoſition & la falſification de ces Memoires, ou qui en rendent les auteurs indignes de créance, en les convaincant d'impoſture : & c'eſt dequoy ſera compoſée preſque toute la premiere Partie de cet Ouvrage. Il y a d'autres preuves particulieres, dont chacune ſert à réfuter un fait ſingulier ſeulement ; & ce ſera la matiere d'une ſeconde

partie. Enfin la troiſiéme comprendra un Recueil de diverſes pieces pour ſervir de preuves à ce qu'on aura dit dans les deux premieres.

Quant à la maniere dont les preuves y ſont miſes en œuvre, le Lecteur ſe tromperoit d'y chercher d'autre ornement que celuy qui peut venir de la verité & de la ſolidité des choſes. Ce n'eſt pas qu'on ne ſçache bien de quel avantage on ſe prive par là. C'eſt toûjours un aſſez méchant perſonnage que celuy de ſe défendre ; mais il l'eſt encore bien davantage lors qu'on veut demeurer dans les termes de la verité, de la charité, & de la modeſtie. Quand une fois la calomnie ſoutenuë des agrémens de la ſatire, a pris les devants, & qu'elle a prévenu les eſprits, les apologies viennent ordinairemẽt trop tard.

Mais ſi ces apologies man-

quent encore de ce ſel qui en fait pour ainſi dire l'aſſaiſonnement, elles n'ont pour approbateurs & ſouvent meſme pour lecteurs, que ceux qu'elles juſtifient. On a beau dire que la verité toute ſimple a des charmes auxquels on ne ſçauroit réſiſter. Cela eſt vray pour ceux qui veulent bien la regarder : Mais combien y a-t'il de perſonnes qui ne s'en mettent pas en peine, & qui la mépriſent, ſi elle n'emprunte à ſon tour le ſecours de la raillerie & de la ſatire?

Rien n'euſt eſté plus aiſé que de le faire icy, & de ſe conformer en cela au gouſt du ſiecle. L'on pouvoit fort bien, à l'exemple de ces Meſſieurs, ſous le nom d'Apologie, faire une libre critique de leurs écrits, & un portrait de leurs perſonnes qui n'auroit peut-eſtre pas laiſſé de réjoüir le monde. Sans ſuppoſer, comme eux, de fauſſes pieces, & ſans

faire venir des informations du Canada ny du nouveau monde, où l'on sçait assez qu'ils ne furent jamais, l'on avoit de bons Mémoires en celuy-cy, qui pouvoient fournir matiere à plus d'un volume de satires. Mais on n'a pas cru que la sincerité permist de faire passer une accusation reciproque pour une défense, ny la charité de dire tout ce qu'on sçavoit de vray, ny la modestie de prendre tout l'avantage qu'on pourroit contre eux. Il n'est donc pas besoin de s'excuser davantage sur ce sujet.

Il est peut-estre plus necessaire de prévenir icy une objection, ou plutost un préjugé que plusieurs apporteront à la lecture de cet ouvrage, & qui en détournera mesme quelques-uns de le lire. C'est qu'il ne leur semblera pas que l'examen qu'on leur promet, puisse rien fournir qui soit digne

de leur curiosité.

Mais sans rappeller icy les raisons de nécessité qui ont dû le faire entreprendre indépendamment de toute autre consideration, je crois pouvoir ajouster que la seule utilité qu'on en pourra tirer, n'est pas de défendre l'innocence calomniée, & de fermer la bouche aux heretiques de ce temps. En effet si l'on publie tous les jours tant de Critiques, de Dissertations & de Remarques sur des points controversez de l'histoire ancienne & nouvelle, Ecclesiastique & prophane, on peut dire qu'il n'y en a pas beaucoup qui meritent mieux qu'on y prenne part, que celle dont il s'agit icy.

Quoy? si tant de Sçavans croyent que ce sont des recherches dignes de leur application, que d'examiner par exemple l'origine de Romulus, ou la venuë

d'Enée en Italie, ou les Dynaſties des Egyptiens, ou les couſtumes de Sparte & d'Athenes, & mille antiquitez de cette nature, qui n'ont d'autre uſage que de remplir l'eſprit de connoiſſances ſéches & ſtériles : croirons-nous que ce ſoit une choſe indigne de leur curioſité, de vouloir connoiſtre le genie & les couſtumes d'une nation auſſi fameuſe que celle des Chinois; dont l'Empire, le plus ancien qu'on ait encore veû, ſurpaſſe autant par ſa magnificence que par la multitude de ſes ſujets, celuy des anciens Romains ? D'une nation d'ailleurs qui ne cede point ny en eſprit ny en politeſſe aux peuples les plus civiliſez de l'Europe, & avec laquelle on eſt ſur le point d'avoir un libre commerce, maintenant que ſes ports fermez depuis tant de ſiecles aux étrangers, leur ſont ouverts, & que tant de

Missionnaires François y sont desja entrez ? Je ne dis rien maintenant de l'Empire du Japon, le plus puissant & le plus considerable de tout l'Orient, par la qualité de ses habitans les plus braves & les plus spirituels qu'on ait trouvez en ce nouveau monde. N'y auroit-il que pour la Gréce ou pour l'Italie ancienne, que l'on auroit de la curiosité ? N'y a-t'il que les livres de deux ou trois mille ans qui meritent d'exercer nostre Critique ? & ne doit-elle plaire que quand elle s'attache à des sujets si usez ?

Quand donc l'on ne considereroit que l'histoire en general, on a sujet de dire que les personnes qui y prennent plaisir, ne perdroient pas le temps qu'ils mettroient à lire les discussions qui se trouveront icy. Mais il y a quelque chose de plus engageant pour

ceux qui prennent intereſt à l'hiſtoire de l'Egliſe. Car y a-t'il aucune partie de cette hiſtoire plus importante dans ces derniers temps, que celle de l'établiſſement de la foy au Japon & à la Chine ? Que trouvera-t'on de plus éclatant dans les premiers ſiecles du Chriſtianiſme, que ce qui s'eſt veû dans le noſtre en ces pays-là ? N'eſt-ce donc pas rendre quelque ſervice à la poſtérité & à ce ſiecle meſme, que d'éclaircir cet endroit de l'hiſtoire, où la verité ſe trouveroit obſcurcie, & comme enſevelie ſous un amas prodigieux de fauſſetez, dont tout le ſoin de ceux qui viendront aprés nous, n'auroit peut-eſtre jamais pû la débaraſſer ? Qui doute que ceux qui ont veſcu dans les premiers ſiecles ne nous euſſent fait un grand plaiſir, s'ils avoient pû, ou s'ils avoient voulu en faire autant au regard de ces

faits anciens, qui nous donnent aujourd'huy tant de peine, & qui sont pour nous des matieres de disputes à ne point finir?

C'eust esté quelque jour la mesme chose au regard des faits dont il s'agit icy. Aprés que ceux qui peuvent encore rendre témoignage de la verité, seroient morts, & que les Mémoires qui se sont conservez jusqu'à present, auroient esté perdus, comme tant d'autres le sont desja; comment s'y seroit-on pris pour démesler les calomnies de la Morale pratique? Qui croiroit alors que du vivant mesme de M. l'Evesque de Malaga, on eust osé le faire publiquement auteur du Theatre Jesuitique, s'il ne l'estoit pas en effet: ou qu'un Prélat si sage & si vertueux de l'aveu de tout le monde, eust voulu écrire tant de faussetez contre toute une Societé Religieuse; sans que durant

un ſi long eſpace de temps qu'il a veſcu depuis, & qu'il vivra encore, comme nous l'eſperons, perſonne euſt penſé à s'inſcrire en faux, ou à le contredire?

Il paſſeroit donc à l'avenir pour conſtant, ou du moins pour tres-probable, que tout ce qu'on a publié d'ailleurs à l'avantage des Miſſions de la Chine & du Japon eſt fabuleux : & que les converſions de ces pays-là, dont l'Egliſe Romaine s'eſt fait tant d'honneur, n'eſtoient dans le fond que de malheureuſes converſions, peu differentes d'une pure idolatrie, & peut-eſtre encore pires. Peut-on aimer ſa Religion, ſans eſtre bien aiſe de ſçavoir la verité de toutes ces choſes? Et les amateurs de l'hiſtoire Eccleſiaſtique, qui ſont aujourd'huy en plus grand nombre que jamais, ne trouveront-ils point qu'on leur ait fait quelque plaiſir, & à ceux

qui viendront aprés nous , d'avoir dissipé les tenebres que la calòmnie avoit répanduës sur une partie si conderable de cette histoire?

Si l'on a attendu jusqu'à present à donner ces éclaircissemens, c'est qu'on a esté plus soigneux que M. Jurieu & que l'Auteur de la Morale pratique , de s'instruire des choses dont on avoit à parler. On a crû qu'une Réponse viendroit toûjours assez tost, pourveû qu'elle fust appuyée, comme elle sera, sur des preuves incontestables. Et comme il a fallu les faire venir pour la pluspart de Rome , d'Espagne , de Portugal , des Indes mesme , où se gardoient les pieces qu'on devoit produire ; il ne faut pas s'étonner qu'on ait eû besoin de tout ce temps pour les ramasser.

Mais parce que les choses qu'on a dessein de réfuter ici, parois-

tront ſi peu vray-ſemblables, que bien des gens pourroient croire que ce ſont des accuſations imaginaires, qu'on a ſuppoſé exprés afin d'y répondre avec avantage, & de rendre odieux celuy qui paſſe pour Auteur du ſecond volume de la Morale pratique des Jeſuites : on prie ceux qui ont quelque amour pour la verité, de vouloir bien ſe donner la peine de lire les endroits de ce livre que l'on cite icy, dans l'original meſme. On les trouvera marquez fort exactement à la marge. Cependant comme il y a pluſieurs éditions de ce ſecond volume, & de differentes formes, il eſt bon d'avertir qu'on a ſuivi icy l'édition de Hollande faite en 1682. in 12.

Il y a encore un Avertiſſement à donner, par où je veux finir cette Préface : c'eſt à ſçavoir que ſi l'on ſe borne preſentement à ré-

futer les quatre premieres parties du ſecond tome de la Morale pratique, c'eſt parce qu'il n'y a que celles-là dont M. Jurieu ſe ſoit prévalu ; & que les autres, non plus que le premier tome, ne regardent que les Jeſuites en particulier. Que l'Auteur ne s'aille donc pas imaginer qu'on duſt avoir plus de peine à répondre aux autres parties de ſon livre. Un jour il pourra voir le contraire.

Au reſte, quand on nomme icy l'*Auteur de la Morale pratique* au ſingulier, ce n'eſt pas que l'on ne ſçache ce que quelques-uns ont crû, que ce ſecond volume eſtoit l'ouvrage de plus d'une main ; & que les traductions des pieces Latines & Eſpagnoles qui font la premiere, la ſeconde, la troiſiéme, & la cinquiéme partie, n'eſtoient point de celuy qui a fait le reſte du livre. Mais quoy qu'il en ſoit, par l'Auteur de la

Morale pratique l'on entend icy celuy qui a composé la Préface du ſecond tome, & les Avis ou Diſſertations ſur chaque piece, avec les Remarques qui ſont toute la ſixiéme partie.

APPROBATION

De M. l'Abbé Courcier, Docteur de la Maiſon & Societé de Sorbonne, Chanoine & Theologal de l'Egliſe de Paris.

SI les Particuliers doivent, ſelon l'oracle du Sage, avoir ſoin de leur réputation, combien les Communautez Eccleſiaſtiques & Religieuſes y ſont-elles plus obligées? En effet, ſi ceux qui compoſent ces illuſtres Corps, ne ſe ſont unis enſemble que pour ſe remplir plus abondamment de l'amour des choſes celeſtes, & contribuer par leur exemple, leur parole, leurs écrits, & par l'adminiſtration des Sacremens de l'Egliſe, à la ſanctification des peuples; que peut-on eſperer d'eux, ſi leurs maximes ſont pleines de déreglement & de corruption? Si le Soleil s'éclipſe, d'où les autres

Aſtres emprunteront-ils la lumiere ? Si les cauſes univerſelles & ſuperieures tombent dans l'affoibliſſement & dans la défaillance, quelle force trouvera-t'on dans les ſujets inferieurs & ſubalternes ? *Si le ſel perd ſa force, & ſe corrompt*, dit le Fils de Dieu, *avec quoy le ſalera-t'on ? il n'eſt plus bon qu'à eſtre jetté dehors, & à eſtre foulé aux pieds par les hommes.* Enfin, pour parler ſans metaphore, ſi les Preſtres & les Religieux qui font profeſſion d'embraſſer la voye étroite, & d'en ſuivre non ſeulement les préceptes, mais encore les conſeils, épouſent les paſſions humaines, l'avarice, la vengeance, l'ambition & l'envie; que ſera-ce du peuple qui aura de tels guides ? C'eſt cependant ce qu'on ſemble avoir entrepris de prouver dans deux Livres intitulez, l'un *la Morale pratique des Jeſuites*; & l'autre, *l'Eſprit de M. Arnaud.* Ils ſont tous deux ſi pleins de calomnies contre les Jeſuites, qu'au lieu que tout le monde Chreſtien reconnoiſt cette Compagnie pour tres-ſçavante & tres-zêlée, ils la veulent faire paſſer pour une Societé intereſſée & corrompuë; & qui faiſant profeſſion de chercher la plus grande gloire de Dieu, ne cherche neanmoins que l'eſtime

des hommes & ses propres interests. Ces deux Livres n'attaquent pas seulement la réputation des Jesuites Missionnaires, ils affoiblissent encore infiniment l'argument que la negligence des heretiques à prescher leur Religion dans les lieux où ils s'établissent, nous fournit. Car si ces Livres subsistent, le zêle des Catholiques estant si défectueux & si interessé, ne vaut gueres mieux que la negligence des heretiques. C'est ce qui a obligé avec raison l'Auteur de cette *Défense des nouveaux Chrestiens & des Missionnaires*, de répondre à ces deux Livres, qui ont scandalisé tous les gens de bien. Il le fait avec tant de force, que tous ceux qui liront cet ouvrage sans préoccupation, seront convaincus de l'injustice & de la calomnie de ces deux Livres & de leurs auteurs. Ils n'y trouveront rien aussi que de tres-conforme à la Foy & aux bonnes mœurs. Fait à Paris le seiziéme jour de Juin 1687.

COURCIER.

APPROBATION

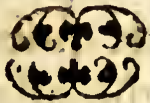
de Monseigneur Messire François de Laval premier Evesque de Quebec.

IL est du devoir & du zèle de ceux que Dieu a establis pour Pasteurs dans son Eglise, d'arrester autant qu'il est en eux, les scandales qui s'y élevent. J'estime que c'en estoit un tres-grand, que l'on voulût rendre suspecte la foy & la pieté des Chrestiens nouvellement convertis dans les païs étrangers : que l'on décriast la conduite des hommes Apostoliques, qui leur vont annoncer l'Evangile : & que l'on fournît en même temps par là aux ennemis de la Religion Catholique de quoy contester à l'Eglise la possession, où elle a toûjours esté, du vrai zèle & du soin de convertir les peuples, & de les faire passer de l'idolatrie à la connoissance & au culte du vrai Dieu. Les deux livres dont le titre est marqué à la teste de celui-cy, produisoient ces méchans effets. C'est ce qui m'a fait prendre avec joye l'occasion que la divine Providence m'a offerte, d'ajoûter icy à toutes les preuves que l'Auteur de cette Défense apporte, pour mettre la verité en évi-

dence ; le témoignage particulier que je puis rendre de la pureté de la foy qu'ont embrassée , & que conservent par la misericorde de Dieu les nouveaux Chrestiens du Canada , & de la vie vraiment Apostolique qu'ont menée les Missionnaires qui travaillent parmy eux : ainsi que je l'ay reconnu certainement par une experience de vingt-huit années , durant lesquelles il a plû à Dieu de me charger , nonobstant mon indignité, du soin de cette Eglise naissante ; où je me suis appliqué à connoistre assez à fond toutes les choses qui se sont passées tant de la part des peuples sauvages , qui ont receu l'Evangile , que de la part de ceux qui le leur ont porté. Je puis assûrer en particulier à l'égard des Jésuites, qui y travaillent avec zêle & benediction depuis long-temps , que j'ay esté témoin de la sagesse , de la droiture, du désinteressement , & de la sainteté de leur conduite dans ces missions. Il y a lieu de croire qu'ils agissent par tout ailleurs par le mesme esprit : car c'est ce que prétendent (quoy qu'avec malignité) leurs adversaires , quand ils repetent si souvent , que par la conduite des particuliers il faut juger de l'esprit qui anime

tout le Corps. J'ajoûte enfin qu'un des ſouhaits les plus utiles que je croye pouvoir former pour l'Egliſe du Canada, c'eſt que Dieu luy choiſiſſe par ſa bonté dans la Compagnie de JESUS un tres-grand nombre d'Ouvriers ſemblables à ceux que cette Compagnie luy a déja fournis, & qui y ont travaillé avec tant de grace & tant de fruit. J'ay lû attentivement cet Ouvrage, qui porte pour titre, *Défenſe des nouveaux Chreſtiens & des Miſſionnaires*, & je n'y ay rien trouvé qui ne merite d'eſtre mis au jour, & qui ne ſoit tres-propre à réparer le mal que les mauvais livres qu'il combat, ont cauſé dans l'Egliſe. Fait à Paris le 25. d'Octobre 1687.

FRANÇOIS premier Eveſque de Quebec.



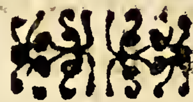
APPROBATION de M. l'Abbé de Brisacier Docteur en Theologie & Superieur du Séminaire des Missions étrangéres.

DAns la douleur qu'ont eûë tous les gens de bien, de voir depuis quelques années des hérétiques d'Europe se déchaîner avec plus d'insolence que jamais contre l'Eglise de Jesus-Christ, en décriant par des libelles diffamatoires ses plus éclatantes conquestes dans les pays infideles, & en faisant passer les hommes Apostoliques qui y ont travaillé, pour des corrupteurs de la Morale, les nouveaux Chrétiens qui s'y sont convertis pour de nouveaux idolatres, & leur conversion à la Foy pour une veritable perversion; il étoit de la gloire de Dieu de lever un si grand scandale pour la consolation des fideles, & de susciter parmy eux quelqu'un qui eût assez d'habileté & de vertu pour démesler sans passion le vray d'avec le faux, & pour désarmer la calomnie sans blesser la charité. C'est ce qu'à fait parfaitement (autant que je suis capable d'en juger) l'Auteur

du Livre qui a pour titre, *Défense des nouveaux Chrétiens & des Missionnaires de la Chine &c.* que j'ay leû avec plaisir & examiné avec soin. Il y combat l'imposture de plusieurs faits supposez, par des preuves convaincantes, dont la force est jointe à la moderation du style; & il y découvre la malignité & l'artifice de ses adversaires avec autant de douceur que de véhémence. Comme dans la cause qu'il soûtient, les interests particuliers des Jesuites se trouvent inseparablement unis aux interests communs des veritables Chrétiens, je me tiens heureux d'avoir esté choisi pour rendre un juste témoignage en faveur des uns & des autres, & de pouvoir par là m'acquitter en mesme temps de ce que je doibs à l'Eglise Catholique & à la Compagnie de Jesus. J'embrasse avec joye cette occasion qui se presente à moy, de déclarer hautement que dans l'Empire de la Chine les Missionnaires de cette illustre Societé, si vénérable par le nombre & par le merite de ses sujets, ont esté des premiers à donner l'exemple d'une entiere soûmission aux ordres du S. Siége; qu'ils y pratiquent de tres-éminentes vertus; qu'ils y consacrent tout ce qu'ils

ont de crédit à la Cour & dans les Provinces, à soûtenir les autres Ouvriers de l'Evangile; & qu'ils y ont une parfaite union avec les nostres, auxquels ils ont donné des marques certaines de leur amitié, de leur désintéressement, & de leur zêle. C'est ce que je puis attester avec sincerité à la teste de cet ouvrage, où je n'ay rien remarqué que de tres-conforme à la sainte doctrine & aux bonnes mœurs; & où j'estime que les personnes, qui seroient préoccupées contre ces Peres, trouveront des réflexions capables de les ramener de leurs fâcheuses préventions, & de leur faire changer de sentiment. Donné à Paris le 13. Novembre 1687.

J. C. De Brisacier Docteur en Theologie & Superieur du Seminaire des Missions étrangéres.



Extrait du Privilege du Roy.

PAR Lettres Patentes du Roy données à Verſailles le 25. de Juin 1687. ſignées NOBLET, & ſcellées : Il eſt permis à *** de faire imprimer, vendre & debiter par tel Imprimeur, ou Libraire qu'il voudra choiſir, un Livre intitulé, *Défenſe des Nouveaux Chreſtiens & des Miſſionnaires de la Chine, du Japon & des Indes, contre deux Livres intitulez, la Morale pratique des Jéſuites, & l'Eſprit de M. Arnauld*, durant le temps de dix années : & défenſes à tous autres de l'imprimer, vendre ny debiter, ſans le conſentement de l'Expoſant, ainſi qu'il eſt porté plus au long par leſdites Lettres.

Et le dit *** a cedé & tranſporté ſon droit de Privilege à ESTIENNE MICHALLET, pour en joüir ſuivant l'accord fait entr'eux.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, le 30. Juillet. 1687.

Signé J. B. COIGNARD.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 15. Novembre 1687.

AVERTISSEMENT.

Cette Défenſe eſtoit preſque toute imprimée avant que l'Auteur ait ſçû que le ſecond volume de la Morale pratique des Jeſuites *venoit d'eſtre condamné à Rome, par le meſme Décret où l'on condamne encore de nouveau le* Theatre Jeſuitique. *Cela n'ayant pû eſtre mis au lieu où il eſt parlé de la premiere condamnation, l'on a crû devoir en avertir en cet endroit.*

Fautes omiſes dans l'Errata.

Page 189. lig. 5. & p. 233. lig. 27. *liſez* 656.

Page 244. lig. 10. *liſez*: La preuve eſtoit demonſtrative en elle-meſme; mais la citation n'en eſtoit pas fidele. Car on luy &c.

Page 327. lig. 2. *effacez* qu'il compoſa eſtant au Mexique.

DEFENSE


Nous preschons Jesus-Christ crucifié. I. Cor. 1.

DEFENSE
DES
NOUVEAUX CHRESTIENS
ET DES MISSIONNAIRES
DE LA CHINE, DU JAPON ET DES INDES.

PREMIERE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Remarques sur la Preface du 2. Volume de la Morale Pratique des Jesuites.

Ne des choses qui peuvent autant servir à juger comme il faut du Livre intitulé, *la Morale Pratique des Jesuites*, qui a servi de fond aux de-

clamations de M. Jurieu contre les Catholiques; c'eſt de ſçavoir dans quelles veuës elle a eſté compoſée. L'Auteur dans la Preface du 2. Volume auquel on va répondre, nous renvoye à celle du premier pour apprendre quelles ont eſté ces veuës. Et voicy comme l'on s'y expliquoit.

» Le fruit qu'on ſe propoſe en don- » nant ce Recüeil au public, eſt de con- » firmer les Fideles dans l'horreur qu'ils » doivent avoir de la Morale des Jeſui- » tes : puiſque comme une ſource em- » poiſonnée elle ne peut que porter le » venin dans le cœur de tous ceux qui » s'en approchent. C'eſt d'exciter les » peuples à fuir ces maximes deteſtables, » qui ayant corrompu l'entendement, » engagent la volonté dans de ſi gran- » des diſſolutions. C'eſt enfin de les por- » ter à eſtre plus attentifs, qu'ils n'ont » eſté juſqu'à preſent ſur le jugement » que tant de grands hommes, & par- » ticulierement ceux qui compoſoient la » Faculté de Theologie de Paris en 1554. » ont fait de cette Societé, & dont on » voit l'accompliſſement dans toutes les » hiſtoires que l'on rapporte dans ce Re- » cüeil.

On deſire de tout ſon cœur que ce

travail puisse estre utile aux Jesuites: "
car quoy qu'ils en puissent dire, on "
les aime, & l'on a pour eux toute la "
charité que l'on doit. Mais on n'ose "
l'esperer. Ces Peres ne reviennent ja- "
mais de l'abisme où ils se sont enga- "
gez : & comme ils ont une obstina- "
tion invincible à défendre leurs plus "
grands excés, il faut aussi se resoudre "
à avoir une fermeté inflexible & une "
constance infatigable à les leur re- "
procher, & à les presser de les aban- "
donner : sans jamais cesser de gemir "
devant Dieu de leurs égaremens, & de "
luy demander qu'il amollisse la du- "
reté de leurs cœurs. "

Qu'ils ne s'imaginent point, disoit "
l'Auteur un peu plus haut, qu'on se "
soit porté à ramasser toutes les diffe- "
rentes pieces qui composent ce Re- "
cüeil, dans le dessein de les décrier & "
de leur nuire. L'on prend Dieu à té- "
moin, que l'on n'y a esté poussé que "
par la charité que l'on a pour eux, "
& par la douleur sincere que l'on a "
de les voir dans de si malheureux en- "
gagemens. On gemit de ce qu'ils sont "
la cause de la perte de tant d'ames "
qu'ils seduisent, & qu'ils entraînent "
avec eux dans le précipice. On dé- "

„ plore l'obſtination avec laquelle ils „ ferment les yeux aux lumieres que les „ Paſteurs de l'Egliſe leur preſentent pour „ ſortir de leurs égaremens, &c.

Voilà ce qu'on diſoit dans la Preface du premier Tome : à quoy l'on ajoûte dans celle du ſecond, comme pour s'expliquer encore plus clairement : „ L'Auteur qui témoigne (dans la pre„ miere) ſon deſir de contribuer par là „ à la converſion des Jeſuites, n'y ayant „ pû réüſſir, on veut encore faire un „ nouvel effort pour leur procurer cet„ te confuſion ſalutaire qui fait quelque„ fois rentrer en eux-meſmes les pecheurs „ les plus endurcis. *Imple facies eorum* „ *ignominia, & quærent nomen tuum, Do*„ *mine.* C'eſt là la principale veuë de ce„ luy qui a fait ce Recüeil, quoy qu'il „ en ait encore une autre qui ne luy pa„ roiſt pas moins importante. C'eſt de „ faire connoiſtre les Jeſuites pour ce „ qu'ils ſont, c'eſt à dire pour des Do„ cteurs de relaſchement qui ſont par „ tout les meſmes, & qui ont pour fin „ principale l'établiſſement de la Socie„ té ; pour l'honneur de laquelle ils ſa„ crifient toutes choſes, meſme les plus „ ſaintes, &c.

ARTICLE I.

Reflexion sur la premiere veuë de l'Auteur touchant la reformation des Jesuites.

ON aura peut-estre de la peine à comprendre que la principale veuë de cet Ecrivain ait esté, comme il dit, la conversion & la reformation des Jesuites ; luy qui témoigne dans ce mesme Livre, que c'est une *supposition qui n'est gueres à attendre.* Quoy qu'il en soit, il ne faut pas qu'il se fasse honneur de ce dessein, comme s'il en estoit le premier Auteur. Il y a long-temps que la gloire en est deuë à son digne predecesseur le fameux Gaspar Scioppius, qui a tant écrit sur ce sujet-là, en ayant fait la matiere de plusieurs libelles. On ne doit pas s'étonner que ceux qui ont herité de sa haine implacable contre les Jesuites, soient animez aussi du zele bizarre & hypocrite de cet Ecrivain, le plus furieux & le plus décrié calomniateur qui fut jamais, de l'aveu de tout le monde, ny de voir qu'ils marchent encore aujourd'huy sur ses traces.

Mais que faudroit-il que fissent les

Jeſuites pour eſtre au gré de ces Reformateurs ? On dira peut-eſtre que ce ſeroit de ſe montrer tels qu'ils eſtoient vers le commencement de leur inſtitution ſous un ſaint Ignace & un ſaint François de Borgia. En effet c'eſtoit en ce temps-là, ou jamais, que l'obſervance a eſté dans ſa vigueur parmy eux : Et leurs adverſaires qui n'oſent à preſent le nier, affectent d'appeller ceux de ces temps-là *les premiers Jeſuites*, *les anciens Jeſuïtes*, *les Jeſuites d'autrefois*, pour les oppoſer à ceux d'aujourd'huy.

Mais on ſe tromperoit fort de s'imaginer que ce fuſt là le moyen de fermer la bouche à leurs ennemis. Car ne ſçait-on pas que du vivant de leur Fondateur, dans ce temps où l'on eſt forcé d'avoüer qu'ils ont édifié l'Egliſe par la pureté de leurs mœurs & par leur zele, on a publié contre eux des choſes auſſi atroces, & peut-eſtre encore plus qu'on ne fait aujourd'huy; je ne dis pas ſeulement en Allemagne & parmy les Heretiques, mais en France, en Eſpagne & en Italie. N'a-t'on pas veû ſept ou huit ans aprés leur établiſſement un Melchior Canus Docteur celebre & depuis Eveſque, ſoû-

tenir serieusement dans ses Sermons, dans ses Leçons publiques, dans ses Ecrits, qu'ils estoient les *Precurseurs de l'Antechrist,* & que c'estoit eux proprement que saint Paul avoit prédit, & dont il avoit fait une si terrible peinture dans le troisiéme Chapitre de sa 2. Epistre à Timothée? Ne vit-on pas à six ou sept ans de là des assemblées de Theologiens prévenus par de faux rapports, dans un temps où toutes les choses nouvelles estoient suspectes, prononcer que c'estoit *une Societé née pour détruire plûtost que pour édifier*? C'est par où l'Auteur de la Morale Pratique a jugé à propos de commencer son premier Tome; Et les zelateurs de sa cabale ont si grand peur qu'on n'oublie ce Decret, qu'ils ne laissent point passer d'année sans le repeter dans quelques-uns de leurs papiers volans. Doublement aveugles de ne se pas souvenir que ces injustes reproches furent détruits au mesme temps par la voix de toute l'Eglise, & de ne pas voir qu'ils les détruisent eux-mesmes, en reprochant aux Jesuites d'apresent qu'ils ont degeneré de la vertu de ceux de ce temps-là, & en parlant de les rappeller à ce premier état.

Que ces Religieux ſoient donc ſemblables tant qu'ils voudront à leurs premiers Peres ; cela les empeſchera-t'il d'eſtre appellez comme eux les *Precurſeurs de l'Antechriſt* ? Non ſans doute, puis qu'au contraire plus ils leur reſſembleront, plus on les jugera dignes de porter ce nom. Le mal vient de plus loin, & l'on voit bien qu'il auroit beſoin d'un autre remede. Leur grand crime, & qui ſera toûjours irremiſſible, c'eſt d'avoir des Predicateurs dans les Chaires, des Ecoliers dans leurs Colleges, & des perſonnes qui ſuivent leur direction : c'eſt d'avoir quelque part aux emplois Eccleſiaſtiques & à la confiance des Princes. Tant qu'ils ſeront coupables de ces pechez-là, tant qu'ils auront quelque credit dans le monde, & quelque zele pour la Religion, jamais ils ne ceſſeront d'eſtre des eſprits ambitieux, inquiets, avares, ſenſuels, hypocrites, fourbes, corrupteurs de la Morale, docteurs de menſonge & d'impieté, gens nez pour le ſcandale & la deſtruction de l'Egliſe, tels en un mot que la Morale Pratique les repreſente, & que doivent eſtre les *Precurſeurs de l'Antechriſt*.

Mais s'ils venoient quelque jour à

ne plus prescher, ne plus confesser, ne plus enseigner, ne plus écrire, ne plus se mesler d'aucune des fonctions qui regardent le prochain, ne plus s'opposer aux entreprises des ennemis de la Foy : alors ils peuvent s'assurer qu'on ne leur refuseroit pas quelque loüange, ou qu'au moins on les laisseroit vivre à leur maniere, comme beaucoup d'autres de qui l'on ne dit ny bien ny mal.

Ce seroit bien autre chose, s'ils pouvoient gagner sur eux de changer un peu de langage, & de dire par exemple que l'Abbé de S. Cyran estoit aussi saint d'effet que de nom : que tant de témoins de toute condition, Ecclesiastiques, & Seculiers, Prestres, Religieux, Abbez, Evesques, qui ont esté oüis contre luy dans une information juridique, estoient des calomniateurs & des parjures, quand ils ont attesté avec serment des faits positifs qui découvrent dans cet Abbé un esprit fourbe & un vray caractere d'heresiarque : que feu M. Caulet, depuis Evesque de Pamiers, n'a point esté un de ces témoins, ou qu'il s'est retracté ensuite : que les Lettres de S. Cyran qui se gardent en original au mesme endroit où sont celles de Jansenius, ne confirment

point ces témoignages-là : que celles du dernier à S. Cyran ne découvrent point le myſtere de la cabale qu'ils formoient contre l'Egliſe : que la doctrine de ce Prelat eſt celle du grand Auguſtin, & de l'Egliſe ancienne : que deux ou trois Papes ont fauſſement attribué à ſon livre le ſens heretique des cinq propoſitions condamnées : qu'ils ont abuſé de leur pouvoir en ordonnant de ſouſcrire à ce fait-là : que ceux qui n'en eſtoient pas informez par leurs propres yeux, n'ont pû leur obeïr ſans faire une calomnie & un parjure : que l'Egliſe eſt tombée dans l'erreur quand elle a crû avoir droit d'exiger d'eux une telle ſignature : que ceux ou celles qui ont mieux aimé mourir ſans Sacremens que d'y conſentir, ſont autant de martyrs de la verité, & que ceux qui les ont privez de ces ſecours, ſont eux-meſmes des ſchiſmatiques excommuniez.

Si donc les Jeſuites vouloient une fois paſſer cette declaration, ou qu'au moins ils euſſent aſſez de complaiſance pour ne pas dire le contraire, quel changement ne verroit-on pas en un inſtant à leur égard ? Auſſi-toſt, & ſans autre reforme, non ſeulement ils ſe

trouveroient innocens, mais on leur donneroit des éloges avec profusion. On liroit de nouveau leurs Theologiens, & l'on avoüeroit que leur doctrine morale est du moins aussi pure que celle d'aucun autre Corps : qu'ils n'ont enseigné que les opinions communes des Ecoles, ou que si quelqu'un s'en est écarté, il a esté abandonné du reste des leurs : & qu'enfin pour marque de leur bonne foy, la moindre defense que l'Eglise ait faite en cette matiere a esté pour tous une loy inviolable, contre laquelle ils n'ont jamais opposé un seul mot. Leur morale pratique n'auroit plus rien que d'édifiant. On publieroit qu'ils ont servi & qu'ils servent encore aujourd'huy utilement l'Eglise & le Public. Sur tout on loüeroit leurs travaux pour la conversion des Infideles ; & les mesmes plumes qui s'exercent à décrier si horriblement leurs Missions au grand scandale de l'Eglise, seroient occupées à en faire des relations honorables.

Ce ne sont point là de vaines conjectures. Quiconque aura fait un peu de reflexion sur la methode de ceux de qui l'on parle icy, avouëra que ce

n'est point deviner que d'en parler de la sorte. La maniere dont ils en usent envers tant d'autres, fait assez connoistre à quel prix on peut meriter leur faveur & leur encens. Mais à Dieu ne plaise qu'on le veüille acheter si cherement, ou qu'on le préfere jamais à l'honneur d'estre calomnié en haine de la verité, comme si l'on avoit oublié ces paroles : *Væ cum benedixe-*
Luc. 6. *rint vobis homines : secundum hæc enim faciebant pseudoprophetis. Beati estis*
Matth. 5 *cùm maledixerint vobis, & persecuti vos fuerint, & dixerint omne malum adversum vos, mentientes, propter me.*

ARTICLE II.

De la seconde veuë de l'Auteur: Portrait qu'il fait des Jesuites.

Paroles de la Preface.

L'Autre veuë *de celuy qui a fait ce Recüeil, qui ne luy paroist pas moins importante, c'est de faire connoistre les Jesuites pour ce qu'ils sont ; c'est à dire, pour des Docteurs de relâchement, qui sont par tout les mesmes, & qui ont pour fin principale l'établissement de la Societé, pour l'honneur de laquelle ils sacri-*

sient toutes choses, mesme les plus saintes ; ne se mettant pas tant en peine d'acquerir des ames à Jesus-Christ, que d'amasser des richesses, & se rendre maistres de la conscience de plusieurs Fideles.

Reflex. La suite de cet ouvrage fera juger si ce portrait-là est ressemblant. Ce qu'on doit seulement faire icy, c'est d'arrester un peu la veuë dessus pour en considerer avec quelque attention les principaux traits, qui se rendront plus sensibles estant reunis ensemble de la maniere qu'on va voir.

Le dessein donc de cet Auteur, aussi-bien que de M. Jurieu, & sans doute leur unique dessein, c'est premierement que l'on regarde tous les Jesuites qui travaillent ou qui ont travaillé dans les Missions de la Chine, des Indes & du Japon, comme autant d'hypocrites & d'imposteurs, qui ne vont là que par un pur motif d'interest ou de libertinage : qui ne cherchent qu'à s'y enrichir par le commerce ou à s'élever aux plus grandes charges : qui y menent une vie molle & voluptueuse : qui n'y preschent point la Croix du Sauveur, de peur de prescher leur propre condamnation : qui dis-

penſent leurs Neophytes de tous les commandemens de l'Egliſe, pour pouvoir s'en diſpenſer eux-meſmes : qui non ſeulement leur permettent l'idolatrie payenne, mais les y portent par leurs conſeils & par leurs exemples ; qui par *une flatterie diabolique* rendent à un Roy infidele dans leurs Egliſes le meſme culte qu'à Jeſus-Chriſt : qui n'épargnent pas les plus grands crimes afin de ſe defaire de ceux qu'ils craignent d'avoir pour témoins de leurs deſordres : qui ſont perſuadez qu'ils peuvent dire ſans bleſſer leur conſcience, tout ce qu'ils jugent neceſſaire pour conſerver leur reputation ; bien plus, qui croyent *que tout eſt permis, & que rien n'eſt peché* : En un mot qui ne connoiſſent point d'autre Dieu que l'intereſt de leur Societé, dont ils ſe ſont fait une idole à laquelle ils ſacrifient tout juſqu'à la Religion, &c.

Ce ne ſont point là des conſequences outrées, que l'on ait voulu tirer par force du diſcours de ces Ecrivains. Ce ſont leurs propres penſées ; ce ſont meſme leurs propres termes : encore n'a-t'on pas choiſi les plus durs ny les plus odieux.

Que doit-on juger aprés cela des

Neophytes formez par de telles gens que ces Jesuites ? Que peuvent estre les disciples qui n'ont point eû d'autres maistres, qui en ont pris toutes les maximes, & qui leur sont extremement attachez ? Sont-ce des Chrestiens que ces gens-là ou bien des Idolâtres ? N'est-ce pas plûtost quelque chose de pire que ne seroit le Paganisme tout pur, d'adorer en mesme temps Dieu & le Demon, de placer sur un mesme autel Jesus-Christ avec un damné, & de leur sacrifier de la mesme main ? Voilà ce que c'est que les Jesuites de la Chine & du Japon avec leurs nouveaux Chrestiens.

Ce n'est pas tout neanmoins. Les Jesuites de ce pays-là ne sont pas les seuls qu'on nous depeint avec de si noires couleurs. Ce n'est pas mesme à eux principalement qu'on les a voulu appliquer. S'il n'estoit question que de ceux-là, on les auroit laissez en repos à l'autre bout du monde, sans examiner ce qu'ils y font. Mais ce que l'on raconte d'eux, c'est pour nous apprendre qu'en faisant leur portrait, on a fait celuy de toute la Societé. Car c'est là ce qu'on doit toûjours avoir devant les yeux : Telle est l'idée qu'il

faut se former de tous les Jesuites, si l'on veut entrer dans la pensée de M. Jurieu & de son heros l'Auteur de la Morale pratique. Ils s'en declarent assez nettement.

Voilà, dit le premier page 224. *le veritable portrait de la Societé inquiete, ambitieuse, avare, pleine de grands desseins d'aggrandissement & de fortune, à quoy ils tendent* per fas & nefas, *par toute sorte de moyens.* Et pour le second nous venons de voir que le dessein de son ouvrage est *de faire connoistre les Jesuites pour ce qu'ils sont* (il parle de tous sans exception) *c'est à dire pour des docteurs de relaschement, qui sont par tout les mesmes, & qui ont pour fin principale l'établissement de la Societé, pour l'honneur de laquelle ils sacrifient toutes choses, mesme les plus saintes.*

Ainsi le plus grand plaisir qu'on luy puisse faire, c'est de croire sans aucun doute ce qu'il avoit dit dans son premier volume de la Morale Pratique: *Qu'ils abusent de leurs Missions dans les pays étrangers pour tendre des pieges à la chasteté : de la conversation, de la parole de Dieu, de la direction des Monasteres, pour corrompre les Vierges consacrées à Dieu, les filles & les femmes :*

de la penitence pour pervertir les consciences : de leurs Congregations & de leurs Colleges pour des excez qu'on n'oseroit nommer.

A quoy peut-il tenir aprés cela qu'on ne regarde aussi comme des gens abominables, & qui n'ont de Chrestien que le nom, toute la jeunesse qui est élevée par les Jesuites, & tous ceux qui s'adressent à eux pour la conduite de leur conscience ? Les Jesuites de l'Europe ne sont assurément pas meilleurs que ceux de la Chine ou du Japon: c'est de quoy l'on convient de part & d'autre. Seroit-il donc possible que leur direction fust moins pernicieuse icy qu'elle n'est là ? Ce seroit une espece de prodige qui ne tombera pas dans l'esprit ny de M. Jurieu ny de l'Auteur de la Morale Pratique. En effet le fruit que ce dernier s'est proposé en donnant son Recueil au Public, *c'est de* « *confirmer*, dit-il, *les Fidelles dans l'hor-* « *reur qu'ils doivent avoir de la Morale* « *des Jesuites*; puisque comme une source « empoisonnée, elle ne peut que porter « le venin dans le cœur de ceux qui s'en « approchent, &c. «

Si ce dessein-là, tel qu'on vient de le representer, est juste, & s'il a esté heu-

reuſement executé, c'eſt ce que je n'examine pas encore en cet endroit. Je dis ſeulement qu'il paroiſt extraordinaire, & qu'il faut aſſurément que ces Meſſieurs comptent beaucoup ſur leur reputation & ſur leur éloquence, pour s'eſtre promis qu'ils y réüſſiroient.

Mais ſi l'entrepriſe paroiſt avoir quelque choſe de ſurprenant, leur motif ne l'eſt aſſurément pas moins. *L'on prend Dieu à témoin*, diſent-ils, *que l'on n'y a eſté pouſſé que par la charité que l'on a pour les Jeſuites.... Car quoy qu'ils en puiſſent dire on les aime, & l'on a pour eux toute la charité qu'on doit.*

Il faut avoüer qu'il n'appartient qu'à ces Meſſieurs d'allier enſemble deux choſes auſſi contraires que le ſont celles-là; dire tout ce qu'on ſçauroit imaginer de plus atroce contre les gens, le dire avec toutes les marques qu'on peut leur donner, non ſeulement de haine & de mépris, mais d'execration; & de n'y eſtre *pouſſé que par la charité qu'on a pour eux*. On doit bien neanmoins en croire ceux qui le diſent icy, puis qu'ils prennent Dieu à témoin. Car voudroient-ils faire un parjure?

J'aurois seulement à demander ce qu'ils pourroient faire, si au lieu de cette charité dont ils brûlent pour les Jesuites, ils n'avoient que de la haine & de l'horreur pour la Societé ? Que diroient-ils davantage pour luy en donner des preuves ? Pour moy je me persuade en ce cas-là qu'ils feroient son panegyrique : au moins il semble que c'est ce qu'ils devroient faire pour agir consequemment.

Mais je voudrois bien encore sçavoir en quelle occasion ils croyent qu'on puisse sans temerité attribuer des intentions peu Chrestiennes à ceux qui écrivent contre nous. Que penseroient-ils, par exemple, d'un homme contre qui l'on auroit fait un livre aussi injurieux qu'est celuy qui se nomme l'*Esprit de M. Arnaud* ? Ce Docteur a-t'il droit, à leur avis, d'accuser M. Jurieu d'un defaut de charité à son égard ? Il est évident, supposé ce qu'on vient de voir de leur Preface, qu'il ne le sçauroit faire en conscience. Beaucoup moins luy seroit-il permis d'avoir cette pensée de M. Mallet ou de l'Auteur des Prejugez legitimes contre le Jansenisme, ou de M. des Lions, ou du Pere Malbranche, &c.

Si donc l'Auteur de la Morale prend interest au salut & à la reputation mesme du Docteur, comme on a sujet de croire qu'il y en prend, c'est à luy de voir quel avis la charité l'oblige à luy donner là-dessus.

Si l'on n'est pas obligé de le croire quand il dit que c'est par amour pour les Jesuites qu'il en a fait un si beau portrait, en recompense on est tout disposé à convenir avec luy de ce qu'il ajoûte dans sa Preface. *Je suis persuadé*, dit-il, *qu'on peut dire avec plus de raison de l'Eglise, ce qu'un Ancien disoit de la Republique* : INTEREST REIPUBLICÆ COGNOSCI MALOS. C'est une maxime de laquelle on est persuadé aussi-bien que luy, & que l'on n'a pas moins eû en veuë. Voicy l'application qu'on en veut faire.

Pref. du 2. vol.

Il est certain qu'il n'y a pas de plus méchantes gens au monde, ny qui soient plus pernicieux au public que les Jesuites, ou que leurs accusateurs : les premiers, si ce qu'on dit dans la Morale pratique est veritable, les derniers s'il ne l'est pas. Il est impossible qu'il y ait là aucun milieu. D'ailleurs il y a tant de personnes dans le monde qui ont quelque rapport soit d'u-

nion soit d'opposition avec ceux-cy ou avec ceux-là, qu'il s'en trouve peu parmy ceux qui s'interessent aux affaires de l'Eglise, qui ne prennent party pour les uns ou pour les autres.

Il s'ensuit de là qu'il est de l'interest public de connoistre & les Jesuites & leurs adversaires, pour ce qu'ils sont, afin qu'on ne soit pas en danger de se voir trompé de part ou d'autre. Quand on est persuadé que la vraye foy est le fondement du salut, & qu'on ne regarde pas les dogmes de Religion decidez par l'Eglise, comme des problemes de Philosophie, on ne sçauroit estre indifferent sur le choix des personnes de qui l'on doit prendre l'instruction & la conduite : & chacun est obligé selon son pouvoir d'y apporter toutes les précautions que demande la prudence Chrestienne.

Or on peut dire qu'il n'y a point d'examen ny plus seûr ny plus proportionné à l'intelligence de toute sorte personnes que celuy où nous allons entrer. Lors qu'il s'agit des disputes de doctrine, peu de gens sont capables de juger du fond par eux-mesmes : mais tous le sont de reconnoistre que la verité n'est point

du coſté où ſe trouvent les marques inſeparables de l'erreur, je veux dire, la calomnie & la mauvaiſe foy.

S'il eſt donc vray que les Jeſuites ſoient coupables au moins de la dixiéme partie des crimes & des fourberies qu'on leur impute dans la Morale Pratique, ou dans l'Eſprit de M. Arnaud, il faut l'avoüer ingenuëment, ce ſeroit une extrême temerité de ſe fier à eux. Mais s'il ſe trouvoit au contraire que leur crime ne fuſt que d'avoir des ennemis accoûtumez à tout croire d'eux ſans examen, & à publier tout ſans ſcrupule, les perſonnes les moins équitables pourroient-elles s'empeſcher de voir la concluſion qu'il en faudroit tirer? Or je conſens que l'on tienne les Jeſuites pour convaincus de tout ce qu'on a jamais publié contre eux dans quelque partie du monde que ce ſoit, ſi je ne fais voir clairement ce que j'ay dit, que ces deux Livres, en ce qui les regarde, ne ſont pleins que d'impoſtures non ſeulement les plus noires, mais les plus inſenſées qui ſe pouvoient imaginer.

C'eſt donc icy que l'Auteur des Nouvelles de la Republique des Lettres pourroit dire, comme il faiſoit il y a

quelque temps à une autre occasion, que voilà deux partis engagez *dans un defilé*, où il faut necessairement que l'un des deux succombe. Fasse le Ciel que personne n'ait de honte d'estre vaincu par la verité : & qu'au moins une confusion salutaire faisant rougir les coupables en eux-mesmes, elle les aide à sortir de l'abisme où la passion les a precipitez.

ARTICLE III.

Raisonnement de l'Auteur sur le silence des Jesuites aprés le premier volume de la Morale Pratique. La vraye cause de ce silence.

Paroles de la Preface.

JE ne sçay pas, dit-il, *ce que les Jesuites peuvent répondre aux histoires qu'on rapporte d'eux sur des témoignages si authentiques. Ils n'ont osé entreprendre de répondre à la premiere Partie* de la Morale Pratique. *On a sujet de croire qu'ils ne l'ont pû.*

Reflex. IL apprendra par la réponse qu'on luy va faire, si ç'a esté faute de se pouvoir defendre, qu'ils n'en ont

point fait à ſon premier volume : & il jugera par là de ce qu'ils pourront faire quand il leur plaira, ſur les ſuivans dont il menace. Mais il y a quelque reflexion à faire icy ſur ce diſcours : *Ils n'ont osé entreprendre de répondre à la premiere Partie* de la Morale Pratique : *On a ſujet de croire qu'ils ne l'ont pû.* Cela veut dire que ſuivant l'Auteur de la Morale Pratique, dans ces occaſions où l'honneur eſt griévement intereſſé, le ſilence des accuſez peut paſſer pour une conviction, & qu'il n'y a que l'impuiſſance de ſe juſtifier qui les doive empeſcher de ſe defendre.

Pour ceux qui ſont dans ce ſentiment-là, comme cet Auteur & les gens de ſon party, on doit preſumer qu'ils agiſſent conformément à leur principe : Et ainſi l'on pourra juger ce qu'ils penſent touchant certains ouvrages qui ont parû depuis quelques années, ſi l'on voit qu'ils demeurent à l'avenir, comme ils ont fait juſqu'icy, ſans réponſe. Car il eſt certain que les reproches qu'on leur fait dans ces Livres-là, ſont aſſez conſiderables pour ne les devoir pas mépriſer. Et pour ne point ſortir de noſtre ſujet, on aura lieu

Lettres de M. des Liõs. Eſprit de M. Arnaud Obſervations ſur la nouv. Defenſe, &c.

lieu de croire que l'Auteur de l'Apologie pour les Catholiques est demeuré convaincu de cette conclusion de M. Jurieu. *Aprés cela*, dit le Ministre, *je ne sçay pas comment M. Arnaud, qui luy-mesme nous rapporte tous les faits que nous venons de voir, a le front de nous insulter sur nostre défaut de zêle à faire des conversions. Le voilà convaincu par sa propre confession que ces nouveaux Apostres vont dans l'Orient, non pour y conquerir des Royaumes à Jesus-Christ, mais pour y faire leur fortune, &c.*

On a droit, dis-je, de supposer que c'est l'impuissance de répliquer qui a forcé l'Apologiste à se taire là-dessus, & qu'il a donné les mains. Car *il n'a osé entreprendre d'y répondre*, dira-t'on : *l'on a sujet de croire qu'il ne l'a pû.* C'est le raisonnement de la Morale pratique.

Mais pour les Jesuites ils n'ont point témoigné jusqu'icy estre persuadez de la maxime qu'on vient de dire : & ils ont raison de ne l'estre pas. Car depuis quand est-ce qu'il n'est point permis de demeurer dans le silence, à moins de vouloir passer pour convaincu des crimes qu'on nous auroit imposez ? L'on ne voit pas que ce soit là le sentiment des plus sages, ny de ceux dont l'e-

xemple peut ſervir de regle aux autres.

Qui ne ſçait combien de ſottiſes les ennemis de la France ont accoûtumé de publier contre elle dans leurs Gazettes & dans leurs libelles ? Qui ne ſçait auſſi les infamies & les abominations que M. Jurieu a répanduës contre les Papes & contre l'Egliſe Romaine dans ſon Paralléle, dans ſes Préjugez, & en tant d'autres livres dont il remplit le monde ? Si donc le Roy ne tient pas des gens exprés pour réfuter ces Gazettes étrangeres de point en point ; & s'il ne ſe trouve perſonne parmy les Catholiques, qui ait aſſez de temps à perdre pour s'amuſer à prouver ſerieuſement que ce ſont des viſions de M. Jurieu, de dire que les Papes ont prétendu a la Monarchie univerſelle ; que pour cet effet ils ont ſuſcité exprés le ſchiſme entre les Grecs & les Latins ; qu'enſuite afin de vuider la querelle ils ont armé les Princes Chreſtiens ſous prétexte de faire la guerre aux Sarraſins, mais en effet pour ſoûmettre l'Empire Grec ; que c'eſt à l'ambition du Pape qu'il faut rapporter la priſe de Conſtantinople par les François ; que ces Croi-

sades entreprises pour délivrer la Terre-Sainte du joug des Infideles, estoient des guerres injustes : que les Princes croisez, un saint Loüis, un Godefroy de Boüillon, tant d'autres estoient d'honnestes voleurs, &c. A moins, dis-je, que le Roy ou le Pape n'ayent soin de faire refuter ces chiméres & ces médisances, le Gazetier de Hollande & M. Jurieu ne seront-ils point en droit d'insulter l'un à la France, l'autre au S. Siege, & de dire : *Ils n'ont osé entreprendre de répondre, on a sujet de croire qu'ils ne l'ont pû* ? Et l'Auteur de la Morale pratique ne seroit-il point d'avis qu'on leur passast condamnation là-dessus ? On veut croire qu'il auroit honte de l'accorder.

Pourquoy donc ne voudroit-il pas que les Jesuites eussent pû negliger de répondre à des libelles qui ne sont à leur avis ny moins fabuleux ny moins méprisables que les Gazettes d'Amsterdam, & que les systemes historiques ou prophetiques de M. Jurieu ? Doivent-ils estre plus délicats sur le fait de leur reputation, que ne le sont ceux que Dieu a mis sur nos testes ? ne doivent-ils pas, ou du moins ne leur est-il pas permis aprés ces grands

exemples, de mépriser ce qui ne touche que leur honneur particulier ?

Certainement on seroit à plaindre quand on a des ennemis, & les Jesuites seroient plus à plaindre que personne, si cette loy s'établissoit une fois, qu'il faut se defendre par écrit contre les calomnies, à peine d'estre estimé coupable. Encore pourroit-on le souffrir, s'ils avoient affaire à des accusateurs que la honte fust capable d'arrester, quand une fois on les auroit convaincus d'imposture. Mais la honte est une passion dont il y a long-temps que ces gens-là se sont affranchis. Semblables à ces insectes importuns qui s'obstinent d'autant plus à nous poursuivre, qu'on fait plus d'efforts pour les chasser; on n'a pas si-tost répondu à quelqu'une de leurs satyres, qu'ils en ont six autres toutes prestes à publier. Ils en tiennent des magazins tout pleins: on leur en envoye de toutes les parties de la terre. Celles qui furent refutées il y a cent ans, ou dont le monde se moqua sans qu'on les refutast, ils les rappellent aujourd'huy avec la mesme hardiesse que si c'estoient des pieces nouvelles, ou qui fussent demeurées sans replique: & ceux qui les suivront

à 40. ou 50. ans d'icy, feront la mesme chose de celles qu'on invente de nos jours, toutes méprisables & toutes méprisées qu'elles sont.

Que servira-t'il par exemple aux Jesuites de la Chine, d'avoir esté les premiers & presque les seuls qui se soient soûmis, & sans la moindre resistance, aux Vicaires Apostoliques, dés qu'ils y ont parû en 1684 ? Puisque cela n'a pas empesché leurs ennemis de publier encore l'esté passé par la plume de leur Secretaire le Gazetier de Hollande, que le saint Pere estoit extremement irrité contre les Jesuites, de ce qu'ils ne vouloient pas reconnoistre les Evesques qu'il envoyoit à la Chine ; peut-on douter que dans quelques années ce mensonge ne revienne à son tour sur la scene ?

De mesme que servira-t'il aux Jesuites d'Allemagne d'avoir une attestation signée par quatre des principaux Conseillers de M. l'Electeur Palatin, tous Protestans, dans laquelle ils témoignent que l'histoire du Jesuite contrefaisant une voix du Ciel pour tromper ce Prince & l'animer à la destruction de l'heresie, n'est qu'une pure fable ? Cet acte empeschera-t'il qu'un jour sur la foy

du Gazetier de Hollande quelque bon Proteſtant qui continuëra l'hiſtoire Jeſuitique, ne faſſe un chapitre de cette chimerique avanture?

Pourquoy ne s'y attendroit-on pas, lors qu'on voit les plus graves auteurs de ce parti-là nous debiter ſerieuſement le conte des *Emballeurs* d'Amiens avec toutes les circonſtances capables d'en faire une hiſtoire ridicule? ou bien quand on leur voit écrire avec une pareille hardieſſe, que M. Varillas eſt une éléve des Jeſuites & un de leurs confidens entierement dévoüé aux intereſts de la Societé, & qu'il ne fait que debiter publiquement les maximes qu'ils luy ont appriſes en ſecret. N'eſt-ce pas là connoiſtre fort bien les intereſts & les relations de ceux dont il eſt queſtion? Peut-on douter qu'un homme qui parle de la ſorte, ne ſçache à peu prés auſſi-bien ce que les Jeſuites ſont en eux-meſmes, que ce qu'ils ſont au regard de M. Varillas? Ceux qui croiront M. Burnet là-deſſus, auront-ils de la peine à le croire, quand ils luy entendent dire qu'on ne doit plus s'étonner que M. Maimbourg euſt renoncé à tous les ſentimens d'honne-

Burnet dans la Critique de M. Varillas,

ſteté & de probité, ſi l'on fait reflexion qu'il avoit paſſé tant de temps parmy les Jeſuites?

Aprés cela que le Gazetier Hollandois ne ſe repente point d'auoir publié par exemple que ce ſont les Jeſuites qui par leur avarice & par leurs méchans conſeils ont engagé l'Empereur dans la derniere guerre de Hongrie: Que le peuple de Vienne irrité contre eux pour ce ſujet en maſſacra pluſieurs lors qu'ils vouloient ſe ſauver à l'approche de l'armée Othomane: Que c'eſt eux qui brûlerent Stokolm l'année derniere, (c'eſtoient un peu auparavant quatre Turcs déguiſez qui l'avoient fait) &c.

Qu'il ne ſe repente point d'avoir publié toutes ces ſotiſes-là ny cent autres de la meſme force, & qu'il ne change pas de ſtile à l'avenir. Si on les mépriſe dans ce temps, du moins il peut s'aſſûrer qu'un jour ce ſeront de fort bons mémoires pour celuy qui fera le vingtiéme ou le trentiéme tome de la Morale pratique. Tant que l'Egliſe aura des ennemis ou declarez ou ſecrets, tant que les Jeſuites ſeront pour elle & contre eux ce qu'ils doivent eſtre, il y aura toûjours des Burnets en An-

gleterre, des Jurieux en Hollande, & des ** en France pour adopter de semblables histoires : & apparemment que le monde ne changera jamais tellement, qu'il ne se trouve toûjours assez de dupes pour les croire.

Au reste si l'Auteur de la Morale pratique ou celuy des Nouvelles de la Republique des Lettres desirent sçavoir ce qui rend les Jesuites si peu sensibles, lors qu'il ne s'agit que de leur propre reputation, jusqu'à souffrir qu'on les accuse d'indolence, & qu'on leur insulte mesme comme s'ils estoient reduits par force à se taire. C'est l'experience du passé qui leur apprend que ces sortes de persecutions auxquelles ils ont toûjours esté sujets, ne se sont presque jamais élevées contre eux, que Dieu n'ait suscité au mesme temps des personnes d'une autorité ou d'une reputation extraordinaire, qui les ont justifiez ou par leurs écrits ou par leur conduite.

Par exemple à peine estoient-ils au monde qu'un Melchior Canus commença à se déchaisner contre eux, à écrire & à prescher publiquement que c'estoient les *Precurseurs de l'Antechrist.* Mais pendant qu'il scandalisoit les

gens de bien par ses emportemens, autant qu'il faisoit rire la populace par ses satires, les Superieurs de son Ordre plus sages que luy le mirent en penitence. Les plus celebres de ses confreres, comme un Loüis de Grenade, se declarerent hautement pour ceux qu'il persecutoit, & d'autres composerent mesme des Apologies en leur faveur. Pour ne rien dire du saint Prestre Jean d'Avila, de sainte Therese, du fameux Barthelemy des Martyrs, & de tant d'autres de ce temps-là, qui donnerent des marques publiques d'estime & d'attachement pour les Jesuites.

Que ne publia-t'on point contre eux au commencement de ce siecle pour empescher leur rétablissement en France? Mais ils eurent l'honneur & la consolation de voir le plus grand Roy qui fust alors, plaider luy-mesme leur cause & faire leur éloge. Et le mesme Magistrat qui haranguoit contre eux de toute sa force en presence de ce Prince ne leur rendit-il pas ce témoignage honorable contre son intention, que *lors de leur établissement ils n'avoient point de plus grands adversaires que la Sorbonne, mais qu'à present elle leur estoit favorable*, c'est à dire de-

puis qu'elle les avoit mieux coñus ?

On ſçait avec quelle violence la calomnie ſe déchaiſna contre eux aprés la mort de Henry le Grand. Mais ce fut alors que l'illuſtre Cardinal du Perron voulut bien faire une Apologie pour eux avec la meſme plume dont il avoit ſi glorieuſement defendu les intereſts de la Religion. C'eſt qu'il croyoit parler pour les intereſts de la Religion meſme. *Une Societé*, diſoit-il, *que Dieu par une providence & un jugement ſpecial a ſuſcité en ces derniers jours pour ſervir comme de rempart aux aſſauts que tant de nouveaux ennemis de ſa gloire ſe ſont efforcez de livrer à ſon Egliſe ; la voir attaquée & pourſuivie par ceux meſme qui la devroient defendre ; la voir ſoüillée de toutes ſortes de calomnies & d'injures . . . Qui eſt-ce qui ne s'en étonnera & ne s'en émerveillera ?*

Apol. pour les PP. Ieſ. p. 5.

p. 9. Et plus bas : *Quand ils failliroient en quelqu'une des choſes qu'on leur met ſus, ſervant à celuy auquel ils ſervent, & avec le fruit, qu'il faut eſtre aveugle de cœur & d'eſprit pour ne le connoiſtre point ; c'eſt impieté, voire ſacrilege, non ſeulement de les injurier & de les offenſer, &c.*

Les ſentimens de ce grand Cardinal eſtoient ceux du Clergé de France. Car cet illuſtre Corps auſſi-bien que celuy de la Nobleſſe dans l'aſſemblée des Etats du Royaume en 1615. ſuppliant ſa Majeſté de permettre aux Jeſuites de r'ouvrir leur College, le motif de cette requeſte, ſelon que diſoit le Clergé, eſtoit *les grands fruits & les notables ſervices que ceux de la Societé & Compagnie des Jeſuites ont fait & font journellement en l'Egliſe Catholique, & particulierement en ce Royaume.*

Pour dire quelque choſe qui approche un peu plus de nos jours, le procés que les Jeſuites du Mexique eurent vers le milieu de ce ſiecle avec D. Jean de Palafox Eveſque d'Angelopolis, donna occaſion à leurs ennemis de faire courir en Europe diverſes ſatires contre eux ſous le nom de ce Prelat; dans leſquelles on luy faiſoit dire ſans façon que les Jeſuites eſtoient par tout le ſcandale de l'Egliſe, & que le ſeul moyen d'y remedier c'eſtoit de détruire leur Societé : remede fort ſouhaité de tout temps par certaines gens.

Mais un eſprit & un intereſt tout contraire portoit au meſme temps le ſouverain Pontife Innocent X. à

faire cet éloge des Jeſuites dans ſon Bref meſme pour cet Eveſque, qu'ils travailloient *avec grand fruit & ſans relaſche* dans la vigne du Seigneur. Et M. de Palafox de ſon coſté ſe récriant contre ceux qui le faiſoient auteur d'un tel conſeil, proteſtoit au contraire qu'il conſideroit *ce ſaint Ordre comme tres-utile à l'Egliſe.*

On ſe ſouvient encore de la violente perſecution que leur ſuſcita il y a trente ans un parti animé à la vengeance, en les faiſant paſſer pour les corrupteurs de la Morale de Jeſus-Chriſt, & en les voulant rendre ſeuls reſponſables des excez de tous les Caſuiſtes, auxquels ils n'avoient nulle part, ou dont ils eſtoient moins coupables que cent autres. Mais au meſme temps le Vicaire de Jeſus-Chriſt bien informé, comme il le dit luy-meſme, des effets que produiſoit dans le monde la direction des Jeſuites, invitoit les fideles à les prendre pour guides dans les voyes du ſalut. On voit bien que je parle d'Alexandre VIII. qui ouvroit par un Bref exprés du 12. Octobre 1657. les treſors de l'Egliſe à tous les fideles, ſoit laïques ſoit Eccleſiaſtiques, ſeculiers ou Reguliers, qui feront chez les

Jesuites, la Retraite de huit ou dix jours, suivant la methode des Exercices spirituels que saint Ignace leur a laissée. Quelle idée ce Pape avoit-il donc de leur doctrine & de leur conduite ?

Mais poursuivons. A dix ou douze ans de là un Prelat de France trop credule, & d'ailleurs irrité contre eux pour certaines raisons, publia que feu M. de Solminiac Evesque de Cahors l'avoit fait exhorter à ne se servir jamais d'eux, & à les regarder comme un fleau de l'Eglise.

C'estoit un pur mensonge du Sieur du Ferrier, dont Dieu a permis que l'on ait depuis découvert la fausseté, comme nous dirons en son lieu. Mais quand cela ne seroit pas, n'estoit-ce point assez pour eux de pouvoir opposer à un Evesque particulier celui qui est le Chef de l'Eglise vniverselle. Je veux dire Clement IX. lequel dans une Bulle qu'il fit peu de temps aprés pour confirmer la fondation des Chaires de Theologie qu'on avoit érigées en faveur des Jesuites de Salamanque & d'Alcala, faisoit l'éloge des services que la Societé avoit rendus non seulement à la Republique des Lettres, mais à l'Eglise Catholique.

L'Auteur de la Morale pratique vient de s'attacher à décrier tout de nouveau les Missionnaires qu'ils envoyent dans les Pays estrangers, & à les faire tous passer pour des gens d'une corruption & d'une impieté sans exemple. Mais en mesme temps on les pressoit en Espagne de se charger du soin de toutes les Missions étrangeres dans les terres du Roy Catholique. D'un autre costé feu M. l'Evesque de Munster & de Paderborne si connu par son sçavoir & par sa pieté, ayant fait une fondation digne de la liberalité d'un grand Prince, pour entretenir plusieurs Jesuites Missionnaires dans les Royaumes du Nord, à la Chine mesme, & au Japon, nostre S. P. Innocent XI. en a approuvé le dessein. Et ce qui passe tout le reste, ce saint Pontife a bien voulu témoigner par un de ses Brefs, qui a esté rendu public, combien il estimoit la conduite qu'ils tiennent dans la Chine, le lieu du monde où l'on pretend qu'ils sont plus dereglez. Que pourroient-ils souhaiter davantage pour leur justification ? Quand ils seroient aussi jaloux de leur honneur que l'Auteur de la Morale pratique en est ennemy, ne devroient-ils pas estre

contens de se voir ainsi défendus?

Je dis bien davantage : ils n'ont pas besoin le plus souvent d'autres Apologistes que de leurs propres adversaires, qui détruisent eux-mesmes les calomnies les uns des autres. Que ne disoient point contre leurs mœurs en France il y a un siecle, les précurseurs de l'Auteur de la Mor. pratique? De quelles infamies ne les chargeoit-on point dans les plaidoyez & dans les Satires de ce temps-là? Mais d'autres de leurs ennemis qui avoient entrepris de censurer leur doctrine (je parle de Baïus & des Docteurs de sa faction à Louvain) ne purent neanmoins s'empescher de leur rendre un témoignage que la seule force de la verité arrachoit de leur bouche, en disant que ces Religieux *avoient esté jusques-là tres-utiles aux bonnes mœurs des Fideles, & que le bon exemple de leur vie avoit esté salutaire à plusieurs.* Cela n'est-il pas digne de remarque? Ces Messieurs les Docteurs de Louvain joignent deux choses ensemble ; une censure de quelques propositions des Jesuites & un éloge de leurs mœurs. Celuy-cy ne pouvoit pas estre suspect venant de leurs ennemis declarez : celle-là fut aussi-tost condamnée

par le ſaint Siege. Et cependant la cenſure eſt encore aujourd'huy vantée par l'Auteur de la Morale pratique, comme ſi c'eſtoit la déciſion d'un Concile, au lieu que pour cet éloge il le met au rang des choſes oubliées.

Peut-on imaginer rien de plus bizarre que ce qui a déja eſté remarqué par d'autres, qu'au meſme temps qu'on perſecutoit les Jeſuites en France comme des emiſſaires des Eſpagnols, on les accuſoit en Eſpagne d'eſtre les eſpions de la France ? Mais il n'eſt pas beſoin que nous remontions ſi haut pour trouver des exemples d'une pareille bizarrerie, aprés ce que nous voyons de nos yeux.

On ſçait quel ſuccez eût parmy les Proteſtans il y a quelques années le Traité *de la politique du Clergé de France*, & les loüanges qu'il attira à ſon auteur. On ſçait auſſi à quoy tendoit principalement tout ſon diſcours : à perſuader au Roy que tous les Jeſuites auſſi bien que les Papes, eſtoient abſolument dévoüez à la Maiſon d'Autriche ; qu'il n'avoit point d'autre moyen d'aſſurer ſa Couronne qu'en conſervant le parti huguenot qui ſeul eſtoit capable de s'oppoſer à leurs deſſeins. Qui pourroit s'empeſcher de

croire un si grand Politique, & un homme dés-lors éclairé jusques à la prophetie ? Ne semble-t'il pas que les Jesuites fussent eux-mesmes bien peu politiques d'avoir laissé un tel ouvrage sans réponse, s'ils avoient quelque chose de bon à y opposer ? Mais ils n'en furent pas à la peine. Un autre Ecrivain de la mesme espece, & d'une politique plus rafinée que le premier, parut au mesme temps sur le theatre, pour faire voir à toute l'Europe *l'Empereur & l'Empire trahis, & comment, & par qui.*

C'estoit le titre de son livre, où il montroit bien à l'Auteur de la Politique du Clergé qu'il n'y entendoit rien. Car il avoit découvert que les Jesuites avoient changé de parti, qu'ils estoient tous dans les interests de la France, à laquelle ils sacrifioient, disoit-il, l'Empereur & tout l'Empire, qui ne s'appercevoient pas de la trahison.

Et c'est apparemment des lumieres de ce dernier Politique qu'aura profité l'auteur d'un libelle Flamand, qui vient d'apprendre au Roy Catholique & à toute la maison d'Autriche, ce qu'elle ne vouloit pas croire; qu'il ne luy est arrivé aucune disgrace dans ces derniers temps, soit en Espagne ou ailleurs, dont

elle ne ſoit redevable à la haine ſecrette des Jeſuites.

Les échafaux d'Angleterre fument preſqu'encore du ſang de pluſieurs des leurs qu'on y a immolez à la paſſion des heretiques : ſans parler de ceux qui y ont eſté proſcrits, empriſonnez, conſumez de miſeres. Leur crime, diſoit-on alors publiquement, eſtoit que depuis le General juſqu'au dernier ce ſont des gens devoüez au Pape, qui ne cherchent qu'à étendre ſa domination ; & qui avoient formé une ligue dangereuſe pour la rétablir en ce Royaume. Ce n'eſtoit pas ſeulement un Oates ou un Bedlovv qui parloient ainſi : il y avoit encore de ces pretendus Catholiques, confederez au party de noſtre Moraliſte, qui travailloient par d'autres calomnies à appuyer celles de ces fameux parjures.

Il ne falloit que venir au deça de la mer pour entendre tout le contraire. Icy le S. Siege n'avoit point de plus grands ennemis que les Jeſuites : toute leur application n'alloit qu'à luy ſuſciter par tout de méchantes affaires : Et ce qui eſt merveilleux, c'eſt que toutes leurs entrepriſes pour le Pape, contre le Pape, en France comme en

Angleterre, en Espagne comme en Hollande estoient animées de l'esprit de la Societé entiere sous les ordres & par la direction du General.

Mais il ne faut pas mesme sortir d'Angleterre pour voir qu'on les fait ainsi contraires à eux-mesmes. Car selon Messieurs les Protestans, c'est toûjours dans les Jesuites que reside l'esprit, ou comme ils l'appellent, la *quint-essence* du Papisme : C'est eux, disent-ils, qui le soutiennent par leur adresse & par leurs intrigues. Mais ils les connoissent mal. Le plus grand malheur pour la Religion Catholique en ce païs-là seroit qu'on s'avisast d'y faire venir des Jesuites pour estre Missionnaires. C'est dequoy le parti de l'auteur de la Morale pratique a bien voulu nous instruire par l'organe de deux nouveaux avanturiers qu'il vient de pousser sur les rangs : l'un pour donner à sa Majesté Britannique des *Maximes politiques sur le gouvernement de l'ordre Ecclesiastique de ses Royaumes* ; l'autre pour decider cette question d'un pretendu Seigneur d'Angleterre, *S'il est bon d'employer les Iesuites dans une Mission.*

Enfin pour mettre encore un exem-

ple qui a du rapport aux Miſſions des Indes & de la Chine ; Il ſemble que ce ſeroit quelque honneur pour eux de pouvoir ſe dire les freres de ſaint François Xavier ce fameux Apoſtre de l'Orient. C'en eſt aſſez , il ne faut pas ſouffrir qu'il ſoit du nombre des leurs : Il faut trouver des conjectures pour rendre au moins douteux s'il a jamais eſté Jeſuite , ou pour le nier abſolument ſi l'on peut. Auſſi en a-t'on trouvé , & l'on a veû de nos jours aſſez de gens à qui elles ont paru fort bonnes. Mais d'un autre coſté, ſi ſaint Xavier eſtoit de la Societé , ce ſeroit une belle occaſion pour inſulter aux Jeſuites , en leur reprochant qu'ils ne luy ſont pas ſemblables. Il en ſera donc par cette raiſon là , & l'auteur de la Morale pratique y conſentira , pourveu que l'exemple de ce ſaint homme luy ſerve à les mieux confondre.

Tant il eſt vray que leurs adverſaires ne s'accordent preſqu'en rien , ſinon dans le deſſein de les noircir à quelque prix que ce ſoit ; qu'afin d'en venir à bout ils mettent en œuvre également le *Pour* & le *Contre* , le faux & le vray; & qu'ils ſont ſouvent eux-meſmes les premiers à ſe détruire par la contrarie-

té de leurs calomnies. Voilà ce qui fait que les Jesuites s'empressent ordinairement si peu à les refuter; & ce qui leur doit faire mépriser les reflexions malignes que la Morale pratique ou les Nouvelles de la Republique des Lettres pourront faire sur leur silence, lorsqu'il n'y aura point d'autres raisons que celles de leur interest particulier qui les obligent à le rompre. Mais revenons à la Preface de nostre Auteur

ARTICLE IV.

Sur ce que l'Auteur promet un troisiéme Tome de sa Morale pratique,

J'*Ay seulement oüy dire*, ajouste-t'il, *que les Jesuites se plaignoient qu'on n'avoit mis* (dans le premier volume de la Morale pratique) *que des histoires de l'autre monde. Ils prendront patience, s'il leur plaist, encore pour quelque temps, & ils souffriront que cette seconde partie ne contienne presqu'autre chose; parce qu'il est à propos avant de venir en Europe, de rapporter ce que nous sçavons de plus considerable des pays les plus éloignez.*

Reflex. On ne sçait pas s'il est vray qu'il

ait oüy dire, que les Jeſuites ayent fait une telle plainte : Il faudroit pour cela qu'ils n'euſſent pas lû ce livre. Car bien loin de pouvoir dire, *qu'on n'y avoit mis que des hiſtoires de l'autre monde*, elles n'en occupent pas ſeulement la dixiéme partie. Ce ne ſont donc pas les Jeſuites qui ont fait cette plainte : ce n'eſt que l'Auteur qui l'a ſuppoſée, ou pour prevenir l'objection qu'il croyoit qu'on luy pouvoit faire, ou pour avoir occaſion d'avertir qu'il preparoit un troiſiéme Tome qui parleroit des hiſtoires de l'Europe.

Quoy qu'il en ſoit, ſi les Jeſuites s'eſtoient plaints de ce qu'il dit, ils auroient eu tres-grand tort : puiſqu'il ne pouvoit rien faire de plus avantageux pour eux que de s'engager ainſi dans un mauvais pas dont il ne ſortira jamais, & qui ſera pour luy le ſujet d'une eternelle confuſion. Il eſt vray qu'il n'eſt pas permis de ſe réjoüir du crime d'autruy. Mais ſuppoſé qu'il fuſt determiné à les attaquer par des calomnies, que pouvoient-ils deſirer, ſinon qu'il tombaſt luy-meſme dans le piege qu'il leur a dreſſé ?

Afin donc qu'il ſçache combien ils ſont éloignez de ſe plaindre de ce qu'il

n'a mis jusques à present dans sa Mo-
rale que des histoires de *l'autre monde* ,
ainsi qu'il parle , on l'avertit qu'il
ne doit pas songer à le quitter encore si-
tost. Il n'y a ny Royaume ny Province
dans les Indes Orientales & Occiden-
tales qu'il n'ait marqué dans l'esprit de
ses Lecteurs par quelques traits de mé-
disance contre les Jesuites. On le for-
cera, malgré qu'il en ait, de repasser
dans tous ces endroits là, & d'y faire,
pour ainsi dire, amende honorable à la
verité & à la charité qu'il a si indigne-
ment violées. Il nous a fait mention de
Dom Hernando Guerrero dans les Phi-
lippines, de Dom Bernardin d'Almanza
dans le Perou, de Dom Bernardin de
Cardénas dans le Paraguay, de Dom
Jean de Palafox dans le Mexique, &c.
comme ayant esté persecutez par les Je-
suites. Avant que de quitter son *autre
monde* on luy fera voir à sa confusion,
qu'il n'a pas esté mieux informé sur le
chapitre de tous ces Prelats, que sur
celuy de M. l'Evesque de Malaga en
Espagne : & il apprendra par là ce que
c'est de parler des pays & des affaires
que l'on a veû seulement par les yeux
d'autruy, & sur tout de gens que l'on
ne connoist pas.

Aprés cela s'il luy prend envie de revenir de l'*autre monde* & de repasser en Europe, comme il en menace, on le suivra tres-volontiers. Il destine un troisiéme tome de sa Morale pratique à raconter *les traverses que les Jesuites ont faites & qu'ils font encore*, dit-il, *aux meilleurs Evesques de France & des Pays-bas.* On voit bien qui sont ces saints Evêques dont il parle. Quand il en voudra composer la vie, on promet de luy fournir quelques memoires qui pourront servir dans le procez de leur canonisation.

Pour les traverses que les Jesuites leur ont faites, à ce qu'il dit, peut-estre qu'avant d'en publier l'histoire il se trouveroit bien d'avoir medité quelques momens sur ces paroles de l'Evangile, *Ejice primùm trabem de oculo tuo.* Quoy qu'il doive connoître mieux que personne les livres qu'il faudroit lire pour cét effet, on les luy marquera neanmoins, & l'on en fera mesme quelques extraits, si on voit qu'il en ait besoin.

Cet homme n'a-t'il pas bonne grace d'oser objecter aux autres qu'ils ont fait des traverses à ceux qu'il luy plaist d'appeler les meilleurs Evesques de

France

France & des Pays-bas ? C'est bien à luy & à ses semblables de faire des reproches à qui que ce soit en cette matiere ; eux dont le parti aprés avoir rampé d'abord devant les Evesques, en exagerant jusqu'à la flaterie la soumission qu'on leur doit, ne s'est élevé ensuite, & ne se soutient encore aujourd'huy que par la licence effrenée avec laquelle il fait profession depuis quarante ans de déchirer impitoyablement & sans distinction d'Ecclesiastiques ny de Seculiers, de Prestres ny d'Evesques, tous ceux qui ont osé se declarer contre la nouveauté. Ne sçait-on pas que ç'a toûjours esté le malheureux artifice de cette faction, que de se rendre par là formidables à ceux qu'ils n'ont pû engager autrement dans leurs interests ? Y a-t'il aucun excez d'outrages & de médisance dont ils n'ayent donné des exemples sans nombre contre les Evesques particuliers, contre les Assemblées entieres, contre les Papes mesmes ? Et ils viendront aprés cela nous parler des pretenduës traverses que les Jesuites ont faites, disent-ils, à certains Evesques de France & des Pays-bas ! On fera bien voir quand il le faudra, si ces Evesques ont

esté tels qu'ils les representent, ou si c'est aux Jesuites qu'on doit attribuer les traverses qu'ils ont pû souffrir. Mais quand l'un & l'autre seroit aussi vray qu'il est faux, je voudrois bien sçavoir comment l'Auteur de la Morale pratique s'y prendroit pour faire sur cela le procez aux Jesuites, sans qu'on luy pust fermer la bouche avec ce seul mot d'avis : *Quid vides festucam in oculo fratris tui, trabem autem quæ in oculo tuo est, non consideras ?* Voyons le reste de la menace qu'il leur fait.

Ils sçavent bien eux-mesmes, dit-il, *qu'il ne sera pas difficile de composer des livres de toutes les histoires que l'on sçait d'eux, qu'il sera aisé de diviser par Royaumes & par Provinces, n'y en ayant aucune qui n'en fournisse de considerables.*

Resp. On sçait bien ce que l'on doit se promettre de cet Ecrivain. Le passé nous répond de ce qu'il peut faire à l'avenir. Le magazin satirique de P. R. n'est pas si-tost épuisé : les Memoires que S. Amour y apporta d'Italie n'ont pas encore tous paru ; & l'on connoist des gens qui travaillent pour y en mettre de nouveaux, qui pourront servir dans quelque temps. Ainsi l'on s'attend

bien, si Dieu donne quelques années de vie à nostre Auteur, de luy voir pousser la Morale pratique du moins jusqu'au dixiéme Volume. On ne doute pas mesme qu'il ne tienne desja tout prest l'Epitaphe de la Societé des Jesuites. Car on entend de tous costez ses émissaires qui prédisent fort serieusement qu'elle s'en va estre aneantie, selon le projet qu'en avoient fait dés le commencement de nostre siécle *les deux Chefs* de sa cabale *qui n'en font qu'un.*

Mais qu'il multiplie ses volumes tant qu'il voudra : ny dix ny trente mesme qui pourront suivre, n'empescheront pas que les deux premiers ne soient pleins de calomnies aussi folles qu'elles sont atroces : & ils ne serviront peut-estre qu'à augmenter l'infamie dont il demeurera couvert à jamais, d'en avoir voulu faire des veritez incontestables.

On croira s'estre aquitté de ce qu'on promet là-dessus, quand on aura montré par des preuves incontestables :

Que ç'a esté une insigne imposture d'attribuër à M. l'Evesque de Malaga le Theatre Jesuitique ; à de saint Missionnaires les fables dont il est composé ; à feu M. de Palafox la Lettre du

Journal de Saint-Amour ; & au P. Sotélo celle qui porte ſon nom :

Que le Mémorial de Collado eſt une piéce indigne de créance par elle-meſme & par le caractere de ſon auteur :

Que la Relation qu'on voit au 3. Tome de M. Tavernier touchant les cauſes de la perſecution du Japon, n'eſt qu'un pur Roman, en ce qui regarde M. Caron & les Jeſuites :

Que toutes ces piéces donnoient à l'Auteur de la Morale pratique mille marques tres-évidentes, les unes de ſuppoſition, les autres de fauſſeté :

Qu'à moins de ſuppoſer qu'il euſt rénoncé au bon ſens, on ne ſçauroit comprendre qu'il ait pû les lire ſans y découvrir une infinité de contradictions & d'autres extravagances :

Que les diſſertations & les remarques qu'il y a mis du ſien, ſont pleines d'illuſions groſſieres, de raiſonnemens ridicules, de médiſances outrées, de honteux emportemens : & qu'il y fait voir par tout un aveuglement qui ne ſe peut excuſer, ou une mauvaiſe foy qui ne ſe peut diſſimuler.

Encore une fois, l'on conſent que tout ce qu'a dit juſques icy la Morale

pratique, & tout ce qu'elle pourra dire à l'avenir, passe pour constant, si l'on ne force son Auteur mesme d'avoüer au moins par son silence, la verité des propositions qu'on vient de faire.

CHAPITRE II.

Sur l'Auteur du Theatre Jesuitique. Que ce n'est nullement M. l'Evesque de Malaga : Qu'il le desavouë & le combat par un écrit public. Faussetez ridicules de la Morale pratique des Jesuites *sur le sujet de ce Prelat, refutées par luy-mesme.*

IL y a un peu plus de trente ans qu'il parut en Espagne une Satire sous le titre de *Theatre Jesuitique*, imprimée à Conimbre en 1654. & adressée au Pape Innocent X. L'Auteur qui pour se déguiser, avoit pris le nom *de la Pietad*, estoit un homme assez connu dans l'Espagne par les démêlez qu'il a eûs avec toutes sortes de personnes, & qui s'exerçoit depuis long-temps en ce genre d'écrire. Mais irrité particulierement contre les Jesuites, à qui il attribuoit

le mauvais ſuccés d'un autre de ſes ouvrages, il entreprit de ramaſſer dans celuy-cy les médiſances les plus outrageuſes qui euſſent eſté publiées contre eux par Scioppius, Roales, Spino, Eſclapez, & ſemblables Ecrivains, ennemis declarez de cette Societé. A quoy il ajoûta encore tout ce que ſa malignité luy avoit fait inventer, ſoit contre la doctrine, ſoit contre les mœurs de ces Religieux.

L'horreur que tous les gens de bien firent paroiſtre de ce libelle, & l'indignation avec laquelle il fut receû du public, porta auſſi-toſt toutes les Puiſſances à en faire juſtice. On ſçait que Philippe IV. aprés avoir ordonné qu'il fuſt brûlé, declara publiquement que l'Auteur, quel qu'il fuſt, meritoit luy-meſme un pareil traitement. Et ſans parler icy ny du Duc de Seſſa, pere de celuy qui eſt aujourd'huy Preſident des Ordres à la Cour de Madrit, qui le fit brûler dans la place publique de Cabra, la principale ville de ſes Etats; ny de D. Jean de Tapia Eveſque de Cordouë autrefois Dominiquain, qui le jetta luy-meſme dans le feu: Sans parler de ceux-là ny de pluſieurs autres qui donnerent des marques éclatantes de l'hor-

reur qu'ils avoient d'un tel ouvrage ; le Tribunal de l'Inquisition d'Espagne le supprima & le défendit sous de tres-griéves peines, comme estant *remply d'une doctrine impie, scandaleuse, & excessivement injurieuse à une Religion considerable dans l'Eglise* : Ce sont les termes de sa Censure du 18 Janvier 1655. & dés la mesme année le 16 jour de Février il fut aussi mis à Rome au nombre des livres défendus.

Les Jesuites plus appliquez à servir le public selon leur pouvoir, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'à se défendre contre leurs adversaires, crûrent que ce n'estoit pas la peine aprés cela d'opposer aucune réponse à cette miserable piece. En effet le mépris que tout le monde avoit conceû & pour le livre & pour l'Auteur, estoit tel qu'apparemment le Theatre Jesuitique seroit demeuré pour toûjours dans l'oubly, mesme en son propre païs, si dans la France un party qui se croyoit envoyé de Dieu pour reformer l'Eglise, c'est-à-dire pour détruire les Jesuites, n'eust jugé que c'estoit un instrument fort propre pour ce grand dessein.

Ce fut donc en 1669. quatorze ou

quinze ans aprés avoir eſté bruſlé en Eſpagne, qu'on vit ce Phenix renaiſtre en France de ſes propres cendres, par les ſoins charitables de ces Meſſieurs, quoy que ſous une forme aſſez differente de la premiere. Car ils n'oſerent pas le traduire tout entier en noſtre langue. Ils avoient trop d'eſprit pour ne pas voir qu'en le montrant tel qu'il eſtoit ſans en retrancher rien, ils s'expoſeroient eux-meſmes à la riſée du public, tant on y auroit veû d'extravagances, & dans les choſes & dans la maniere : & qu'ainſi ils feroient moins de tort que de plaiſir aux Jéſuites. Ce n'a eſté qu'en Flamand qu'ils ont oſé en faire traduire la 2. partie toute entiere pour la Hollande ; où ils ſçavent bien que les peuples ſont d'une credulité a l'épreuve des plus grandes ſotiſes, quand il n'eſt queſtion que de croire du mal des Jeſuites.

Le parti qu'ils ont pris en France, a eſté d'en compiler ſeulement quelques endroits détachez, qui leur ont paru les plus plauſibles, & les plus capables de faire impreſſion. C'eſt dequoy ils ont compoſé la moitié du premier volume de leur *Morale pra-*

tique des Jesuites, avec la premiere partie du second.

La fortune de ce premier extrait du Theatre Jesuitique fut à peu prés la mesme en France que l'avoit esté en Espagne celle de l'ouvrage entier. Car quelque grand que fust alors le credit des faiseurs de Morale pratique, & malgré le déchainement que leurs amis avoient excité en ce temps-là contre les Jesuites, on ne pût s'empescher d'estre indigné de ce libelle aussi contraire au bon sens qu'à la charité. Il se trouva assez de gens & dans Paris & à la Cour, qui sçavoient par eux-mesmes la fausseté d'une partie des histoires bizarres qu'il contenoit: Et ce fut une des causes qui porterent la justice du Roy † à ordonner contre le Livre la peine que celle de Dieu reserve à l'Auteur s'il ne fait penitence d'un excés si criminel.

† La semaine passée fut laceré & bruslé par l'executeur de la haute justice, & suivant la Sentence du Sieur de la Reynie Lieutenant de Police, un libelle intitulé *Morale pratique des Iesuites*, tendant par ses faussetez & par le ramas d'une infinité de memoires inventez & de pieces supposées, à décrier la conduite de cette Societé. *Gazette de France du 28. Sept. 1669. à l'article de Paris.*

Mais il a bien voulu qu'on ſçuſt qu'il en eſtoit fort éloigné, puiſqu'il a recommencé depuis quatre ou cinq ans a donner la ſuite de cet ouvrage favori ; en promettant meſme de continuër à l'avenir, comme pour dédommager par là le public de ce qu'il avoit eſté quinze ans à enfanter le ſecond volume.

Pendant qu'il prépare le troiſiéme, dont il menace, on a cru devoir luy donner, principalement ſur le ſecond, quelques avis dont il pourra profiter. S'il n'en devient pas plus ſage, on aura ſujet de le plaindre : Mais l'Egliſe ne laiſſera pas d'en tirer l'avantage qu'on ſe propoſe. Nous commencerons par le Theatre Jeſuitique qu'il a mis a la teſte de cette nouvelle compilation, & qui eſt le principal fondement de tout ſon Ouvrage.

S'il y avoit aucune choſe dont ce compilateur anonyme & aprés luy M. Jurieu, euſſent dû s'aſſurer, c'eſtoit de ce qui regarde l'Auteur de ce Theatre tant vanté, qui a ſervi de fond aux calomnies avec leſquelles ils ont entrepris, l'un de diffamer une Societé Religieuſe, l'autre de noircir toute l'Egliſe Romaine.

Sçavans comme ils sont tous deux dans l'Histoire des livres de ces derniers temps, ils n'ignorent pas combien de fois on a mis en usage contre les Jesuites depuis plus d'un siecle l'artifice ordinaire aux écrivains de Satires, qui est de faire passer leurs médisances sous le nom de quelque personne remarquable par son rang ou par son merite. Car c'est par ce stratagéme que non seulement des étrangers, mais les plus grands hommes de cette Societé, comme un Bellarmin en Italie, un Pere Cotton en France, & tant d'autres, se sont trouvez, sans le sçavoir, les calomniateurs d'eux-mesmes ou de leurs propres freres.

Aprés tant d'exemples anciens & nouveaux qu'on avoit veûs en cette matiere, se seroit-on attendu que ces deux Auteurs, qui trouveroient fort mauvais sans doute qu'on les accusast de ne sçavoir pas faire la Critique d'un livre, eussent pris si inconsiderément leur parti sur le sujet de cette fameuse Satire du Theatre Jesuitique? Ne devoient-ils pas au moins s'informer avant toutes choses, si celuy auquel ils l'attribuoient, tout au

plus ſur quelques bruits confus, & ſur des rapports incertains, le reconnoiſſoit effectivement pour ſon ouvrage ?

Mais ce qui doit paroiſtre encore plus ſurprenant, c'eſt de voir que dans une affaire, où il y alloit également de l'honneur & de la conſcience de ne ſe pas tromper, neanmoins le ſecond de ces deux Ecrivains s'en eſt repoſé bonnement ſur la foy du premier; Et cela dans le livre meſme où il croit l'avoir convaincu par des preuves de fait inconteſtables, d'eſtre un eſprit fourbe, vindicatif, & paſſionné particulierement contre ceux dont il s'agit icy.

Mais on reviendra facilement de cette ſurpriſe, quand on fera reflexion ſur l'intereſt commun qu'avoient ces Meſſieurs de faire valoir un livre qui flate ſi agréablement la paſſion dominante de l'un & de l'autre party, où ils tiennent les premiers rangs; qui eſt de décréditer ſur tout la Societé des Jeſuites. Hors delà pourroit-on concevoir qu'ils ſe fuſſent oubliez tous deux juſques à donner un exemple de la credulité la plus pitoyable que l'on puiſſe voir ? Car on veut bien, s'il le

faut, leur faire l'honneur de supposer qu'ils ont pris pour bon & pour vray ce qu'ils ont debité sur le témoignage de ce livre : Mais on ne craint point d'ajouster, que si cela est, leur ignorance ne sçauroit les justifier devant Dieu, ne le pouvant pas mesme devant les hommes.

Ce n'est pas assez de le dire, il faut le prouver. Il faut leur faire sentir non seulement qu'ils y ont esté trompez honteusement, mais encore qu'il leur estoit tres-facile de s'en empêcher ; parceque les faits dont ils se sont rendu les approbateurs & les garants envers le public, avoient tant de caracteres de mensonge, qu'une attention tres-mediocre leur suffisoit pour s'en apercevoir.

Commençons par la premiere de leurs démarches, qui peut servir de préjugé pour tout le reste. Comme c'est sur la foy du Theatre Jesuitique qu'ils devoient faire rouler toutes leurs invectives, ils ont bien veû qu'elles avoient besoin d'un nom illustre qui les mist à couvert du soupçon de calomnie ; Et ils ne se sont pas trompez quand ils ont crû le nom de M. l'Evesque de Malaga fort propre

pour leur deſſein. Auſſi n'y a-t'il rien ſur quoy l'Auteur de la Morale pratique ait parlé ſi affirmativement, que ſur ce point-là. Voicy comme il s'en explique dans la preface du premier Tome.

Quant à l'Auteur du Theatre Jeſuitique, le nom de la Pietad qu'il a pris n'eſt point ſon veritable nom. Il eſtoit fils naturel du defunt Roy d'Eſpagne, & a toûjours eſté dans une tres-grande conſideration à la Cour de Madrit : & il n'a point pretendu s'y cacher ſous ce nom ſuppoſé, puiſqu'il a toûjours avoüé publiquement cét ouvrage, comme en étant le veritable Auteur. On peut donc dire que s'il n'euſt dû paroître qu'en Eſpagne, il y euſt mis ſon nom, parce que tout le monde ſçavoit en ce païs-là qu'il eſtoit de luy : mais qu'il a eû aſſez de modeſtie & d'humilité pour le vouloir cacher à ceux qui ne le ſçavoient pas ; & qu'ainſi ce n'eſt proprement que pour ceux-là qu'il en a uſé de la ſorte.

Il eſtoit Dominicain quand il le compoſa. Il ſe nommoit Ildephonſe de S. Thomas, à Sancto Thoma ; *Et ſon livre, quoyqu'il ait eſté mis par le credit des Jeſuites dans l'Index, ne l'a point empêché d'eſtre nommé pour ſucceſſeur de Jean de Pala-*

fox à l'Evêché d'Osme , & incontinent aprés à celui de Placentia , qui vaut 50. *mille écus de rente ; & enfin à celui de Malaga, qu'il possede presentement, & qu'il a preferé à celui de Placentia, encore qu'il ne vaille que* 20. *mille écus , c'est-à-dire* 30. *mille moins que celui de Placentia.*

Le Roy d'Espagne l'a reconnu pour son fils , & c'est de son vivant qu'il a esté fait Evesque. Il est tres-estimé dans son Diocése, & passe pour un des plus grands & des plus zelez Predicateurs qui soient aujourd'huy en Espagne , & s'applique fort à la confession & à la direction des ames qui luy sont commises.

Aprés avoir repeté les mesmes choses en abregé au commencement du 2. Tome de la Morale pratique, *c'en est assez*, dit-il, *pour donner de l'autorité à ce qu'il avance, n'estant pas croyable qu'un homme de cette naissance & de cette vertu voulust publier des faussetez & des mensonges pour décrier les Jesuites.*

Qui oseroit aprés cela revoquer en doute un fait si public , si averé , si bien circonstancié selon le raport de ces Messieurs, dont la morale est si pure & la reputation si établie dans le monde ?

Il est bon neanmoins de douter quelquefois un peu de ce qu'ils disent. J'en ay douté en cette occasion, & je n'ay pas sujet de m'en repentir. Instruit par l'experience de ce qui s'est passé depuis quarante ou cinquante ans, que lors qu'il s'agit de dire du bien d'eux-mesmes, ou du mal de leurs adversaires, leur Histoire est aussi peu fidele que leur Theologie est peu orthodoxe, & qu'ils ne parlent jamais plus affirmativement que quand ils sont le moins assurez de ce qu'ils debitent : Je me suis défié qu'ils n'eussent presté encore icy la mesme charité à D. Ildephonse de Saint Thomas Evesque de Malaga, que leurs precurseurs presterent autrefois à ceux que nous avons dit, & qu'ils ont prestée eux-mesmes à Dom Jerôme Baptiste de la Nuza, à D. Jean de Palafox, au Pere Sotelo, &c.

Pour m'éclaircir donc de la verité sur le sujet du Theatre Jesuitique & de son Auteur, j'envoyay à Madrit cét endroit de la preface qu'on vient de voir, pour apprendre ce qu'il y avoit de vray : & le succés a montré que mes soupçons ne pouvoient estre mieux fondez. La reponse fut qu'il n'estoit jamais arrivé à M. l'Evesque de

Malaga de se faire passer ny en public ny mesme en secret, pour Auteur du Theatre Jesuitique : & que la maniere dont l'Auteur de la Morale pratique osoit assurer le contraire, estoit capable de le faire passer pour un des plus insignes imposteurs.

En effet M. l'Evesque de Malaga, qui est veritablement plus illustre encore par sa vertu, & par ses autres grandes qualitez que par sa naissance, ayant sçû de quel ouvrage on le faisoit auteur hors d'Espagne ; il en fut surpris autant qu'on le peut-estre. Là dessus offensé d'une telle hardiesse, & presque également choqué des éloges qu'on luy donnoit dans la *Morale pratique*, où il auroit mieux aimé se voir déchiré avec les Jesuites, que loüé par les ennemis de l'Eglise ; il resolut aussitost de s'en plaindre à la face de toute l'Europe, & de fermer ainsi la bouche à ses calomniateurs. C'est ce qu'il a executé sur le champ par un écrit exprés sous le titre de *Querimonia Catholica*, Plainte Catholique, qu'il adresse à nostre S. P. Innocent XI. par une Lettre qui luy sert de Preface.

Il en a fait faire coup sur coup deux éditions qui sont tant soit peu differen-

tes : & l'on en doit dire icy la raiſon. C'eſt à l'occaſion du livre nommé *l'Eſprit de M. Arnaud*, que ce Prelat avoit receû avis qu'on luy attribuoit le Theatre Jeſuitique. Mais il paroiſt que les lettres qui luy furent écrites là-deſſus, ne s'expliquoient pas aſſez, & qu'elles eſtoient d'un caractere mal formé & difficile à lire. Car on voit par ſa premiere édition qu'il avoit confondu cét ouvrage-là avec la *Morale pratique des Jeſuites*, dont il ne contient qu'un extrait, où qu'il les croyoit tous deux d'un meſme Auteur, a qui il donnoit le nom de *Surien* au lieu de *Jurieu*.

C'eſt donc pour corriger cette mépriſe qu'il fit faire, comme il le dit luy-meſme, une ſeconde impreſſion de ſa *Plainte Catholique* : l'empreſſement qu'il avoit eû d'abord de commencer la premiere, ne luy ayant pas permis d'attendre de plus grands éclairciſſements ſur ce fait-là, qui n'eſtoit pas auſſi de fort grande conſequence pour le fond. Mais il faut l'entendre parler luy-meſme dans ſa Lettre au S. Pere.

ARTICLE I.

Lettre de M. l'Evesque de Malaga à nostre S. P. le Pape Innocent XI.

TRES-SAINT PERE,

Il m'est tombé depuis peu entre les mains un Livre assez petit si l'on en regarde le volume & le nombre des pages ; mais d'une grandeur démesurée, si l'on en considere la malignité & la passion avec laquelle il est écrit. C'est un libelle diffamatoire & infame, indigne de voir le jour, ayant esté fabriqué dans les tenebres de l'Enfer. Il porte pour titre : *La Morale pratique des Jesuites ; second volume.*

L'Auteur, que le remors de sa propre conscience a empesché de se nommer, fait paroistre dés l'entrée de son livre le dessein criminel qu'il a de diffamer par ses médisances l'Ordre tres-religieux & tres-sage de la Compagnie de JESUS, dont la naissance dans l'Eglise a eû quelque chose de merveilleux, eû égard à la circonstance du temps où il a commencé, non sans une providence particuliere de celuy qui veille à la conservation de l'Eglise sa

tres-chaste épouse. Car au mesme temps que Luther s'éleva contre elle
Ps. 86. avec les autres Novateurs, *le Seigneur*
Eccl. 33. *tres-haut jetta les fondemens* de cette Societé, & les *opposa l'un à l'autre.*

Ensuite s'estant heureusement accruë, elle a paru comme multipliée pour combattre la multiplicité des nouvelles erreurs; & en extirpant les Heresies elle est arrivée au but où elle tend par son institution. C'est pour cela que les Heretiques ont conceû tant de haine contre elle, qu'ils s'efforcent de tout leur pouvoir de l'abbatre & de la ruiner par leurs méchantes pratiques, par leurs railleries, par leurs impostures, par leurs médisances, & par leurs insultes.

Celuy donc qui a composé ce libelle, n'ignorant pas l'énormité de son crime, n'a osé déclarer son nom, par-
Ioa. 3. ceque *faisant le mal il hait la lumiere.* Et quoy que l'on nous eust rapporté qu'il s'appelloit *Surien*, neanmoins aprés la premiere édition de cette *Plainte*, nous avons appris deux choses: l'une, que le nom, de celuy duquel on avoit parlé, n'estoit pas *Surien* mais *Pierre Jurieu*: l'autre, que ce n'est pas luy qui a composé la *Morale*

pratique des Jesuites. Mais qui que ce soit qui ait mis au monde un tel ouvrage, qu'on peut nommer le fruit d'une vipere, c'est de cette source que les heretiques, principalement *Bayle* & *Jurieu*, ont tiré leur venin. *Leur bouche ressemble à un sepulcre ouvert : & se servant de leurs langues trompeuses*, ils triomphent sur la *Morale pratique des Jesuites*, & en prennent occasion d'insulter à l'Eglise de Dieu : sur tout le fameux Pierre Jurieu, cy-devant Ministre heretique à Sedan (c'est le nom que les Calvinistes donnent à leurs Predicants ou Pasteurs des ames, qu'on devroit plutost nommer des loups ravissans) & ç'a esté principalement dans un de ses livres, qu'il a intitulé *l'Esprit de Monsieur Arnaud*, ouvrage plein de l'esprit du demon. *Psal. 5.*

Ce Jurieu tire, à ce que j'apprens, son origine du costé maternel de Pierre du Moulin autre Calviniste tres-insolent & tres-dangereux : mais, plus méchant encore que ses ancestres, il le surpasse de beaucoup en temerité & en malice. La France qui luy avoit donné la vie, n'a pû souffrir cet enfant dénaturé : & ainsi il s'est refugié dans la Hollande, à laquelle on peut appli-

quer ce que S. Leon disoit autrefois de Rome la profane, *qu'elle estoit esclave des erreurs de tous les autres peuples, & qu'elle pensoit avoir fait un grand acte de religion en admettant indifferemment toutes sortes de faussetez.*

Ser. de natal. Apost.

C'est là que se trouvant plus en liberté il *a élevé sa voix* avec une licence effrenée *contre le Seigneur*, puis contre la Societé qui porte son nom. Car il falloit que ce fust au milieu de cette Babylone de toutes les heresies qu'une langue telle que la sienne allast s'éguiser.

Il luy falloit estre là comme dans une place de seureté, & une forte citadelle, afin qu'estant hors d'atteinte, il pust faire entendre ses blasphémes, qui sont comme l'artillerie dont il se sert pour faire la guerre contre les Saints, & pour battre l'Eglise. Jamais elle n'eût d'ennemy plus insolent, & qui ait déchiré d'une maniere plus furieuse par ses écrits le party Catholique.

Car se fiant à la facilité qu'il s'est acquise de parler selon les regles de la sagesse & de l'éloquence humaine, qui l'a rendu considerable entre ceux de son party, au lieu qu'il est méprisé parmy les étrangers à cause de ses emportemens ; cet homme sans pudeur ose at-

taquer dans son *Esprit d'Arnaud* tout le genre humain.

C'est là que sans épargner ny le sacré ny le prophane, ny l'Eglise ny l'Etat, il médit avec une si extrême impudence de son Prince le Roy Tres-Chrestien, de toutes les personnes de la famille Royale, & des Ministres les plus confidens de S. M. que dans son asile mesme de la Hollande où il est en assurance, il n'a pû mettre à couvert ce livre monstrueux ; les heretiques ses amis en ayant eu tant d'horreur qu'ils ont cru le devoir interdire.

Cet homme à qui le venin de l'heresie a troublé l'esprit & l'a rendu comme phrenetique, tout convaincu qu'il est, ne reconnoist point son crime ; & semblable à un furieux qui s'arme de pierres, au defaut des raisons, il employe les injures pour réponse.

Il a fait éclater cette fureur sur tout à l'occasion d'un argument dont quelques Docteurs Catholiques se servent comme d'un motif de credibilité en faveur de l'Eglise Romaine, & qui est fondé sur la maniere surprenante dont elle s'est étenduë.

Car elle a porté les lumieres de la verité jusques dans les extrémitez du

monde les plus éloignées & les plus inconnuës. Mais pour nos heretiques, quoy que l'amour du trafic & le desir de s'aggrandir leur ait fait parcourir tous les coins de l'Univers, neanmoins l'experience a montré & le montre encore tous les jours *qu'ils ne courent qu'après l'or, qu'ils n'ont d'esperance qu'en*
Eccl. 31. *leurs richesses*, & qu'ils ne sont possedez que de l'envie d'amasser, sans se mettre nullement en peine de la Religion Chrestienne : puisqu'ils n'ont pas fait la moindre dépense à équiper une seule Barque, ny à entretenir un seul Ministre pour travailler à la propagation de la Foy. Au lieu que les Catholiques méprisant tout, & mesme leur propre vie, ne cherchent qu'à glorifier la Croix du Sauveur, & à porter son nom devant les Rois & les nations,
Phil. 3. 8. parce qu'ils regardent tout le reste *comme des ordures, afin de pouvoir gagner Jesus-Christ.*

Pressé donc par la force de cet argument tres-solide & tres-convainquant, Jurieu comme dans l'ardeur d'une fiévre maligne tombant en délire, voicy le raisonnement qu'il fait.

Les plus considerables & les plus saintes des conversions & des missions

que

que les Catholiques Romains vantent si fort, sont celles qu'ils font dans les païs étrangers, avec tant de travaux & tant de dépenses pour la predication de l'Evangile : comme on peut voir par les voyages des Jesuites dans le grand Royaume de la Chine & en d'autres contrées.

Or ce sont autant d'entreprises abominables & detestées par les Catholiques mesme, qui ne les regardent que comme des Sacrileges, inspirez seulement par la politique & par la cupidité; ainsi qu'ils le declarent publiquement.

Donc l'argument qu'ils prétendoient tirer de ces Missions ne prouve rien, & il prouve mesme le contraire.

Ce Ministre prouve la mineure de son syllogisme par un point de fait, en apportant le témoignage du Theatre Jesuitique, non simplement & tout seul, mais appuyé du nom, & de la dignité de D. Ildephonse de S. Thomas pris de l'Ordre de S. Dominique, pour estre fait Evesque de Malaga. Il a tiré cela du second volume de la Morale pratique des Jesuites, dans lequel tout au commencement aprés la Préface on lit en François ce qui suit, & en caractere different pour estre mieux remarqué.

On a désja dit dans la Préface du pre-mier volume de la Morale pratique *des Jeſuites qui eſtoit l'Auteur du livre inti-tulé* Theatro Jeſuitico, *& qu'elle a eſté l'occaſion qui l'a obligé de le publier. On ſçait donc désja que c'eſt un ſçavant & pieux Religieux de l'Ordre de S. Domi-nique, nommé Ildephonſe de S. Thomas; qui eſtant fils naturel de Philippe IV. Roy d'Eſpagne, ſe fit Religieux par un motif de conſcience, pouvant paſſer pour fils du Marquis de Quintana, l'un des plus grands & des plus riches Seigneurs de cette Cour: qu'il a depuis eſté fait Eveſque de Malaga, ayant preferé cét Eveſché à celuy de Placentia, qui vaut trente mille écus de rente d'avantage: & qu'il a veſcu auſſi-bien dans ſon Ordre que dans l'Epiſcopat, en une tres-grande odeur de pieté. C'en eſt aſſez pour donner de l'autorité à ce qu'il avance; n'eſtant pas croyable qu'un homme de cette naiſ-ſance & de cette vertu vouluſt publier des fauſſetéz & des menſonges, pour dé-crier les Jeſuites.*

Je ne ſçavois nullement à l'occaſion de quoy ou par quel motif cét adver-
Pſ. 54. ſaire inconnu, *dont les paroles agreables ſont autant de traits qui me bleſſent*, avoit pû s'imaginer que j'euſſe composé ce

Theatre Jesuitique qu'il m'attribuë. M'en estant donc soigneusement informé, enfin j'ay sçeû, lors que cette *Plainte Catholique* estoit encore sous la presse, que dans un autre libelle intitulé *la Morale pratique des Jesuites, premier volume*, ce mesme Auteur à trouvé bon de feindre que ç'a esté pour une telle occasion.

Le reste, dit-il, *a esté extrait d'un livre Espagnol intitulé*, le Theatre Jesuitique, *qui est une Apologie pour les autres Religieux contre les Jesuites, adressée à Innocent X. & imprimée à Conimbre en* 1654. *Mais parceque ce livre n'est pas connu de tout le monde, & qu'on auroit peut-estre de la peine à y donner la creance qu'il merite, si l'on n'avoit une connoissance plus particuliere de son Auteur, & de l'occasion qui l'a porté à l'écrire, on taschera de satisfaire en peu de mots à l'un & à l'autre de ces deux points.*

Et pour commencer par l'occasion qui a donné naissance au Theatre Jesuitique, son Auteur l'entreprit pour refuter le livre du Docteur Jean d'Aquila, intitulé en Espagnol, Ladre me el perro, y no me muerda, * *& pour defendre les*

* *Que le Chien m'abboye, mais qu'il ne me morde pas.*

Ecrivains que celuy-cy avoit attaquez &c.

Ensuite l'Auteur de la Morale pratique fait de moy un éloge plein de flaterie & de loüanges trompeuses, & à l'exemple de ceux qui voulant faire passer de la monnoye fausse la meslent avec de bonne, afin de tromper plus aisément ceux qui ne sont pas assez sur leurs gardes, parmi quelques veritez il debite plusieurs mensonges de sa façon.

Car premierement cét imposteur assure que si j'ay dissimulé mon veritable nom, ce n'estoit pas que je crusse qu'on pust l'ignorer en Espagne, parceque j'ay toûjours avoüé publiquement, à ce qu'il dit, que j'estois l'Auteur du Theatre Jesuitique. C'est pourquoy il ajouste que si le livre n'avoit dû paroître qu'en Espagne, je n'aurois pas manqué de me nommer : mais que dans la pensée qu'il se répandroit au dehors, ç'a esté par un motif d'humilité & de modestie que je n'ay pas voulu y mettre mon nom.

Quelle ridicule imagination ! Cét insolent panegyriste fait donc de moy une espece de monstre à deux testes, puis qu'il prétend que voulant bien

estre connu dans mon propre païs pour un médisant & un détracteur public, j'affecterois de me conserver chez les étrangers la reputation d'estre humble & modeste.

Ensuite comme s'il eust voulu corriger la difformité de son méchant libelle par quelques traits empruntez de verité, & par quelques couleurs étrangeres, il remarque que j'ay passé de l'Ordre de S. Dominique à l'Evesché d'Osma, en la place de D. Jean de Palafox, puis à celuy de Placentia, & enfin à celuy de Malaga.

Il avoüe aussi que le Theatre Jesuitique a esté mis par le Tribunal de l'Inquisition dans *l'Index* des livres defendus : Mais il ajouste qu'encore qu'il fust constant que j'estois l'Auteur de ce livre condamné, cela n'a pas empesché que je n'aye esté élevé à la dignité Episcopale. C'est ainsi, Tres-Saint Pere, que la malignité de cét homme ose attaquer jusqu'à vostre Trône Pontifical. Car sa temerité sacrilege tend à faire croire que l'Auteur de ce libelle contre la Compagnie de Jesus, bien loin d'avoir esté puni par le Souverain Pontife, en a esté mesme recompensé de l'Episcopat. Et pour-

quoy cela, ſinon pour taſcher d'auto-
riſer cét infame écrit, par une appro-
bation au moins tacite du S. Siege?
Pſ. 51. Il continuë, *& comme un raſoir affilé qui bleſſe lors qu'on s'y attend le moins*, il parle du mariage du Marquis & de la Marquiſe de Quintana mes pere & mere. Mais quand il ſe meſle de me loüer du coſté de la naiſſance, il en parle comme un aveugle, & ſe précipite dans un abiſme de menſonges.

Pour ne rien dire des autres, en voicy un tres-remarquable. Il aſſure que ma tres-honorée Dame & mere eſtant demeurée veuve peu de temps aprés avoir eſté mariée, elle ſe retira dans un Couvent de Religieuſes, & qu'elle me fit part de certaines choſes ſecrettes. Quel prodige de hardieſſe! A peine avois-je quitté la nourrice, n'ayant pas encore trois ans, que je perdis ma Mere: Et cét homme veut que je fuſſe dés-lors capable des ſecrets qu'elle avoit à me communiquer. Que peut-on attendre d'une telle fauſſeté ſinon d'autres fauſſetez ſemblables?

C'en eſt encore une tres-manifeſte que cette pretenduë entrée de la Marquiſe ma mere en Religion, tout le monde eſtant aſſez informé que dans

un voyage qu'elle fit de la ville de Velez aux bains d'Alhame par ordre des Medecins pour sa santé, elle mourut à Grenade le 12. jour d'Aoust 1634. dans une maison particuliere. Tout cela est public en Espagne : mais ce Moraliste pour donner cours à ses mensonges parmy les étrangers, a crû qu'il devoit commencer par de telles fictions, *& il n'a pas voulu s'instruire de la verité pour s'empescher de malfaire.* Ps. 35.

Voicy encore une preuve démonstrative de son aveuglement. Il dit que j'ay *pris le dessein de me faire Religieux de S. Dominique dans la ville de Malaga, aux environs de laquelle estoient situez les biens que je quittois.* Mais il n'y a point d'homme un peu instruit qui ne sçache combien ce nouveau Geographe s'éloigne de la verité : puisque ces Etats de ma maison sont situez en partie dans la Gallice, en partie dans la vieille Castille, & presque tout à l'opposite de l'Andalousie ou est Malaga.

Enfin il me fait l'honneur de dire que je suis tres-consideré à la Cour, & que dans les fonctions de l'Episcopat je suis puissant en œuvres & en paroles, & doüé de grandes vertus. Mais avec quelle verité peut-il assurer ces choses-

là ? C'est ce qui me donne de la confusion. Et à quel dessein le fait-il ? nous allons le voir. C'est que de tout cela il conclut qu'aprés avoir representé les grandes qualitez & la vertu d'un tel Auteur, il n'y a point d'apparence qu'on puisse avoir le moindre doute de la verité des choses qui sont contenuës dans le Theatre Jesuitique : Et qu'ainsi il n'est pas besoin d'en dire davantage pour le prouver.

Tout cecy, tres-Saint Pere, regarde le fait : Sur quoy je pretens montrer en peu de mots les articles suivans contre ces gens perdus d'honneur & de conscience.

1. Que les Heretiques sont toûjours ennemis non seulement des Ordres Religieux, mais des personnes plus particuliérement consacrées à Dieu.

2. Qu'il ne faut point dissimuler avec les Heretiques, mais qu'on doit leur répondre avec vigueur.

3. Que ç'a toûjours esté leur coutume d'attribuër leurs livres à des Prelats & à des personnes de pieté.

4. Je refuteray par une demonstration physique l'imposture de Jurieu & du Moraliste.

5. Je les convaincray encore par une de-

monstration morale tirée de ce qu'ils avoüent eux-mesmes.

6. Je feray voir qu'ils tombent dans une contradiction, me faisant passer en mesme temps pour un homme vertueux, & pour un calomniateur.

7. Le dernier article sera une tres-humble requeste que je feray à vostre Sainteté.

Maintenant donc, tres-Saint Pere, a *Je me revestiray de la justice comme d'une cuirasse, & pour casque, je prendray le jugement certain*, c'est à dire, selon le sens du texte Grec, *le jugement sincere, sans artifice, sans tromperie, sans déguisement.* b *Jugez donc mes ennemis; defaites ceux qui m'attaquent:* c *parce qu'il s'est élevé contre moy de faux témoins, & que l'iniquité se confond elle-mesme par ses mensonges.* d *Prenez vos armes & vostre bouclier, & levez-vous pour me secourir.*

a *Sap.* 15. 19.

b *Psal.* 34. 1.

c *Psal.* 26. 12.

d *Psal.* 34. 2.

A cette Lettre nous en ajousterons encore une de M. l'Evesque de Malaga sur le mesme sujet, parce qu'elle signifie beaucoup en peu de mots. C'est sa reponse à un Religieux Flamand, qui le croyant Auteur du Theatre Jesuitique sur la foy de ceux qui l'ont

dit dans la Morale pratique, s'eſtoi
aviſé de luy écrire deux Lettres, l'une
du 2. l'autre du 16. Sept: 1686. nous les
verrons ailleurs. Voicy celle du Pré-
lat, qu'on trouvera en Latin à la fin.

» Il y a certainement ſujet d'eſtre affli-
» gé de ce que l'eſprit contagieux de l'he-
» reſie chaſſée du Royaume de France
» par l'autorité & par le zele de ſa Ma-
» jeſté tres-Chreſtienne, commence ſans
» doute à ſe produire dans la Province
» Flandrobelgique. Car il n'y a point de
» Catholique, à moins qu'il ne ſoit, je
» ne dis pas infecté de ce venin, mais
» infatué ou enſorcelé, qui ſe puiſſe per-
» ſuader que je ſois l'Auteur du Theatre
» Jeſuitique, vray fruit de vipere. Il faut
» avoir une hardieſſe qui aille juſqu'à l'ef-
» fronterie; & qui choque le bon ſens,
» non ſeulement pour aſſurer, mais pour
» ſoupçonner meſme que j'aye ainſi con-
» ſpiré contre la tres-religieuſe Compa-
» gnie de Jeſus; que j'aye compoſé cét ou-
» vrage infame, digne d'eſtre rejetté &
» cenſuré, comme il l'a eſté effectivement
» en Eſpagne; & meſme que j'en aye eû
» la moindre penſée. C'eſt ce que j'ay
» fait ſçavoir à N. S. Pere le Pape & à
» toute la Chreſtienté dans ma *Plainte*
» *Catholique*, dont je vous envoye un

exemplaire. A Malaga le 8. d'Octobre "
1686. "

F. ILDEFONSE EVESQUE DE MALAGA.

On a crû que ce seroit faire plaisir & à ce Religieux & à son Ordre, pour lequel on a tout le respect qu'il merite, de ne nommer icy ny l'un ny l'autre. Pour cette Lettre de M. de Malaga, s'il prend envie à l'Auteur de la Morale pratique de s'inscrire en faux, on a dequoy le satisfaire.

ARTICLE II.

Preuves de Monsieur l'Evesque de Malaga contre la Morale pratique des Jesuites. Jugement qu'il fait du Theatre Jesuitique & de son Auteur.

ON peut présumer que le Moraliste (c'est ainsi, pour abreger à l'exemple de M. de Malaga, que nous appellerons l'Auteur anonyme de la Morale pratique) On peut, dis-je, présumer qu'il ne s'attendoit pas à recevoir de ce Prélat les éloges qu'on vient de voir, en recompense de ceux qu'il luy a donnez ; & qu'il voudroit

maintenant luy avoir fait moins de juſtice. Mais ce qui eſt écrit, eſt écrit, il n'eſt plus temps de s'en dédire. Et puis quand il voudroit ſe retracter ſur ce chapitre, il ne feroit pas changer la voix du public qui s'eſt trop déclaré en faveur de ce grand Prélat. En attendant que l'on puiſſe donner ſon ouvrage tout entier en noſtre langue, les Lecteurs ſeront bien aiſes d'en voir icy quelques extraits, qui ſerviront de fondement à ce qu'on doit dire enſuite. Voicy comme il pouſſe le Moraliſte à la page 114.

Pſ.49 » *Vous avez crû, méchant que vous » eſtes, que je vous reſſemblerois : mais je » vous convaincray d'impoſture, & je vous » feray voir à vous-meſme ce que vous eſtes.*
» Le Decret du S. Office, qui ſur le » Theatre public de l'Egliſe Chreſtienne » à condamné tres-juſtement le *Theatre* » *Jeſuitique*, parut le 16. jour de Février » 1655. J'avois pris l'habit de l'Ordre » de N. P. ſaint Dominique en l'année » 1648. le 28. d'Avril, auquel on cele- » bre la Feſte de S. Pierre Martyr, le pre- » mier des Inquiſiteurs de la Foy contre » les heretiques : ce qui parut une cir- » conſtance heureuſe pour moy, quoy » qu'elle ſe fuſt rencontrée ſans deſſein,

Si vous ostez une année entiere de Noviciat, durant laquelle on n'est appliqué qu'à s'instruire des Regles sur lesquelles on doit faire Profession, & à d'autres exercices spirituels, sans qu'il reste le moindre temps pour l'étude ny pour d'autres affaires : & si aprés cela vous venez à supputer l'espace de temps que nous sommes à faire nos études nous autres Dominiquains; la briéveté du temps sans autre preuve, vous fera découvrir vostre mensonge. Car dans nostre Ordre de S. Dominique les exercices de l'Ecole occupent un homme tout entier, & ne luy laissent aucun loisir pour d'autres employs, quelque affinité qu'ils puissent avoir avec la Scolastique. De sorte que pendant tout le temps que nous y sommes engagez, nous ne pouvons ny étudier, ny mesme ouvrir les livres de l'Ecriture, & beaucoup moins les auteurs de la Theologie Morale.

Comment est-ce donc que j'aurois pu enseigner & composer sans avoir encore étudié ? A peine ma Profession estoit-elle faite ; à peine estois-je au nombre des Ecoliers, & vous prétendez que je fusse dés-lors au rang des Auteurs ? A peine le temps estoit-il

» venu pour moy d'apprendre les pre-
» miers elémens des ſciences ; & déja,
» ſelon vous, j'aurois ramaſſé tant & de
» ſi differentes fictions, répanduës dans
» un ſi grand nombre de livres des Ca-
» ſuiſtes, ou d'Hiſtoriens fabuleux, &
» remplies d'une ſi grande varieté de
» choſes abominables, que la langue,
» pour ainſi dire, ſe défend de les pro-
» ferer, & la plume de les écrire ? Je ne
» ſçavois pas encore faire du miel des
» fleurs ſalutaires d'une Religion ſainte ;
» & j'euſſe eſté capable de preparer un
» poiſon du ſuc de tant d'herbes pleines
» d'amertume ?

» De tout cela il reſulte comme par
» une demonſtration de Mathematique,
» qu'il eſt impoſſible que j'aye travaillé
» à la compoſition du Theatre Jeſuiti-
» que. Car vous reconnoiſſez qu'il fut
» imprimé en 1654. c'eſt à dire avant que
» j'euſſe cinq ans de Profeſſion, dans un
» intervalle où ny la briéveté du temps,
» ny la foibleſſe de ma complexion, ny
» l'attachement opiniaſtre à mes études,
» ne me permettoient nullement de m'ap-
» pliquer à une entrepriſe auſſi penible
» & auſſi pleine de malignité que celle-
» là. Voila donc une conviction mani-
» feſte de voſtre effronterie & de l'éga-

rement de vostre esprit, d'avoir voulu "
attribuer cet ouvrage *à un pieux & sça-* "
vant Dominiquain, comme vous dites, "
nommé Ildefonse de S. Thomas ; & cela "
dans un temps où, bien loin d'ensei- "
gner les autres, je n'avois pas appris "
moy-mesme, ayant à peine commencé "
mes études. "

Le raisonnement que M. de Malaga fait encore quelques pages aprés, n'est pas moins fort. S'il est vray, comme " p. 124.
vous l'assurez, dit-il en parlant au Mo- "
raliste, par un de ces argumens qu'on "
appelle *ad hominem*, que ç'a esté *par un* "
mouvement de conscience que je me suis "
fait Religieux de S. Dominique, pour "
ne pas frustrer un autre de son droit "
d'aînesse, & pour laisser à ce legitime "
heritier ce qui luy appartenoit : com- "
ment est-ce qu'à l'entrée mesme de la "
Religion, plein d'un sentiment tel que "
celuy-là, j'aurois voulu dérober à mon "
prochain un bien aussi precieux qu'est "
l'honneur d'un Ordre si venerable, & "
qui a si utilement servi l'Eglise de "
Dieu ? Ne seroit-ce pas une chose ridi- "
cule, & qui me rendroit méprisable, "
qu'un scrupule, ainsi qu'il vous plaist "
de l'imaginer, m'eust fait renoncer aux "
Seigneuries & à la succession de mes "

» Anceſtres, de peur de bleſſer le moins
» du monde les droits d'un autre ; &
» qu'en meſme temps je n'euſſe pas fait
» conſcience d'oſter à une Communauté
» tres-vertueuſe, telle qu'eſt la Compa-
» gnie de Jeſus, l'eſtime & la reputation
» tres-entiere dont elle joüit, & de me
» mettre par là dans une obligation auſſi
» malheureuſe que difficile, de réparer
» cette injure ? Comment eſt-ce que
» j'aurois commencé une vie ſpirituelle,
» en ruinant l'honneur, je ne dis pas
» d'une ou deux perſonnes coupables,
» mais de toute une Communauté tres-
» ſainte & tres-religieuſe ?
» Le tres-Reverend Pere Jean-Baptiſte
» de Marinis, General de l'Ordre de ſaint
» Dominique, ſous la diſcipline duquel
» j'ay toûjours veſcu, & dans la Religion
» & dans l'Epiſcopat, & de qui j'ay ap-
» pris à aimer la paix & la douceur : Ce
» General, dis-je, n'aimoit tant aucun
» Ordre que celuy de la Compagnie de
» Jesus, & n'avoit rien ſi profon-
» dément gravé dans le cœur, qu'un
» amour fraternel pour elle. Et comme
» un Pere tres-affectionné pour ſa Reli-
» gion, il a voulu répandre parmy tous
» ſes enfans cet eſprit de charité, par le
» moyen des Lettres circulaires qu'il a

envoyées à tout son Ordre, dans les- "
quelles il saluë les siens de la part de "
celuy *qui des deux n'en a fait qu'un.* "
Elles commencent par ces paroles: *Saint* "
Athanase comparant avec le voile du "
Temple, &c. Et elles sont écrites de "
Rome en datte du 25 Mars 1661. "

C'est là qu'il represente avec com- "
bien de soin nostre Ordre de S. Domi- "
nique s'est toûjours efforcé d'empes- "
cher que la diversité de sentimens sur "
des questions purement speculatives, "
laquelle n'est que dans l'esprit, & ne "
regarde que les disputes de l'Ecole, ne "
passast jusques au cœur, & n'allast jus- "
qu'à rompre les liens de l'union & de "
la charité. Pour cét effet il nous remet "
en memoire les Ordonnances & les Sta- "
tuts des Chapitres generaux de nostre "
Ordre de S. Dominique sur ce sujet: "
& il rapporte dans ces mesmes Lettres "
le 4. Avertissement du Chapitre gene- "
ral tenu à Valence en l'année 1596. & "
le Decret 21. de celuy de Rome en 1644. "
& la dixiéme confirmation faite par "
celuy de 1656. aussi tenu à Rome. Dans "
tous ces Chapitres-là rien ne nous est "
recommandé plus étroitement que la "
charité & une sincere amitié entre les "
sujets des deux Ordres. "

„ Aprés cela vous m'appellez Reli-
„ gieux, pendant que vous ſuppoſez que
„ je me ſuis declaré non ſeulement par
„ mes actions mais par des écrits publics,
„ tranſgreſſeur de tant de ſaintes loix ?

„ Comment eſt-ce que j'aurois eſté un
„ vray Religieux dans le Cloiſtre, ſi j'y
„ avois commis une telle deſobeïſſance ?

„ Vous dites, & vous le repetez ſou-
„ vent, que j'ay veſcu & dans la Religion
„ & dans l'Epiſcopat avec beaucoup de
„ pieté, & toûjours en reputation d'u-
„ ne grande vertu. Vous en parlez au
„ hazard, ſans ſçavoir ſi cela eſt vray.
„ Mais ſuppoſons qu'il le ſoit : dites-
„ nous comment ſe peuvent former les
„ vertus, ſans ce qui en fait la forme ?
„ ou comment les affermir ſans leur fon-
„ dement ? Et n'eſt-ce pas la Charité qui
„ eſt la forme des vertus chreſtiennes,
„ comme la Prudence l'eſt des vertus mo-
„ rales ? Mais comment peut-il y avoir
„ de l'amour de Dieu, où il n'y a point
„ d'amour du prochain ? Que ſera-ce
„ donc ſi l'on voit des marques d'une
„ haine la plus violente, & des calom-
„ nies irréparables, telles qu'on en voit
„ dans voſtre libelle plein de médiſances
„ & de fiel, comme ayant eſté écrit avec
„ tant de fureur par la main de l'impieté

mesme ? *Les veritables vertus*, disoit " saint Augustin, *ne se peuvent trouver* " *qu'avec une vraye pieté*. Comment ac- " cordez-vous donc cela, que je sois " vrayment vertueux, en mesme temps " que vous me representez comme le plus " scelerat de tous les hommes, en me fai- " sant l'auteur d'un tel ouvrage? "

N'en voila que trop pour desabuser & M. Jurieu & son Moraliste M. ** supposé qu'ils ayent crû effectivement que M. de Malaga fust l'auteur du Theatre Jesuitique. Mais il nous reste encore à faire icy une reflexion sur ce sujet, pour verifier l'application qu'il leur a faite de ces paroles de l'Ecriture, *Noluit intelligere ut bene ageret*. Car il est juste qu'ils ayent le chagrin de voir combien il leur estoit facile d'éviter la confusion qu'ils se sont attirée.



ARTICLE III.

Aveuglement ou mauvaise foy du Moraliste, de n'avoir pas remarqué ou d'avoir dissimulé divers endroits qu'il a traduits du Theatre Jesuitique, qui font voir clairement qu'il ne sçauroit estre de M. de Malaga. Raisons pourquoy l'on ne veut pas en nommer le vray auteur, quoy qu'il soit assez connu en Espagne.

IL suffiroit de dire icy en un mot au Moraliste qu'afin d'assurer, comme il a fait, que M. l'Evesque de Malaga estoit auteur du Theatre Jesuitique, c'estoit de ce Prelat mesme qu'il auroit dû s'en informer. La prudence, la justice, son interest propre vouloient qu'il usast de cette précaution. Il s'agissoit non seulement de la reputation des Jesuites (c'est dequoy il seroit peu touché) mais de celle de M. de Malaga, & de la sienne à luy-mesme qui y devoit estre engagée. A quoy donc faut-il qu'on attribuë le peu de soin qu'il a pris de s'assurer de la verité du fait en cette occasion ?

C'est peut-estre, dira-t'on, qu'il

n'avoit pas eû le moindre doute là-dessus. Je répons non seulement qu'il devoit en douter, mais qu'il est inconcevable qu'il ait pû n'en douter pas, & qu'il ait lû son Theatre Jesuitique sans reconnoistre que M. de Malaga & celuy qui en est l'auteur, sont deux personnes tres-differentes.

Je dis qu'il devoit douter. Car premierement il avouë que ce livre fut condamné à Rome : & il aura bien sceû encore, ou du moins il n'a pû l'ignorer que par une negligence tres-volontaire, de quelle sorte il fut receu en Espagne : car c'estoient des choses de notorieté publique. Je voudrois donc bien sçavoir comment il a pû se figurer que les Jesuites eussent esté assez puissans pour faire condamner un ouvrage que D. Ildefonse de S. Thomas auroit avoüé. Est-ce qu'aprés s'en estre declaré auteur, ce Prelat ne se fust pas mis en peine de le voir flétrir à Rome ; ce qui passe en Espagne, plus qu'en aucun lieu, pour une grande infamie ? Ou bien croira-t'on qu'avec tout le credit que la naissance & la faveur luy donnoient, avec celuy du Me. du sacré Palais & de tout son Ordre, qui ne pouvoit manquer de s'interesser pour

luy, il n'eust pas sçeû résister à la brigu
des Jesuites?

Mais que l'on imagine ce qu'on vou
dra touchant cette condamnation d
Rome : que dira-t'on de ce qui s'es
fait en Espagne? A qui persuadera-t'on
si Dom Ildefonse de S. Thomas eus
passé en ce pais-là pour auteur du Theatre Jesuitique, qu'un Grand d'Espagne & un Courtisan, qu'un Prelat Dominicain & le Tribunal mesme de l'Inquisition eussent osé, où qu'ils eussent voulu pour l'amour des Jesuites, faire un tel affront à une personne de ce rang, si puissante & si considerée à la Cour? L'Auteur de la Morale pratique le pourra-t'il croire luy-mesme sans avoüer qu'il faut donc que ce livre leur ait paru excessivement méchant & absolument insoutenable?

Mais voicy encore quelque chose de plus fort. Qu'y avoit-il de si facile à ce Moraliste, que de sçavoir ce que personne n'ignoroit en Espagne, quel estoit à peu prés l'âge de D. Ildefonse de S. Thomas? Il auroit trouvé cent personnes pour une qui luy eussent appris que ce Prelat avoit à peine trente ans au temps où il marque qu'il fut fait Evesque : & qu'il n'en avoit que dix-

ſept à dix-huit lorſqu'il renonça au monde pour ſe faire Religieux en 1548. Ce ne ſont point là des choſes qui ſe puiſſent ignorer au regard d'une perſonne du rang de D. Ildefonſe de ſaint Thomas.

Or il ne falloit aprés cela que lire le Theatre Jeſuitique, je dis meſme, ce qu'il y en a dans la Morale pratique, pour apprendre à quiconque ſçait ſeulement compter, qu'il eſtoit impoſſible que l'ouvrage fuſt de luy. Car il ſemble que Dieu ait permis pour confondre la calomnie, que ce livre portaſt avec ſoy des marques évidentes, par où l'on puſt reconnoître à qui il apartenoit, ou du moins à qui il n'apartenoit pas. En voicy quelques-unes.

1. L'auteur du Theatre, aprés avoir *To. 1.*
rapporté je ne ſçay quelle hiſtoire, dit *p. 247.*
en parlant de ſoy-meſme, *qu'il l'avoit appriſe à Grenade du P. Diego Collado, de l'Ordre de S. Dominique.* Ce Pere Collado eſt celuy qui eſtant revenu du Japon à Rome vers l'an 1625. paſſa une ſeconde fois aux Philippines en 1634. ou 35. d'où il n'eſt jamais retourné depuis en Eſpagne.

2. En racontant l'apoſtaſie d'un certain Pere Mena : *Comme j'étudiois à Sa-*

Ibid. p. 262. *lamanque, estant encore fort jeune*, di l'Auteur du Theatre, *j'ay entendu quel ques-uns de ses entretiens, & de ses exhortations.* Et un peu plus bas : *Il n'y a pas encore vingt ans qu'il lisoit publiquement à Gennes la loy de Moyse aux Juifs.* Quoy qu'il en soit de cette histoire, elle est écrite en 1654. que le Theatre Jesuitique parut. Si donc il y avoit alors *environ vingt ans* que l'apostat devenu Rabbin avoit enseigné à Gennes, c'estoit au plus tard en 1635. ou 36. qu'il y demeuroit. Il faut donc que sa retraite de Salamanque fust arrivée quelques années auparavant, & par consequent l'auteur du Theatre Jesuitique, qui dit l'avoir veû encore Jesuite prescher à Salamanque, doit y avoir esté écolier au plus tard vers l'an 1633. Je dis au plus tard ; car il paroist assez par toute sa narration que cela devoit estre arrivé beaucoup plutost : mais il suffit de l'Epoque qu'on vient de marquer.

Ibid. p. 265. 3. *J'ay veu*, dit ce mesme Auteur, *estant à Ocagna en 1636. une These que les Jesuites y soutinrent, dans laquelle ils mirent que les Ecclesiastiques Seculiers & Reguliers n'estoient point obligez, ny sous peine de peché mortel, ny de veniel,*

à dire

à dire le Breviaire. J'ay assisté moy-mesme à ces Thèses, &c. Il faloit qu'il eust dés-ja quelque capacité pour sçavoir dequoy il estoit question dans une dispute de Theologie.

4. Dans le 2. tome part. 1. §. 6. *Cela se prouve*, dit-il, *par des actes authentiques, & par l'information citée dés-ja plusieurs fois, & par des lettres authentiques; dont j'ay veû les originaux aux Manilles où j'estois il y a six ans :* C'est à dire qu'il y estoit vers l'année 1648. To. 2. p. 29.

L'Auteur de la Morale pratique pourra penser qu'on va luy demander par quel prodige il a pû se faire que D. Ildefonse de S. Thomas, qui avoit encore à peine trois ans en 1634. ait neanmoins assisté à une dispute de Theologie à Ocagna en 1636. qu'il ait entretenu à Grenade le P. Diego Collado sur les affaires de la Chine dés 1633. ou 34. qu'avant ce temps-là mesme il ait esté Ecolier à Salamanque : Enfin que dans l'année 1648. il fust en mesme temps à Manile dans les Philippines, & à Malaga en Espagne à faire son Noviciat. Cet Auteur, dis-je, pourra s'imaginer qu'on va l'obliger d'accorder ensemble tant de choses contradictoires. Mais on n'est pas re-

ſolu de le preſſer là-deſſus, parce qu'on voit aſſez que ce ſeroit luy demander l'impoſſible. Ce qu'on ſouhaiteroit ſeulement, c'eſt qu'il ſe demandaſt un peu icy à luy-meſme par quelle eſpece d'ebloüiſſement il luy eſt arrivé de ne pas appercevoir ces caracteres ſi viſibles de l'Auteur du Theatre Jeſuitique; pour remarquer enſuite s'ils convenoient à M. de Malaga ? Eſtoit-ce donc là une choſe ſi mal-aiſée à découvrir ? ou bien eſtoit-elle de ſi petite conſequence qu'elle ne meritaſt pas la moindre reflexion, & que ſans aucun examen il en faluſt croire le rapport de quelque inconnu ? Mais ç'a toûjours eſté la deſtinée des Ecrivains de ſon parti, d'eſtre les dupes de la paſſion aveugle qu'ils ont conçuë contre quiconque a oſé reſiſter à leurs entrepriſes. Il n'y a point de nouvelle ſi peu croyable, qui ne leur ait paru auſſitoſt une verité conſtante, pourveu qu'elle fuſt deſavantageuſe aux Jeſuites ; point de preuve ſi legere qui n'ait eſté pour eux une demonſtration ; point d'hiſtoire ſi extravagante, ny de fable ſi mal concertée qui n'ait paſſé chez eux pour une piece pleine de bon ſens : point d'Ecrivain ſi violent & ſi peu

édifiant, dont ils n'ayent canonisé & la pieté & l'humilité, dés-là qu'il s'est declaré l'ennemy des Jesuites.

Est-il possible qu'ils n'ouvrent jamais les yeux là-dessus, & qu'aprés tant d'experiences du passé, ils n'ayent pas encore appris à se défier de ces correspondans qu'ils ont à leurs gages dans toutes les parties du monde, pour leur ramasser des memoires contre les Jesuites ? En verité ces Messieurs sont à plaindre d'en estre si mal servis, & d'acheter bien cherement dequoy se rendre infames & ridicules. S'ils ne le connoissent pas au moins à cette fois, quand est-ce qu'ils le pourront concevoir ? Si le démenti que M. de Malaga s'est veû obligé de leur donner publiquement, n'a pas la force de les faire rougir, ne doit-on pas croire qu'ils ont le front à l'épreuve de tout ; & qu'ils n'ont plus rien à perdre ? Si ce coup de tonnerre n'est pas capable de les réveiller, ne faut-il pas que leur assoupissement tienne beaucoup de la létargie ?

Ce seroit icy le lieu de satisfaire à une question qui se va presenter naturellement à l'esprit des Lecteurs. Car si le Theatre Jesuitique n'est point de

M. l'Eveſque de Malaga, dira-t'on, quel en eſt donc le vray auteur?

Certainement ſi ceux que ce libelle diffamatoire déchire ſi indignement eſtoient animez du meſme eſprit dans lequel il a eſté & composé & traduit, c'eſt à dire d'un eſprit d'aigreur & d'animoſité; Il n'y auroit rien ny de plus aisé ny de plus naturel que de ſe vanger, en faiſant connoiſtre l'ouvrier qui a erigé cet infame Theatre. Car il eſt vray qu'on auroit de la peine à dire, lequel eſt le plus capable ou le Livre de faire abhorrer l'Auteur, ou l'Auteur de faire mépriſer le Livre.

Mais enfin tout mépriſable & tout décrié qu'il eſt pour ſa perſonne parmy ceux qui le connoiſſent, il a l'honneur de porter l'habit d'une Religion tres-ſainte, pour laquelle on ne peut avoir que de la veneration: Et cela ſeul ſuffit pour s'empeſcher de le décrier auprés de ceux qui ne le connoiſſent pas encore. Il eſt vray que comme ſa conduite irreguliere & emportée a contraint enfin ſes propres freres de l'abandonner, juſques-là qu'il s'eſt veû obligé pour ſubſiſter dans l'extrême vieilleſſe où il eſt reduit, d'avoir recours à la charité d'un Prelat d'un autre

Ordre ; Cela fait assez juger que sa Communauté n'a point d'interest à la reputation d'un sujet qu'elle ne reconnoist plus. Mais quoy qu'il en soit, personne ne sçauroit trouver mauvais que par respect pour elle & par charité pour luy on aime mieux le laisser inconnu dans les lieux où il le peut estre, jusqu'à ce qu'il luy prenne envie de se declarer luy-mesme, ou que l'on soit contraint d'ailleurs à faire connoistre qui il est.

On voit bien au reste quelle réplique on peut attendre icy de M. Jurieu ou de l'Auteur de la Morale pratique. Ils diront que si ç'a esté une erreur d'attribuer le Theatre Jesuitique à M. de Malaga qui le desavouë hautement, il ne s'ensuit pas que les faits contenus dans ce Livre soient autant de calomnies dont les Jesuites puissent demander reparation : Que l'Auteur, quel qu'il soit, paroist avoir eu de bons memoires, & qu'il cite par tout des pieces tres-authentiques ; Qu'elles ne contiennent que ce qui fut representé à Rome par le P. Jean-Bapt. de Morales, & sur quoy il y a un Decret de la Congregation des Cardinaux sous Innocent X. en 1645. qui fut encore con-

firmé de nouveau en 1669. &c.

Quelque préjugé que l'on ait dro de tirer contre ces deux Ecrivains d la mauvaise foy ou de l'erreur inexcu sable dont ils viennent d'estre convain cus, on veut bien néanmoins ne pren dre aucun avantage de tout ce qu'on dit jusqu'icy, & l'on est content d ne considerer que le Livre pris en luy mesme. Car on leur pardonneroit d s'estre trompez en ce qui regarde l'Auteur, si les calomnies dont cet ouvrage est rempli n'estoient d'une absurdité si visible, que de l'attribuer à M. de Malaga, c'est l'accuser, comme il dit luy-mesme, d'avoir perdu la conscience & le bon sens.

CHAPITRE III.

Observations generales sur les divers chefs d'accusation de la Morale pratique contre les Jesuites de la Chine & du Japon. Qu'il suffit du bon sens pour reconnoistre que ce sont des calomnies.

IL est hors de doute que ny M. Jurieu ny l'Auteur de la Morale pratique n'eussent pas daigné occuper des plu-

mes comme les leurs, sur les histoires basses & scandaleuses du Theatre Jesuitique ; s'ils n'avoient esperé qu'on y ajoûteroit foy dans le monde, & que l'on croiroit à l'avenir les Jesuites tels qu'ils nous les ont dépeints. On conçoit bien aussi qu'ils ont pû avec raison se le promettre ; s'ils n'ont eû en veuë chacun que les simples de leur parti, gens accoustumez de tout temps, comme l'on sçait, à prendre pour autant d'oracles tout ce qui vient de leurs Conducteurs, & sur tout à ne douter jamais du mal qu'on leur dit des Jesuites.

S'ils n'ont écrit que pour ces personnes-là, ou si ce n'est que pour la Hollande & pour les autres païs Protestans, on n'est point surpris qu'ils ayent compté sur la docilité de leurs Lecteurs. Ils sont en asseurance de ce costé-là : ils en ont fait trop d'épreuves pour en pouvoir douter. Tout ce qu'ils peuvent dire de plus horrible, soit contre l'Eglise Romaine, soit contre les Jesuites, est au dessous de l'idée que leurs disciples en ont conceuë depuis l'enfance. Ils le sçavent bien les uns & les autres : & c'est aussi ce qui les rend si hardis à publier tout ce qu'ils

ont intereſt de faire croire au peuple de leur troupeau : & ainſi la Morale pratique des Jeſuites ny le Theatre Jeſuitique, ny la XIX. Obſervation de M. Jurieu, n'ont rien à craindre de l'incredulité de ces gens-là.

Mais qu'on ſe ſoit flatté que ces Livres auroient le meſme ſuccez auprés de ceux qui ne ſe font pas un merite, ou un point de conſcience, de reſiſter aux lumieres du bon ſens & à l'equité naturelle en faveur de certaines gens ; c'eſt aſſeurément ce qu'on aura peine à imaginer.

N'en déplaiſe à ces habiles gens, ils n'ont pas aſſez pris garde qu'à force de vouloir décrier les Jeſuites, ils ſe mettent preſque hors d'état d'y pouvoir reüſſir, & qu'ils leur ouvrent un trop beau champ pour ſe défendre avec avantage. Ils leur auroient fait plus de tort par des accuſations moins outrées. Elles auroient pu trouver fondement dans la conduite de quelques particuliers d'un ſi grand Corps, où l'on ne ſeroit pas ſurpris qu'il y euſt quelques defauts.

Mais de vouloir perſuader à toute la terre, juſqu'à ceux-la meſme qui ont le plus d'habitude avec ces Religieux,

qu'il n'y a pas de gens sous le Ciel plus corrompus qu'eux en toutes manieres : & de prétendre qu'au lieu de juger de ce qu'ils sont ailleurs par ce qu'ils sont icy, on jugera de la conduite qu'ils ont en Europe non pas sur ce qu'on les y voit faire, mais sur ce que leurs ennemis nous debitent de la Chine & du Japon : S'il n'y a rien là qui ne soit conforme au bon sens, je voudrois bien sçavoir ce qui doit passer pour y estre contraire.

Aprés tout, quelque injuste & quelque bizarre que puisse estre cette condition, je consens qu'on mesure tous les Jesuites sur le mesme pied, & que si ceux du Japon & de la Chine sont aussi méchans qu'on les fait, l'on n'ait pas meilleure opinion de tous les autres. Ce qu'on demande icy au Lecteur (& ce n'est asseurément pas demander trop) c'est qu'il veüille bien arrester pour quelques momens les yeux sur le portrait qu'on a veû tant de ces Jesuites d'Orient, que de leurs nouveaux Chrestiens. On luy laisse à juger aprés cela quelle idée doivent avoir eû de son esprit ceux qui ont esperé qu'il trouveroit ce portrait-là fidele & digne de l'ouvrier à qui ils l'ont

attribué. Voicy quelques observations generales qui aideront à le concevoir.

ARTICLE I.

Premiere Obs. *Que ceux qui doivent estre les mieux instruits des choses qu'on reproche à ces Missionnaires, montrent qu'ils n'en croyent rien.*

S'Il y a aucun lieu dans l'Europe où l'on puisse estre pleinement instruit de la vie des Jesuites qui ont esté au Japon & à la Chine, il est certain que c'est à la Cour de Rome & à celle de Madrit. Car c'est là qu'on a presenté d'abord toutes les informations sur cette matiere : c'est là qu'elles ont esté examinées avec soin dans les Congregations & dans les Conseils. Il y a du moins soixante ans qu'on n'y voit que Lettres sur Lettres, Requestes sur Requestes, Memoriaux sur Memoriaux, Questions sur Questions au sujet de ces Missionnaires.

Il n'y a donc personne au monde qui ait eû tant de moyens de sçavoir la verité, que les Papes & les Roys d'Espagne, comme il n'y avoit per-

ſonne qui euſt auſſi plus d'intereſt qu'eux à s'en éclaircir. Voyons ce qu'ils ont jugé les uns & les autres de toutes ces accuſations : Je parle de celles dont la Morale pratique des Jeſuites fait mention.

Elles commencerent dés les premieres années d'Urbain VIII. & elles ont eſté depuis reiterées ſous chacun de ſes Succeſſeurs, juſques à Innocent XI. Où ſont donc les anathêmes qu'ils ont lancez contre ces ouvriers d'iniquité qui deſoloient ainſi dans tout l'Orient le troupeau de Jeſus-Chriſt ? Où ſont les défenſes qu'ils ont faites aux autres Jeſuites d'aller ſe joindre aux premiers pour groſſir le nombre des Apoſtats & des Idolatres ? Où ſont au moins les Commiſſaires qu'ils ont envoyez ſur les lieux pour informer de l'état de ces Miſſions ? Quelles marques enfin ont-ils données, je ne dis pas de tenir les Jeſuites pour convaincus de tant d'excés, mais de les en ſoupçonner ſeulement ? Ne croira-t'on point que tous ces Papes ont eſté d'intelligence avec les coupables, pour fomenter ainſi leurs deſordres par une connivence criminelle ?

Mais que ſera-ce d'avoir meſme

autorisé leur conduite & par des éloges & par des Decrets positifs ? Par des éloges, comme Urbain VIII. dans ses Brefs aux Chrestiens du Japon en 1626. que je rapporteray ailleurs : & comme Alexandre VII. en 1655. dans sa Réponse aux Lettres de l'Imperatrice Helene, femme d'Yum-lié alors Empereur de quelques Provinces de la Chine, qui luy avoient esté apportées par le P. Boyn Jesuite ; puis dans son Bref aux Chrestiens du Tonquin en 1664. où il leur recommande *qu'ils ayent soin d'écouter & d'imiter autant qu'ils pourront les Peres de la Compagnie de* JESUS, *parce que ce sont des gens d'une sagesse & d'une vertu singuliere, qui ne craignent point*, dit-il, *de donner leurs vies pour vostre salut & pour la gloire de Dieu.*

V. l'hist. du P. de Marinis à la fin.

Par des Decrets positifs, comme fit ce mesme Pape en 1656. & son successeur Clement IX. en 1669. Celuy-là en approuvant expressément la pratique des Jesuites de la Chine, & celuy-cy en confirmant le Decret de son Predecesseur. Nous le verrons en son lieu.

Mais on doit estre bien aise de voir icy un Bref du S. Pere Innocent XI. dont nous avons parlé.

BREF DE N. S. PERE le Pape Innocent XI. au P. Verbiest Jesuite.

A nostre cher fils Ferdinand Verbiest, Vice-Provincial de la Compagnie de Iesus à la Chine, Innocent Pape XI.

NOSTRE CHER FILS, SALUT. Nous " avons receu avec une joye pres- " que incroyable les lettres que vous " nous avez écrites ; par lesquelles aprés " les témoignages de vostre soumission " & de vostre obeïssance filiale envers " nous, vous nous offrez deux presens, " que vous nous envoyez du grand Roy- " aume de la Chine : à sçavoir, un Mis- " sel Romain écrit en langue Chinoise, " & des Cartes Astronomiques, que " vous avez desseignées vous-mesme " avec beaucoup de soin à la maniere " des Chinois, pour gagner en faveur " de la foy Catholique une nation si po- " lie, qui a tant d'inclination pour les " Sciences, & de si heureuses dispositions " pour toutes sortes de Vertus. "

Mais rien ne nous a esté si agreable, "

» que de voir *avec quelle sagesse & quel-*
» *le discretion vous vous servez des sciences*
» *profanes pour le salut des peuples de la*
» *Chine & pour l'avancement de la Reli-*
» *gion Chrestienne* ; les employant à re-
» futer les fausses accusations & les ca-
» lomnies dont quelques-uns taschent
» de noircir le nom Chrestien, & vous
» ouvrant le chemin à ce haut degré de
» faveur où vous estes auprés du Roy de
» la Chine & de ses Ministres : de sorte
» qu'aprés vous estre délivré vous-mes-
» me des rudes persecutions que vous
» avez souffertes long-temps avec beau-
» coup de courage, & avoir fait rappel-
» ler de l'exil les autres Missionnaires
» de vostre Compagnie ; non seulement
» vous avez rétabli la Religion dans son
» premier éclat & dans la liberté dont
» elle joüissoit auparavant, mais vous
» l'avez mise en estat d'esperer de jour
» en jour de nouveaux accroissements.
» *Car il n'y a rien qu'on ne puisse esperer*
» *avec la grace de Dieu, de vostre zele &*
» *de celuy des Missionnaires qui vous res-*
» *semblent, pour la conversion de ces peu-*
» *ples* ; sur tout ayant affaire à un Prince
» si éclairé & si affectionné à la pieté
» Chrestienne, comme l'on voit assez
» par les Edits qu'il a fait publier à vostre

sollicitation & par vostre conseil contre les schismatiques & les heretiques, pendant qu'il témoignoit aux Portugais Catholiques beaucoup d'affection & de bonté.

L'unique chose qui vous reste à faire, est d'augmenter par de nouvelles marques de vostre zele Religieux, & par la continuation de vos soins, *ce grand merite que vous avez acquis dans l'administration de la charge qui vous a esté confiée. Vous devez vous promettre toute sorte de secours du S. Siege & de nostre charité pour l'accomplissement de cét ouvrage :* puisque dans la place où Dieu nous a mis, nous n'avons rien de plus cher, que de voir la foy de Jesus-Christ s'établir heureusement, & s'étendre dans cette partie la plus belle & la plus florissante du monde, qui toute éloignée qu'elle est de nous par un espace presque infiny de terres & de mers, nous devient neanmoins proche & mesme presente par la charité qui nous presse de tourner sans cesse les yeux de ce costé-là, & d'employer nostre soin pastoral au salut éternel des peuples de la Chine.

Cependant *nous prions Dieu qu'il benisse vos travaux & ceux de vos freres ;*

„ & nous vous donnons avec beaucoup
„ de tendresse nostre Benediction Aposto-
„ lique, comme une marque de l'amour
„ paternel avec lequel nous vous em-
„ brassons en Jesus-Christ & tous les fi-
„ deles de la Chine. A Rome ce 3. De-
„ cembre 1681.

Il ne sera pas besoin de commentaire sur ce Bref. Il suffit de sçavoir qu'il est d'Innocent XI. à un de ces Jesuites de la Chine, & encore à un Jesuite Mandarin; c'est à dire suivant les idées de M. Jurieu & des faiseurs de Morale pratique, un des plus mondains & des plus impies qui soient là: puisque pour estre Mandarin il doit, selon eux, adorer tous les mois l'idole de *Chinhoan*. Et c'est à un tel homme que ce saint Pontife fait l'honneur d'écrire
„ qu'il a *une joye presque incroyable de*
„ *voir avec quelle sagesse & quelle dis-*
„ *cretion il se sert des Sciences profanes pour*
„ *le salut des peuples de la Chine, & pour*
„ *l'avancement de la Religion Chrestienne;*
„ *qu'il n'y a rien qu'on ne puisse esperer*
„ *avec la grace de Dieu du Zele de ce Pe-*
„ *re, & des Missionnaires qui luy ressem-*
„ *blent pour la conversion de ces peuples:*
„ qu'il doit se promettre toutes sortes de
„ secours du S. Siege pour l'accomplisse-

ment de cét ouvrage : que sa Sainteté "
prie Dieu de benir les travaux de ce "
Jesuite, & ceux de ses freres &c. "

C'est ainsi qu'Innocent XI. est persuadé de ce qu'on en dit dans le Theatre Jesuitique & dans la Morale pratique. Quoy donc, ce grand Pape si appliqué aux besoins generaux de toute la Chrestienté, sera-t'il le seul qui n'ait pas oüi parler de l'idolatrie des Jesuites de la Chine, qui fait tant de bruit en Europe depuis plus de 50 ans ? Aura-t'il veû avec indifference la desolation de cette nouvelle Chrestienté sous de tels maistres ? Ou bien par une complaisance lasche & inexcusable, aura-t'il dissimulé un si grand mal, sans se mettre en devoir d'y remedier?

On s'imagine aisément que M. Jurieu n'aura pas de peine à accorder tout cela, & d'avantage encore si l'on vouloit. Accoustumé comme il est à ne se representer le Pape & l'Eglise Romaine que sous la figure hideuse *d'Antechrist* & de *Babylon*, il n'y a rien d'abominable qu'il ne soit disposé à croire de l'un & de l'autre, plustost que d'hesiter ou d'examiner le moins du monde. Mais qu'on luy laisse la satisfaction d'en croire ou d'en dire tout ce

qu'il luy plaira ; puis qu'auſſi-bien le monde n'en changera pas pour cela de ſentiment à l'égard d'Innocent XI.

Pour les Auteurs de la Morale pratique qui n'oſent pas le traiter comme ils ont traité ſes Prédéceſſeurs, & qui ſe font meſme honneur de loüer ſa pieté & ſon zéle pour la Religion, comment pourront-ils juſtifier ſa conduite en cette occaſion, ſans abſoudre les Jeſuites, & ſans ſe reconnoiſtre calomniateurs à cét égard ?

Il eſt a remarquer que ce Bref eſt de l'année 1681. & que le ſecond volume de la Morale pratique, où il eſt parlé de la Chine, n'a veû le jour que l'année d'aprés. Si le Bref eſtoit contre les Jeſuites, au lieu qu'il eſt en leur faveur, on eſt bien aſſeuré qu'il auroit eſté connu dans toute l'Europe par les ſoins des bons amis de la Societé en moins de quinze jours. On ſçait qu'elle eſt leur diligence dans ces occaſions. On ne demande pas d'où vient qu'ils n'en ont point fait autant pour celuy-cy : Mais n'a-t'on pas quelque raiſon de demander pourquoy ils y ont eû ſi peu d'égard ? Ne devoit-il pas leur faire ceſſer l'impreſſion de la Morale pratique ? Ne devoit-il pas au moins les

obliger à la supprimer aussi-tost qu'il fut publié, c'est à dire au mesme temps qu'elle commençoit à paroistre ? Devoient-ils avoir si peu de soin d'eux-mesmes, ou si peu de consideration pour Innocent XI. que de produire un ouvrage qui devoit condamner son Bref, & en estre condamné ? Falloit-il qu'on perdist ainsi le respect à un tel Pape, pour ne pas perdre une occasion de dire du mal des Jesuites ? Son nom & son autorité ne suffisoient-ils pas pour les mettre à couvert de la calomnie ? Mais voyons si la Cour d'Espagne y a plus ajousté foy que celle de Rome.

En mesme temps qu'on fatiguoit inutilement, comme j'ay dit, Urbain VIII. de cent sortes de plaintes contre les Jesuites du Japon, leurs ennemis n'agissoient pas avec moins de force auprés du Roy Catholique Philippe IV. Ce Prince estant donc sollicité par leurs instances, & le Nonce de sa Sainteté, suivant la deliberation des Cardinaux de la Congregation *de propagandâ fide* du 13. Juin 1625. l'ayant prié de nommer des personnes de son Conseil pour consulter de cette affaire, il en choisit un nombre des plus éclairez & des plus vertueux qu'il connust,

dont il compoſa une aſſemblée exprés pour cet effet.

Aprés qu'on y eût examiné longtemps & avec beaucoup d'application durant plusieurs ſeances toutes les écritures qui avoient eſté preſentées de part & d'autre, enfin la conclusion unanime fut, qu'il eſtoit du ſervice de Dieu & de l'intereſt de la Religion, juſqu'à ce que l'eſtat des affaires du Chriſtianiſme dans le Japon euſt changé, que les Jeſuites y fuſſent ſeuls Miſſionnaires. Mais il faut rapporter les paroles meſmes du Décret de Philippe IV. Nous n'en mettrons que ce qui regarde proprement noſtre ſujet.

D E' C R E T.

De Philippe IV. Roy d'Espagne,

Touchant les Miſſionnaires du Iapon.

» Ayant eſté informez que depuis
» qu'il eſt entré des Religieux de
» divers Ordres dans le Japon, la Prédi-
» cation de l'Evangile n'y a pas eû le
» même ſuccés qu'on avoit veû par le paſ-
» ſé, lors qu'il n'y avoit que ceux de la
» Compagnie de Jeſus; leſquels marchant

ſur les traces de ſaint François Xavier "
qui a donné commencement à la con- "
verſion de ces peuples, ont rendu un "
ſervice particulier à Noſtre Seigneur; "
& qu'aucontraire la maniere d'agir de "
certains Religieux a fait naiſtre des "
jalouſies entre les Ordres: D'où s'eſt "
enſuivi non ſeulement que l'Evangile "
a perdu de ſon credit, mais qu'on a "
pris de-là occaſion de les chaſſer de "
ce Royaume, ordonnant de griéves "
peines contre ceux qui viendroient à y "
rentrer. Les avis & les relations que "
nous avons eû de toutes ces choſes, "
ayant cauſé en nous le juſte reſſenti- "
ment que peuvent imaginer ceux qui "
connoiſſent noſtre affection pour le plus "
grand ſervice de Dieu, & pour la pro- "
pagation de la ſainte foy Catholique; "
Nous avons ordonné qu'il ſe fiſt une "
aſſemblée de ceux de nos Miniſtres qui "
ont le plus de zéle, d'experience, de "
lumiere & d'autorité; afin qu'on y de- "
libéraſt ſur les moyens les plus conve- "
nables pour recouvrer le credit qu'on a "
perdu en ce païs-là, & qu'on y priſt "
des reſolutions utiles pour l'avenir, en "
veuë de l'agrandiſſement de la ſainte "
Egliſe. Aprés donc avoir fait faire la "
deſſus diverſes conſultations dans cette "

» aſſemblée, Nous avons reſolu par ſon
» avis commun & uniforme, que d'icy à
» quinze ans, plus ou moins, ſelon que
» l'état des affaires le demandera pour
» l'avantage de la Religion, il ne doit
» paſſer aucun Religieux au Japon ny
» pour y preſcher, ny pour quelque autre
» ſujet que ce ſoit, excepté ceux de la
» Compagnie de Jeſus : Ordonnant que
» l'Eveſque du Japon y entre, s'il eſt poſ-
» ſible, & qu'il y demeure; ou, ſi l'eſtat
» des affaires ne le permet pas, qu'il faſſe
» ſa reſidence dans l'endroit le plus pro-
» che, d'où il puiſſe mieux s'acquiter des
» obligations de ſa charge &c .... Nous
» voulons auſſi en conſequence du pre-
» ſent Décret qu'on demande à ſa Sainte-
» té en noſtre nom, & qu'on faſſe expe-
» dier les Brefs neceſſaires pour cet effet;
» & que l'on donne toutes les dépeſches
» qu'il faudra. Fait à Madrit le 6. de
» Juin 1628.

Il ne s'agit pas icy de dire ce qu'on doit penſer de ce Décret. On ne doute point que l'intention du Roy Catholique & de ſon Conſeil ne fuſt tresbonne : mais on n'eſt pas perſuadé que le remede dont-ils pretendoient ſe ſervir, fuſt de ſaiſon. Outre qu'il ne devoit pas plaire aux autres Communau-

tez, & que par là mesme il estoit odieux pour les Jesuites ; la disette qu'on avoit alors d'ouvriers Evangeliques au Japon, & la difficulté d'y en faire entrer estoient si grandes, qu'il estoit, ce semble, à souhaiter que tous les Ordres s'efforçassent d'en envoyer : pourveu que les Superieurs eussent soin de n'y laisser aller que des personnes d'une sagesse & d'une moderation reconnuë. En effet, soit par cette raison-là, soit pour d'autres articles contenus dans ce Décret, qui pouvoient deplaire à Rome, il ne paroist pas qu'il y fut approuvé de sa Sainteté, ny qu'il ait esté observé depuis.

Mais cela nous importe peu. Car il est toûjours vray (& c'est la seule chose que j'ay pretendu faire remarquer) qu'aprés tant d'informations & de conferences tenuës dans cette assemblée de Madrit sur les excez pretendus dont on accusoit les Jesuites Missionnaires, le Roy d'Espagne & son Conseil de conscience demeurerent si édifiez de leur conduite, qu'ils crûrent que ce seroit rendre un veritable service à la Religion, de confier à eux seuls le soin des fideles du Japon.

Nous reservons à parler en son lieu

de ce que fit ensuite le mesme Prince à l'occasion du Memorial de Collado : Et nous avons desja dit ce qu'il fit au sujet du Theatre Jesuitique. Mais comme les Jesuites n'ont pas esté plus épargnez de leurs ennemis sous le regne de son Successeur, si l'on veut voir quelle impression les rapports & les libelles de ces derniers ont fait sur son esprit, on peut l'apprendre d'une Lettre de Dom Pedro d'Arragon President du Souverain Conseil d'Arragon, à M. le Cardinal Colonna. La voicy.

EMINENTISSIME SEIGNEUR,

» LES Peres de la Compagnie de Je-
» sus ont aujourd'huy deux affaires
» importantes, l'une dans la Congrega-
» tion pour les Reguliers, l'autre dans
» celle de la propagation de la foy. La
» premiere regarde le Bref que sa Majesté
» a enjoint par diverses fois à son Agent
» d'obtenir de sa Sainteté, pour donner
» pouvoir à ceux de la Compagnie de
» conferer les degrez dans leurs Colle-
» ges de sainte Foy & de Quito : parce
» qu'il est important pour le bien de ces
» Provinces éloignées, qu'ils jouïssent
» de ce Privilege, afin qu'on y puisse

remplir

remplir les chaires & les Paroisses *de* «
bons Ministres, tels que la Compagnie «
en forme par tout. La seconde regarde *les* «
calomnies énormes qu'on a intentées de- «
vant la sacrée Congregation de la pro- «
pagation de la foy, contre les Mission- «
naires de la mesme Compagnie, qui «
vont dans tout l'Orient, dans les Phi- «
lippines, & aux Marianes. Comme «
donc je souhaite, en veüe du plus grand «
service de Dieu, & pour l'affection par- «
ticuliere que je porte à la Compagnie, «
que le succez de ces deux affaires luy «
soit favorable; je ne fais point difficul- «
té de me prévaloir de la faveur de vô- «
tre Eminence, pour la supplier avec la «
plus grande instance qu'il m'est possi- «
ble, de vouloir bien appuyer ces deux «
affaires en sorte qu'elles réüssissent heu- «
reusement. C'est ce que j'espere de la «
grande équité de vostre Eminence, & «
de la bonté qu'elle me témoigne, en «
l'assurant que j'en auray une extréme «
reconnoissance, comme elle l'éprouve- «
ra en tout ce qu'il luy plaira de m'or- «
donner pour son service. Je ne crain- «
dray point non plus de representer à «
vostre Eminence que ces calomnies «
qu'on a presentées à la sacrée Congre- «
gation de la propagation de la Foy, «

„ *sont opposées au sentiment que les Tri-*
„ *bunaux d'Espagne, tres-bien informez*
„ *de tout, ont conceû touchant la pureté*
„ *de la doctrine, la sainteté des mœurs, &*
„ *le Zele du salut des ames, avec lequel*
„ *ces Missionnaires ont planté la foy, & la*
„ *plantent encore actuellement dans toutes*
„ *les Indes, avec un fruit si admirable, que*
„ *souvent les Conseils d'Espagne les ont*
„ *pressez de se charger de toutes les* * Do-
„ ctrines *& les nouveaux Convertis de ces*
„ *païs-là.* Je prie Dieu qu'il donne à vô-
„ tre Eminence une longue vie, comme
„ je le souhaite. A Madrit le 4. Octobre
„ 1685. Eminentissime Seigneur, je baise
„ les mains de vostre Eminence.

Son tres-humble serviteur,
DOM PEDRO D'ARRAGON.

Je prévois bien la réponse qu'on doit attendre icy de certaines gens. C'est que les Jesuites ont sçeû faire illusion à la Cour de Rome, aussi-bien qu'à celle de Madrit. Ils y persuadent tout ce qu'il leur plaist par le moyen de leur cabale & de leurs intrigues. On est fait depuis long-temps à ce langage : Il est or-

* *On appelle ainsi les Cures dans les Indes.*

dinaire à nos faiseurs de Morale pratique. Qu'un Tribunal Ecclesiastique ou seculier ait fait contre quelqu'un des Jesuites le moindre Décret sur quoy que ce soit, & de quelque maniere que ce soit ; quand mesme il auroit esté revoqué depuis, ou cassé par une autorité superieure ; on ne laissera pas de le citer eternellement avec autant d'éclat que si c'estoit la decision d'un des quatre premiers Conciles, ou un Arrest de l'Areopage. Les Factums mesmes de leurs ennemis se mettent en preuves contr'eux, comme si c'estoient des pieces authentiques, & des Arrests definitifs.

Mais pour eux, que des Papes & des Conciles, que les Evesques, les Roys, les Princes, les Communautez entieres, se soient déclarez en leur faveur ; que leurs propres accusateurs rentrant en eux-mesmes leur ayent fait justice & se soient retractez : tout cela ne leur servira de rien. On dira sans façon que c'est parceque les Jesuites sont habiles dans l'art d'imposer à toutes sortes de gens. Tout le reste du monde se laisse enchanter par leurs artifices : & c'est ce qui fait pitié aux Auteurs de la Morale pratique, les seuls qui soient éclairez

sur ce qui regarde la Societé.

Qu'ils le croyent pour eux à la bonne heure : car le moyen de les en empescher ? Mais puisque ceux qui sont, pour ainsi dire, à la source, & qui doivent seuls, ou plus que personne, estre informez authentiquement de ce qui se passe dans les Missions étrangeres, font voir par des marques si publiques qu'ils ne croyent rien de ce qu'on en dit dans le Theatre Jesuitique ; comment ces Messieurs ont-ils esperé le persuader aux autres ? Et que seroit-ce maintenant s'il se trouvoit qu'ils n'en fussent pas persuadez eux-mesmes ? Nous allons voir ce qui en est.

ARTICLE II.

2. Observ. *Que ceux qui publient ces calomnies montrent par leur conduite qu'ils n'en croyent rien eux-mesmes ?*

QUand on seroit assez convaincu de la bonne foy des faiseurs de Morale pratique, & de celle de M. Jurieu, pour estre obligé à croire qu'ils ne doutent point de la verité de ce qu'ils publient, la suite de cet ouvrage fera voir que leur condition n'en seroit pas beau-

coup meilleure en cette occasion : puis qu'il faudroit toûjours ſuppoſer en eux une eſpece d'aveuglement qui ne vaut preſque pas mieux que la mauvaiſe foy. Mais pour montrer par une preuve ſenſible que ce qu'ils taſchent de perſuader au monde contre les Jeſuites, ils ne le croyent pas eux-meſmes, il ne faut que s'en rapporter à leur propre conduite, la plus ſincere de toutes les marques qu'ils en puiſſent donner.

Ils nous aſſurent que les Jeſuites non ſeulement à la Chine, mais par tout ailleurs, ſont des gens qui comptent pour rien les plus grands crimes, tels que ſont l'idolatrie meſme & l'adoration du Demon, lors qu'il s'agit de leurs intereſts, & de la gloire de leur Compagnie : qu'ils ne font point difficulté de tremper leurs mains dans le ſang de leurs propres freres, *ou ſans cauſe, ou pour des cauſes tres-legeres* : Et que c'a eſté une choſe publique dans toute l'Eſpagne & aux Indes, qu'ils avoient empoiſonné juſqu'à trois fois le Docteur Jean de Eſpino, &c.

Pref. de la mor. prat. to. 1. p. 10.

Ibid. p. 209.

En verité il faut bien dire que ces Meſſieurs ſont les gens du monde les plus heureux & les plus hardis. Heureux, d'avoir échapé juſques icy à la

vangeance des Jeſuites : mais encore plus hardis qu'heureux, de vivre, comme il paroiſt, ſans crainte pour leurs perſonnes, ayant de tels ennemis ſur les bras. Quoy ? quinze ou vingt mille Jeſuites, tous gens accouſtumez, ſi on les en croit, aux actions les plus noires ; à qui les empoiſonnemens, les aſſaſſinats, & les ſacrileges les plus abominables ne ſont qu'un jeu, eſtant perſuadez *que tout eſt permis & que rien n'eſt peché*. Ces gens-là bleſſez dans la partie la plus ſenſible qui eſt celle de leur réputation, n'avoir employé juſques à preſent ny le fer ny le poiſon pour ſe vanger, & pour ſe défaire de ſi dangereux ennemis : ne s'eſtre pas meſme prévalus pour cet effet du credit qu'ils ont auprés des puiſſances de la terre : quel paradoxe ?

On a veû plus d'une fois des perſonnes du party de ces Meſſieurs eſtre emportées de mort ſubite, dont la cauſe eſtoit inconnuë ou fort incertaine. Comment ne leur eſt-il pas venu en l'eſprit d'en ſoupçonner les Jeſuites, s'ils les croyent capables de tout ce que dit la Morale pratique ?

Mais encore que veulent-ils qu'on penſe, lors qu'on les voit prendre ſi

peu de précautions pour eux-mesmes contre un tel danger ? Est-ce qu'ils croyent estre invulnerables ? Ou bien sont-ils si indifferens pour la vie ? Pendant que vingt mille ennemis conjurez à leur perte peuvent à chaque moment les surprendre au depourveu par eux-mesmes, ou par leurs émissaires, comment se peuvent-ils croire en assurance ? Qu'ils l'avoüent franchement : Il faut qu'ils ayent perdu le sens, ou qu'ils passent de mauvaises heures.

Car ils ne doivent pas avoir oublié ce qu'ils apprennent aux autres dans leur Morale pratique, *qu'il n'y a personne & en Espagne, & aux Indes, qui ne craigne le poison & les violences des Jesuites.* Croyent-ils ceux des autres païs plus gens de bien ? Ils seroient fâchez sans doute que l'on eust cette pensée. Encore une fois donc quel peut estre le principe de la securité ou l'on sçait qu'ils vivent de ce costé-là ? Est-ce grandeur d'ame ? Est-ce folie ? Est-ce stupidité ? Ou si c'est qu'ils n'ont pas eux-mesmes l'idée de la Societé qu'ils voudroient en donner aux autres ?

Tom. 1. p. 200.

Mais parlons plus serieusement. Ces Messieurs veulent qu'on croye qu'ils ont du zele pour la Religion ; car c'est

à quoy ils pretendent qu'on attribuë le soin qu'ils se donnent d'informer le public de la conduite scandaleuse des Jesuites du Japon & de la Chine. Mais que diroient-ils si aprés avoir leû l'Esprit de M. Arnauld, ou la Morale pratique, un Lecteur s'avisoit de leur tenir un discours approchant de celuy-cy ?

» A quoy sert-il de multiplier les Mo-
» rales pratiques, pour remplir l'Europe
» du bruit des scandales que les Jesuites
» donnent à la Chine ? S'ils y font autant
» de mal qu'on nous dit, c'est-là qu'il
» falloit porter le remede, & non pas en
» France où en Espagne. Tout au plus ce
» n'est qu'à ceux qui doivent y mettre
» ordre qu'il falloit en donner connois-
» sance. Le peuple n'a que faire de ces
» sortes de nouvelles, qui n'édifient per-
» sonne & qui scandalisent presque tout
» le monde. Depuis plus d'un demi-sie-
» cle qu'on en a tant parlé, on voit que
» les Papes n'en ont rien voulu croire.
» Il ne s'agissoit donc plus de déclamer
» contre le desordre : il estoit question
» d'y remedier si l'on pouvoit par une au-
» tre voye. C'estoit a des gens aussi zelez
» que vous estes, d'aller au secours de
» tant de milliers de nouveaux Chré-

tiens, qui se damnent, dites-vous, "
par la faute des Jesuites leurs instru- "
cteurs. Une charité comme la vostre "
a-t'elle pû abandonner dans un si ex- "
trême besoin tant d'ames lavées du sang "
de Jesus-Christ? "

Que ceux qui ne croyent pas le mal "
tel que vous le representez, ou a qui "
Dieu n'a pas donné, comme à vous, "
la grace efficace pour estre touchez des "
maux de son Eglise, demeurent indiffe- "
rens à la veüe de celuy-là, on ne s'en "
étonne pas. Mais pour vous qui le pu- "
bliez avec tant d'éclat, si c'est un bon "
zele qui vous porte à le faire, com- "
ment vous a-t'il pû permettre de de- "
meurer si tranquilles à cet égard? Quand "
mesme vous eussiez esté en danger de "
mourir à la peine, avant que de pou- "
voir entrer à la Chine ou au Japon, "
ce zele ne devoit-il pas vous faire en- "
treprendre ce que tant de Jesuites en- "
treprennent tous les jours, selon vous, "
seulement pour satisfaire leur ambi- "
tion, leur avarice, leur libertinage? "

D'où vient que l'on est encore à voir "
qu'il ait pris envie à quelqu'un de vô- "
tre corps d'aller à la Chine ou au Ca- "
nada, pour montrer si vous sçavez fai- "
re mieux que ceux que vous censurez? "

„ On a veû disparoistre plus d'une fois „ les principaux d'entre vous, & se déro- „ ber mesme durant plusieurs années à la „ veuë des hommes. Combien pensez- „ vous que l'on eust esté édifié d'appren- „ dre qu'ils ne se fussent ainsi retirez „ qu'afin d'aller remettre dans le chemin „ du salut les Hurons, les Iroquois, les „ Chinois ou les Tartares séduits par la „ mauvaise doctrine des Jesuites, & par „ leur Morale corrompuë ? Pourquoy „ n'avoir pas prévenu les reflexions que „ le monde médisant & malin pourroit „ faire là-dessus au dés-avantage de vô- „ tre zele ? Pourquoy donner lieu de croi- „ re que c'estoit quelque autre interest „ que celuy de l'Eglise, qui vous portoit „ à parler des Missions étrangeres ?

En un mot, si vous estiez fortement persuadez du malheureux état de la Chrestienté du nouveau monde sous les Jesuites, comment ne vous estes-vous jamais mis en devoir de la secourir ? Et si vous ne l'estiez pas, avec quelle conscience avez-vous pû diffamer ainsi vostre prochain & scandaliser l'Eglise ?

Voilà ce qu'on auroit droit de demander à ces Messieurs. Ne devoient-ils pas se le dire à eux-mesmes, plustost

que de donner occasion aux autres de le penser ? Mais s'ils ont tort de dire tant de mal des Jesuites, sans croire ce qu'ils en disent, nous allons voir qu'ils n'en auroient gueres moins s'ils le croyoient en effet.

ARTICLE III.

3. Observ. *Les Jesuites auroient tous apostasié dans la persecution du Japon.*

ON ne peut pas douter qu'en aprenant à sacrifier aux Idoles, & en les adorant eux-mesmes, les Jesuites de la Chine n'abjurent effectivement le Christianisme, & qu'ils ne deviennent apostats : mais s'il faut *des abjurations formelles*, dit M. Jurieu, p. 149. en voicy que l'on trouvera parmy ces Missionnaires. Car il y a eû deux des leurs, qui aprés avoir renoncé la foy, se sont mariez publiquement dans le Japon : &, ce qui est encore plus énorme, ils enseignerent un moyen abominable de pervertir les Chrestiens, qui estoit de les enfermer dans un Palais aussi delicieux que magnifique, basti tout exprés pour les corrompre par tous les

attraits de la volupté : & les deux premiers qui tomberent dans ce piege, & y perirent, furent deux autres Jeſuites. C'eſt l'Auteur du Theatre Jeſuitique qui eſt garant de cette hiſtoire.

Ne nous arreſtons pas icy à montrer combien elle eſt fabuleuſe : nous le ferons en un autre endroit. Suppoſons preſentement le fait tel qu'on le debite, & voyons ce qu'il en faut conclure.

Quatre Jeſuites ont abjuré la foy dans le Japon : preuve certaine, dit M. Jurieu, de ce qu'on a publié touchant la vie corrompuë de ces Evangeliſtes. Et moy je dis qu'il faut que ceux qui prétendent leur inſulter là-deſſus, ſoient bien aveugles de ne s'eſtre pas apperceûs que cette accuſation ſuffiroit ſeule pour confondre leurs calomnies.

Quoy, Meſſieurs, pour quatre-vingt-dix Jeſuites au moins qui ont ſigné la foy de leur ſang, dans le Japon, durant une perſecution la plus cruelle qu'on ait jamais veuë dans l'Egliſe, vous n'en avez pû nommer que quatre qui ayent deshonoré leur nom & leur profeſſion ? Car s'il y en avoit eû plus de quatre, l'on voit aſſez que vous ne

les auriez pas épargnez non plus que ceux-là. Avez-vous donc pensé à ce que vous dites ? N'avez-vous point oublié qui sont ceux dont vous parlez ?

Vous nous avez assuré que quand ils vont au Japon ou à la Chine, ce n'est rien moins que la Religion qui les y mene : que le commerce, la vie molle & voluptueuse, les grandeurs mondaines sont l'unique objet de leurs voyages : que pour reüssir dans leurs prétentions, il n'y a point d'excez dont ils ne soient capables ; jusqu'à sacrifier au demon : que quand il s'agit de leur reputation ils sont *persuadez qu'ils peuvent dire sans blesser leur conscience tout ce qu'ils jugent necessaire pour la conserver*, &c. Et aprés cela vous nous apprenez comme quelque chose de remarquable, qu'il y a eû quatre de ces gens-là qui n'ont pas esté à l'épreuve des tentations que la cruauté ou l'artifice des persecuteurs employoit au Japon ; & qui ont renoncé la foy. En verité il faut bien dire que vous n'y avez pas fait assez de reflexion. P. 131.

Si l'on vous disoit qu'entre vingt de ces gens-là, qui auroient cedé à la force des tourmens, il s'en seroit trouvé un

qui euſt eû le courage de donner ſa vie pour Jeſus-Chriſt, vous en ſeriez ſurpris ſans doute, & vous auriez ſujet de l'eſtre. Expliquez-nous donc, ſi vous le ſçavez, comment il ſe peut faire que pour vingt qui ont ſoutenu la foy juſqu'au bout, malgré les plus horribles tourmens, à peine vous en ayez osé nommer un à qui le courage ait manqué.

Que des hommes de chair, quoy que vertueux d'ailleurs, & meſme fervens, ſuccombent enfin quelquefois à la violence & à la longueur des ſupplices, ou aux attraits de la volupté ; c'eſt un déplorable effet de la foibleſſe humaine, dont il n'y a perſonne qui doive eſtre ſurpris. Mais que des perſonnes ſans religion & ſans conſcience, perſuadez *que tout eſt permis, & que rien n'eſt peché* (c'eſt le caractere que vous nous faites des Jeſuites) ſe laiſſent roſtir à petit feu, plutoſt que d'abjurer le Chriſtianiſme, & que de s'abſtenir de le preſcher ; ſi ce n'eſt pas là un paradoxe, dites-nous donc ce que c'eſt ?

Je ne puis m'empeſcher d'ajouſter encore un mot qui ſemble venir ſe placer naturellement en cet endroit. Le

Memorial de Collado fait mention de deux Jesuites, qui s'estoient allé rendre, dit-il, dans les prisons du Japon, afin d'éviter les poursuites de l'Inquisition des Indes qui avoit quelque chose contre eux. p. 250.

Dequoy n'est-on point capable quand on est possedé de la passion de médire ? Je ne sçay s'il y eût jamais une calomnie plus insensée en toutes manieres que celle-là. En effet quand ce ne seroit pas une fable que ces poursuites de l'Inquisition, comme nous dirons en son lieu, peut-il tomber dans l'esprit d'un homme raisonnable, que pour les éviter ils soient allez de leur plein gré se jetter dans les prisons du Japon ?

Quel mal pouvoient-ils apprehender de la part des Inquisiteurs, plus grand que celuy qu'ils sçavoient leur estre inévitable en se rendant prisonniers au Japon, & qui leur arriva effectivement à tous deux, sçavoir d'estre brûlez à petit feu ? N'avoient-ils pas d'autres lieux pour se retirer, s'ils estoient contraints de sortir des Indes ? Et quand il n'y auroit point eû de retraite pour eux qu'au Japon, quelle necessité avoient-ils de s'aller jetter dans les pri-

ſons, & de ſe faire connoiſtre pour Religieux & pour Predicateurs? Ne pouvoient-ils pas y demeurer cachez comme tant d'autres Chreſtiens, ſoit Japonois, ſoit étrangers? Enfin s'ils n'avoient point d'autre moyen de ſe mettre en ſeureté, qu'eſt-ce qui les empeſchoit de s'aller rendre parmy les Anglois ou les Hollandois, qui vivoient en toute liberté au Japon, & qui n'auroient pas manqué de charité pour deux Jeſuites devenus Calviniſtes?

Mais ce n'eſt pas à ces deux-là que j'ay prétendu m'arreſter. Ce raiſonnement les regarde tous, au moins ceux qui ont eſté au Japon. En effet puiſque le ſeul attrait qui les y menoit auſſi bien qu'à la Chine, c'eſtoit le commerce; il eſt ſans doute qu'au moins pluſieurs d'entre eux y auront amaſſé des richeſſes conſiderables. Et certainement il faut bien que le gain qu'ils y faiſoient fuſt fort grand; puiſque ſelon l'hypotheſe de M. Jurieu & du Moraliſte, il a pû malgré les rigueurs des perſecutions les y faire demeurer avec une opiniaſtreté qui n'a point d'exemple?

Qu'on ſe repreſente donc ces gens-là tels que la Morale pratique nous les

dépeint, c'est à dire des gens qui n'ont pas d'autre Religion que leur interest ; & qu'on nous dise comment il s'est pû faire que dans l'espace de cent ans ou environ, que ce grand trafic des Jesuites doit avoir duré au Japon, il n'ait pas pris envie à un seul de revenir en Europe avec son butin, pour joüir du fruit de ses travaux & de son industrie en quelque lieu de seureté, comme pourroit estre l'Angleterre & la Hollande ; plutost que de s'arrester dans le Japon, sur tout depuis qu'il n'y a plus rien à esperer pour eux que des supplices ?

Il faut avoüer qu'il n'y a peut-estre au monde que les Jesuites, de qui l'on pust se figurer des choses aussi incroyables & aussi contradictoires que celles-là. Mais que ne peut-on pas se persuader, ou du moins que ne peut-on pas publier quand il s'agit de ces gens-là ?



Article IV.

4. Observ. *Les Jesuites auroient abandonné toutes les autres Missions étrangeres pour n'aller plus qu'à la Chine.*

P. 207. L*Es Jesuites*, dit M. Jurieu, *vont dans l'Orient, non pour conquerir des Royaumes à Jesus-Christ, mais pour y faire leur fortune, pour s'avancer dans les Cours des Roys, pour estre Vice-Roys & Gouverneurs de Provinces, pour s'enrichir par le plus grand trafic qui se fasse dans l'Orient, pour y vivre delicieusement & dans les plaisirs.*

De cent reflexions que l'on pourroit faire là-dessus, on ne s'arrestera qu'à une seule.

Puisque les Jesuites Missionnaires n'ont pour but dans tous leurs voyages que de faire une grande fortune, de s'avancer dans les Cours des Roys, de vivre dans le luxe & dans les plaisirs: Puisque la Chine est le lieu de toute l'Asie le plus propre pour reüssir dans tous ces desseins: Puisque de tous les pays infideles c'est celuy où la Religion & les Missionnaires ont eû jusqu'icy le moins de persecutions à souf-

frir, (quoy qu'ils n'y en ayent pas esté exempts :) D'où vient qu'au lieu de se répandre, comme ils font, parmy tant de nations barbares où ils sçavent qu'on les assomme, qu'on les pend, qu'on les brûle à petit feu, ces Missionnaires n'ont pas tourné tous du costé de la Chine, d'où leurs freres depuis un siecle les sollicitent sans cesse d'aller leur aider à recuëillir une si ample moisson, c'est à dire selon M. Jurieu, à s'enrichir *par le plus grand trafic qui se fasse dans l'Orient* ? D'où vient au contraire que de tous les pays où ils ont annoncé Jesus-Christ, la Chine est celuy dans lequel ils ont toûjours esté en plus petit nombre, à proportion de sa grandeur & de la multitude innombrable de ses habitans ?

Chose étrange ! Au plus fort de la cruelle persecution du Japon, lorsque le sang de leurs freres y couloit de toutes parts, lorsque la plus grande douceur qu'ils pouvoient esperer, estoit d'y vivre quelque temps cachez dans des cavernes soûterraines, ou dans le creux des rochers, d'où ils n'auoient la liberté de sortir que la nuit & à la dérobée pour aller instruire & assister les Fideles affligez: En un mot lorsqu'ils

ne pouvoient s'attendre qu'à y mener une vie plus rude que la mort, & à la terminer enfin au milieu des flammes ou dans le tourment de la fosse ; on les a veû neanmoins y courir de toutes les parties du monde avec un empressement & une ardeur qui pourroit en toute autre occasion passer pour une folie.

Et quoy que depuis quarante ans ou davantage la malice des persecuteurs, instruits par les conseils de quelques Protestans, ait trouvé une invention diabolique pour rendre ces Isles moralement inaccessibles aux ouvriers Evangeliques ; cependant les Jesuites n'ont point perdu jusqu'icy le desir ny le dessein d'y rentrer, s'ils trouvoient qui osast les y passer. Ils sont, pour ainsi dire, en embuscade dans tous les ports voisins pour en épier ou pour en ménager les occasions. Plusieurs mesme d'entre eux n'ont tourné les yeux vers la Chine, que dans le desespoir de voir le Japon qu'ils estoient allez chercher ; ou par l'esperance dont ils se flatoient, de pouvoir un jour s'y glisser de ce costé-là.

Les nouvelles de l'année derniere qu'on vient d'en recevoir lorsqu'on

écrivoit cecy, sont trop édifiantes pour n'en dire pas quelque chose en cet endroit. Je ne feray que rapporter l'extrait de deux lettres de Macao, où l'on ne s'étonnera pas qu'il y ait quelques fautes contre la langue, estant écrites par deux Flamands qui n'ont jamais demeuré en France.

Voicy ce que porte la premiere qui est du 23 jour de May 1685 à Macao. Le 10 de Mars il est arrivé icy un vais- "
seau Japonnois emporté par la tempeste "
des costes du Japon jusques dans le "
port de Macao, sans avoir apperçeû "
aucune terre : ce qui est moralement "
impossible, & se doit prendre pour un "
merveilleux prodige. Il y avoit dedans "
douze Japonois, lesquels ont esté re- "
ceûs & traitez jusqu'à present par Mes- "
sieurs de la Ville avec une liberalité ex- "
traordinaire. Ils m'ont dit, lorsqu'ils "
furent invitez & traitez dans nostre "
College, qu'ils alloient d'Yendo à Yxe "
qui est leur patrie, lorsque la tempeste "
les a surpris : que l'Empereur du Japon "
qui regne à present, est âgé de 40 ans : "
qu'il a un fils unique de quinze ans : & "
qu'encore bien qu'il sçait qu'il y a des "
Chrestiens dans son Royaume, il fer- "
me les yeux, & ne fait aucune re- "

„ cherche contre eux.
„ Le Capitaine de ce vaiffeau, au-
„ quel j'ay fait quelques petits prefens
„ mathematiques, eft un des Receveurs
„ des tributs de l'Empereur. Il a fort
„ fouhaité de retourner au Japon fur
„ un vaiffeau Portugais : dequoy l'on a
„ efté ravi. On le prépare pour partir
„ vers le 10 de Juin ; & à caufe qu'il va
„ vuide fans aucune marchandife, pour
„ ne pas charger trop la Ville, *noftre*
„ *Compagnie, nonobftant les necefsitez dans*
„ *lefquelles elle fe trouve icy, a entrepris*
„ *de payer un tiers des frais de ce voyage :*
„ *& pour ce fujet elle a engagé l'argente-*
„ *rie de l'Eglife, pour prendre de l'argent*
„ *à preft.* Tout le temps de ce voyage
„ l'on fera dans cette Ville des prieres
„ extraordinaires pour le bon fuccez d'u-
„ ne affaire de fi grande importance.
Voilà de quelle forte les Jefuites s'en-
richiffent par le moyen de leurs Mif-
fions.

Il faut bien dire que l'heure marquée par la Providence pour le falut du Japon, n'eftoit pas encore venuë. Car nous apprenons par d'autres Lettres du 4. de Novembre fuivant, que Dieu n'a point permis que le fuccez répondift aux efperances qu'on avoit con-

ceuës : que les Portugais qui estoient allé conduire ce Vaisseau, estant arrivez au port de Nangasaqui, le Gouverneur se contenta de les renvoyer à Macao sans leur faire autre mal : mais avec défense de plus retourner, parce qu'on ne peut souffrir en ce Royaume une seule ombre de la Religion Chrétienne.

Mais enfin l'on voit toûjours par cette nouvelle tentative, quelle sorte d'avarice fait courir au Japon ou à la Chine ceux de qui l'on parle icy : & ce qu'un autre de ces Missionnaires écrit sur le mesme sujet, ne montre pas moins de quelle ambition ils sont animez. La Lettre est aussi de Macao, & du mesme jour 4. de Novembre.

" Nous avons icy rencontré le P. Grimaldi, qui estoit venu de Pekim par l'ordre de l'Empereur Tartare-Chinois avec deux Mandarins, pour emmener en cette Cour le P. Antoine Thomas, afin d'y assister le P. Ferdinand Verbiest dans les Mathematiques. (D'autres Lettres nous ont appris que c'est l'Empereur luy-mesme qui en avoit pris le dessein dés l'année 1684. afin de soulager la vieillesse du P. Verbiest ; & que celuy-cy s'est servi de l'occasion, pour

procurer une entrée plus libre à de nouveaux Missionnaires.) Ils attendoient
„ icy nostre arrivée pour nous emmener
„ avec eux, au moins un de nous deux.
„ Et certes j'estois desja destiné pour les
„ accompagner : mais enfin les belles
„ esperances qu'on avoit alors d'entrer
„ bien-tost dans le Japon, m'ont retenu
„ icy jusqu'à present.

C'est ainsi que l'éclat des honneurs ébloüit les yeux de ces Missionnaires. N'est-ce pas là le langage & la conduite d'un homme qui n'a point d'autre dessein que de s'avancer dans la Cour du Roy de la Chine, d'y devenir Vice-Roy & Gouverneur de Province?

Jettons encore une fois les yeux sur le Japon pour y remarquer une chose qui merite assurément quelque reflexion. C'est qu'à compter seulement ceux des Jesuites qui dans l'espace de 40 à 50 ans y ont laissé la vie, soit dans les feux soit dans les autres supplices, ou qui y sont morts de faim, de froid & d'autres miseres ; on trouveroit que le nombre n'en est gueres moindre que de ceux qui sont entrez à la Chine depuis un siecle. Il seroit aisé de le prouver par des actes non suspects.

Sera-

Sera-t'il besoin de raisonnement aprés cela ? si c'estoit l'or du Japon qui les y avoit attirez d'abord ; si c'estoit l'abondance & les honneurs qu'ils y alloient chercher, quel est donc le charme qui a pû les y retenir ou les y faire encore aller depuis plus de 70. ans, qu'ils n'ont rien eû à y esperer que la mort & les tourmens ? A-t'on veû les marchands Espagnols des Philippines y retourner depuis l'an 1620. que l'Empereur du Japon le leur défendit sous peine de la vie ? A-t'on veû les Portugais y rentrer depuis l'année 1640. qu'on y fit mourir leurs Députez ? A-t'on veû Mrs les Anglois & les Hollandois, s'obstiner à entrer ou à demeurer dans la Chine au peril de leur vie, pendant que l'Empereur leur en a refusé la permission ?

Quelle est donc l'espece d'avarice ou d'avidité, qui possede les Jesuites, plus grande, plus entreprenante, plus opiniastre que celle de tous les negotians Portugais, Castillans, Anglois, Hollandois ? Mais plutost quel est l'aveuglement de la calomnie, de n'avoir pas veû des choses qui s'offrent à l'esprit, pour ainsi dire, malgré qu'on en ait ?

Laiſſons-là, ſi l'on veut, ce qui eſt éloigné de nous, & ne parlons que de ce qui ſe paſſe à noſtre veuë. Qu'on jette donc ſeulement les yeux ſur l'Amerique tant Septentrionale que Meridionale, pour voir ſi dans la France ſeule il n'y a pas deux fois autant de Jeſuites appliquez à l'inſtruction des Negres eſclaves dans nos Iſles, & des Sauvages de la Terre ferme, qu'il y en a dans tout l'Empire de la Chine. Qu'eſt-ce donc qui les fait courir aprés ces Barbares ? Ne dira-t'on point encore que c'eſt l'amour du commerce, & l'eſperance de faire une grande fortune parmi Iroquois & les Galibis ?

Si l'Auteur de la Morale pratique, ou ſi M. Jurieu eſtoient tentez de le dire auſſi, comme ils le pourroient eſtre, on leur conſeilleroit de s'informer auparavant ou de Monſeigneur l'Eveſque de Quebec, ou des Eccleſiaſtiques qui ſont en Canada, ou de Meſſieurs les Directeurs du commerce de France, ou au moins des Anglois & des Hollandois qui vont en ces pays-là : de s'informer, dis-je, de la vie que les Jeſuites y menent, & des treſors qu'ils y amaſſent.

Quoy que Dieu ſeul ſoit témoin de

la plus grande partie de ce qu'ils y ont à souffrir pour le corps & pour l'esprit, ces Messieurs en sçavent neanmoins assez pour leur rendre ce témoignage, qu'on ne sçauroit gueres imaginer un plus grand détachement de toutes sortes de douceurs & de consolations naturelles, que celuy dans lequel sont obligez de vivre ceux qui se consacrent à ce genre de vie.

Peut-on rien voir de plus incomprehensible ? Des gens si avides du gain, & si amateurs de la vie douce, qui ne voyagent dans les pays étrangers, dit-on, que pour y faire une grande fortune, pour y devenir Mandarins & Gouverneurs de Provinces : Ces gens-là laissent la Chine, le seul endroit où ils pourroient se promettre tous ces avantages, & vont passer leurs jours avec des hommes aussi grossiers & souvent plus feroces que des bestes. Est-ce-là une folie ? est-ce un enchantement ? ou de quel nom enfin doit-on l'appeller ?

C'est que les Jesuites ne sont pas tous également corrompus, dira-t'on : ou bien c'est qu'il ne leur est pas libre à tous d'aller à la Chine, quand ils le veulent. Il faut qu'ils marchent icy ou

là, au gré de leur General, qui les deſtine où il luy plaiſt, ſelon les intereſts de la Societé. Je ne crois pas pouvoir mieux répondre que cela dans la penſée de l'Auteur de la Morale pratique.

Conſid. ſur les affaires de l'Egliſe, p. 217.

On a veû les années paſſées un ouvrage de ſon party, où l'auteur ſe vantoit de connoiſtre aſſez les Jeſuites pour n'ignorer pas ce qu'il y a de plus ſecret dans la conduite qu'ils tiennent entre eux & à l'égard de leurs Superieurs. S'il en eſtoit auſſi bien informé qu'il veut qu'on le croye, luy qui ne les a pourtant jamais frequentez, & qui ne les a pû connoiſtre que par les yeux d'autruy : Il ſçauroit, & l'Auteur de la Morale pratique ne le pourroit ignorer, que preſque tous ceux qu'ils envoyent dans les Miſſions étrangeres, n'y ſont envoyez que parce qu'ils l'ont demandé ; qu'il s'en faut meſme beaucoup que l'on y envoye tous ceux qui le deſirent, & qui le demandent pour la pluſpart ſans choiſir un pays plutoſt qu'un autre.

Mais ſoit que ce ſoit d'eux-meſmes ou par l'ordre de leurs Superieurs qu'ils entreprennent ces voyages, il eſt toûjours vray, & cét auteur avec M. Jurieu

le suppose ainsi, que les Jesuites qui sortent de l'Europe pour aller dans ces Missions, se ressemblent assez tous: c'est à dire selon luy, que ce sont des hommes dévoüez aux passions les plus criminelles, prests à sacrifier tout pour faire leur fortune, & qui n'ont point d'autre Dieu que leur interest. C'est le portrait qu'il en fait, & qu'on doit toûjours avoir devant les yeux.

Par quel motif donc pense-t'il que des gens de ce caractere, au lieu de tourner vers la Chine, où l'on dit qu'ils sont si heureux, puissent estre assez obeïssans pour s'en aller plûtost par exemple au Canada chez les Sauvages, en danger de mourir au milieu des neges ou dans les feux des Iroquois? Ne croira-t'on point que ceux qui n'iroient aux Missions que pour vivre en Epicuriens, & qui ne feroient pas scrupule d'adorer les idoles de la Chine, s'en feroient un de ne pas obeïr à leur General?

Si l'on dit qu'il n'est pas en leur pouvoir d'aller à la Chine quand ils veulent, parce qu'il ne les y destine pas tous, qu'est-ce qui les contraint de quitter l'Europe? Enfin si l'on veut croire que leur propre libertinage ou

les ordres de leurs Superieurs les obligent d'abandonner leur patrie, qu'eſt-ce qui les empeſche de ſe retirer à Geneve, en Hollande, en Angleterre, où ils ſeroient reçûs à bras ouverts; & où la vie qu'ils y méneroient, ne ſçauroit manquer d'eſtre plus douce que n'eſt un exil perpetuel dans les foreſts de la Guayane ou du Canada?

Je ne ſçay pas comment leurs accuſateurs ont l'eſprit tourné : mais je ſçay bien qu'ils ne l'ont pas fait comme le reſte des hommes, s'ils ne ſont icy touchez de quelque confuſion, de n'avoir pas veû juſqu'où la paſſion de médire les a emportez. Car ne devoient-ils pas prévoir que tout homme qui auroit le ſens commun, ſeroit capable de faire ces reflexions-là par luy-meſme, ou de les approuver au moins quand il les verroit faire aux autres : & qu'il n'y auroit perſonne qui ne conçuſt de l'indignation & du mépris pour des gens qui n'ont pû prétendre qu'on les croiroit, ſinon en ſupoſant que tout le monde doit renoncer au bon ſens? Mais paſſons à une nouvelle conſideration.

ARTICLE V.

5. Observ. *Les Jesuites permettroient l'idolatrie & le reste aussi bien ailleurs qu'a la Chine. Pourquoy c'est le seul endroit où l'on dit qu'ils l'approuvent.*

CE n'est pas seulement à la Chine que les Jesuites ont presché l'Evangile. Dieu leur a fait cette grace qu'il n'y a point de païs où JESUS-CHRIST soit connu parmy les Infideles, qu'ils n'ayent arrôsé de leurs sueurs, & mesme de leur sang. Aux Indes, au Japon, au TUNKIN, à la Cochinchine, en Ethiopie, au Monomotapa, au Bresil, au Perou, au Paraguay, au Mexique, à la Floride, au Canada, dans les Isles & dans la terre ferme de l'Amerique, ils ont eû le bonheur ou de commencer ou de cultiver les nouvelles Eglises que JESUS-CHRIST s'y est acquis dans ces derniers temps.

On sçait d'ailleurs que ceux d'entr'eux qui vont à la Chine, ne sont pas d'une espece differente de tout le reste, & qu'ils se conduisent tous par le mesme esprit. C'est dequoy M. Jurieu sur tout, & l'Auteur de la Morale prati-

que doivent estre bien persuadez, puisque sans cela tout leur discours s'en iroit en fumée.

Enfin il est constant que les autres nations infideles ont toutes à proportion le mesme attachement à leurs anciennes superstitions que les Chinois, la mesme aversion pour les preceptes rigoureux de l'Evangile : Et que les Jesuites n'ont pas moins d'interest à menager les uns que les autres, eux qui ne cherchent, dit-on, qu'à se mettre bien dans l'esprit de leurs Neophytes, afin de se rendre puissans & de s'enrichir.

Il est donc évident que trouvant par tout à peu prés les mesmes dispositions & agissant tous dans les mesmes veûës, ils doivent avoir par tout la mesme complaisance pour les superstitions & pour la mollesse des autres peuples, qu'ils ont pour celle des Chinois : & il seroit incroyable qu'ils se fussent conduits autrement.

Qu'on y fasse donc reflexion maintenant, & qu'on nous dise, d'où vient que la Chine est le seul endroit où l'on accuse les Jesuites d'en user ainsi ? Comment ne s'est-on point apperçû par tout ailleurs d'une conduite si detestable ? Dira-t'on peut-estre que c'est parce qu'il

n'y avoit personne dans ces autres pays pour en estre témoin & pour en informer icy le public ? Comme s'il eust esté plus difficile de les observer ailleurs que dans la Chine, ou qu'ils fussent en aucun lieu si éloigné, d'où leurs adversaires n'eussent pris soin de faire venir des memoires contre eux. Et où faudroit-il qu'ils allassent pour éviter la persecution, & pour se soustraire aux yeux de l'envie, puis qu'elle va les poursuivre jusqu'à l'autre bout de la terre ? D'où vient donc, encore une fois, que ce n'est qu'à la Chine qu'ils approuvent l'idolatrie & qu'ils cachent aux Chrestiens la Croix de Jesus-Christ ?

Mais il n'est pas besoin de deviner plus long-temps pour trouver la cause de cette difference, & la vraye réponse à nostre question : elle est renfermée dans la question mesme, & nous l'avons désja touchée presque sans y penser. Si l'entrée de la Chine eust esté libre aux étrangers, & que les diverses nations Catholiques & Protestantes y eussent vescu, comme elles faisoient ailleurs, parmy les Chrestiens du païs instruits par les Jesuites, jamais la calomnie n'auroit eû le front de publier qu'on

leur apprend à idolatrer, ou qu'on ne ne leur parle point de JESUS-CHRIST crucifié : parce qu'il n'eust falu pour confondre leurs accusateurs qu'en appeller au témoignage des Calvinistes Anglois ou Hollandois, gens non suspects en cette occasion, mais qui auroient eû sans doute assez de bonne foy pour dire ce qui en est, & dont le silence mesme eust esté une conviction certaine de ces mensonges.

Mais on sçait que de tous les Europeans il n'y a que les Predicateurs de l'Evangile qui ayent eû jusqu'icy permission de demeurer à la Chine : Et voilà ce qui a rendu les Jesuites de ce païs-là prévaricateurs & idolatres, plûtost que ceux du Japon, du Tunkin, de la Cochinchine, des Indes, de l'Afrique & de l'Amerique. Ce n'est pas qu'ils soient plus coupables à la Chine, ou plus innocens ailleurs, puisque par tout ils sont Jesuites. Mais on a crû que ces relations venant ou paroissant venir de la Chine, où ils estoient presque seuls de l'Europe, il ne leur seroit pas aisé d'en faire venir des témoignages non suspects; & qu'aumoins il se passeroit assez de temps pour donner lieu à la calomnie de se répandre

& de trouver creance auprés de bien des gens.

C'est aussi ce qui est arrivé en partie, jusqu'à ce que la Providence a voulu enfin que la verité se découvrist, & que l'imposture fust confonduë par des preuves de fait incontestables. Nous les verrons dans la suite : mais ce qu'on veut faire remarquer dés maintenant, c'est que sans entrer mesme en discussion de ces preuves-là, le seul procedé des accusateurs est un préjugé plus que probable de la fausseté des accusations. En voicy un qui paroistra encore plus fort.

ARTICLE VI.

6. Observ. *Les Jesuites auroient beaucoup plus permis aux Chinois le divorce, la polygamie &c.*

SI les Jesuites permettent aux Chinois leurs ceremonies idolâtres ; s'ils leur en apprennent encore de nouvelles, & s'ils les pratiquent eux-mesmes; s'ils n'osent leur parler de la mort ny des souffrances du Sauveur ; s'ils les exemptent du jeûne & de l'abstinence, de la Confession & de l'observation des

Feſtes : C'eſt, dit M. Jurieu aprés la Morale pratique, c'eſt par une fine politique qu'ils en uſent de la ſorte, pour s'accommoder aux inclinations de ces peuples, pour ſe les attacher autant qu'ils peuvent, pour dominer parmy eux, & arriver par ce moyen, comme ils font, à une grande fortune & aux premieres dignitez. Voilà qui paroiſt bien imaginé. Mais permettez-nous, Meſſieurs, de vous dire qu'il falloit leur imputer encore une choſe, pour rendre celles-là probables, & pour ne leur pas laiſſer un moyen infaillible de refuter tout le reſte.

En effet ceux qui ont quelque connoiſſance des mœurs de la Chine, ſçavent aſſez qu'entre tous les peuples Orientaux il n'y en a pas chez qui la polygamie ſoit plus en uſage, & où elle forme un plus grand obſtacle à la propagation de noſtre ſainte Loy. On raconte qu'un Prélat ſe faiſoit fort autrefois dans le Concile de Trente de ramener à l'Egliſe tous les Proteſtans d'Allemagne, pourveû que l'on permiſt aux Eccleſiaſtiques apoſtats qui les entretenoient dans le Schiſme, de ſe marier; parceque l'unique ou le plus grand empeſchement qui s'oppoſoit à leur

retour, estoit l'incontinence.

Quoy qu'il en soit, on peut dire qu'il resteroit aujourd'huy peu d'infideles dans les Indes & dans la Chine, si la Loy de Jesus-Christ pouvoit tolérer la pluralité des femmes ou la liberté de rompre les mariages. Car c'est la sainte séverité du Christianisme en ce point là, qui en éloigne sur tout les Princes & les grands Seigneurs; tout favorables qu'ils sont d'ailleurs à nôtre Religion, dont ils admirent la sainteté, & à nos Missionnaires dont ils estiment la science & la vertu. A cela prés on sçait que ny le dernier Empereur Chun-chi, ny son fils Cam-hi, qui possede aujourd'huy cette grande Monarchie, n'eussent pas esté éloignez du Royaume de Dieu. Levez cet obstacle, & vous verrez l'Evangile receû presque sans aucune resistance.

S'il estoit dont vray qu'il y eust là des Missionnaires qui fussent persuadez *que tout est permis & que rien n'est peché*, qui ne cherchassent qu'à s'aggrandir *per fas & nefas*, par toutes sortes de moyens, comme l'assure M. Jurieu avec la Morale pratique: s'il estoit vray qu'ils n'eussent point d'autre but que de faire un grand nombre de Neo-

phytes, & de se les attacher : que dans cette veuë ils leurs permissent l'usure & l'idolatrie, & qu'ils les exemptassent de toutes les observances rigoureuses de la Religion Catholique : Peut-on se figurer qu'ils fussent assez simples pour faire scrupule aprés cela de leur accorder la chose du monde la plus conforme aux inclinations de ces peuples, & à quoy ils sont sans comparaison plus attachez qu'à leurs prétendus sacrifices pour *Cun-fu-zu*, & pour les morts ?

Croira-t'on ces Jesuites assez stupides pour n'avoir pas veû qu'en permettant aux Chinois le divorce & la polygamie, ils se rendroient beaucoup plus agreables par cette complaisance, & qu'ils feroient infiniment plus de proselytes, qu'en se relaschant sur quelque autre article que ce puisse estre ? Certainement, crime pour crime, la pluralité des femmes n'en est pas un plus grand en soy que de sacrifier aux idoles : & il y a toûjours cette difference de l'un à l'autre, que la tolerance du premier estant beaucoup moins odieuse que celle du second, elle seroit incomparablement plus utile par rapport aux prétendus desseins des Jesuites.

Sont-ce donc ces Missionnaires ou

leurs accusateurs qui ont perdu le sens? Ceux-là de n'avoir pas usé d'une condescendance si facile & si necessaire pour leurs interests mondains & charnels, ou ceux-cy de n'avoir pas preveu la reflexion qui se pourroit faire là-dessus, que puisqu'on n'a osé former une telle accusation contre les Jesuites, le silence de leurs adversaires à cet égard, quand il n'y auroit point d'autre preuve, est une marque évidente de la calomnie qu'ils leur font sur tout le reste.

ARTICLE VII.

7. Observ. *Les Jesuites auroient usé de recrimination contre leurs accusateurs.*

FInissons ces reflexions generales qui nous meneroient encore bien loin. Je n'en veux plus faire qu'une : C'est sur un raisonnement prophétique de M. Jurieu p. 210. *Il faut remarquer*, dit-il, *que ces relations de la conduite des Jesuites* (de la Chine & du Japon) *nous viennent des Dominiquains* (il devoit dire de deux ou trois tout au plus) *ennemis nez & naturels des Jesuites en quelque monde qu'ils se trouvent. Quand*

il plaira aux Jesuites de leur rendre le change, ce qui arrivera sans doute, nous apprendrons par leur moyen que les Dominiquains ne se conduisent pas d'une maniere moins inique pour supplanter les Jesuites, & pour partager le butin, que les Jesuites pour regner seuls. Car c'est le caractere des Moines d'encherir les uns sur les autres en friponneries, &c.

Remarquez icy en passant l'équité & la bonne foy de ce Ministre, & le comparez un peu avec luy-mesme. Quand il s'agit de Messieurs les Hollandois qui sont maltraitez dans les relations du Sieur Tavernier : Cet homme-là n'est pas croyable sur leur chapitre, dit M. Jurieu, c'est leur ennemy déclaré, il en a donné des marques : son témoignage n'est donc pas recevable contre eux. Que ne plaisoit-il à M. Jurieu de raisonner encore icy sur le mesme principe ? Si les Dominiquains sont, comme il dit, *les ennemis nez des Jesuites*, il semble qu'il n'y avoit rien de plus aisé ny de plus raisonnable que d'en tirer cette conclusion : Il ne faut donc pas ajouster foy à ce qu'on publie contre ceux-cy, puisque toutes ces relations qui les décrient, viennent de gens qui sont leurs *ennemis nez & naturels.*

Mais ce seroit mettre un Ministre bien à l'étroit, que de le reduire dans les bornes de l'équité, de la bonne foy, & du bon sens, quand il est question des Catholiques, & sur tout des Jesuites. Ils seroient trop heureux si l'on ne raisonnoit contre eux que suivant ces regles-là ; ils ne meritent pas qu'on les traite si favorablement.

En toute autre occasion on peut croire que M. Jurieu ne s'en fieroit pas à des accusateurs qu'il reconnoistroit pour les ennemis declarez d'un accusé : & on ne luy persuaderoit pas *qu'en passant sous l'équateur, ou en doublant le cap de bonne esperance* ceux dont il fait valoir le témoignage, eussent *perdu leur caractere de fripon inseparable de l'esprit de moine.* Ce sont les termes. p. 210.

Mais icy leurs relations luy fournissent un argument specieux contre l'Eglise Romaine en noircissant les Jesuites : cela suffit, ils en seront crûs. Fussent-ils encore plus méchans qu'ils ne sont dans l'esprit de M. Jurieu, il leur permettra pour cette fois d'estre gens de bien, & dignes de toute creance. Mais venons à sa prédiction.

Quand il plaira aux Jesuites, dit-il, *de leur rendre le change*, CE QUI ARRIVERA

SANS DOUTE, *nous apprendrons par leur moyen que les Dominiquains ne ſe conduiſent pas d'une maniere moins inique pour ſupplanter les Jeſuites, & pour partager le butin*, &c.

Cela ſignifie deux choſes. La premiere que quelque ſcelerats & quelque impoſteurs que ſoient les Jeſuites ſelon luy, il leur fera neanmoins l'honneur de les croire à leur tour: pourveû qu'en rendant le change à leurs accuſateurs, ils luy fourniſſent des memoires pour décrier les Miſſions de l'Egliſe Romaine, & pour juſtifier ſes bons amis les Hollandois. La ſeconde, qu'il n'a trouvé juſqu'icy rien de ſemblable dans les relations des Jeſuites: autrement il ne l'auroit pas diſſimulé, luy qui cherchoit dequoy pouvoir diffamer auſſi-bien les autres Miſſionnaires que ceux des Jeſuites.

Mais n'eſt-ce pas quelque choſe de ſurprenant qu'il n'ait point fait ſur cela une reflexion qui ſe preſente ſi naturellement à l'eſprit; ou que l'ayant faite, la plume ne luy ſoit pas tombée des mains? C'eſtoit de ſe demander à luy-meſme, ce qu'on luy demandera icy, d'où vient qu'il s'eſt trouvé reduit à deviner ce que les Jeſuites du Japon &

de la Chine pourront faire à l'avenir contre leurs adversaires ? D'où vient que depuis 50 ou 60 ans qu'on publie contre eux des choses si atroces, on ne voit pas que ces Missionnaires ayent encore rendu la pareille à leurs accusateurs ; & que s'ils ont écrit quelque chose pour se defendre, ç'a esté sans user jamais de recrimination ?

Que sera-ce donc si l'on ajouste ce que M. Jurieu doit avoir remarqué en lisant les histoires de ces Missions publiées par les Jesuites, qu'ils y ont par tout honoré le zele de ceux qui avoient partagé avec eux les emplois de la vie Apostolique ? S'il a lû par exemple l'histoire de la Chine du P. Greslon, ou celle du P. Rougemont, imprimées l'une à Paris chez Henault en 1670. l'autre à Louvain en 1673. il aura pû voir dans celle-là, p. 205. 206. 209. 210. 231. 234. 235. 238. 239. 240. 241. & dans celle-cy, p. 70. 71. 99. 100. 103. 104. 107. 111. 112. 113. 257. 258. quels sont les effets du ressentiment des Jesuites contre quelques Missionnaires qu'ils sçavoient bien ne leur avoir pas esté favorables, & de qui l'on produit aujourd'huy les témoignages contre eux.

Il ne faut pas s'en étonner, dira-t'on ;

ces autres Missionnaires estoient de parfaits Religieux & d'une conduite irréprochable : il n'y a que des calomniateurs qui en eussent pû dire du mal. Je le suppose plus volontiers que ne fera M. Jurieu. Mais aprés tout que fait cela pour l'affaire dont il s'agit ? S'il n'y avoit point de veritables crimes à reprocher aux Dominiquains, ne pouvoit-on pas du moins leur en imposer de faux ? On le pouvoit sans doute. Qu'est-ce donc qui a pû empescher les Jesuites de se vanger d'eux, au moins par cette voye-là ?

Dira-t'on que c'est la crainte de voir ensuite leur mensonge découvert? Comme s'il ne leur eust pas esté aussi facile qu'à leurs ennemis de nous apporter de la Chine & du Japon des histoires supposées, mais revestuës de tant de marques de vray-semblance, que le commun du monde y eust esté trompé, & que les plus habiles n'y auroient pû discerner le vray du faux. Estoit-il rien de plus aisé que de feindre des Lettres de quelques-uns qui alloient au martyre, comme on a feint celle du P. Sotelo ? Toûjours les Jesuites auroient la satisfaction d'avoir rendu par-là leurs accusateurs suspects ; & la

distance des lieux ne permettant pas le plus souvent d'éclaircir la verité de ce qui se passe à l'autre bout du monde; ils en tireroient au moins cet avantage que la pluspart des gens suspendroient leur jugement & ne les condamneroient pas.

Encore une fois donc, à quoy M. Jurieu veut-il que l'on attribuë le silence & la moderation des Jesuites en cette occasion? Voudroit-il bien laisser croire que c'est l'esprit de charité qui leur a fait oublier leurs ressentimens, & qui a retenu leurs plumes? Sans doute ce seroit quelque chose d'assez rare, qu'ils eussent fait scrupule de mentir contre leurs adversaires, s'il est vray comme on le dit dans la Morale pratique, & dans l'Esprit de M. Arnaud, qu'ils n'en font point de les faire foüetter, bastonner, tuër par les payens, ny d'adorer le démon, ny de sacrifier à un Roy payen comme au vray Dieu. Beaucoup plus s'ils sont persuadez, comme on l'assure encore, *qu'ils peuvent dire sans blesser leur conscience, tout ce qui paroist necessaire pour conserver l'honneur de leur Compagnie?* To. 2. p. 131.

On a bien raison de dire qu'il y a des gens qui voyent comme s'ils ne

voyoient point, & qui entendent comme s'ils n'entendoient point. Car sans cela comment pourroit-on s'imaginer que M. Jurieu se fust empesché de voir ce qui frappe d'abord l'esprit, & de tourner ainsi son raisonnement contre
„ les Auteurs de ces faux memoires. On
„ ne peut pas estre plus mal-traité que
„ les Jesuites le sont par quelques Mis-
„ sionnaires des autres Ordres. Il leur
„ estoit facile de s'en vanger, s'ils eussent
„ voulu, en les chargeant à leur tour de
„ crimes vrais ou supposez. Ils pouvoient
„ le faire impunément, & ainsi l'on ne
„ voit aucun interest humain qui ait pû
„ les obliger à s'en abstenir. Ils s'en sont
„ neanmoins abstenus depuis tant d'an-
„ nées malgré toutes les raisons qui sem-
„ bloient les y pousser. Il est donc in-
„ croyable que le portrait qu'on fait
„ d'eux, soit ressemblant, & on ne le
„ peut regarder que comme l'ouvrage
„ de la calomnie : sur tout quand on les
„ accuse, d'estre persuadez *que tout est*
„ *permis & que rien n'est peché.* Voilà ou le raisonnement de M. Jurieu se conduisoit par une suite évidente & naturelle, s'il n'eust cherché que la verité.

Pendant qu'il y fera reflexion, un autre écrivain qui n'est pas separé d'in-

tereſt d'avec l'Auteur de la Morale pratique, trouvera bon qu'on l'avertiſſe en paſſant qu'il pourroit tirer d'icy la ſolution d'un probléme qu'il propoſoit il y a quelques années. *Qui peut s'aſſurer*, diſoit-il, *qu'on ne mette point en uſage cette maxime de la nouvelle Morale qui a eſté publiquement ſoutenuë dans des theſes de Theologie : Que ce n'eſt point un peché, au moins mortel, d'inventer de faux crimes contre ceux qui nuiſent à nôtre reputation en parlant mal de nous, pour diminuer par là leur autorité.* Nouv. Def. de la trad. de Môs. 1. p. p. 449.

Il ſeroit aiſé de montrer à cet auteur que ſon doute prétendu n'a point d'autre fondement que ſa ſeule malignité : & il meriteroit bien que pour toute réponſe l'on ſe contentaſt de luy propoſer une queſtion preſque ſemblable, dont aſſurément il ſeroit embaraſſé, & qui le feroit peut-eſtre repentir de la ſienne. Mais ce ſera pour quelque autre fois. Ce qu'on a preſentement à luy dire, c'eſt que s'il ne s'agiſſoit pas des Jeſuites, il trouveroit icy de quoy s'en éclaircir pleinement par ſes propres connoiſſances.

Il demande comment l'on peut s'aſſurer que les Jeſuites (car c'eſt d'eux ſeulement qu'il prétend parler) ne mettent

pas en uſage contre luy & contre ſes ſemblables, cette pernicieuſe maxime, dont il veut qu'on les croye perſuadez ? Tout autre que luy pourroit s'en aſſurer par cette ſeule reflexion.

S'il y en a quelques-uns parmy les Jeſuites qui ſoient capables d'une telle méchanceté, il eſt ſans doute, au moins ſelon luy, que ce doivent eſtre ceux de la Chine & du Japon : puis qu'outre les dereglemens communs à tout le reſte de leur Societé, ils vont juſqu'à cet excez d'abomination que d'adorer le démon & les damnez. D'ailleurs on peut dire que nuls Jeſuites n'ont jamais eû ny plus de moyens de mettre cette doctrine en pratique impunément & avec ſuccez ; ny de plus fortes raiſons pour vouloir s'en ſervir ; ny un plus grand beſoin de le faire, qu'en avoient ceux-là, aprés la maniere ſcandaleuſe dont ils ont eſté diffamez par leurs adverſaires dans toutes les parties du monde.

Que noſtre Auteur conſulte donc un peu ſon cœur là-deſſus : qu'il ſe mette pour un moment à leur place, & qu'en ſuppoſant l'opinion qu'il leur impute, il nous diſe ce qu'il feroit dans une pareille conjoncture. Je le défie de s'em-

peſcher

pescher de dire au moins en luy-mesme, que s'ils estoient d'humeur à mettre en usage la morale dont il les accuse, jamais ils n'y auroient manqué dans cette occasion : qu'ainsi l'on peut s'asseurer que s'ils ne l'ont point fait, il ne sont pas disposez à le faire dans aucune autre : & qu'enfin ils ne sont point persuadez que cela soit permis en conscience, je veux dire d'imposer de faux crimes a ceux qui nous décrient.

Il est vray qu'on les accuse dans le Theatre Jesuitique, & dans le Memorial de Collado, d'avoir publié des choses outrageuses contre les Missionnaires des autres Ordres. Mais c'est-là encore une nouvelle calomnie la plus frivole de toutes ; puisque pour la réfuter ils n'ont qu'à défier leurs adversaires de produire ces écrits que M. Jurieu n'a pû trouver, où les Jesuites se soient vangez en imputant a leur tour des crimes vrays ou faux à ces Missionnaires, qui avoient intenté contre eux des accusations si énormes.

Faites, Seigneur, par vostre grace qu'ils soient preservez d'une tentation si dangereuse : qu'ils ayent le courage de souffrir, comme ils ont fait juqu'icy, la calomnie avec patience ; & que sui-

vant le conſeil de voſtre Apoſtre il leur ſuffiſe pour toute apologie de vivre de telle ſorte que leur conduite ſoit la refutation des calomnies dont on les charge : *ut benefacientes obmuteſcere faciatis imprudentium hominum ignorantiam.*

1. Pet. 2. 15.

CHAPITRE IV.

Refutation des menſonges du Theatre Jeſuitique, par des témoignages authentiques de ceux qui y ſont fauſſement citez, & de pluſieurs autres.

IL ſemble que ce doit eſtre une aſſez grande ſurpriſe & pour M. Jurieu & pour ſon Moraliſte, d'entendre dire que ceux-là meſme dont le nom & l'autorité leur a ſervi juſqu'icy pour décrier les Jeſuites de la Chine, ſont au contraire effectivement les approbateurs de leur doctrine, & les imitateurs de leur conduite. Car ſur quoy fonder aprés cela tant d'invectives? & que deviendront tant de belles reflexions qu'on lit dans la Morale pratique contre les Jeſuites, & dans l'Eſprit de M. Arnauld contre tous les Catholiques?

Or c'eſt là neanmoins une verité dont

il faudra que ces Messieurs ayent le déplaisir de se voir convaincus devant tout le monde. Car si la providence a permis, pour des raisons qui luy sont connuës, qu'un bon zele de certains Missionnaires mal informez, & quelque diversité de sentimens sur des choses assez obscures par elles-mesmes, ait donné occasion a des gens mal intentionnez de satisfaire leur passion aux dépens de toute la Chrestienté de l'Orient aussi-bien que des Jesuites : on a en mesme temps la satisfaction de sçavoir qu'ils ont eû pour protecteurs ou pour avocats ceux-mesme sous le nom de qui l'on à voulu les diffamer, & qui seuls estoient juges ou témoins legitimes en cette matiere. Et c'est ainsi que la refutation de la *Morale pratique des Jesuites* & de *l'Esprit de M. Arnauld*, est effectivement la defense de tous les nouveaux Chrestiens & de tous les Missionnaires de l'Orient.

Comme c'est là une proposition qui ne sçauroit manquer de sembler étrangement paradoxe à ceux à qui nous parlons, on ne s'attend pas aussi qu'ils doivent y acquiescer sans de bonnes preuves. Mais parce qu'elles dépendent de l'histoire, c'est une necessité de repren-

dre la choſe d'un peu plus haut, & de remonter à la ſource des calomnies.

ARTICLE I.

Recit abregé de l'origine des diſputes qui ont ſervi d'occaſion aux calomnies du Theatre Jeſuitique. Décrets de Rome là-deſſus en 1645. & en 1656. Mauvaiſe foy du Moraliſte qui fait valoir le premier contre les Jeſuites dont il n'y eſt point parlé, & qui diſſimule le ſecond où ils ſont juſtifiez.

LEs portes du grand Empire de la Chine, qui avoient ſi long-temps eſté fermées aux predicateurs de l'Evangile, commencerent à s'ouvrir pour la premiere fois en 1581. Un Jeſuite Italien nommé Michel Rogeri, qui fut ſuivi deux ans aprés du celebre Matthieu Ricci, donna avec luy commencement à cette Miſſion: & en l'eſpace de 50. ans la Foy s'étendit avec des progrez conſiderables dans la pluſpart des Provinces de cet Etat, malgré les difficultez & les perſecutions qui s'éleverent de temps en temps.

Le deſir de prendre part à de ſi ſaints travaux excita ſouvent des Religieux

d'autres Ordres qui estoient aux Isles Philippines, à tenter le voyage de la Chine. Mais ils ne pouvoient alors y entrer par une autre voye que par Macao : Et comme ils estoient Castillans, les Portugais qui ont toûjours esté maistres de cette ville, s'opposerent à leur dessein, ou par un effet de cette antipathie des deux nations, ou par des raisons de politique qu'on sçait assez.

Ce ne fut proprement qu'en l'année 1633. cinquante ans depuis l'entrée du P. Ricci dans la Chine, que le commerce des Philippines avec l'Isle Formose, donna moyen à ces Religieux de se glisser dans la Province de Fokien, qui n'en est éloignée que d'une journée de navigation. Il y en entra quelques-uns de divers Ordres, & d'autres les suivirent encore les années d'aprés, tout bruslans du desir d'accroistre le Royaume de Jesus-Christ. Le zele dont ils estoient animez ne leur permettant pas de demeurer long-temps sans agir, ils se mirent bien-tost en devoir de travailler auprés des Chrestiens qu'ils trouverent là en assez grand nombre, & d'en faire eux-mesmes de nouveaux.

Ainsi l'on ne s'étonnera pas d'entendre dire qu'il leur soit arrivé dans ces

commencemens, ce qui ne ſçauroi[t] preſque manquer d'arriver à ceux qu[i] ſe voyent d'abord au milieu d'une na-tion, dont la langue, les mœurs, & le genie ſont encore plus éloignez des nô-tres que l'Orient ne l'eſt de l'Occident. C'eſt à dire de concevoir ſouvent le[s] choſes autrement qu'elles ne ſont, & de ſe trouver enſuite dans quelques em-barras faute d'experience.

A l'égard du premier de ces deux in-conveniens, on ne doit nullement eſtre ſurpris que ces Religieux y ſoient tom-bez. Comme ils ne pouvoient encore s'informer que par interprete de l'état du Chriſtianiſme & des maximes du pays, & que dans ces commencemens ils ne purent avoir communication qu'avec des Chreſtiens de la campagne, n'ayant peut-eſtre pas jugé qu'il y euſt de ſeureté à paroiſtre ſi toſt dans les villes ſous les yeux des Magiſtrats, parce qu'ils eſtoient entrez ſans leur permiſſion : l'ignorance de ceux qu'ils interrogerent ou l'infidelité de leurs in-terpretes, leur donna occaſion de croi-re diverſes choſes dont ils reconnurent depuis la fauſſeté, mais qu'un bon zele ne leur permit pas alors de diſſimuler. C'eſt ce qu'on aime mieux ſuppoſer icy

que de croire qu'il y entrast quelque passion moins reglée. Laissons à Dieu à juger des intentions, & ne parlons que des faits.

Comment pouvoient-ils n'estre pas trompez en plusieurs points, puisque l'Auteur du Theatre Jesuitique nous apprend que ce fut dés cette année là mesme 1633. c'est à dire quelques mois au plus depuis leur entrée à la Chine; qu'ils dresserent une information, dans laquelle il avouë qu'un mesme homme faisoit tout à la fois le personnage de témoin & de Notaire ? Cela n'est pas fort propre pour y donner beaucoup de poids. *Pag. 11.*

Elle ne laissa pas neanmoins de faire bien-tost grand bruit aux Philippines, où elle fut portée tout d'abord. Les Evesques de ces Isles ne manquerent pas d'en estre instruits : & deux d'entre eux, à sçavoir l'Archevesque de Manile, & l'Evesque de Zebut, trouverent bon d'en donner avis au Pape. Ils luy manderent donc ce qu'on leur avoit fait entendre, que les Jesuites de la Chine permettoient à leurs Neophytes de se prosterner devant l'Idole de *Chin-hoam*, d'honorer leurs défunts avec des ceremonies pleines de superstition & d'i-

dolatrie, & de ſacrifier à leur Docteur *Cun-fu-zu*; qu'ils leur cachoient le myſtere de la Croix du Sauveur; qu'ils ne leur adminiſtroient point l'Extrême-Onction, qu'ils negligeoient les ſacrées ceremonies du Bapteſme, &c.

Il eſt vray que les deux Prélats, ayant depuis mieux examiné la verité de ces rapports, ils crûrent eſtre obligez à ſe retracter, comme ils firent par d'autres Lettres qu'ils écrivirent en 1637. à ce meſme Pape, dans leſquelles ils témoignent qu'eſtant informez du contraire de ce qu'ils avoient écrit auparavant ſur de fauſſes relations, ils ſe croyoient obligez en conſcience à *juſtifier les Peres de la Societé contre de ſi injuſtes accuſations, & à défendre de tout leur pouvoir l'innocence de ces meſmes Peres, auſſi bien que la verité.* Ce ſont les termes de leurs Lettres.

L'embarras ou les Jeſuites de la Chine ſe trouverent engagez ſur la fin de cette année-la & au commencement de la ſuivante 1638. dans la Province de Fokien, à l'occaſion de ces bons Religieux dont j'ay parlé, fut beaucoup plus dangereux & pour eux & pour leur nouvelle Egliſe. Je ne diray que ce qu'on en voit dans une Hiſtoire im-

primée à Rome mesme sous l'approbation du Maistre du sacré Palais : parce qu'on ne l'accusera pas sans doute d'avoir rien laissé passer en cette matiere qui pust estre contesté.

Quelques-uns de ces nouveaux Missionnaires, dit l'historien, qui n'avoient encore aucune connoissance des ceremonies tant religieuses que civiles qui sont en usage parmy les Chinois, commencerent d'abord à prescher publiquement par interprete, que les anciens Rois de la Chine, qui selon la chronologie du païs ont vescu peu de temps aprés le déluge, & dont la vie estoit pleine de vertus morales tres-admirables ; que ces Rois, dis-je, estoient damnez dans l'Enfer ; que Confucius le Docteur & le Maistre commun de tout le Royaume, estoit aussi damné : que les Jesuites permettoient une idolatrie à leurs Chrestiens, en ne les empeschant pas de faire à l'honneur de ce Confucius des inclinations profondes jusqu'à terre, auxquelles ces bons Religieux donnoient le nom d'adoration ; quoyque ce ne soit en effet qu'un respect purement civil, que tous les Chinois ont accoustumé de rendre à leurs Rois, à leurs peres, & à leurs maistres encore vivans.

Bartoli del l'Asia part. 3. p. 1113.

„ Cette action cauſa d'abord un grand
„ trouble entre les Chreſtiens : Elle fut
„ ſuivie d'une violente émotion du peu-
„ ple, & d'une extrême indignation des
„ Mandarins, à qui l'on en fit auſſi-toſt
„ mille plaintes.... Ayant donc fait ve-
„ nir ces Religieux devant leurs tribu-
„ naux, ils les mirent entre les mains de
„ quelques ſoldats, avec ordre de les
„ conduire par le plus court chemin à
„ Macao : & le jour d'aprés on vit des
„ Edits tres-rigoureux affichez ſuivant la
„ coûtume ſur les portes des villes, pre-
„ mierement de la Capitale, puis de *Ci-*
„ *vencheu*, & de toutes les autres en de-
„ teſtation de la loy Chreſtienne qu'on
„ défendoit de preſcher, & à laquelle
„ on ordonnoit ſous de tres-griéves pei-
„ nes, que tous ceux qui en faiſoient
„ profeſſion, euſſent à renoncer.

„ Le P. Manuel Diaz (Jeſuite) logea
„ ces Religieux durant ſept jours, il prit
„ tout le ſoin poſſible de l'un d'eux qui
„ eſtoit malade, il leur fournit de l'ar-
„ gent pour ſe défrayer juſques á Macao,
„ & leur donna un Chreſtien tres-chari-
„ table, & qui avoit beaucoup de cré-
„ dit, afin de les défendre de l'inſolen-
„ ce des ſoldats à qui on les avoit don-
„ nez en garde.

Pendant que ces Religieux s'en alloient ainsi, il en survint d'autres, dont l'un, comme pour aigrir les affaires de plus en plus, arracha de dessus la porte de la ville l'Edit que le Gouverneur y avoit fait afficher, & puis se sauva. Cet incident, avec plusieurs autres semblables effets d'un zele hors de saison, dont le recit seroit peu agreable, furent cause qu'on reïtera jusqu'à cinq fois les Edits contre la loy Chrestienne. Et comme c'estoit par les Jesuites qu'elle avoit esté apportée dans la Province, où ils l'avoient désja si fort étenduë, les Peres Jules Aleni & Manuel Diaz furent nommément exprimez dans ces Edits, & condamnez au bannissement : & cela avec si peu d'esperance d'aucune moderation, qu'on ne voulut pas mesme les entendre ny les voir, quoyque d'ailleurs les Gouverneurs fussent de leurs amis : de sorte qu'ils furent contraints de s'éloigner au grand regret des Chrestiens, qui fondoient en larmes, quand il fallut se separer d'eux.

Ainsi tout l'avantage qui revint de cette nouvelle entreprise, pour le service de Dieu & pour le bien des ames, ce fut qu'au lieu de 900. Idolâtres qui

„ ſe convertiſſoient par an dans cette
„ Province, à peine cette année-là en
„ pût-on convertir cent: que la ville ca-
„ pitale nommée *Focheu* avec ſes dépen-
„ dances, qui avoit accouſtumé d'en four-
„ nir 500. à peine en donna une trentai-
„ ne: Et qu'il fallut beaucoup travailler
„ pour rétablir en pluſieurs années ce
„ que d'autres avoient ſi aiſément défait
„ en peu de temps. Toutes les Egliſes, à
„ la reſerve d'une ſeule, furent occupées
„ par les Idolâtres, qui les firent ſervir
„ les unes de maiſon, les autres de ma-
„ gazin, les autres d'étable.
„ Les fideles ſe trouverent expoſez à de
„ grandes traverſes, & tous furent mal-
„ traitez. On les condamna á de groſſes
„ ſommes d'argent, & il s'en trouva un
„ qui n'ayant pas dequoy fournir la
„ ſienne, aprés avoir vendu tous ſes
„ meubles, fut obligé de vendre enco-
„ re ſes enfans pour eſclaves, qui fu-
„ rent rachetez depuis par des Chreſtiens.
„ D'autres furent mis en priſon & y ſouf-
„ frirent tant de miſeres, qu'un d'eux en
„ mourut. Enfin ils éprouverent toutes
„ les rigueurs qu'on a couſtume d'exer-
„ cer en ce pays-là contre les malfaiteurs,
„ comme d'eſtre mis au carquan, d'e-
„ ſtre baſtonnez publiquement, de per-

dre tous leurs biens, d'estre chassez « de leurs terres & de leurs maisons, &c. «

Ce n'est pas icy une narration hors d'œuvre : la suite fera voir à quoy ce récit estoit necessaire. Quoyque l'on ne puisse pas douter qu'il ne soit vray aprés ce que j'en ay désja dit, il sera bon neanmoins de rappeller icy un endroit de la lettre du P. Jean Garcias Dominicain, qui fut dés-lors envoyée à Macao.

Pendant que l'on chassoit ainsi ses compagnons de la Province de Fokien, ce Pere trouva moyen d'y demeurer caché aux environs de la ville de Fogan, avec le P. François de Jesus, qui estoit de l'Ordre de saint François. Ce fut de là qu'il apprit l'année suivante comment le Pere Jules Aleni, aprés avoir adouci peu à peu l'esprit des Magistrats par l'entremise de quelques Mandarins, qui presenterent une requeste en sa faveur, s'estoit rapproché secrettement de Focheu pour assister de plus prés son troupeau désolé. Le P. Garcias qui connoissoit par experience la bonne volonté de ce Missionnaire, esperant que par son moyen il pourroit obtenir aussi quelque liberté de sortir du lieu où il estoit caché, &

de faire ſes fonctions, luy écrivit donc en ces termes.

» Ma penſée, dit-il, eſt que d'icy à » pluſieurs années il n'eſt pas avantageux » pour le ſervice de noſtre Seigneur qu'on » prenne d'autre methode de preſcher » l'Evangile en ce Royaume, que celle » dont vos Peres ſe ſervent & ſe ſont » ſervis juſqu'à preſent. C'eſt ce que j'en » ay écrit à mes Superieurs, parce que » l'experience du mauvais ſuccez qu'ont » eû nos Peres exilez, nous fait connoi- » ſtre que Dieu n'approuve pas pour » maintenant la conduite qu'ils ont te- » nuë: quoyque ce fuſt par un bon zele » qu'ils en uſoient ainſi, pour éprouver » ſi l'on réüſſiroit par cette voye à con- » vertir des infideles: ce qui les rend » excuſables. Noſtre R. P. Provincial (*il* » *s'appelloit le P. Clement Gant*) m'a » mandé qu'il n'eſt point à propos que » nos Religieux paſſent en ce Royaume » de la Chine, juſqu'à ce que ſa Sain- » teté ait décidé les points ſur leſquels » nous ſommes d'autre ſentiment que » vous: de peur que nous ne ſoyons par » là une occaſion de ſcandale & de trou- » ble à cette Chreſtienté. C'eſt pour- » quoy il m'ajouſte que je dois avoir » patience juſqu'à ce que la réponſe ſoit

venuë de Rome. Le Pere de l'Ordre «
de saint François qui me tient icy com- «
pagnie, a reçû la mesme réponse. Que «
V. R. ne fasse donc point de difficulté «
de nous aider à sortir de cette prison «
(*il nomme ainsi le lieu où il demeu- «
roit caché,*) & qu'elle ne craigne point «
que nous allions nous montrer publi- «
quement. Car nous ferons en sorte de «
marcher avec retenuë & de ménager «
les bonnes graces du Mandarin, afin «
qu'il nous laisse assister les Chrestiens «
avec un peu plus de liberté; & si une «
fois je me vois sorti de cet embarras, «
je prendray bien garde de n'en pas at- «
tirer de nouveaux : de quoy V. R. «
sera témoin, &c. A Fongan le 16. No- «
vembre 1639. «

On voit dans cette Lettre la preuve de tout ce que nous avons dit : Que ce ne fut qu'un excez de zele & un défaut d'experience qui porta ces Religieux á condamner ainsi d'abord la methode des anciens Missionnaires de la Chine : qu'ayant voulu tenir une autre conduite, ils attirerent une persécution sur eux & sur les Chrestiens : Et qu'ils eurent depuis tout sujet de s'en repentir & de changer de sentiment.

Cependant ny l'exemple de ces deux Evesques des Philippines dont on a parlé, ny celuy mesme du Pere Garcias, ne fut pas encore suffisant pour faire changer de conduite à ceux qui vouloient, à quelque prix que ce fust, diffamer les Jesuites. Un Religieux de ces pays-là désja fameux par les démeslez qu'il avoit eû aussi-bien avec son Ordre qu'avec eux, & par les libelles diffamatoires qu'il avoit répandus contre leur Societé en Europe, comme dans les Indes; entreprit vers ce temps-là, de faire une nouvelle rapsodie de ces faux Memoires de la Chine, avec ce qu'il luy plût d'y mesler du sien. Mais parce qu'il sçavoit bien que son nom seul pourroit la rendre suspecte, il trouva bon de l'appeller *Mémorial présenté au Roy d'Espagne par les Religieux de saint François de la Province de saint Gregoire des Philippines.* Artifice dont il s'estoit désja servi en pareille occasion pour d'autres satyres de mesme nature. Nous découvrirons ailleurs le nom de l'Auteur, & pour lors on ne sera pas surpris de l'imposture.

On s'étonnera peut-estre avec plus de raison que ny l'experience de ce qui venoit d'arriver à la Chine, ny les rai-

sons du Pere Garcias n'eussent pas fait ouvrir les yeux à tous ces autres Missionnaires aussi-bien qu'à luy. Il s'en trouva pourtant quelques-uns qui ne crûrent pas pouvoir encore estre de son avis, à moins que l'on n'eust auparavant répondu à leurs difficultez & levé tous leurs scrupules. De ce nombre furent les Peres Jean-Baptiste de Moralés & Antoine de sainte Marie. Le premier se trouvant à Macao, envoya au Visiteur des Jesuites nommé le Pere Emanuël Diaz l'ancien, qui s'y trouvoit aussi, une liste de douze Articles sur lesquels il demandoit d'estre éclairci. Le Visiteur luy répondit dés le lendemain, 4. Juin 1639. par une Lettre qui se garde encore, ce qu'il avoit désja répondu plus d'une fois à cette proposition : Qu'il ne pouvoit rien décider sur cette affaire qu'il n'en eust esté instruit par le Vice-Provincial de la Chine, qui y faisoit actuellement sa visite dans les Provinces du Nort ; & auquel il avoit donné ordre d'informer de tout sur les lieux, & de luy en envoyer les Memoires.

Le Vice-Provincial, nommé le Pere François *Hurtado* aprés avoir fait des informations exactes durant le cours

de sa visite, & avoir écouté les avis de tous ses Missionnaires, dont plusieurs estoient depuis 30 & 40 ans à la Chine, donna vers le commencement de l'année suivante 1640. une ample réponse à tous les doutes du Pere de Moralés; dans laquelle entre autres preuves il luy citoit la Lettre de son Confrere, que l'on vient de rapporter: & il paroist par le discours mesme que l'Auteur du Theatre fait tenir, quoyque faussement, à ce Pere Jean Garcias, que son autographe fut envoyé au mesme temps à Macao pour estre montré au Pere de Moralés.

Mais celuy-cy n'ayant pas jugé à propos d'attendre la réponse qu'il avoit demandée, s'estoit désja mis en chemin pour venir en Europe, sans que les Jesuites eussent rien sçeû, ny de son voyage ny de son dessein. Il vint donc à Rome sur la fin du Pontificat d'Urbain 8. Il y proposa ses doutes en 17. Articles à la Congregation des Cardinaux, dont il receût les réponses contenuës dans leur Décret du 12. Septembre 1645. par lesquelles il est enjoint qu'on s'abstiendroit à la Chine de certaines pratiques exprimées dans ses demandes: & cela *en attendant que sa Sain-*

teté où le S. Siége en ordonnast autrement.

Au reste si l'on y ajousta cette clause, ce n'est pas que de la maniére qu'elles estoient exposées dans l'énoncé du Pere de Moralés, on pust douter qu'elles ne fussent absolument illicites. Mais ce qui fit mettre une limitation, ce fut apparemment que ne pouvant s'assurer si l'exposé se trouveroit conforme à la verité, & si ce qu'on permettoit dans la Chine, estoit aussi criminel qu'il l'avoit conçeû ; la Congregation par une conduite pleine de sagesse se contenta de faire un Décret qui arrestast le cours du mal, s'il y en avoit, & qui fust néanmoins comme provisionnel, *jusqu'à ce que le S. Siége*, aprés une information plus ample, *en ordonnast autrement*, s'il estoit besoin.

Si ce n'est donc pas une fausseté, comme on a grand sujet de le croire, que le Pere de Moralés ait presenté à la Congregation & au Pape une Requeste dans laquelle il rendist les Jesuites coupables de tous ces abus qui sont marquez dans ses demandes, ainsi qu'on l'assuroit au bout de la Lettre prétenduë de M. l'Evesque d'Angelopolis imprimée en 1658. il faut dire que

l'on n'eût pas beaucoup de foy à cette Requeſte.

Auſſi n'y a-t'il gueres d'apparence qu'il euſt pû en eſtre crû, aprés la maniére dont ils avoient eſté juſtifiez ſur cela par les deux Prélats des Philippines : & s'ils euſſent eſté accuſez juridiquement par le Pere de Moralés, on ne les auroit pas condamnez ſans les appeller auparavant ſelon la couſtume pour ſe défendre. Mais s'ils n'eurent pas lieu pour lors de le faire, parce qu'ils ne furent ny accuſez ny citez, & qu'ils ne ſçûrent meſme rien de ce qui ſe paſſoit ; ils le firent quelque temps aprés avec tout l'avantage qu'ils pouvoient deſirer.

Car le Pere de Moralés eſtant retourné à la Chine en 1649. avec le Décret qu'il venoit d'obtenir, & le bruit s'y eſtant répandu, comme il l'eſtoit déja dans l'Europe, & par toutes les Indes, que c'eſtoit contre eux qu'il avoit eſté porté ; ils députerent à Rome le Pere Martini pour informer le Pape & les Cardinaux de la verité. Il y arriva en 1655. au mois d'Aouſt ou de Septembre : il preſenta les Memoires authentiques qu'il avoit apportez ſur ces affaires : ils furent communiquez à ceux qui

tenoient pour le Pere de Moralés, & examinez durant plusieurs mois avec application. Enfin aprés avoir tout entendu de part & d'autre, la Congregation assemblée le 23. de Mars 1659. en presence d'Alexandre 7. fit un Décret que ce Pape approuva & qu'on doit regarder comme un Arrest contradictoirement rendu sur cette matiére. Le voicy.

Réponses de la Sacrée Congregation de l'Inquisition generale, approuvées par Nostre Saint Pere Alexandre VII. sur les demandes proposées par les Missionnaires de la Compagnie de JESUS *à la Chine en 1656.*

« QUelques Missionnaires du Royau- « me de la Chine proposérent en l'an- « née 1645. à la Sacrée Congregation de « la propagation de la Foy, les doutes « suivans, avec plusieurs autres questions: « & le S. Pere ayant ordonné que tout « fust envoyé à la Sacrée Congregation « de la suprême & generale Inquisition, « aprés que les Theologiens Qualifica- « teurs ont eû dit leur avis sur chaque

» point, elle a répondu à tous en parti-
» culier de la maniére qui s'enſuit. *On*
» *trouve icy les doutes du Pere de Moralés*
» *avec les Réponſes tout au long: aprés quoy*
» *la Congregation ajouſte.*

» Mais les Miſſionnaires de la Com-
» pagnie de Jesus à la Chine n'ayant pas
» eſté oüis en ce temps-là, ils ont pro-
» poſé l'année derniére 1655. à la Sacrée
» Congregation de la propagation de la
» Foy quatre demandes, où le fait eſt ex-
» poſé d'une autre maniere, ainſi qu'on
» le voit dans chacune de ces demandes.
» L'affaire a eſté renvoyée par ordre de
» N. S. P. à la Sacrée Congregation
» de l'Inquiſition, laquelle, aprés avoir
» entendu les ſuffrages des Qualifica-
» teurs, a répondu de la maniere qui
» s'enſuit.

I. Demande,

» On demande en premier lieu ſi les
» Miſſionnaires doivent inſinuer aux nou-
» veaux Chreſtiens, auſſi-toſt qu'ils les
» baptiſent, les préceptes du droit poſi-
» tif comme portant obligation ſous pei-
» ne de peché mortel, en ce qui regarde
» les jeûnes, l'obſervation des Feſtes,
» la Confeſſion & la Communion an-
» nuelle.

La raison qu'il y a d'en douter, c'est 1. A l'égard du jeûne, que les Chinois sont accoustumez dés leur enfance à manger trois fois le jour ; à quoy ils sont obligez à cause de la legereté de la nourriture dont ils usent. Et de plus, que les Magistrats seroient contraints d'aller à jeûn à leurs Tribunaux, où ils demeurent depuis les huit heures du matin jusques à deux heures aprés midy: ce qui leur seroit entierement impossible. 2. A l'égard des Festes, de la Confession & de la Communion, les raisons que l'on a de douter, sont que la plus grande partie des Chrestiens, est dans la necessité de travailler pour gagner sa vie ; & que souvent ils sont forcez par les Mandarins payens à plusieurs corvées les jours de Festes : Que mesme les Mandarins Chrestiens sont obligez, sous peine de perdre leurs charges, de se trouver à leurs Tribunaux les jours qu'on feste parmi nous : Que les Missionnaires sont en petit nombre, & le Royaume d'une tres-vaste étenduë ; & qu'ainsi il y a plusieurs Chrestiens qui ne peuvent pas avoir de Messe aux jours de Festes, ny se confesser & communier tous les ans.

Réponſe.

» La ſacrée Congregation, ſuivant ce
» qui vient d'eſtre propoſé, a jugé que
» le droit poſitif Eccleſiaſtique en ce qui
» regarde les jeûnes, l'obſervation des
» Feſtes, la Confeſſion ſacramentelle &
» la Communion de chaque année, doit
» eſtre propoſé aux Chinois Chreſtiens
» par les Miſſionnaires, comme portant
» obligation ſous peine de peché mortel:
» Qu'on peut neanmoins leur expliquer
» en meſme temps les raiſons qui peu-
» vent exempter les Fideles de l'obſer-
» vance de ces préceptes: Qu'on peut
» auſſi, avec la permiſſion de ſa Sainteté,
» donner pouvoir aux Miſſionnaires de
» les en diſpenſer, mais dans les cas par-
» ticuliers ſeulement, lorſqu'ils le juge-
» ront à propos.

II. Demande.

» On demande en ſecond lieu, ſi en ba-
» ptiſant les perſonnes adultes de l'autre
» ſexe, on doit uſer de toutes les céré-
» monies du Bapteſme. De plus, s'il ſuf-
» fit d'adminiſtrer le Sacrement de l'Ex-
» trême-Onction ſeulement à celles de ce
ſexe

sexe qui le demandent. De plus, si lors "
mesme qu'elles l'ont demandé, on doit "
le leur refuser, quand on juge pru- "
demment qu'en le donnant, toute la "
Chrestienté en souffrira & sera en dan- "
ger. "

La raison de ce doute est fondée sur "
la retenuë incroyable des femmes Chi- "
noises, sur la jalousie des maris, & sur "
cette loüable coustume qu'elles ont de "
vivre éloignées non seulement de la "
conversation, mais de la veuë mesme "
des hommes. En quoy les Missionnai- "
res, à moins qu'ils n'usent d'une ex- "
trême précaution, sont cause d'un "
grand scandale parmy les Chinois, & "
pourroient exposer à un peril évident "
toute cette Chrestienté. "

Réponse.

Suivant ce qui vient d'estre proposé, "
la sacrée Congregation a jugé que dans "
le cas d'une necessité considerable, & "
qui soit proportionnée avec l'impor- "
tance des choses dont il s'agit, on peut "
omettre quelques cérémonies dans le "
Baptesme des personnes de l'autre sexe, "
& qu'on peut mesme absolument omet- "
tre l'Extrême-Onction. "

3. *Demande.*

„ En troiſiéme lieu on demande s'il
„ eſt permis aux Etudians Chreſtiens de
„ la Chine, en prenant des degrez, de
„ pratiquer la ceremonie qui s'obſerve
„ dans la Salle dite de Confucius. La
„ raiſon eſt qu'il ne s'y trouve aucun Sa-
„ crificateur ny aucun Miniſtre de ſecte
„ idolâtre : mais que les ſeuls Etudians
„ & les Philoſophes s'y aſſemblent pour
„ reconnoiſtre Confucius comme leur
„ Maiſtre ; & cela avec des ceremonies
„ qui dans leur premiere inſtitution ne
„ ſont que de police, & qui ſe terminent
„ à un honneur purement civil.
„ Car ceux qui doivent recevoir leurs
„ degrez, entrent tous enſemble dans
„ cette Salle, & y attendent les Docteurs
„ & les Examinateurs : & c'eſt là qu'ils
„ font à la Chinoiſe, devant le nom de
„ ce Philoſophe écrit dans un tableau,
„ les meſmes ceremonies & les meſmes
„ inclinations ſeulement, que tous les
„ diſciples font à leurs Profeſſeurs encore
„ vivans. Ainſi, aprés avoir reconnu
„ Confucius pour leur Maiſtre, le Chan-
„ celier leur donne les degrez, & puis
„ ils ſe retirent. De plus, il faut ſçavoir

que cette Salle de Confucius est un College, & non pas un Temple proprement dit ; puisqu'elle n'est ouverte qu'aux seuls Etudians.

Réponse.

La sacrée Congregation a jugé conformément à la demande cy-dessus proposée, qu'on doit permettre aux Chinois Chrestiens les ceremonies susdites, parce qu'il paroist que c'est un culte purement civil & de police.

4. *Demande.*

En quatriéme lieu on demande si les cérémonies instituées suivant les maximes des Philosophes Chinois en l'honneur de leurs défunts, se peuvent permettre aux Chrestiens, en leur défendant ce qu'on y a depuis ajousté de superstitieux. De plus, si les Chrestiens peuvent, en compagnie mesme de leurs parens infideles, pratiquer ces sortes de cérémonies permises. De plus, si lorsque ceux-cy usent de cérémonies superstitieuses, il est permis aux Chrestiens, sur tout aprés avoir fait profession de leur foy, d'y estre presens, non

„ pour y cooperer ou pour les autoriser,
„ mais parce que l'on trouveroit fort
„ étrange que des parens s'en absentas-
„ sent, & que ce seroit une occasion d'i-
„ nimitié & de haine.
„ Au reste les Chinois n'attribuënt au-
„ cune divinité aux ames des morts, ils
„ n'esperent rien d'eux, & ne leur de-
„ mandent rien. Ils ont trois manieres
„ d'honorer leurs défunts. (*Ces trois manieres sont icy expliquées au long dans le Decret.*)

Réponse.

„ Suivant ce qui a esté proposé, la sa-
„ crée Congrégation a jugé qu'on peut
„ souffrir que les Chinois convertis pra-
„ tiquent ces sortes de cérémonies à
„ l'honneur de leurs défunts, mesme en
„ compagnie des Payens; en retranchant
„ neanmoins toute superstition : Que
„ mesme lorsque ceux-cy y meslent des
„ actions superstitieuses ils peuvent en-
„ core y assister avec eux, sur tout aprés
„ avoir fait leur profession de foy; quand
„ il n'y a aucun danger de se pervertir,
„ & qu'ils ne peuvent autrement éviter
„ leur haine & leur inimitié. Du Jeudy
„ 23 Mars 1656.

On s'arresteroit icy sans pousser l'apologie plus loin, si l'on n'avoit affaire qu'à l'Auteur de la Morale pratique ; puisque ce Decret suffit pour le confondre, en le convainquant d'une mauvaise foy dont il se trouvera peu d'exemples. Je dis mauvaise foy en cét endroit, & non pas ignorance simplement. Car pour M. Jurieu, l'on peut bien supposer qu'il n'aura rien sçeû du Decret d'Alexandre VII. quoy qu'il luy eust esté facile d'en estre instruit, quand ce ne seroit que par un Livre imprimé depuis quatorze ans dans les Pays-bas, & qu'on peut croire ne luy estre pas inconnu.

Mais quoy qu'il en soit de ce Ministre, le Moraliste ne peut pas sans mensonge prétendre cause d'ignorance au regard de ce Decret. Car outre qu'on ne sçauroit presque douter qu'il n'ait veû le Livre qu'on vient de dire, il cite luy-mesme, dans son second Tome de la Morale pratique le Decret de Clement IX. en 1669. dans lequel on confirme & celuy de 1645. sur les doutes du P. de Moralés, & celuy de 1656. sur les demandes du P. Martini.

Ne semble-t'il pas qu'on auroit droit de demander icy quelles sont donc les

regles de conſcience que cét homme peut avoir ſuivies ? Il a trouvé en meſme temps ces deux Decrets. Il a veû que le premier ne dit pas un mot des Jeſuites ; que le ſecond au contraire les nomme, en approuvant tres-expreſſément leur conduite. Avec tout cela neanmoins ce Moraliſte qui parle inceſſamment de celuy de 1645. comme s'il eſtoit contre eux, ne fait pas ſemblant de ſçavoir rien de l'autre, parce qu'il découvroit & leur innocence & ſa calomnie. Mais ce que l'honneur ny la bonne foy ne permettoit pas, un intereſt plus puiſſant le demandoit. Car ce n'eſtoit qu'à la faveur d'un tel déguiſement qu'il pouvoit remettre ſur le tapis ces vieilles calomnies de l'idolatrie des Jeſuites à la Chine.

Il a bien veû que s'il nommoit ſeulement le Decret de 1656. ce ſeroit les abſoudre & ſe condamner luy-meſme, à moins que de vouloir en meſme temps faire le procez à la ſacrée Congregation & au ſouverain Pontife. D'ailleurs en plaidant la cauſe des heretiques, il n'a pas laiſſé de vouloir faire le perſonnage d'un Catholique, pour donner plus de créance aux menſonges de ſa compilation. Il a donc pris le

party de supprimer ce Decret, afin d'avoir la liberté de mettre de nouveau sur la scene la fable du Theatre Jesuitique. Indigne artifice ! pour noircir les accusez, de ne s'attacher qu'à des Factums satyriques, pendant qu'on laisse là un Arrest contradictoire & définitif qui les a détruits.

Voila quelle est la Morale pratique de ces gens qui en ont une si sainte & si reformée dans la speculation. C'est de sçavoir allier avec l'austerité des maximes les plus édifiantes, ces exemples d'injustice & d'obliquité que les Docteurs les plus relaschez condamneroient avec horreur, & qui feroient rougir le moins scrupuleux des gens du monde, s'il en estoit convaincu comme ils sont. Croyent-ils donc faire ainsi toûjours illusion à leur siecle? & se flatent-ils qu'au travers de tous les voiles dont ils taschent de couvrir ce mystere d'iniquité, le monde ne découvrira pas enfin la passion lasche & criminelle qui les possede, & dont ils font voir icy des effets si sensibles?

Qu'on ne dise point que ce sont là des reflexions outrées & des saillies d'imagination. Que l'on en considere bien le sujet, & l'on avoüera que les plus

moderez ne ſçauroient s'empeſcher d'eſtre émûs à la veuë de ces injuſtices criantes.

Mais reprenons noſtre diſcours. S'il n'eſtoit donc queſtion que de fermer la bouche à l'Auteur de la Morale pratique, & de diſculper les Jeſuites auprés des Catholiques, on pourroit ſe diſpenſer de paſſer outre. Car de quelle apologie ſeroit-il encore beſoin aprés un jugement contradictoire rendu en leur faveur ? Mais il nous a mis un autre adverſaire ſur les bras, je veux dire M. Jurieu ; qui ne ſe croiroit pas obligé de déferer à un Decret de Rome, & qui ſeroit bien aiſe au contraire que l'on y euſt autoriſé ces coûtumes de la Chine, pourveû qu'on luy accordaſt ce que la Morale pratique donne pour une verité conſtante, que ce ſont de vrayes idolatries, condamnées comme telles par les Miſſionnaires de deux Ordres celebres. Car quel plus grand plaiſir pour un Miniſtre, que de pouvoir oppoſer les Catholiques les uns aux autres : de pouvoir reprocher au ſaint Siege qu'il a approuvé par un Decret exprés le culte des fauſſes divinitez des Chinois : & de pouvoir ſe vanter d'avoir pour luy un party de

Theologiens Catholiques, zelez & sçavans, qui tiennent la mesme chose?

Il ne tiendroit pas aux faiseurs de Morale pratique qu'il n'eust cét avantage sur les Catholiques, si on ne luy arrachoit les armes que leur passion inconsiderée luy met entre les mains. C'est pour cela qu'on est obligé de faire voir par des preuves authentiques que les Jesuites n'avoient rien permis à la Chine de ce que le saint Siege a condamné en 1645. & qu'il n'a rien approuvé en 1656. qui ne soit aussi approuvé par ceux-là mesmes qu'on veut opposer aux Jesuites, & par d'autres encore plus considerables tant pour leur merite que pour leur nombre.

Article II.

Témoignages du P. Jean-Baptiste de Moralés, & du P. Antoine de sainte Marie.

JE commence par le P. Jean-Baptiste de Moralés, dont le seul témoignage seroit plus que suffisant : puisque son zele luy ayant fait entreprendre un si grand & si penible voyage pour venir chercher à Rome un remede contre

certains abus ; tant il estoit persuadé qu'ils regnoient parmy les Chrestiens de la Chine ; il est indubitable qu'il n'aura point changé de sentiment, qu'aprés une entiere conviction du contraire.

Or qu'il ait changé de sentiment à cét égard, en voicy une preuve aussi authentique qu'on sçauroit en desirer. C'est la maniere dont il publia luy-mesme à la Chine ces réponses de Rome par une traduction Chinoise qu'il en fit aprés son retour dans ce pays-là vers l'année 1649. & qui se trouve à la fin d'un Livre qu'il mit en lumiere dans ce mesme temps. Le Livre a pour titre ; *Explication de la sainte Loy de l'obeissance des enfans envers leurs peres & leurs meres.* La traduction est précedée d'une courte Preface, dont voicy les propres paroles.

» Le Prestre nommé *Ly-yo-fan* (c'est le
» nom Chinois que le Pere de Moralés
» avoit pris suivant la coustume) ayant
» retourné en Europe, & estant arrivé à
» la Cour de Rome, il supplia le Souve-
» rain Pontife de declarer quelles regles
» doivent garder dans leurs cérémo-
» nies les Chrestiens sujets à la do-
» mination de la famille Royale de

*Tai-min.** Il presenta une Requeste (au "
Pape.) Le saint Pere Urbain VIII. don- "
na premierement ordre à des Docteurs "
les plus sçavans, de s'assembler & d'e- "
xaminer le contenu de la Requeste. "
Quelques mois aprés ils donnerent "
leurs avis : ensuite dequoy le Pape In- "
nocent X. ayant esté élevé au Souve- "
rain Pontificat, il fit un Decret con- "
formément à leurs réponses, disant, "
&c. "

Il faut donc remarquer en premier lieu que le Pere de Moralés ne mit dans sa traduction ny la Requeste dont il parle, ny aucun des doutes ou demandes qu'il avoit proposées à Rome, & qui se trouvent jointes aux Réponses dans l'Original du Decret.

En second lieu, des dix-sept Réponses qu'il avoit euës sur autant de doutes, il trouva bon d'en supprimer neuf, à sçavoir la 4. 5. 6. 10. 12. 13. 14. 15. 16. dans lesquelles il est parlé du Baptesme des usuriers publics : de la restitution à quoy l'on doit obliger leurs heritiers, des contributions qu'on exige à la Chi-

* *C'est celle qui a esté chassée par les Tartares, & dont un Prince estoit encore alors Maistre de la Province de Fokien, où le Pere de Moralés demeuroit.*

ne pour les festes & les sacrifices des Idoles : de l'honneur que les Chinois rendent à leur Docteur *Kun-fu-Zu* ; de ceux qui en se prosternant devant une Idole dirigeoient leur intention, disoit-on, á une Croix cachée parmy les fleurs sur l'Autel : des genuflexions & prosternemens qui se font devant le cercueil des défunts : de l'obligation qu'il y a d'apprendre aux Neophytes avant leur Baptesme, que le culte des demons & des Idoles est illicite : de l'usage du mot Chinois *Xing* par rapport au Docteur *Kun-fu-Zu*; de l'autel dedié au Roy de la Chine ; de la priere pour les Payens morts dans l'infidelité. Le P. de Moralés supprima, dis-je, dans sa Traduction ces neuf demandes avec leurs réponses : nous verrons ce qui l'a pû obliger d'en user ainsi, & la conclusion qu'il en faut tirer.

En troisiéme lieu à l'égard des huit autres réponses qu'il trouva bon de publier en Chinois pour l'instruction des Chrestiens, il crût devoir les abreger & les modifier de la maniere que l'on va voir.

Réponses de la Congregation selon le Pere de Moralés.

1. IL est à propos (*convenit*) que tous les Chrestiens de l'un & de l'autre sexe solemnisent le Dimanche & les autres grands jours de Feste ; qu'ils gardent aussi l'abstinence de chair & les jeûnes.

2. Il est à propos qu'en baptisant les femmes, le Prestre leur applique l'huile sainte (des Catechumenes) qu'il leur mette du sel à la bouche, & qu'à l'article de la mort il leur administre l'Extrême-Onction.

3. Il n'est point à propos que l'on preste de l'argent à usure.

7. De plus il n'est point à propos d'offrir des sacrifices à *Chin-hoam.*

8. Il n'est point à propos de sacrifier à Confucius.

9. Il n'est point à propos que les Chrestiens sujets de la famille Royale *Tai-min*, offrent des sacrifices à leurs ancestres défunts.

11. Il n'est point à propos que les Chrestiens exposent les tableaux de leurs ancestres défunts. *Le Décret ne le défend pas absolument, mais de les met-*

„ *tre ſur un Autel ainſi proprement appellé:*
„ IN ALTARI VERE ET PROPRIE DICTO.

Ceux qui voudront ſe donner la peine de confronter ces réponſes abregées par le P. de Moralés, avec le texte Latin de celles de la Congregation, verront qu'il en a beaucoup retranché non ſeulement pour les paroles mais encore pour le ſens. Je dis donc que d'avoir ainſi diſſimulé entiérement neuf des articles de ce Décret, & d'avoir ſupprimé une partie des huit autres, dans quelque deſſein & par quelque conſideration qu'il l'ait pû faire, c'eſt un témoignage tres-authentique qu'il a rendu luy-meſme contre les impoſtures de la Morale pratique.

En effet, s'il euſt eſté vray que l'on permettoit aux Chreſtiens de la Chine de preſter à uſure à 30. pour cent; qu'on y baptiſoit les uſuriers publics & de profeſſion, ſans les obliger à quitter leur état, & à reſtituer le bien mal acquis; qu'on ne faiſoit point renoncer les Chinois au culte des Démons & des idoles; qu'on y attribuoit à Confucius la meſme Sainteté qu'à nos Saints & au vray Dieu; qu'on y érigeoit dans les Egliſes des Autels à un Roy infidele, & qu'on luy rendoit là les meſmes

honneurs qu'à Jesus-Christ ; qu'on y offroit le Sacrifice de nostre Religion pour des payens morts dans l'infidelité; que l'on n'y preschoit point la Croix du Sauveur &c. Si, dis-je, tout cela eust esté vray, selon que les Doutes proposez par le Pere de Moralés semblent l'insinuër, & que la Morale pratique nous l'assûre positivement ; est-il croyable que ce Pere eust voulu supprimer les Réponses de Rome qui foudroyent tous ces abus ?

De mesme, s'il y avoit veû regner tous ceux qui sont exprimez dans les huit demandes qu'on vient de rapporter, peut-on se persuader qu'au lieu de publier les réponses toutes entieres & en propres termes, pour apprendre à ces Chrestiens ce qu'ils estoient obligez de faire ou d'éviter sous peine de peché, il se fust contenté de leur proposer un leger extrait de chacune en quatre mots ? Quelle conduite seroit-ce que la sienne, aprés un voyage de dix ans & de douze mille lieuës fait exprés pour obtenir ces éclaircissemens, de laisser encore tant de pauvres Neophytes dans toutes leurs erreurs & dans la voye de perdition, faute de leur déclarer des veritez si importantes, comme il en estoit chargé ?

Le croye qui voudra : pour moy je ne croiray jamais, que le Pere de Moralés, fuſt capable d'une telle prévarication contre ſon miniſtére. D'où je conclus qu'il ne jugea donc pas neceſſaire ny de parler aux Chreſtiens de ces neuf Réponſes qu'il ſupprima, ny de leur intimer les huit autres de la maniére quelles eſtoient conçûës: C'eſt à dire, qu'il ne les trouva pas engagez dans les deſordres qu'elles condamnent.

Mais quoy, dira-t'on, n'eſt-ce pas le taxer de mauvaiſe foy ? N'eſt-ce pas dire qu'il avoit donc ſuppoſé des abus qui n'eſtoient point, pour avoir lieu d'accuſer à Rome les Miſſionnaires de la Chine ? A Dieu ne plaiſe que l'on ſoupçonne ce Religieux d'une telle méchanceté. Il n'y a que des gens faits comme noſtre Moraliſte, qui empoiſonnent tout, & qui jugeant d'autruy par eux-meſmes attribuent toûjours à leurs adverſaires les intentions les plus laſches & les plus criminelles. Non, je le dis encore une fois : l'on a ſujet de croire que le Pere de Morales n'a point agi contre la ſincerité, ny contre ſa conſcience. Mais il eſt vray, & nous l'avons déſja monſtré, qu'un zele plus ardent qu'éclairé l'avoit trompé

d'abord, faute d'avoir l'experience qui ne s'acquiert qu'avec le temps; & pour s'estre fié trop bonnement à des gens aussi peu instruits qu'il l'estoit luy-mesme.

Il crût donc de bonne foy que tout ce qu'ils luy avoient dit de la Chine, estoit vray, & que ce qu'il y avoit veû, estoit criminel ou dangereux. Il vint à Rome consulter la Sacrée Congregation là-dessus : il retourna ensuite porter ses Réponses. Mais à son arrivée dans la Chine il trouva bien du changement, non dans les choses, mais dans les sentimens des Missionnaires. Ceux de son Ordre qui y estoient demeurez aprés luy, ou qui y estoient venus depuis, avoient eû le temps de s'éclaircir de la verité : Et ils estoient entrez dans la pensée de leur Confrere le Pere Jean Garcias, ce sage & zelé Missionnaire dont nous avons parlé, & dont il nous faudra parler encore plus d'une fois.

Ils avoient reconnu aussi-bien que luy qu'on ne permettoit rien aux Néophytes de la Chine qui fust défendu par la Loy de Dieu : qu'on leur apprenoit tout ce que doivent sçavoir de vrays Chrestiens : Et qu'au reste il n'y avoit

point de methode plus assurée pour conserver & pour augmenter cette nouvelle Eglise, que celle dont les anciens Missionnaires s'estoient servis jusques-là. C'est le sens de la Lettre du Pere Garcias qu'on a citée.

Ce fut donc une conduite fort sage que celle du Pere de Moralés en cette occasion. Il ne pouvoit pas manquer de voir non seulement qu'il seroit inutile d'intimer à ces Chrestiens des défenses de choses qu'ils ne faisoient pas, & qu'ils n'avoient jamais faites depuis leur conversion ; mais qu'ils pourroient se scandaliser s'ils sçavoient qu'on les en eust estimé coupables en Europe. C'est pourquoy comme il estoit à propos d'une part qu'il publiast quelque chose de ce qu'il rapportoit de Rome, puisque l'on sçavoit qu'il y estoit allé exprés pour consulter le Pape ; il semble aussi d'autre part qu'il fit bien de supprimer ce qui pouvoit les choquer le plus.

Et c'est apparemment pour cela qu'en leur donnant la traduction ou pour mieux dire l'extrait de ces Réponses, il se garda bien d'y joindre les demandes qu'il avoit proposées à Rome. Aussi sçavons-nous que quelques Mission-

naires ayant perſuadé à leurs Neophytes de proteſter publiquement quand ils aſſiſteroient aux ceremonies de Confucius ou des défunts, qu'ils ne reconnoiſſoient dans celuy-cy ny dans ceux-là nulle divinité, & qu'ils n'en attendoient rien; Cette proteſtation n'eût point d'autre effet que de faire rire les aſſiſtans, auſſi ſurpris de la ſimplicité de ces gens-là, qu'édifiez de la délicateſſe de leur conſcience.

Quoy qu'il en ſoit de la raiſon pour laquelle le Pere de Moralés ne voulut point faire part aux Neophytes de ces demandes, il ne pouvoit pas travailler plus efficacement qu'il fit dans ſon livre, pour leur oſter les ſcrupules qu'ils avoient pû concevoir ſur le ſujet de leurs couſtumes. Car elles ne ſont toutes fondées ces couſtumes que ſur la doctrine de Confucius & de leurs anciens maiſtres ou Legiſlateurs, qui eſt compriſe dans ſix anciens volumes, qui s'appellent parmy eux *livres Claſſiques*. Tellement que d'approuver ces livres & cette doctrine, c'eſt autoriſer tout ce que les Chinois pratiquent à l'égard de Confucius luy-meſme & de leurs défunts.

Or c'eſt ce que le Pere de Moralés a

fait d'une maniére si forte, qu'on peut dire qu'il a mesme passé les bornes de la verité. Car voicy comme il s'est expliqué dans la page 6. de l'ouvrage Chinois dont nous parlons. *Les six livres Classiques* (de la Chine) *sont des écrits conformes à la loy naturelle. Confucius a esté comme un instrument dont le Ciel s'est servi pour l'instruction des hommes qui vivoient sans loy depuis long-temps. C'est pour cela qu'il l'a envoyé comme un Ambassadeur, afin qu'il se fist entendre à ces gens qui estoient sourds, & qu'il ouvrist les yeux à ceux qui estoient aveugles, de mesme que s'il eust esté un précurseur du vray Dieu. Mais à present que ce Dieu a pris la nature humaine, & qu'il a luy-mesme institué le grand sacrifice, n'est-ce pas une chose superfluë que de se servir encore d'un flambeau de bois & de paille, depuis que le Soleil est levé ?*

On trouvera sans doute qu'il y a de l'exageration dans cet éloge de Confucius, quoy qu'il soit vray d'ailleurs que sa doctrine s'accorde bien avec la loy naturelle. Mais enfin l'on voit par là combien le Pere de Moralés, depuis son retour à la Chine, devoit estre éloigné de condamner ce qu'on y pra-

tique suivant les maximes de ce Philosophe.

Le témoignage du P. Antoine de sainte Marie en faveur de Confucius n'est pas moins remarquable. Il est pris d'un ouvrage Chinois qui porte le nom de ce Pere, avec une image de saint François au frontispice, & qui est intitulé, *Conformité de la Loy de Dieu avec la doctrine de la secte des Sçavans de la Chine, comme d'un cachet avec son empreinte.* Le Ciel, dit cet Auteur, à " choisi Confucius comme un instrument " & un signal pour avertir les hommes. " Ainsi on doit considerer que c'est luy " qui est l'arbitre de la doctrine (des " mœurs) & qu'il a esté destiné par un " ordre du Ciel pour la publier. "

Le pourroit-on croire qu'un homme qui écrivoit de la sorte, dust avoir de la peine à approuver le Décret d'Alexandre VII. qui laisse aux Chrestiens Chinois la liberté d'user de ces anciennes ceremonies autorisées par leur Confucius? On dit néanmoins que ce Religieux a toûjours eû quelque difficulté là-dessus, ne pouvant s'oster de l'esprit qu'entre les circonstances que l'on croyoit indifferentes, il y en avoit encore quelques-unes ou superstitieu-

ses, ou du moins suspectes.

Mais sans nous arrester icy à détruire le fondement de ses scrupules, (on le fera en un autre endroit) il ne faut que sçavoir quel estoit le caractere de son esprit pour juger quel égard on doit avoir à ses sentimens particuliers. Laborieux & zelé, autant qu'on le sçauroit estre, pour la gloire de Dieu & pour le salut des ames, il faut avoüer qu'il tenoit un peu de ce défaut dont les hommes les plus Apostoliques ne sont pas toûjours exempts, qui est d'avoir trop d'attachement à leur propre sens. Je ne voudrois pas le dire, si cela n'estoit necessaire pour l'excuser luy-mesme, & si je n'en avois des preuves positives dans la Lettre du R. P. Dominique Sarpetri ou de saint Pierre écrite à la Sacrée Congregation des Cardinaux le 12. Novembre 1668. de Canton, où il estoit prisonnier avec les autres Missionnaires de la Chine, & avec celuy mesme dont il s'agit.

C'est-là que parlant du P. Antoine de
„ sainte Marie, Il regarde, dit-il, son
„ sentiment (sur ces sortes de ceremo-
„ nies) non pas comme une opinion pro-
„ bable, mais comme un article de foy.
„ Et quoy qu'en proposant ses argumens

il se serve de son esprit pour raisonner, "
néanmoins quand il est question de ré- "
pondre aux preuves qu'on luy oppose, "
ce n'est plus son entendement, mais sa "
volonté qui agit. *Jamais je ne feray ce-* "
cy, dit-il, *jamais je ne permettray cela.* "
Un jour que je l'avertissois de ne con- "
damner pas si aisément le Pere Marti- "
ni comme un faussaire, & de conside- "
rer la bonté de la sainte Eglise nostre "
mere, laquelle nonobstant les deman- "
des du Pere Jean-Baptiste de Moralés, "
ne laissa pas de permettre certaines cho- "
ses, que ny luy ny le Pere Antoine de "
sainte Marie ne vouloient pas tolérer. "
S'ils veulent accorder cela, me repon- "
dit-il, (en parlant des Qualificateurs ou "
des Inquisiteurs) qu'ils envoyent donc "
de Rome des gens pour le prescher : car "
pour moy j'abandonneray plûtost la "
Mission. "

Voicy encore un trait à peu prés semblable, que nous avons appris de la bouche d'un de ceux qui estoient presens & qui ne sçauroit estre suspect à ceux qui le connoissent. Durant le sejour que les Missionnaires prisonniers dans la derniére persecution de la Chine furent contraints de faire à Canton, ils prirent cette occasion pour conferer sur

divers articles, dont il eſtoit neceſſaire de convenir, afin de garder l'uniformité dans leurs Miſſions, lors qu'il plairoit à Dieu de les y faire rentrer. On y parla entre autres choſes d'une couſtume établie à la Chine il y avoit prés de 50 ans ; qui eſt que les Preſtres ne celebrent point la teſte nuë comme parmy nous, mais avec une eſpece de bonnet deſtiné à cet uſage, parceque c'eſt une extrême indécence parmy les Chinois de n'eſtre pas couvert.

Tous les Miſſionnaires fondez ſur le Décret de Paul V. qui en accorda la permiſſion, eſtoient parfaitement d'accord en ce point, à l'exception du Pere Antoine de ſainte Marie. Mais n'y l'exemple des autres, ny les raiſons dont ils purent ſe ſervir pour juſtifier le Décret du Pape, n'ébranſlerent point l'eſprit de ce bon Religieux. Il leur répondit toûjours conſtamment, ce qu'il avoit répondu au P. Sarpetri, *nunquam hoc agam*, je n'en feray rien.

S'étonnera-t'on aprés cela qu'un homme de ce caractere s'eſtant une fois mis dans l'eſprit qu'il y avoit de la ſuperſtition à cecy ou à cela, n'ait pû gagner ſur ſoy de changer d'avis ? Croira-t'on devoir faire beaucoup de fond ſur une telle

telle autorité ? Ou plûtost ne jugera-t'on pas que se trouvant opposé à luy-mesme, puisqu'il autorise d'un costé ce qu'il paroist condamner de l'autre, on ne lui fait point de tort, si de deux sentimens contraires, on préfére celuy dans lequel il convenoit avec tous ou avec le plus grand nombre ? C'est dequoy nous allons donner des preuves.

ARTICLE III.

Témoignages de divers autres Missionnaires & Religieux de S. Dominique, dont plusieurs ont esté Superieurs dans leur Ordre. Ecrit du R. P. Dominique de S. Pierre sur ce sujet.

ON ne peut mieux commencer cette induction que par le R. P. Ange Coqui, autrement de saint Antonin, le premier des Peres Dominicains qui ait presché dans la Chine. L'histoire de la Province des Philippines imprimée à Manile en 1640. nous apprend qu'à son arrivée il trouva dans une petite ville de Fokien nommée *Fogan* ou *Fohan*, dix Chrestiens, *qui selon qu'il luy parut, en valoient des centaines* : que *deux d'entr'eux estoient si bien instruits de*

Liv. 2. chap. 41. p. 267. 268.

noſtre ſainte Foy, que le Pere Ange les prit pour luy aider à catechiſer & à inſtruire les autres. En auroit-il uſé de la ſorte s'il euſt trouvé que c'eſtoient des gens encore demi-idolâtres, qui n'avoient point oüi parler de Jeſus-Chriſt crucifié, & qui ne ſçavoient point qu'il y euſt de Commandemens de l'Egliſe ?

Il eſt bon au reſte de faire icy remarquer deux choſes. L'une que ces Neophytes de Fogan ne pouvoient pas eſtre des mieux inſtruits de la Chine : parceque les Jeſuites n'eſtoient pas en aſſez grand nombre pour pouvoir y établir une reſidence, & qu'ils n'avoient pas meſme pû encore les aller viſiter : de ſorte que c'eſtoit hors de leurs pays qu'ils avoient eſté inſtruits & baptiſez. Que peut-on donc penſer de ceux que le P. Ange auroit veûs dans les Egliſes plus nombreuſes, où les Miſſionnaires reſidoient ordinairement ?

Ibid. & p. 317. 355. &c.

L'autre, que ces Chreſtiens de Fogan qu'il trouva ſi bien inſtruits par les Jeſuites, ne pouvoient pas l'eſtre mieux que ceux du voiſinage, puis qu'ils n'avoient receû les uns & les autres que la meſme inſtruction. Et néanmoins ce ſont ces Neophytes-là que quelques Miſſionnaires trouverent, à ce qu'on

dit, deux ou trois ans aprés plongez dans l'ignorance & l'idolâtrie au point qu'on vient de voir. Comment accorder ces deux choses ?

Il ne sera pas necessaire de remettre icy le témoignage du P. Jean Garcias dans sa Lettre que j'ay désja rapportée : on se souviendra bien comment il protestoit estre persuadé qu'il n'estoit pas du service de Dieu que l'on prist d'autre methode de prescher l'Evangile dans la Chine, que celle dont les Jesuites s'estoient servis jusqu'à lors ; & qu'il l'avoit aussi mandé à ses Superieurs. C'est ce qu'il écrivoit encore en 1663. dans une Lettre du 7. jour d'Aoust au P. Couplet Jesuite.

Comme donc il estoit des plus anciens ouvriers de son Ordre dans cette Mission, de laquelle il fut ensuite Superieur ; il ne faut pas s'étonner si les autres qui vinrent aprés luy, prirent ses sentimens. De ce nombre estoient les PP. Timothée de S. Antonin & Dominique Coronado, qui ont esté tous deux comme luy Vicaires Provinciaux de la Chine.

Tous nos Peres, dit le premier dans « une lettre au P. Brancati Jesuite en 1660. « Tous nos Peres conçoivent maintenant «

„ que la vraye maniére de travailler à la
„ conversion des Chinois, est celle dont
„ à usé vostre Compagnie, & dont elle
„ use encore à present. Que si dans les
„ commencemens il y a eû diversité d'o-
„ pinions sur ce sujet entre nos premiers
„ Missionnaires, cela ne venoit d'aucu-
„ ne mauvaise intention qu'ils eussent,
„ mais de ce qu'ils avoient esté mal in-
„ formez par certaines gens. Mais à l'heu-
„ re qu'il est, nous reconnoissons par ex-
„ perience, & nous touchons, pour ainsi
„ dire, au doigt la verité de cette affai-
„ re. Ainsi nous sommes persuadez qu'il
„ n'y a point d'autre voye à tenir pour
„ convertir ces peuples que celle de vos
„ Peres. Aussi la raison demande-t'elle
„ que nous suivions les traces de ceux qui
„ ont esté nos guides. C'est pourquoy,
„ encore qu'il y ait deux de nos anciens
„ Peres qui hesitent là-dessus, non seule-
„ ment je suis résolu pour moy de suivre
„ desormais le sentiment & la pratique
„ de vostre Compagnie, mais je supplie
„ tres-instamment V. R. de m'envoyer
„ par écrit la methode que vous gardez
„ tant pour conduire les Neophytes que
„ pour convertir les payens; & un Calen-
„ drier où les Festes soient marquées: afin
„ que je puisse me conformer en tout à
„ vos maniéres.

La Lettre que le Pere Coronado écrivoit l'année d'aprés de *Sucheu* au mesme Pere Brancati, estoit dans le mesme sens. *J'aurois bien de la joye*, luy disoit-il, *de me voir avec V. R. pour pouvoir conférer ensemble sur quelques-unes de ces matiéres dont on a disputé. Car je fais plus de cas de vostre seul jugement, que de toutes les raisons que l'on allégue au contraire.* Tel estoit le sentiment de ce grand serviteur de Dieu, qui merita de donner a quelque temps de-là sa vie pour Jesus-Christ, estant mort à Pekin des incommoditez extrêmes qu'il souffrit durant sa prison dans la derniére persecution, en compagnie du Pere Adam Schall, & des autres Missionnaires.

Il seroit difficile de s'exprimer d'une maniére plus édifiante & plus animée tout ensemble, que fait le Pere Pierre d'Alcala Religieux du mesme Ordre, pour marquer combien il estoit attaché aux sentimens de ceux qu'on vient de nommer. Ayant appris qu'un de ses Confréres avoit renouvellé dans un livre quelque chose des contestations passées, voicy comme il en écrit à un Jesuite nommé le Pere Intorcetta.

Autant que j'ay reçeû de joye de ce «

„ costé-là, (il parle de la guerison de ce
„ Pere) autant ay-je esté rempli de dou-
„ leur par les nouvelles qui me sont ve-
„ nuës du livre du P. N. Dieu m'est té-
„ moin combien j'en suis indigné : & que
„ si cela estoit en mon pouvoir, je l'effa-
„ cerois de mon propre sang. Dieu nous
„ fasse la grace d'examiner nos esprits à
„ la faveur des lumieres du sien, afin
„ d'accorder la science que nous aque-
„ rons par le moyen de l'étude, avec une
„ douceur semblable à la sienne, & avec
„ une sainte discipline : autrement nous
„ sommes exposez à de grandes fautes,
„ qui causent ensuite bien de l'amertu-
„ me. Pour ce qui est de moy j'ay désja
„ écrit à ceux de nostre Ordre, & aux
„ autres, les grands travaux de la Com-
„ pagnie dans ce Royaume, & comme
„ c'est à la faveur de son crédit que nous
„ avons la liberté d'y demeurer tout ce
„ que nous sommes d'autres Missionnai-
„ res, & d'y travailler au salut des ames.
„ Enfin j'ay fait mention des grandes &
„ illustres Eglises de Chrestiens que la
„ Societé entretient dans cet Empire. On
„ a désja renvoyé les lettres que j'ay écri-
„ tes là-dessus. C'est ainsi que j'en parle-
„ ray & que j'en écriray toûjours, sans
„ croire que la Compagnie me soit obli-

gée pour cela, ńy quelle en ait besoin: "
mais parce que je n'estime rien tant que "
de dire les choses comme je les con- "
nois, & que si j'en parlois autrement, "
ce seroit combattre la verité connuë: "
Ce qui est, selon S. Thomas, un peché "
contre le S. Esprit. Dieu nous veüille "
donner sa paix: Ainsi soit-il. Je me re- "
commande à vos saints Sacrifices & à "
vos prieres. A Lan-ky le 31. de Mars "
1680. "

Vostre tres-affectionné fils &c.
F. Pierre d'Alcala.

Je ne sçay si M. Jurieu & l'Auteur de la Morale pratique ne seront point tentez de croire que quelque Jesuite a écrit ou dicté cette lettre. Il ne tiendra qu'à eux de s'en éclaircir. Mais que penseront-ils du témoignage suivant qui en renferme plusieurs? C'est celuy d'un célébre Dominicain nommé le Pere Jean de Paz, ancien Professeur en Theologie, Recteur de l'Université de Manile, Prieur & Vicaire Provincial de son Ordre.

Ce Pere dans ces Réponses aux Doutes des Missionnaires du Tonquin imprimées à Manile en 1680. sur ces questions qui ont esté agitées à la Chine

touchant l'idolatrie pretenduë (car elles regardent aussi le Tunquin) ayant dit son avis tout conforme à celuy des Jesuites, ou plutost au Decret de 1656. il asûre que ce qu'il répond est fondé sur diverses Relations des Reli-
§. 20. gieux de son Ordre à la Chine : *Hoc mi-*
fol. 195. *hi constat ex variis relationibus Religiosorum nostri Ordinis in regno Sinæ assistentium.*

En effet, outre les témoignages qu'on a rapportez jusqu'icy, l'on en pourroit produire encore d'autres : on le fera, s'il est besoin, & l'on produira les Lettres mesme de D. Gregoire Lopez Chinois naturel, cy-devant Religieux de saint Dominique, aujourd'huy Evesque & Vicaire Apostolique dans la partie Septentrionale de la Chine, & le premier de sa Nation qui ait esté élevé à la dignité du Sacerdoce.

Mais pourquoy s'arrester aux suffrages des particuliers, aprés qu'on a ceux de trois des Superieurs majeurs, je veux dire de trois Provinciaux de ce saint Ordre dans la Province des Philippines ; à sçavoir des RR. PP. Charles Clement Gant, François de Palme, & Philippe Pardo. Car ils ont tous trois recommandé plusieurs fois à leurs

Missionnaires de la Chine, par l'autorité qu'ils avoient sur eux, de se conformer absolument à la pratique de la Societé, en ce qui regarde le Decret d'Alexandre VII. leur défendant de rien écrire au contraire. On a pour garant de tout ce qu'on vient de dire le R. P. Dominique Sarpetri, ou de S. Pierre, dans la lettre qu'il adressoit à son Provincial & aux Definiteurs du Chapitre de sa Province, avec le Traité qu'il avoit composé sur ces matieres. L'Auteur de la Morale pratique le pourra voir quelque jour. Mais en attendant, nous allons rapporter un autre petit Ecrit de ce mesme Missionnaire, qui contient en abregé ce qu'il a prouvé plus au long dans son Traité.

*Ecrit * du R. P. Dominique Sarpetri, dit de S. Pierre, Missionnaire de l'Ordre de saint Dominique à la Chine.*

JE Fr. Dominique Marie Sarpetri, « autrement de S. Pierre, Sicilien de « nation, de l'Ordre des FF. Prescheurs, «

* *Cét écrit avoit desja paru dans un livre intitulé* Diatriba Theologica, *qui fut imprimé à Anvers en 1672.*

„ autrefois approuvé pour la regence de
„ la Theologie avec le titre de Lecteur
„ dans l'Etude general de saint Domini-
„ que de Palerme, & Professeur actuel en
„ Philosophie dans le Couvent de Sainte
„ Zitte de la mesme ville : Je certifie à
„ tous ceux qui verront ces Lettres :
„ I. Qu'ayant esté envoyé par les Su-
„ perieurs de la Province du Rosaire des
„ Philippines de mon Ordre, pour pres-
„ cher l'Evangile dans le Royaume de la
„ Chine, & m'estant appliqué par ordre
„ des mesmes Superieurs avec tout le soin
„ que j'ay pû durant l'espace de huit ans,
„ à examiner les superstitions des sectes
„ des Chinois : Je suis persuadé que ce que
„ les Peres Missionnaires de la Compagnie
„ de Jesus en ce Royaume, font profes-
„ sion de pratiquer, en permettant ou to-
„ lerant certaines ceremonies dont les
„ Chinois Chrestiens usent à l'honneur
„ du Philosophe Confucius, & de leurs
„ ancestres défunts : Que leur conduite,
„ dis-je, non seulement est sans danger
„ de péché, puis qu'elle a esté approuvée
„ par la Sacrée Congregation de l'Inqui-
„ sition generale ; mais qu'à considerer les
„ principes des principales Sectes de la
„ Chine, cette opinion est plus probable
„ que la contraire, & d'ailleurs tres-utile,

pour ne pas dire necessaire, afin d'ou- "
vrir aux Infideles la porte de l'Evan- "
gile. "

Je dis qu'elle est la plus probable. "
Car de tous ceux qui font profession "
de quelqu'une de ces trois Sectes prin- "
cipales, les uns qu'on appelle les Sça- "
vans ou les gens de Lettres, apprennent "
de Confucius leur maistre à ne point "
chercher les biens de la vie presente, "
& à ne rien esperer de personne que du "
Ciel vivant (quoy que ce soit qu'ils en- "
tendent sous ce nom là) & ils tiennent "
que c'est un crime de ne pas se soûmet- "
tre au Ciel en tout ce qui nous arrive, "
soit de prosperité, soit d'adversité. "

Les autres, c'est à dire ceux qui sui- "
vent quelqu'une des deux Sectes ido- "
latres nommée *Foe* & *Tao*, pensent ou "
que les ames des morts se dissipent com- "
me un soufle, ou qu'elles sont détenuës "
pour un temps dans l'Enfer, ou que "
par une transmigration pareille à celle "
des Pythagore, elles rentrent dans "
d'autres corps; excepté quelques-unes "
en petit nombre qu'ils disent estre chan- "
gées en *Foe* ou *Xing-sien*, & mises com- "
me au nombre des Dieux ou des hom- "
mes immortels. Ainsi, tant s'en faut "
qu'ils croyent pouvoir en estre assistez, "

» qu'aucontraire ils appellent ſouvent les
» ſacrificateurs de leurs Idoles au ſecours
» des ames de leurs parens défunts, afin
» que par les prieres de ces gens-là, elles
» retournent en vie, & plus prompte-
» ment & avec plus de bonheur.

» C'eſt à deſſein que j'ay ajoûté ces
» paroles : *à conſiderer les principes des*
» *principales Sectes*, ou leur premiere
» inſtitution : parceque ſi l'on s'arreſte à
» l'état où elles ſe trouvent aujourd'huy,
» on ne ſçauroit rien déterminer de cer-
» tain. Car l'aveuglement de ces Infidel-
» les eſt devenu ſi grand, qu'ils ne s'en-
» tendent pas eux-meſmes; & qu'on peut
» avec raiſon dire des Chinois de ce
» temps-cy, autant de teſtes, autant d'a-
» vis differens.

» J'ay dit auſſi que cette pratique eſtoit
» avantageuſe pour la Religion : parce-
» que tous les Chinois regardant ces ce-
» remonies comme des marques d'une
» obeïſſance filiale, ſi on les leur inter-
» dit abſolument, ils auront mauvaiſe
» opinion de noſtre ſainte Loy, comme
» ſi elle défendoit aux enfans d'honorer
» leurs parens : ce qui ſeroit un tres-grand
» malheur pour les Miſſions de la Chine,
» & un auſſi grand obſtacle pour la pro-
» pagation de la Foy.

Cela est d'autant plus vray, que " malgré les diverses superstitions où les " Chinois sont engagez, neanmoins " quand on leur dit qu'ils ne doivent " attribuer aux morts nulle divinité, " ny leur demander aucune faveur, ny " en attendre rien ; ils accordent cela " sans autre preuve, ou n'ont pas de " peine à se rendre : sur tout quand les " raisons qu'on leur apporte sont tirées " des principes mesme de leur secte. "

Au contraire si nous leur preschons " qu'il n'est pas permis d'offrir à leurs " parens défunts, comme ils disent, ce " qu'ils leur offriroient, s'ils estoient " vivans, pour marque de leur recon- " noissance & de leur soûmission, il est " tres-difficile qu'ils se laissent persuader : " & quand ils le feroient, ils sont en- " core exposez à une foule de difficul- " tez, avec un extrême danger de se per- " vertir ; comme l'experience ne l'a fait " voir que trop souvent. "

II. Je certifie en second lieu que les " Peres Jesuites ont annoncé dans ce " Royaume de la Chine Jesus-Christ " crucifié, & cela non seulement de vive " voix, mais par le moyen des Livres " qu'ils y ont faits en grand nombre : " Qu'ils expliquent avec beaucoup de "

» soin les mysteres de la Passion à leurs
» Neophytes : Que dans quelques Rési-
» dences de ces Peres il y a des Confré-
» ries de la Passion : Et que depuis peu
» le persecuteur de nostre sainte Loy
» nommé *Yam-quam-sien*, n'a rien tant
» reproché aux Predicateurs de l'Evan-
» gile, que de ce qu'ils adorent comme
» le Dieu du Ciel & de la Terre, un hom-
» me crucifié ; ce qu'il prouvoit par les
» livres des Peres de la Compagnie.

» III. Je certifie en troisiéme lieu,
» & autant qu'il en est besoin, je pro-
» teste avec serment, que ce n'est ny à la
» priere ny à la persuasion de qui que ce
» soit, mais par le seul amour de la ve-
» rité, que je me suis porté à rendre ce
» double témoignage qu'on vient de
» voir : aussi bien qu'un autre que je
» rendis l'année passée, du 9. jour de May,
» touchant le livre du venerable Pere
» Matthieu Ricci Jesuite, qui a pour
» titre *Tien-chu-xe-y*.

» Car ayant consideré que les doutes
» qu'il y a sur ces matieres ne regardent
» pas le droit, mais seulement le fait,
» ainsi que la sacrée Congregation le
» donne à entendre ; & d'ailleurs que
» dans les choses morales, pour juger des
» circonstances d'un fait, on doit s'en

rapporter à la décision d'un homme "
pieux & sçavant : Il m'a semblé que "
c'estoit une chose tres-dure, que de "
condamner avec opiniastreté comme "
autant d'actions superstitieuses, ce que "
tant & de si illustres Missionnaires de "
la Compagnie, dont je connois par- "
faitement le sçavoir, la pieté, le zele "
de la foy, & l'innocence ; pour ne pas "
dire la sainteté ; ayant demeuré trois "
ans avec eux, où je les ay entretenus "
familierement, & ressenti les effets de "
leur charité : De condamner, dis-je, "
ce que des hommes de ce merite, & "
tant d'autres de leurs prédecesseurs, "
gens de grande reputation, & les Peres "
de cette Mission, n'ont regardé & ne "
regardent que comme des actions de "
pure civilité. "

Comme donc j'ay sçeû qu'à l'occa- "
sion de certains Doutes qui furent pro- "
posez en 1645. à la sacrée Congregation "
de l'Inquisition Generale par le P. Jean- "
Baptiste de Moralés, homme vray- "
ment Apostolique, & qui agissoit par "
un zele de la Foy, quelques-uns mal "
affectionnez à la Compagnie ont publié "
dans l'Europe & dans les Indes, que les "
Missionnaires de la Chine ne preschent "
point JESUS-CHRIST crucifié, & "

„ qu'ils permettent l'idolatrie à leurs
„ Chrestiens : C'est pour ce sujet que
„ craignant de paroistre approuver par
„ mon silence les calomnies de ces gens-
„ là , & souhaitant de réparer autant
„ qu'il est en mon pouvoir, la réputa-
„ tion de ces Peres, j'ay voulu declarer
„ mon sentiment de la maniere qu'on
„ vient de voir, en le soûmettant nean-
„ moins toûjours à un jugement plus as-
„ suré, qui est celuy de l'Eglise Romai-
„ ne. En témoignage dequoy j'ay fait
„ cette Lettre, & l'ay signée de ma pro-
„ pre main dans la maison de Canton où
„ nous sommes detenus prisonniers & en
„ exil : ce 4. jour d'Aoust 1668.

F. DOMINIQUE SARPETRI, *autrement* DE S. PIERRE, *comme dessus.*

Voila dequoy l'Auteur de la Morale pratique s'accommodera comme il pourra. Ce sera sans doute quelque chose digne de la curiosité du public, que de voir comment il s'y prendra pour accorder tout cela avec les histoires de la Lettre de l'Evesque d'Angelopolis, ou du Theatre Jesuitique ; & avec ce qu'il a écrit luy-mesme si hardiment dans son *Avis* sur la Lettre de Sotelo.

Mais on le prie de faire encore quelque attention à la Lettre qu'on va rapporter, parce qu'elle est d'un homme qui sera moins suspect que personne à ceux qui le connoissent. Elle est du R. P. Navarrette aussi Dominicain, lequel en qualité de Superieur des Missionnaires de son Ordre, & suivant le pouvoir qu'il en avoit reçeû de son Provincial, écrivoit en ces termes au Pere Antoine de Gouea Vice-provincial des Jesuites à la Chine.

Comme V. R. sera peut-estre bien « aise de communiquer cette affaire au « R. P. Visiteur, je mets icy par écrit ce « que je vous en ay dit aujourd'huy de « vive voix : à sçavoir que pour ce qui « regarde les morts, leurs tableaux, & « les ceremonies funebres, nous sui- « vrons au pied de la lettre, sans nous « en éloigner d'un seul point, tout ce « qui fut arresté dans l'Assemblée de vos « Peres, qui se tint à *Ham-cheu* capitale « de Chekian en 1642. au mois d'Avril « (*c'estoit toutes les mesmes choses qui ont* « *esté depuis reglées par le Decret d'Ale-* « *xandre VII. en* 1665.) A l'égard de « Confucius, ce que vous permettez « nous le permettons aussi, en retran- « chant les deux ceremonies solennelles «

„ que la Compagnie ne souffre pas non
„ plus. Pour les noms Chinois de *Xanti*
„ & des Esprits, estant asseurez que la
„ chose a esté proposée à V. R. P. Gene-
„ ral &, comme je crois aussi, à la sacrée
„ Congregation de la propagation de la
„ Foy, nous en attendrons la réponse : &
„ jusqu'à ce qu'elle soit venuë, nous
„ nous conformerons à ce qui en a esté
„ ordonné parmi vous,&c. Le 29 Septem-
„ bre 1669. Je suis mon R. P. vostre tres-
„ humble serviteur,

Fr. Dominique Navarrete.

C'est ainsi que parloit ce Religieux, lorsqu'il estoit encore sur les lieux & dans la compagnie de cette heureuse troupe de Missionnaires prisonniers pour la Foy : quelque sentiment qu'il paroisse avoir eû depuis ce temps-là, quand il se fut separé d'eux.

Que M. Jurieu ne se flatte donc point desormais de ce que ces relations scandaleuses de la conduite des Jesuites, *nous viennent*, dit-il, *des Dominicains*; & qu'il ne dise plus, comme il fait sans restriction, qu'ils sont les *ennemis nez & naturels des Jesuites en quelque monde*

qu'ils soient. Dieu n'a pas permis que cela soit ainsi.

Il est vray que les Jesuites ont le déplaisir de voir qu'un Religieux a étrangement oublié en cette occasion ce qu'il devoit à la charité, à la justice, à son propre habit ; & que leurs ennemis, qui sont aussi ceux de l'Eglise, profitent de son libelle pour la deshonorer avec eux. Mais ne doivent-ils pas se consoler, quand ils voyent d'une part que cét injuste accusateur est devenu luy-mesme le scandale de sa Communauté, & l'objet du mépris non seulement des étrangers, mais de ses propres freres : Et quand ils voyent d'autre part tant de vertueux & sçavans Theologiens, Missionnaires, Superieurs d'un saint Ordre, conspirer à défendre les accusez, ou plutost à défendre la cause commune de l'Eglise ?

Si l'Auteur de la Morale pratique estoit animé du mesme esprit que l'estoient ces saints Religieux, ne souhaiteroit-il pas maintenant de pouvoir faire au regard de son Livre, ce que l'un d'eux souhaitoit, comme nous avons veû, au regard des écrits d'un autre, qui le meritoient beaucoup moins : à sçavoir qu'il luy fust possible

DE L'EFFACER AVEC SON PROPRE SANG? Ne feroit-il pas, dis-je, ce ſouhait, s'il avoit le meſme zele qu'eux pour l'Egliſe; depuis qu'il a veû le tort qu'il luy a fait en l'expoſant aux inſultes des Heretiques par une aveugle paſſion de médire?

Car il eſt vray que ſi ce qu'ils ont emprunté de luy eſtoit autre choſe que de pures calomnies, leurs invectives contre les nouveaux Chreſtiens de l'Orient, & contre toute l'Egliſe Catholique ne ſeroient que trop bien fondées. Il y penſera s'il veut: & avant que de finir cet article, il trouvera bon qu'on luy faſſe faire encore deux reflexions en peu de mots, qui luy aideront à mieux concevoir ce qu'on a dit juſqu'icy.

Premiere Reflexion.

Si les hiſtoires qu'il a debitées ſur la foy du Theatre Jeſuitique eſtoient veritables, ou ſi elles paſſoient pour telles dans l'eſprit des Peres de S. Dominique, eſt-il croyable que le Maître du ſacré Palais euſt approuvé, comme il a fait, celle de Bartoli qui les contredit formellement; c'eſt à dire qu'il euſt

voulu trahir les interests de la verité & de sa conscience, la reputation d'un si grand nombre de ses Freres, l'honneur de tout son Ordre, & celuy mesme de l'Eglise, en autorisant un Livre où l'auteur fait voir, quoy que d'une maniere tres-modeste & sans nommer personne, l'erreur où ces Religieux estoient tombez dans les commencemens par un bon zele; & les suites fâcheuses qu'ils attirerent par là tant sur eux que sur les autres Missionnaires & sur les Chrestiens de la Chine.

Le R. P. Maistre du sacré Palais estant donc aussi instruit qu'il l'estoit de toute cette affaire, qui avoit esté si longtemps examinée à sa veuë dans Rome, n'a-t'on pas sujet de regarder l'approbation qu'il a donnée à Bartoli, comme un desaveû des contes du Theatre Jesuitique, & comme une marque du peu d'interest que son Ordre prenoit à soûtenir ce qui s'estoit passé sur ce sujet soit à Rome, soit à la Chine?

Seconde Reflexion.

Si la vie & la doctrine des Jesuites de la Chine estoit aussi scandaleuse que la Morale pratique nous l'a dépeinte,

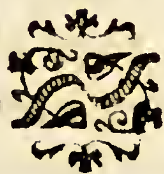
il faut avoüer qu'il n'y auroit pas de gens au monde plus dignes d'execration. Est-il donc croyable que tant de pieux & sçavans Missionnaires de divers Ordres, Dominicains, Franciscains, Augustins, qui sont à la Chine, les connoissant bien & les voyant obstinez à ne pas changer de conduite, voulussent entretenir commerce avec eux, les loger dans leurs maisons, leur administrer les Sacremens, & les recevoir d'eux, hors mesme de la necessité, comme fit entre autres le P. Antoine de Sainte Marie, dont nous parlions un peu devant.

Car on sçait que durant l'exil ou la prison des Missionnaires à Canton, estant attaqué de la maladie dont il mourut, ce fut aux Jesuites qu'il confia le soin de son corps & de son ame; quoy qu'il y eust là d'autres Religieux dont il eust pû recevoir ce mesme secours. Quoy? dans les choses mesme qui regardent le salut, communiquer ainsi avec eux, & confier sa conscience à des gens non seulement d'une vie tres-corrompuë, mais vrais payens, mais adorateurs du demon, mais docteurs d'idolatrie? Qu'est-ce que de participer à leur crime, si ce n'est pas là en

estre participant ? L'Auteur de la Morale pratique voudroit-il en faire autant luy-mesme ? Quand il ne s'agiroit pas des Jesuites, il seroit fasché qu'on le crust capable d'un tel égarement ?

Quelle idée a-t'il donc de tous ces Religieux qui en ont toûjours usé & qui en usent encore aujourd'huy de la maniere qu'on vient de dire ? S'ils estoient assez méchans pour vouloir ainsi autoriser par leur conduite les abominations d'autruy , quelle force pourroit avoir leur témoignage ?

Mais s'il les tient pour gens de bien, tels qu'ils sont en effet, comment les croira-t'il coupables d'une telle prévarication ? C'est surquoy on le prie de s'expliquer. Mais ce n'est pas la derniere question qu'il aura à démesler.



CHAPITRE V.

Examen de l'Extrait du Theatre Jesuitique inseré dans le second Tome de la Morale pratique des Jesuites. Qu'il est plein de marques d'imposture tres-évidentes.

ON pourra croire que c'est un travail superflu de s'arrester desormais à refuter plus en particulier les impostures que le Moraliste a empruntées du Theatre Jesuitique. En effet, quand il seroit vray que cinq Missionnaires, trois de S. Dominique & deux de S. François (car il n'y en a pas davantage qu'on y trouve citez comme témoins:) Quand il seroit vray, dis-je, que ces cinq Religieux auroient accusé les Jesuites de tous les excez dont il est question : Quand cinquante ou soixante de ceux-cy, tous anciens Predicateurs de la Chine, dont il y en avoit qui y travailloient depuis quarante ans, ne meriteroient pas d'estre mis en comparaison avec cinq ou six Religieux encore jeunes, venus de nouveau, & qui sçavoient à peine la langue du pays : Quand

Quand on devroit compter pour rien le suffrage de deux Martyrs, les Peres Antoine Rubino & Diego Moralés, qui firent des Apologies pour leurs freres de la Chine, & qui ne quitterent la plume que pour courir au Japon, où ils eurent le bonheur de donner bientost aprés leur sang pour JESUS-CHRIST.

Quand on voudroit donc révoquer en doute la sincerité & de ces Martyrs & de tant d'autres Missionnaires qui ont attesté avec serment qu'il n'y avoit rien de plus faux que ce qu'on leur impute encore aujourd'huy dans la Morale pratique ; ne seroit-ce pas assez pour les justifier que d'avoir produit les témoignages indubitables qu'on vient de voir, d'un si grand nombre de Missionnaires des autres Ordres, qui avoüent expressément & dans leurs écrits & par leur conduite que toutes ces accusations n'ont pû venir que de gens mal instruits, trompez par de faux rapports ; & que pour eux leur propre experience les a convaincus du contraire.

Il est sans doute qu'il seroit inutile aprés cela de suivre pas à pas l'Auteur de la Morale pratique ou M. Jurieu,

si l'on n'avoit en veuë que de prouver la fausseté des impostures qu'ils ont debitées sur la foy du Theatre Jesuitique. Mais ce n'est pas à quoy l'on a voulu se borner. On s'est proposé de montrer non seulement que ce Livre n'est qu'un amas de pieces supposées & falsifiées ; mais que la chose est si évidente, pour peu qu'on y puisse faire attention, qu'à moins d'un aveuglement incomprehensible ils ne sçauroient l'avoir copié sans s'en appercevoir, & que c'est tout ce que peut faire la charité de ne les accuser que d'aveuglement. La suite va faire voir que ce n'est nullement icy une exaggeration.

ARTICLE I.

Vray caractere de l'Auteur du Theatre Jesuitique, tiré de ses propres Ecrits, pour servir de préjugé contre luy. Divers exemples de ses impostures au regard d'Æneas Sylvius, du P. Viera, de D. Jerosme Baptiste de Lanuza, du P. Collado, &c.

SI c'est l'Auteur mesme du Theatre Jesuitique qui a voulu honorer son ouvrage du nom de M. Malaga, com-

me il y a lieu de le croire, on n'aura pas de peine à se persuader qu'il ait pû en faire autant pour les Memoires dont il a fait la compilation : Je veux dire qu'il les ait ou supposez ou falsifiez. Mais quoy qu'il en soit de cette conjecture, on a d'ailleurs assez de preuves de ce qu'il est capable de faire. Nous en mettrons icy quelques-unes.

I. La premiere sera prise de ce qu'on raconte de luy dans un livre Espagnol imprimé en 1664. sous le titre de *Pleytos de los libros*, Procez des livres. L'histoire en est agreable, & fort propre pour faire connoistre le genie du personnage : Elle se trouve à la page 596.

Un Ecrivain Espagnol avoit dit en parlant du livre qu'on appelle *Catena aurea*, & qui est attribué à saint Thomas, que jamais ce livre n'avoit esté ainsi nommé avant l'année 1500. L'auteur dont nous parlons icy, & duquel on supprimera le vray nom pour les raisons qu'on a desja dites, répondit hardiment dans un livre qu'il intitula *El oro al Cesar*, que cela estoit tres-faux, & qu'Æneas Sylvius dans son histoire universelle qu'il composa devant que d'estre Pape (il fut élû en 1458)

avoit dit en parlant de S. Thomas, *Reliquit poſt ſummam Theologiæ in tres partes diviſam, ſummam contra Gentiles.... Catenam auream in quatuor Evangelia:* Outre ſa ſomme Theologique diviſée en trois parties, il a laiſſé ſa Somme contre les Gentils, & la Chaine d'or, *Catenam auream*, ſur les quatre Evangiles.

La preuve eſtoit demonſtrative, ſi ſa citation euſt eſté fidele. Mais on luy répondit, ce qui eſt vray, que c'eſtoit une pure tromperie; que jamais Æneas Sylvius n'avoit rien dit de ſemblable, & que ces paroles eſtoient d'une Chronique ou hiſtoire univerſelle, dont le principal auteur eſtoit un Hartmannus Schedel Medecin, qui la fit imprimer la premiere fois en 1493. à Nuremberg chez Antoine Kuberger.

Tout autre que noſtre Auteur ſe ſeroit trouvé embaraſſé d'une telle objection: mais il fit bien voir qu'il avoit de grandes reſſources, & qu'il tenoit une réponſe toute preſte. Il publia donc par tout qu'il montreroit ce paſſage meſme dans l'hiſtoire d'Æneas Sylvius, à quiconque voudroit la venir voir dans ſa chambre. On ſera curieux ſans doute de ſçavoir comment il s'y

prit pour s'acquitter de cette promesse : Le voicy. Il avoit pris ce Livre de Hartmannus Schedel, & le nom de l'auteur ne paroissant point au commencement, il y avoit inseré un feüillet de papier blanc, sur lequel estoit écrit *Æneas Sylvius*, comme si ç'eust esté un exemplaire de son histoire.

On alla donc par curiosité pour verifier la citation ; & il est croyable que quelques-uns y furent trompez d'abord. Car on leur montroit le nom d'Æneas Sylvius ; puis on leur faisoit lire dans le corps du Livre page 215. les paroles en question. Que pouvoient penser ceux qui ne connoissoient pas à qui ils avoient affaire ? Mais il ne joüit pas long temps du fruit de son invention. Car quelques gens mieux instruits ayant découvert l'artifice, ils firent remarquer que le nom de *Hartmannus Schedel* se trouvoit à la fin du Livre où on lit ces paroles : *Collectum brevi tempore auxilio Doctoris Hartmanni Schedel.* L'Auteur des *Procez des Livres* publia toute l'histoire quelque temps aprés ; sans que celuy de qui nous parlons, ait osé depuis ce temps-la s'inscrire en faux, luy qui n'estoit pas homme à se taire, s'il avoit osé nier le fait.

II. En voicy un autre qui a plus de rapport avec l'affaire de son Theatre. Il y a plus de vingt ans que poussé par le mesme esprit qui le luy a fait composer, il osa publier en Espagne dans un Ecrit imprimé, que le P. Antoine Viéra Jesuite, fameux par ses Predications dans le Portugal, avoit esté bruslé à Lisbonne par ordre de l'Inquisition. C'estoit un mensonge des plus signalez. Car non seulement le P. Viera y avoit esté absous, & sa Sainteté mesme par un Bref exprés défendit ensuite que ce Tribunal ne prist à l'avenir connoissance de ce qui le regarderoit : mais il estoit plein de vie, comme il l'est encore aujourd'huy au Brasil, où il a esté obligé de retourner pour reprendre son air natal. Que ne peut-on pas attendre d'un Ecrivain ou assez méchant pour debiter de telles calomnies sans les croire, ou assez aveugle pour les croire sans les avoir examinées ?

Mais ce qui fait encore plus à nostre sujet, c'est qu'il eût la hardiesse d'abuser du nom de M. l'Evesque de Malaga pour autoriser ce mensonge : & c'est ce qui obligea le P. Viera ou quelqu'autre pour luy, de publier une Lettre adressée à ce Prélat, où il l'assûroit que

celuy qu'on luy avoit fait mort, estoit encore plein de vie, aussi exempt des crimes qu'on luy imputoit, que des flammes de l'Inquisition. Qui croiroit que l'auteur d'une si méchante imposture ne se fust pas tenu heureux, que le temps en eust fait perdre le souvenir? Et cependant on nous apprend que malgré l'interest de sa propre reputation, un autre interest l'a porté depuis deux ans à forcer pour ainsi dire le monde d'y penser.

Jaloux de la bonne intelligence qu'il voyoit entre M. l'Evesque de Malaga & les Peres Jesuites, à qui cet illustre Prelat venoit de donner des marques éclatantes de son estime & de son amitié; il entreprit de les broüiller, s'il pouvoit, par le moyen d'une feüille volante qu'il fit imprimer. La Lettre du P. Viera dont je viens de parler, & à laquelle on ne pensoit plus depuis vingt ans qu'elle estoit écrite, a servi d'un nouveau pretexte à cet esprit inquiet. Il s'est avisé aprés un si long temps de faire le zelé pour l'honneur de M. de Malaga, comme si ç'eust esté luy faire insulte que de l'avoir informé de la fausseté d'un bruit qu'on faisoit courir sous son nom. Mais la nou-

velle tentative de ce semeur de zizanie, n'a pas eû plus de succez que la premiere, & n'a servi qu'à augmenter l'affection du Prelat envers les Jesuites, & son mépris contre leur calomniateur.

Pour revenir donc à nostre sujet, s'étonneroit-on qu'un homme capable d'inventer de telles calomnies, l'eust esté de supposer de fausses Relations, ou d'en alterer de vrayes pour donner du credit à ses Satires?

Mais pourquoy chercher des exemples ailleurs que dans son Theatre Jesuitique mesme? On sera bien aise d'en voir icy quelques-uns. Je ne prendray que de ceux qu'on a bien voulu nous donner dans la Morale pratique.

III. On y voit tout au commencement du premier Tome un Commentaire sur la prophetie de sainte Hildegarde. Rien n'estoit plus propre pour confirmer l'opinion de Melchior Canus, qui regardoit les Jesuites comme les precurseurs de l'Antechrist, que de leur appliquer cette Prophetie, qui semble estre faite pour dépeindre ces gens-la. C'est à quoy aussi l'on n'a pas manqué : les Jesuites s'y sont trouvez dépeints d'un bout à l'autre : de mesme que le fameux Guillaume de saint

Amour y trouvoit autrefois l'Ordre naissant de S. Dominique.

Il ne falloit plus qu'un nom celebre pour donner crédit à cette nouvelle application. On l'a trouvé. L'Auteur du Theatre Jesuitique, & aprés luy son copiste anonyme dans la Morale pratique, nous apprennent que c'est *le Venerable & Reverendissime Seigneur Dom Jerosme Baptiste de Lanuza de l'Ordre de S. Dominique, Evesque premierement d'Albarrasin & ensuite de Balbastro*, à qui l'on est obligé de cette nouvelle Apocalypse, *dont l'original*, disent-ils, *se garde dans le Couvent des Dominicains de Sarragosse.*

On n'a pas manqué de nous faire sçavoir dans la Morale pratique, non seulement que c'estoit un tres-saint Evesque (Il n'avoit garde qu'il ne le fust, au moins dans le Calendrier de P. R. supposé qu'il ait esté ennemi des Jesuites) mais qu'il fut doüé *du don de prophetie, de sagesse & d'intelligence.* Pour le don de prophetie, on ne peut pas douter qu'il ne l'ait eû, & d'une maniere fort nouvelle, s'il a fait ce Commentaire. Car voicy comme l'auteur y parle sur l'article 14. de la Prophetie de sainte Hildegarde.

Les Jeſuites enſeignent, dit-il, *que ce Sacrement* (de Confirmation) *& celuy de l'Ordre qui ſont conferez par les Eveſques, ne ſont pas neceſſaires : ce qu'il eſt aisé de prouver tant par ce qui s'eſt paſſé au Japon & entre les Religieux que l'Eveſque des Philippines envoya au Pape & les Jeſuites ; que par ce qu'ils ont fait en Angleterre & ailleurs.* Cet Eveſque des Philippines eſt D. Hernand Guerrero qui envoya quelques Religieux au Pape & au Roy d'Eſpagne contre les Jeſuites, ſi l'on en croit la Morale pratique tome 1. p. 299. Et pour l'Angleterre on voit aſſez que noſtre Commentateur veut parler du démeſlé que M. l'Eveſque de Calcedoine y eût avec les Jeſuites & les autres Catholiques, dans lequel on écrivit tant ſur le ſujet de la Confirmation.

Or il eſt bien clair que D. Jeroſme de Lanuza ne ſçauroit avoir parlé de ces deux événemens, qu'il ne fuſt Prophete, & Prophete d'une eſpèce toute extraordinaire. Car on ſçait d'une part que cet Evêque mourut le 15 jour de Decembre 1624. ainſi qu'il eſt marqué dans l'hiſtoire de ſa vie écrite en Eſpagnol par le P. Jeroſme Fuſſer Dominiquaïn. On ſçait d'autre part que l'hiſtoire de

D. Hernand Guerréro n'arriva que vers l'an 1637. & que ces contestations d'Angleterre à l'occasion de l'Evesque de Calcedoine, ne s'éleverent que long-temps aprés l'année 1625. C'estoit donc assurément une précautio n necessaire de nous avertir, comme on a fait dans la Morale pratique, que D. Jerosme de Lanuza estoit Prophete: autrement qui auroit pû comprendre cet endroit du Commentaire?

Il ne laisse pas avec tout cela d'y rester encore quelque difficulté. L'Auteur de la Morale pratique pourra nous l'expliquer avec le secours de son oracle l'auteur du Theatre Jesuitique. Il nous apprendra donc quand il luy plaira, de quelle nature pouvoit estre cet esprit prophetique, qui aura fait voir au Commentateur ces deux évenemens là, non comme des choses à venir, mais comme estant desja arrivées effectivement. Car il s'en sert à prouver ce qu'il venoit de dire, que les Jesuites nioient la necessité de la Confirmation & de l'Ordre. N'est-ce pas là supposer que c'estoient des faits non seulement passez, mais connus dans le monde au temps qu'il écrivoit cela, qui fut au plus tard en l'année 1624. dans

laquelle est mort l'Evesque de Balbastro?

C'est à dire que ce Commentataur aura veû les choses tout au contraire de ce qu'elles estoient, & qu'il aura donné pour marque d'un fait desja passé, d'autres faits qui n'estoient pas encore, & qui ne pouvoient estre connus de personne. N'a-t'on pas eû raison de demander de quelle nature pouvoit estre le don de prophetie qu'il doit avoir eû; & si c'est celuy dont le B. Loüis Bertrand a dit que D. Jerosme de Lanuza estoit doüé?

Raillerie à part, comment ces Mrs de la Morale pratique ont-ils pû fermer les yeux là-dessus? Ont-ils donc entrepris de se rendre ridicules? Ne devoient-ils pas au moins s'informer s'il estoit vray que l'on gardast au Couvent des Dominicains de Saragosse l'original de ce Commentaire? Devoient-ils attendre qu'un autre s'en informast pour eux, & qu'on publiast à leur confusion la réponse qu'il a receuë d'un Superieur de cette Maison? La voicy.

Les Propheties de sainte Hildegarde ny le Commentaire du Seigneur Evesque Lanuza dont vous parlez, Mr, ne se trouvent

point dans ce Couvent. On a pris tout le soin possible dans le Collège de S. Vincent Ferrier pour faire un rôle de tous les originaux qui y sont. Mais il n'y a point de Commentaire sur les Propheties de cette Sainte, ny rien qui ait rapport au dessein du Seigneur D.... Je suis, Monsieur, &c.

FR. MARTIN LOPEZ.

Le comprendront-ils maintenant ces Messieurs à qui nous parlons, quel homme c'est-que leur Auteur du Theatre Jesuitique, dont ils ont tant relevé le merite ? Ne craindront-ils point de s'estre engagez un peu témerairement, quand ils luy ont rendu ce témoignage, *qu'il ne faut que le lire pour estre persua-* *Pag.* 8. *dé qu'il ne dit rien que de vray : parce qu'il n'avance aucun fait tant soit peu important dont il ne donne de tres-bonnes preuves ?*

Ils nous en fournissent eux-mesmes de tres-bonnes tirées de luy, pour faire voir qu'il n'est pas moins trompeur en fait d'histoire qu'en fait de prophetie, & qu'ils sont eux-mesmes les plus aveugles du monde de ne s'en estre pas apperçûs en le traduisant. Qu'ils jet-

tent seulement la veuë sur le parallele suivant, & qu'ils nous vantent aprés cela, s'ils l'osent encore, sa fidelité.

Theatre Jesuitique.

§. 13.

„ LE discours contre „ la lettre de Sotelo fut porté jusqu'à „ la nouvelle Espagne: „ Et le Docteur Cevicos l'ayant lû, & voyant que les Jesuites „ le faisoient Auteur „ d'une si grande fausseté, il fit une déclaration accompagnée „ de serment, qn'il signa de son nom en „ presence de deux Notaires publics de la „ ville de Mexico le 10 „ Octobre 1628. par laquelle il proteste que „ tout ce discours publié en son nom n'étoit qu'une fourberie „ des Jesuites, qu'il n'en „ avoit écrit un seul „ mot, & qu'il n'avoit „ aucune connoissance „ de ce qui y estoit rapporté, ny d'aucun des

Mémorial de Collado.

§. 9.

„ *LA Compagnie fit* „ *imprimer à Seville un grand discours de huit ou* „ *neuf feüilles sous le* „ *nom du Docteur D.* „ *Iean Cevicos &c.* „ *Ils falsifierent en* „ *cette impression un* „ *certain discours que* „ *ce Docteur disoit* „ *avoir fait sur la* „ *difficulté qu'il avoit* „ *de croire que cette* „ *lettre eust esté écrite* „ *par le bien-heureux* „ *Martyr. Mais le* „ *susdit Mémorial étant depuis venu* „ *entre les mains du* „ *du Docteur Iean* „ *Cevicos, ainsi falsifié & changé, il* „ *en donna aussi-tost* „ *sa déclaration &c.* „ *Ie l'ay eüë en forme* „ *& bien authenti-*

que, & l'ay envoyée " à Rome. Elle porte ... que non seulement le petit écrit " n'est pas de luy, " mais que son Mémorial mesme a esté " falsifié & corrompu en beaucoup de " lieux. "

Jesuites qui avoient " signé un petit sommaire par où finit " ce discours : & qu'il " donne cette déclaration pour la décharge de sa conscience, & pour " détromper tout le " monde. On en envoya une copie authentique à Rome au " P. Diego Collado Dominicain, comme il " le rapporte au §. 9. " de son Mémorial. "

Je reserve pour un autre endroit à faire voir que ce sont là de part & d'autre de pures faussetez. Ce que je prétends qu'on remarque icy, c'est la maniére dont l'Auteur du Theatre Jesuitique a falsifié luy-mesme son Collado, en le citant.

1. Selon l'Auteur du Theatre, les Jesuites supposerent au Docteur Cevicos un discours dont il *n'avoit pas écrit un seul mot* : selon Collado, ils ne firent que le falsifier. *Dom Jean Cevicos*, dit-il, *déclare que son Mémorial a esté falsifié & corrompu en beaucoup de lieux*. Accordez cela.

2. *J'ay eû la déclaration de ce Docteur en forme & bien authentique, & je l'ay envoyée à Rome*, dit Collado, parlant au Roy d'Eſpagne à Madrit. Non, c'eſt une copie qu'on luy envoya, & ce fut à Rome qu'il la reçût, dit l'Auteur du Theatre. Cela ne ſeroit-il pas beau que Collado l'euſt envoyée à Rome, lors qu'il y eſtoit luy-meſme ?

Theatre Jeſuitique.

§. 10.

„ LEs Jeſuites dirent „ dans la Chine & „ au Japon que les au- „ tres Religieux qui y „ vouloient entrer, ne „ penſoient pas à preſ- „ cher l'Evangile, mais „ à ouvrir le chemin au „ Roy d'Eſpagne pour „ le rendre maiſtre de „ ces Royaumes, com- „ me il s'eſtoit emparé „ des Indes Occidenta- „ les & Orientales. Ces „ Infideles les crûrent, „ & cela retarda long- „ temps l'avancement „ du Chriſtianiſme, & „ le ſalut des ames; „ comme le venerable

Memorial de Collado.

§. 7.

„ *LEs Ieſuites répon- „ dent par une de „ leurs écritures pré- „ ſentée à la Congre- „ gation* de propagandâ fide *que le „ Roy d'Eſpagne con- „ certa avec certains „ Religieux d'autres „ Ordres qui ſont aux „ Philippines* .... „ *qu'ils travaille- „ roient à luy procu- „ rer les moyens de ſe „ faire Roy du Iapon „ .... que depuis les „ heretiques Hollan- „ dois ayant eû con- „ noiſſance de ce qui „ avoit eſté concerté*

entre sa Majesté " *Catholique & ces* " *Religieux, en infor-* " *merent l'Empereur* " *du Japon, & que* " *c'est ce qui luy a* " *donné lieu de perse-* " *cuter les Chrétiens.* "

Pere Diego Collado " Dominicain le dit au " §. 7. de son Mémo- " rial presenté au Pa- " pe & au Roy d'Es- " pagne. " "

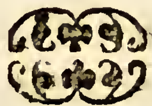
Il est tres-faux que les Jesuites ayent jamais écrit une telle imposture contre le Roy Catholique. Il n'est pas vray non plus que le Mémorial de Collado ait esté presenté au Pape, n'estant fait que pour le Roy d'Espagne : ny qu'il y ait accusé les Jesuites de la Chine, dont il n'a jamais parlé. Mais ce n'est pas à quoy je m'arreste icy. Je demande seulement si c'est la mesme chose de dire comme fait Collado : *Les Jesuites rapportent dans un écrit presenté à Rome que les Hollandois donnerent avis à l'Empereur du Japon de ce dessein concerté entre le Roy d'Espagne & les Religieux*; & de dire, comme l'Auteur du Theatre : *Ce sont les Jesuites eux-mesmes qui ont publié dans le Japon que le Roy d'Espagne prétendoit s'en rendre maistre par l'entremise de ces Religieux?* Peut-on faire en mesme temps une falsification plus grossiere, & une calomnie plus atroce ? En voicy encore une qui ne cede guéres à celle-là.

Mémorial de Collado.	*Theatre Jesuitique.*
§. 3.	§. 12.
„ *Pour moy quand je* „ *n'aurois esté au* „ *Japon & que je n'en* „ *aurois appris la lan-* „ *gue , & que je n'y* „ *aurois étudié en Theo-* „ *logie que pour remar-* „ *quer & découvrir* „ *dans un livre inti-* „ *tulé* , Le Suc Spiri- „ tuël , *que la Com-* „ *pagnie fit en langue* „ *Japonoise pour l'in-* „ *struction des Japo-* „ *nois* , sept ou huit „ propositions dont les „ unes estoient hereti- „ ques, les autres ne va- „ loient gueres mieux ; „ *je ne croirois pas* „ *avoir perdu ma pei-* „ *ne.*	„ Cette méchante „ doctrine des Je- „ suites n'est pas de- „ meurée dans la „ Chine. Elle a passé „ jusqu'au Japon, où „ ils ont fait un livre „ en langue Japonoi- „ se intitulé *Xuguio*, „ c'est à dire *Manuël*: „ dans lequel il y a „ *une infinité de pro-* „ *positions herétiques* „ *& scandaleuses*. Le „ P. Diego Collado „ le chercha long- „ temps, & enfin il le „ trouva & le brusla, „ aprés avoir souffert „ de grands travaux „ & fausses accusa- „ tions.

¶ Je pourray faire voir ailleurs quelques remarques sur cet endroit : icy je ne veux que faire observer la falsification. Ces deux écrivains ne parlent que d'un mesme livre : cela est évident. L'Auteur du Theatre fait profession de ne dire que ce qu'il a trouvé dans le

Mémorial de Collado ; & néanmoins ce livre qui s'appelle chez Collado *Suc spirituel* se nomme un *Manuël* dans le Theatre Jesuitique. Là il ne contient que *sept ou huit propositions, dont les unes sont heretiques, & les autres ne valent guéres mieux :* icy il contient *une infinité de propositions héretiques & scandaleuses*, de maximes diaboliques &c. Mais finissons cet article.

En voilà plus qu'il ne faut pour former le préjugé que nous cherchons. Car un homme qui falsifie si ouvertement des piéces publiques & imprimées, & qui est assez hardi pour nous marquer le lieu où se garde un original qu'on n'y trouve point & qui ne fut jamais ; que ne peut-on pas croire qu'il aura fait au regard de ces autres mémoires qu'il cite dans son Theatre, sans dire où ils sont, & sans qu'on sçache s'ils ont jamais esté ? Mais laissons-là, si on veut, les préjugez, & sans conjecturer ce qu'il à pû faire, voyons ce qu'il a fait.



ARTICLE II.

Preuves generales de la supposition ou de la falsification des piéces contenuës dans la premiere partie du second tome de la Morale pratique.

ON voudroit pouvoir icy épargner aux Lecteurs un détail qu'on sçait bien qui rend toûjours le discours sec & peu engageant pour la pluspart du monde. Aussi se dispenseroit-on d'y entrer, si l'on n'avoit en veuë que ceux qui n'aiment point la Critique, à moins qu'elle ne soit meslée de satire, & qui se mettent moins en peine d'approfondir les choses. Mais on a dû avoir égard aux gens sçavans qui sont d'un goust tout different de celuy-là. Car ils ne se contentent pas de preuves generales: ils veulent qu'on fasse voir par une induction d'exemples particuliers, ou la supposition ou les faussetez des piéces que l'on refute : & c'est en quoy il semble qu'ils ont raison.

Aprés tout, ceux qui ne seront pas de cet avis, & qui n'auront pas besoin de nouveaux argumens pour se convaincre, n'auront qu'à passer, s'ils le trou-

vent bon, les articles qu'on a employez à cet examen critique. Mais s'ils veulent ne se pas rebuter de la secheresse & de la simplicité du stile qui s'y trouve ordinairement, on peut les assurer que leur peine sera récompensée par le plaisir qu'ils auront de voir la verité se produire de tous costez, & de reconnoistre avec étonnement le caractere d'esprit de ceux a qui le public est redevable de la Morale pratique.

On trouve diverses piéces citées dans cet extrait du Theatre Jesuitique qui fait la premiére partie du 2. Tome de cette Morale. 1. Une information de l'année 1633. & une autre de 1636. dans lesquelles on fait parler deux Religieux de S. François & autant de S. Dominique. 2. Un Mémorial présenté, dit-on, au Pape & au Roy d'Espagne par les Religieux de S. François de la Province de S. Gregoire des Philippines. 3. Une longue Lettre ou relation d'un pere Dominicain nommé Jean Garcias. 4. Le Mémorial du P. Diego Collado de ce mesme Ordre. Au régard de ce dernier, ce sera la matiére d'un éclaircissement à part qu'on réserve pour un autre endroit. Pour tout le reste de ces mémoires, que ce soient autant de pié-

ces ou falſifiées, ou meſme tout à fait ſuppoſées, c'eſt dequoy nous allons donner des preuves auſſi claires que le jour.

I. La prétenduë relation du P. Garcias eſt en datte du mois de Septembre de l'an 1648 ou 1649. (car on y trouve l'un & l'autre marqué :) Et pour ne rien dire du reſte des calomnies dont elle eſt pleine, on y confirme celle de l'idolâtrie des Jeſuites au régard de Confucius & des défunts. Mais l'impoſteur qui la fabriquée ou qui la corrompuë par ſes additions, a eſté ſi mal habile que de nous apprendre à reconnoiſtre ſa fourbe, par le moyen meſme dont il s'eſtoit voulu ſervir pour la couvrir. Car voicy comme il fait parler le Pere Garcias à ſon Provincial.

„ Me trouvant ſeul les premieres années aprés qu'on eût chaſſé mes Compagnons, ne ſçachant encore que peu la langue, & ne pouvant facilement communiquer avec les Chreſtiens pour l'apprendre à cauſe de la perſécution, j'écrivis quelques Lettres au Pere Jules Aleni ; dans l'une deſquelles je le priois que puis qu'il eſtoit en paix en ſon Egliſe, qu'il viſitoit les Manda-

rins, & le Vice-Roy, il en obtint une "
Lettre, comme il luy estoit facile, afin "
que le Mandarin de ce lieu y cessast la "
persécution. Il me manda que je prisse "
patience. "

Aprés que vous m'eustes mandé que "
nous n'estions pas obligez d'aller dé- "
chirer les Ordonnances contre la Loy "
de Dieu, mais seulement d'y répondre "
par écrit ou de vive voix, & que "
vous m'eustes ordonné de nous effor- "
cer d'apprendre la maniére de traiter "
avec les Chinois civilement, afin de les "
gagner en suivant l'exemple de S. Paul, "
j'écrivois au Pere Aleni que nous n'i- "
rions pas dans les ruës comme nous "
avons fait, que nous nous conforme- "
rions à eux : Et qu'ainsi je le priois de "
m'instruire comment je me devois "
gouverner : parce qu'estant venu depuis "
peu à la Chine, & ayant toûjours esté "
renfermé, je n'avois pû m'instruire de "
cela. Je luy écrivis ainsi franchement, "
& de tout mon cœur. Mais comment "
correspondit-il à ma franchise ? Il reçût "
ma lettre; il l'expliqua comme il voulut, "
* & L'ENVOYA A MACAO pour la faire "
voir à tout le monde ; & ensuite jus- "
qu'à Rome, m'imposant une fausse- "

* *C'est ce qu'on a dit cy-dessus, page 186.*

„ té : diſant de moy qu'il y avoit dans
„ la Chine un Dominicain qui ſuivoit
„ leurs ſentimens (ou pour mieux dire
„ leurs erreurs) touchant les Sacrifices
„ des anceſtres , quoy que j'aimaſſe
„ mieux eſtre pendu & bruſlé tout vif
„ & donner mille vies que de m'accor-
„ der avec eux dans ces ſentimens, que
„ je conſidere comme des erreurs. Je ne
„ me ſuis point défendu juſqu'à preſent
„ de ce reproche. Je ne me ſuis point
„ plaint du Pere Aleni, quoy que j'aye
„ écrit deux fois depuis ce temps-là à
„ Macao. Il m'a ſemblé qu'il me devoit
„ ſuffire de faire la volonté de Dieu, &
„ ce que m'ordonne mon Superieur, de
„ me tenir attaché à mon devoir, & laiſſer
„ parler le monde comme il luy plaira.

C'eſt ainſi que la conſcience force bien ſouvent les coupables à ſe trahir eux-meſmes en cherchant à ſe juſtifier. Le faux Garcias ne pouuoit pas ignorer ce qui avoit eſté écrit effectivement par le veritable dans une lettre au Pere Aleni : Il n'a pas crû non plus le pouvoir diſſimuler : mais il a voulu prendre les devants afin de prévenir la réponſe qu'il voyoit bien qu'on luy devoit donner. Mais il n'a fait par là que nous avertir du déſordre où il ſe

trouve,

trouve, & nous faire remarquer ce qui en estoit la cause.

On la trouve dans cette lettre mesme du Pere Garcias contre laquelle il a pris d'inutile précautions. Elle est de Fogan du 16. Novembre 1639. & l'original en fut envoyé effectivement à Macao deux mois aprés pour estre montré au Pere de Moralés son Confrere, & pour luy verifier un endroit de la réponse du Pere Furtado aux doutes que celuy-cy avoit proposez, dans laquelle estoit inseré un extrait de la Lettre. Quoy que nous l'ayons désja rapporté dans le premier article du Chapitre précedent, on ne sçauroit se dispenser de le remettre encore icy tout entier.

Ma pensée, dit le Pere Garcias au " Pere Aleni, est que d'icy à plusieurs " années il n'est pas avantageux pour le " service de Nostre-Seigneur, qu'on " prenne d'autre méthode de prescher " l'Evangile en ce Royaume, que celle " dont vos Peres se servent & se sont ser- " vis jusqu'à present. C'est ce que j'en " ay écrit à mes Superieurs, parceque " l'experience du mauvais succez qu'ont " eû nos Peres exilez, nous fait con- " noistre que Dieu n'approuve pas pour "

„ maintenant la conduite qu'ils ont te-
„ nuë : quoy que ce fuſt par un bon zele
„ qu'ils en uſoient ainſi, pour éprouver
„ ſi l'on réüſſiroit par cette voye à con-
„ vertir les Infideles ; ce qui les rend ex-
„ cuſables. N. R. P. Provincial (*Il s'ap-
„ pelloit le Pere Clement Gant*) m'a
„ mandé qu'il n'eſt point à propos que
„ nos Religieux paſſent en ce Royaume
„ de la Chine, juſqu'à ce que ſa Sain-
„ teté ait décidé les points ſur leſquels
„ nous ſommes d'autre ſentiment que
„ vous : de peur que nous ne ſoyons
„ par là une occaſion de ſcandale & de
„ trouble à cette Chreſtienté. C'eſt pour-
„ quoy il m'ajouſte *que je dois avoir pa-
„ tience*, juſqu'à ce que la réponſe ſoit
„ venuë de Rome. Le Pere de l'Or-
„ dre de S. François qui me tient icy
„ compagnie, a reçeû la meſme ré-
„ ponſe.

„ Que V. R. ne faſſe donc point difficul-
„ té de nous aider à ſortirde cette priſon
„ (*Il nomme ainſi le lieu où il demeuroit ca-
„ ché*) & qu'elle ne craigne point que
„ nous allions nous montrer publique-
„ ment. Car nous ferons en ſorte de mar-
„ cher avec retenuë, & de ménager les
„ bonnes graces du Mandarin, afin qu'il
„ nous laiſſe aſſiſter les Chreſtiens avec

un peu plus de liberté. Et si une fois «
je me vois sorti de ces embarras, je «
prendray bien garde de n'en pas atti- «
rer de nouveaux : de quoy V. R. sera «
témoin. A Fogan le 27. de Novem- «
bre 1639. «

On ne sçauroit lire cette Lettre sans reconnoistre aussi-tost, & que c'est celle que le faux Garcias avoit en veuë, & qu'il a eû raison de tascher à s'en défendre; mais qu'il y réüssit fort mal. Car tous ses déguisemens ne sçauroient empescher que le témoignage du vray Garcias ne démente la sienne.

II. L'imposture du prétendu Mémorial des Peres de saint François de la Province des Philippines, n'est ny moins certaine ny moins grossiére. Nous avons désja dit que cet écrit leur a esté faussement attribué. On ne peut se dispenser d'en nommer icy le vray Auteur, qui est le Pere Collado, Religieux d'un autre Ordre, assez connu par divers ouvrages du mesme caractere contre les Jesuites, dont nous serons obligez de parler en un autre endroit.

Il avoit commencé dés l'année 1622. au Japon : Il continua dans le voyage qu'il fit ensuite en Europe : Et depuis son retour en Orient il venoit de les

attaquer encore au grand ſcandale des nouveaux Chreſtiens de ces pays-là, par un nouveau libelle diffamatoire ſans nom d'Auteur ny d'Imprimeur, & ſans approbation ny permiſſion de qui que ce ſoit : ſelon que témoigne D. Manuël de Norogna Gouverneur de Macao, dans les avis qu'il envoya au Roy d'Eſpagne, dont il nous faudra parler dans la ſuite.

Cet écrivain donc ayant entrepris de diffamer les Jeſuites de la Chine, comme il avoit taſché de faire à l'égard de ceux du Japon, il ne voulut pas néanmoins produire ce nouvel ouvrage ſous ſon nom : ſoit parce que n'eſtant jamais entré dans la Chine, on auroit ajouſté moins de foy à ce qu'il en diſoit ; ſoit parce qu'il eſtoit ſi connu pour ennemy des Jeſuites, & ſi décrié pour ſes emportemens, qu'il ne pouvoit pas eſperer de leur faire beaucoup de tort.

Quoy qu'il en ſoit, il s'aviſa de ſuppoſer cette rapſodie en Eſpagne aux Peres de ſaint François, comme ſi c'euſt eſté un Mémorial qu'ils euſſent préſenté à ſa Majeſté Catholique, au nom de toute leur Province de ſaint Gregoire des Philippines. Ce ſtratagéme

ne luy estoit pas nouveau. Il y avoit environ douze ans qu'il en avoit fait l'apprentissage sur un libelle de mesme trempe qu'il avoit voulu faire passer à Rome & en Espagne, comme on fait encore aujourd'huy en France, pour une lettre du P. Sotelo de l'Ordre de saint François, Martyr du Japon. Nous découvrirons cette imposture en son lieu.

Pour revenir à celle du Memorial dont il s'agit, nous en avons un témoin irreprochable dans un Ecrivain du mesme Ordre que le Pere Collado, qui nous apprend que c'est une chose si publique & si notoire que cet ouvrage est du Pere Collado, qu'il ne comprend pas comment il se peut faire qu'aprés tant de temps un Auteur qui a parlé de cét écrit, ne le sçûst pas encore. C'estoit à Thomas Hurtado, à l'Auteur du 9. Ecrit sous le nom de quelques Curez, & à ceux qui firent imprimer la fausse Lettre de l'Evesque d'Angelopolis : C'estoit à ces Messieurs-là, dis-je, à s'informer de ce qui estoit *si public & si notoire* en Espagne, afin de ne s'engager pas, comme ils ont fait sur la foy d'une piece supposée, à publier des calomnies. Mais appa-

Navarrete p. 459.

remment qu'ils eussent esté faschez de s'estre éclaircis de la verité; parce que cette connoissance les eust peut-estre privez de la satisfaction de faire tort aux Jesuïtes.

Puis donc qu'il est faux que ce soit l'ouvrage des Peres de saint François (car ils n'avoient assurément pas besoin de la plume d'un autre pour faire leur Memorial) c'est un mensonge de dire qu'ils l'ayent fait presenter au Roy d'Espagne : & par consequent ce n'est qu'un libelle diffamatoire déguisé en Memorial, & supposé sous leur nom. Et qui doute qu'un homme qui leur a osé attribuer ce qu'ils n'ont pas écrit, n'ait aussi bien osé imputer aux Jesuites ce qu'ils n'avoient pas fait; estant bien moins aisé à ceux-cy de le réfuter, qu'il ne l'estoit à ceux-là de le desavoüer.

III. Reste maintenant à parler de cette Information de la Chine qui contient les mesmes faits, & dont l'auteur du Theatre Jesuitique a cité divers lambeaux. Mais sans examiner icy de qui elle est originairement, ny par quelle autorité ou comment elle aura esté faite; on va faire voir par une ample induction de plusieurs faits, qu'elle a

éprouvé le mesme sort que tout ce qui a passé par les mains de l'Auteur du Mémorial, ou de celuy du Theatre Jesuitique : C'est à dire qu'elle est pleine non seulement de faussetez, mais de faussetez qui ne sçauroient estre de celuy qui l'a faite, s'il est vray qu'elle ait esté faite à la Chine.

Mais avant que d'entrer dans ce détail, voicy une reflexion generale qu'on ne devoit pas omettre. Il est évident que cette Information, quand mesme on seroit assuré de l'auteur, n'est qu'une information supposée, a moins qu'elle n'ait esté faite pour estre presentée au Tribunal à qui il appartient de prendre connoissance de ces matiéres, & qu'elle n'y ait esté presentée effectivement. Car qui dit information, dit un acte juridique fait par une autorité legitime & dans les formes, pour servir à l'instruction d'un procez devant un juge competant. Hors de-là ce n'est plus une information, c'est un libelle diffamatoire. Or il est constant que celle dont il s'agit, n'a jamais esté produite dans aucun jugement, devant quelque Tribunal que ce soit : les Jesuites n'ayant pas mesme esté appellez pour y répondre, ainsi

que nous avons désja remarqué.

Mais enfin que l'Auteur de la Morale pratique choisisse lequel des deux il voudra. Si elle ne fut point veuë à Rome en 1645. lors qu'on y examinoit tout ce que le Pere de Moralés voulut produire contr'eux ; ce n'est donc qu'un acte supposé & venu aprés coup : Car rien ne pouvoit l'empescher de la montrer en cette occasion. Si l'on dit qu'elle y parut, il faut donc qu'elle ait esté dés-lors reconnuë pour une supposition, & rejettée comme indigne de creance, puis qu'on ne jugea pas qu'elle meritast seulement que l'on fist comparoistre les accusez. Aussi n'est-il pas possible de lire avec quelque attention ce qui en est rapporté dans la Morale pratique, sans en former ce jugement, aussi-bien que de la Lettre du faux Garcias & de tout le reste. C'est ce qu'il nous faut montrer icy par des preuves de fait.



Article III.

Preuves particulieres par une induction de plusieurs exemples pris de ces piéces mesme. Erreurs de fait grossieres, qui montrent qu'elles ne peuvent estre de ceux à qui on les attribuë dans la Morale pratique.

On peut distinguer deux sortes de faussetez dans les Mémoires ramassez par le Compilateur de la Morale pratique.

Plusieurs ont esté inventées exprés par leurs auteurs, parce qu'elles alloient à leur fin qui est de diffamer les Jesuites. Tels sont les faits sur quoy l'on appuye ces reproches odieux, qu'ils autorisent & qu'ils pratiquent l'idolâtrie, qu'ils permettent l'usure la plus excessive, qu'ils ne preschent point la Croix du Sauveur, qu'ils persecutent à outrance les autres Missionnaires, &c.

Mais parmy ces mensonges-là il s'en trouve d'autres meslez qui ne sçauroient y avoir esté mis que par un défaut de connoissance ou de réflexion, parce qu'ils ne servent de rien au des-

ſein de l'auteur, quand on les croiroit; & qu'ils ſervent au contraire à le trahir & à luy oſter le maſque. Je parle de certaines mépriſes inſignes, groſſiéres, ridicules, leſquelles ne pouvant nullement venir de gens qui fuſſent dans les pays dont il eſt queſtion, ne font que trop voir d'où elles viennent.

C'eſt par celles-cy que je commence, parceque de les faire ſeulement remarquer, c'eſt avoir déſja par avance refuté tout le reſte. Je les diſtingueray comme en deux claſſes, l'une de celles qui ne ſont que des fauſſetez ſimplement, l'autre de celles qui renferment une contradiction, & qui ſe refutent par le témoignage du livre meſme où elles ſe trouvent.

Au reſte il y en a tant de toutes les eſpêces, que pour ne rien omettre on pourroit en faire un volume, qu'on partageroit en pluſieurs récüeils differens ſelon les differentes matiéres. Car il eſt vray que l'impoſteur qui a fabriqué ou falſifié ces prétenduës Informations ou Mémoriaux, eſtoit d'une ſi grande ignorance ſur ce qui regarde la Geographie de la Chine, les couſtumes du pays & l'hiſtoire de ce temps-là, tant celle de l'Etat que celle des Miſſions,

qu'il manquoit mesme des premieres notions de toutes ces choses là, & qu'il n'a pas sçû garder la vray-semblance dans ses mensonges. Mais il n'y a pas d'apparence d'en vouloir tenir un compte exact. Il faut se borner à quelques-uns qui ne demandent que tres-peu ou point du tout de discussion pour les connoistre.

Aprés tout, de quelque réserve qu'on puisse user, peut-estre sera-t'il encore necessaire de prévenir icy deux objections. Car il pourra sembler à quelques-uns que ce sont des minucies où le monde ne doit pas prendre d'interest, & qui ne meritent pas qu'on s'y arreste.

Mais sans examiner si cela est vray, dequoy l'on ne convient pas, nous les prierons de faire réflexion que les moindres choses deviennent considerables, lors qu'elles servent à mettre en évidence des calomnies atroces, ou à découvrir une verité importante pour l'honneur de l'Eglise : qu'on ne peut pas en souhaiter de plus propres pour cet effet là que celles qu'on va remarquer : & qu'ainsi il ne faut pas avoir tant d'égard à ce qu'elles sont par elles-mesmes, qu'à la conclusion

qu'on en peut tirer.

Il importe peu par exemple qu'on ſçache ſi le Mandarinat eſt ou n'eſt pas hereditaire à la Chine : s'il y a telle ou telle diſtance d'un lieu à un autre : quelle eſt la ſituation de certaines villes comparées entre elles : ſi tel ou tel Miſſionnaire y a eſté, & en quel temps il y eſt entré : en quelle année le Pere Adam y fut fait Preſident des Mathematiques, &c. Mais il importe au ſujet que nous avons à traiter, qu'on ſçache que les Memoires du Theatre Jeſuitique & de la Morale pratique ne ſont que de pures fables inventées par un fourbe, qui ſans avoir jamais veû ny le Japon ny la Chine, a voulu emprunter le nom de quelques Miſſionnaires de ces pays-là, pour donner de la créance à ſes menſonges. Or c'eſt à quoy nous ſerviront ces menuës obſervations : ſans cela on n'euſt pas voulu s'y arreſter.

D'autres pourront s'imaginer, quoy qu'on n'en mette qu'une petite partie, que l'induction en eſt encore plus longue qu'il ne faudroit. A ceux-cy nous répondrons que s'il s'agiſſoit uniquement de prouver la ſuppoſition des Memoires du Theatre Jeſuitique, la

moindre partie des preuves qu'on va produire, seroit plus que suffisante. Mais on a dû se proposer icy quelque chose de plus. C'est de rendre la vérité sensible par tant de marques tirées du Livre mesme, qu'on ne pust pas s'empescher d'admirer l'éblouïssement de ceux qui l'ayant examiné avec quelque application, puisqu'ils l'ont traduit & approuvé, n'ont pû neanmoins ou n'ont pas voulu ouvrir les yeux sur aucune de ces beveuës, dont la moindre estoit capable de leur donner une juste défiance, & de leur découvrir la fourberie.

Qu'on ne se plaigne donc point, si l'on trouve icy tant d'exemples qui ne vont qu'à la faire appercevoir. Ils ne feroient pas tout l'effet qu'on a prétendu, s'ils n'estoient en assez grand nombre, je ne dis pas pour convaincre, mais pour accabler les calomniateurs, & pour oster à leur aveuglement toute sorte d'excuse. Que ceux qui seront d'un autre avis n'en lisent que ce qu'il leur plaira. Mais qu'ils ne blasment pas une abondance de preuves qui ne sçauroit nuire, & qu'ils songent que si le nombre leur en paroist trop grand, il y a deux sortes de gens pour qui il ne le

ſera peut-eſtre pas encore aſſez : les uns parce qu'ils ſont curieux d'apprendre tout ce qui regarde une affaire auſſi conſiderable qu'eſt celle-cy : les autres parceque pour les obliger à ſe rendre il ne ſuffit pas que la verité ſe montre à eux, il faut, pour ainſi dire, qu'elle les accable.

I. Fauſſeté.

§. 16 „ Le P. Martinius eſtoit à la Cour de
p. 86. „ *Focheu*, lorſque le Roy envoya *Heu*
„ pour Viceroy, & pour défendre une
„ ville contre les Tartares : & comme
„ ce Pere eſt habile dans l'art militaire,
„ il le preſenta au Roy qui le fit Manda-
„ rin du premier Ordre. Il eſtoit riche-
„ ment veſtu avec un dragon en broderie
„ d'or ſur la poitrine, accompagné de
„ ſes Gardes, Lanciers, Arquebuſiers,
„ Etendarts, & autres marques de ſa
„ dignité, &c.

Refutation.

Cet endroit du Jeſuite Mandarin & de ſa pompe a paru ſi beau à l'Auteur de la Morale pratique, qu'il en a compoſé un article à part ; & pour rendre

la description plus vive & plus agreable, il a voulu donner à ses Lecteurs le plaisir d'en voir une image en taille douce avec cette inscription : MARCHE DU P. MARTINIUS JESUITE MANDARIN DU PREMIER ORDRE. L'invention est pleine d'esprit, & rien ne pouvoit asseûrément estre mieux imaginé pour divertir la populace des Protestans & de leurs bons amis. Il est croyable qu'un tel spectacle aura sur tout réjoüy ces bonnes devotes, à qui l'on a si grand soin de faire lire la *Morale pratique des Jesuites* & les *Lettres Provinciales*. *To. 2. p. 393.*

On peut croire mesme que l'Auteur n'aura pû s'empescher de rire pour quelque momens à la veuë d'une représentation si plaisante, & qu'il se sçait bon gré de cette imagination. Mais il ne prévoyoit pas le bon Docteur qu'en divertissant le peuple aux dépens d'autruy, il apprestoit aux gens d'esprit dequoy rire à ses dépens. Car d'où est-ce qu'il a appris à faire Mandarin, & du premier ordre, le Pere Martini, qui le fut aussi peu que luy M.*** Grand Mufti de Turquie ou grand Taïapoüin de Siam?

Et puis, n'estoit-ce pas assez d'avoir

ſoûtenu ce menſonge, s'il n'en faiſoit auteurs les Jeſuites ? *Ils n'ont pas voulu*, dit-il, *que la poſterité ignoraſt que*
p. 388.
pluſieurs de leurs Peres comme Adam Schal, Martin Martini, & François Figuero, eſtoient parvenus dans la Chine au rang ſuprême de Mandarin du premier Ordre. Ils l'ont dit du Pere Adam Schall, & il eſtoit vray : Mais où trouvera-t'il qu'ils l'ayent jamais dit des deux derniers ? Qu'il nomme un Jeſuite qui ait écrit cela, ou qu'il reconnoiſſe la double impoſture à quoy il s'eſt temerairement engagé.

Certainement quand leur ſilence ne ſeroit pas en cette occaſion une preuve convaincante au regard d'un autre, elle doit l'eſtre pour luy. Car il ne doute pas que ce ne ſoit la vanité & l'ambition qui les a portez à ſe vanter de leurs Mandarinats, auſſi bien qu'à les rechercher. Comment donc peut-il accorder que trois des leurs ayent eſté élevez à cette dignité, & qu'ils ne l'ayent neanmoins publié que d'un ſeul ? Ces deux autres l'auront-ils caché par humilité ? Le P. Martini qui revint en Europe pluſieurs années aprés 1646. où l'on dit qu'il fut fait Mandarin, n'en aura-t'il rien dit, non pas

mesme à ses amis ? ou bien est-ce qu'ils auront tous conspiré à tenir secrette une chose si capable de flater leur vanité ? Si nostre auteur le peut croire, ou s'il veut bien qu'on le croye, qu'il brûle donc sa Morale pratique, & qu'il fasse pénitence des calomnies dont elle est pleine.

Mais ce n'est pas seulement à son égard, c'est à l'égard de tout le monde que le silence des Jesuites sur ce sujet doit passer pour une preuve assurée de son imposture. L'on a donné au public la traduction d'un Catalogue imprimé à la Chine, de tous ceux des leurs qui y sont entrez depuis un siecle pour prescher la Foy. Outre leurs noms, leur pays, le temps de leur arrivée & celuy de leur mort, les lieux de leurs Missions & de leur sepulture, on a eû soin d'y ajouster les marques d'estime ou de faveur que quelques-uns d'eux ont reçû des Empereurs & des Grands du Royaume.

C'est à dessein qu'on en a usé de la sorte, parce que rien n'est si propre dans la Chine pour reprimer la violence des ennemis de nostre sainte Loy, pour procurer du repos aux Fideles, & pour empescher les Magistrats de

s'opposer à la predication de l'Evangile, que de leur proposer de tels exemples, qui sont pour eux comme autant d'Edits. Et c'est par une raison toute contraire que dans ce Catalogue, qui devoit passer dans les mains des Infideles, l'on a évité à dessein de parler du nombre des Eglises qu'on a basties dans cet Empire, & des Chrestiens qu'on y a convertis : pour ne pas donner à ces peuples naturellement soupçonneux, sur tout au regard des Europeans, une occasion de s'en défier, ou à nos ennemis un pretexte d'en faire du bruit.

Cecy soit dit en passant pour servir d'éclaircissement à l'Auteur des Nouvelles de la Rep. des Lettres qui témoignoit s'étonner il y a quelques mois, en parlant de ce Catalogue, de n'y voir que les honneurs accordez à certains Jesuites de la Chine, & non pas leurs succez ou leurs travaux & leurs persecutions pour la Foy. C'est qu'il n'a point sçeû pour quel pays ny à quel dessein il avoit esté imprimé.

La Préface d'une seconde édition du Catalogue qui estoit faite avant que l'on eust veû ses Nouvelles du mois d'Octobre dernier où il parle de la pre-

miere, l'en auroit instruit : Et ce qu'on vient de dire luy fera connoistre que sa conjecture sur le silence des Jesuites au sujet du P. Martini Mandarin, n'est pas si heureuse qu'elle est spirituelle. Apparemment qu'il ne sçavoit pas combien peu il devoit compter sur l'Auteur de la Morale pratique. Voicy encore dequoy l'en convaincre.

II. III. & IV. Faussetez.

« Depuis l'entrée des Jesuites en ce Royaume jusques à l'année derniere 1648. aucun d'eux n'avoit voulu recevoir aucune charge ny office de Mandarin, quoy que les Roys de la Chine ayent voulu souvent les en gratifier, &c. Mais ils commencent à accepter la charge de Mandarin. Le Roy qui estoit à Focheu fit en l'année 1646. le P. François Figuere Mandarin du premier Ordre, comme je vous l'ay desja dit, &c.

Refutation.

Autant de lignes, autant de faussetez. 1. C'en est une de dire qu'aucun Jesuite n'avoit esté fait Mandarin avant l'année 1648. Le Pere Adam Schall l'estoit

dés le commencement de l'année 1645. qu'il fut obligé d'accepter la charge de President ou Intendant des Mathematiques. Peu importeroit qu'on sçûst en quelle année ç'a esté : mais il importe qu'on voye cette ignorance, qui rend évidente la fourbe du Garcias supposé, parce qu'elle ne peut pas convenir au vray Garcias. Car comment celuy-cy auroit-il pû ignorer jusqu'en 1648. c'est à dire aprés trois ans, ce que toute la Chine avoit sçû en moins de quinze jours dés l'entrée de 1645. en lisant le Calendrier qui se distribuë chaque année par tout le Royaume, avec le nom du Président des Mathematiques à la teste ?

2. C'est une autre fausseté qu'avant ce temps-là les Jesuites eussent refusé le Mandarinat. On pouvoit, si l'on eust voulu, dissimuler cecy ; & prenant droit sur cet aveu de leur adversaire, on luy auroit dit que si durant prés de 70 ans jusques à 1648. ils se sont défendus d'accepter aucune dignité à la Chine, c'est donc de son propre aveu une calomnie qu'il leur a fait, de dire qu'ils n'y avoient esté conduits que par l'esprit d'ambition & d'avarice.

Mais ils n'ont pas besoin du premier

de ces mensonges pour refuter le second. Il vaut mieux dire ingenûment ce qui est vray, que jusques à ce temps-là on ne leur avoit jamais parlé d'estre Mandarins, & qu'ainsi ils n'avoient pas eû lieu de le refuser. On peut bien croire qu'ils eussent esté disposez à s'en défendre, comme fit le P. Adam une année toute entiere, ainsi que nous dirons une autre fois. Mais enfin jusques là ny luy ny aucun de sa Compagnie n'avoit esté à la peine de refuser ny d'accepter un semblable honneur sous les Empereurs Chinois.

Et c'est la cause de l'extrême difference qu'on a veuë entre les progrez du Christianisme durant leur domination, & ceux qu'il a faits sous les Tartares, depuis que le credit d'un seul Jesuite à la faveur des Mathematiques, l'a mis en estat de procurer à tous les Missionnaires cette pleine liberté de prescher qu'ils n'avoient point euë jusqu'alors.

Que l'Auteur de la Morale pratique ne s'imagine pas au reste, si l'on prive aujourd'huy les Jesuites de l'honneur qu'ils pourroient tirer de ce refus qu'il leur attribuë, que ce soit afin de contredire le Theatre Jesuitique. Car soit que ce fust la vanité, comme il luy

plaiſt de le ſuppoſer, ſoit que ce fuſt quelque autre motif qui les portoit à publier leurs ſuccez de la Chine ; il eſt ſans doute que par le meſme motif ils euſſent parlé de ceux des leurs qui auroient refuſé le Mandarinat : ſur tout dans ce Catalogue, où nous avons veû qu'ils ont eu ſoin de marquer les faveurs qu'ils avoient reçuës des Empereurs.

Qu'on ne leur faſſe donc point un honneur qu'ils ne meritent pas, & dont ils n'ont que faire : mais qu'on faſſe juſtice aux impoſteurs, qui mettent dans la bouche du P. Garcias une fauſſeté qu'il n'auroit oſé avancer, quand il auroit eû intereſt de le faire, & qu'il auroit eſté aſſez méchant pour le vouloir.

3. Mais ce n'eſt rien que celle-là en comparaiſon de celle qui ſuit. *Le Roy qui eſtoit à Fochen fit en l'année 1646 le P. François Figuere grand Mandarin du premier Ordre, comme je vous l'ay desja dit.* Il faut eſtre bien ennemi de ſa propre réputation pour parler de la ſorte, ſans s'eſtre informé au moins s'il y avoit alors à la Chine un Jeſuite de ce nom. Car s'il eſt vray qu'il n'y en euſt pas, ſera-ce dire aſſez que d'appeller cela

une insigne temerité ? Or non seulement il n'y en avoit point en ce temps-là qui se nommast ainsi, mais il n'y en est jamais entré aucun, depuis qu'il y va des Jesuites. Encore une fois, ce Catalogue dont je parlois tout à l'heure en peut faire foy. Car quelle apparence que ce P. Figuere Mandarin fust le seul dont ils eussent voulu supprimer le nom ?

Le Livre au reste est publié à la Chine : il s'en est fait plusieurs éditions : Et si l'on en vouloit douter, il seroit aisé d'en sçavoir des nouvelles par Messieurs les Missionnaires François qui y sont presentement. Que l'Auteur de la Morale pratique s'adresse à eux, s'il le trouve bon, pour s'en informer : & qu'il nous dise ensuite s'il croit que le P. Garcias, supposé qu'il voulust faire Mandarin un Jesuite, auroit esté si mal avisé que d'en nommer un qu'on n'a jamais veû à la Chine ? Mais voicy bien d'autres choses sur lesquelles il n'aura besoin de consulter personne pour reconnoistre son aveuglement, en reconnoissant le vray caractere de son Auteur du Theatre Jesuitique.

V. Fausseté.

§. 9. ,, Les Peres Gaspard de Alenda & Fran-
p. 63. ,, çois de la Mere de Dieu furent visitez
,, à Fucheu (*ou plutost à Focheu*) par le
,, Provincial des Jesuites, qui leur dit
,, que le Mandarin avoit des ordres &
,, une Sentence qu'ils appellent en leur
,, langue *Champas*, pour les foüetter cruel-
,, lement, & les tenir dans une prison
,, perpetuelle: & que s'ils vouloient les
,, éviter, il leur donneroit un *Champa*
,, ou Passeport pour aller où ils vou-
,, droient. Ils ne l'accepterent pas, &
,, ainsi on les envoya à pied à plus de 400
,, lieuës, &c.

Refutation.

Combien de mensonges & d'absurditez en peu de lignes! Arrestons-nous à une seule qui montre bien clairement ce que nous cherchons. C'est de leur avoir fait dire qu'*on les envoya* de Focheu *à plus de* 400 *lieuës*. Car il ne faut que regarder la carte pour voir que de cette ville jusqu'à Macao où ils furent conduits *par le plus court chemin*, comme nous avons veû, il n'y a pas seulement

Cy-dessus p. 178.

ment 160 lieuës : & qu'il n'y en a pas mesme 100. jusques aux confins de la Province de Fokien d'où ils furent renvoyez. Quand d'autres ne le sçauroient pas, ils ne pouvoient l'ignorer eux-mesmes, qui avoient fait le chemin : & l'on se fust moqué d'eux aux Philippines & à Macao, s'ils y eussent parlé des 400 lieuës pretenduës. Ainsi ce n'est point de leurs Lettres, mais de son imagination, que l'Auteur du Theatre Jesuitique a tiré ce recit fabuleux. En voicy un tout semblable dans le mesme endroit.

VI. Fausseté.

Le P. de Moralés dans l'Information « *Ibid*
rapporte qu'estant avec un autre Reli- « *p. 64.*
gieux de son Ordre à prescher l'Evan- «
gile dans la Province de Nanquin, ils «
arriverent à un Bourg nommé *Cheng-* «
xo-hiton, distant de quatre journées de «
chemin de la Capitale de la Province. «
Il y avoit dans ce lieu quelques Chres- «
tiens qui reçurent fort bien ces Peres, «
&c. Ils dirent ensuite : Dieu nous a «
envoyé ces Religieux comme des An- «
ges du Ciel ...... Nous n'avons person- «
ne pour nous confesser : Il faut qu'ils «

„ demeurent avec nous. Le P. de Mora-
„ lés leur répondit : Vous avez eſté bapti-
„ ſez par les Jeſuites : Ils trouveroient
„ mauvais que nous demeuraſſions avec
„ vous : mais ils luy repliquerent, *Nous*
„ *écrirons au Pere de Nanquin, & il le*
„ *trouvera bon.* Ces Chreſtiens luy écri-
„ virent en effet. Mais le Jeſuite luy ré-
„ pondit qu'ils ne reçûſſent point les Re-
„ ligieux de S. Dominique ny de S. Fran-
„ çois, qu'ils les chaſſaſſent hors de leur
„ Province : & que s'ils ne vouloient pas
„ ſortir, qu'ils les emmenaſſent par force
„ juſqu'à Macao. Cet ordre eſtant venu,
„ ces pauvres gens, les larmes aux yeux,
„ mirent ces Religieux hors de leur Pro-
„ vince. Voilà ce qu'a éprouvé le P. de
„ Moralés, &c.

Refutation.

Il eſt évident que quiconque a écrit cela, ſuppoſoit que la ville de Macao eſtoit à quelques lieuës du Bourg dont il parle, ou du moins qu'elle eſtoit ſur la frontiere de la Province de Nanquin. Autrement il euſt bien veû que ce Jeſuite n'auroit pas eſté ſi extravagant que d'ordonner à de ſimples villageois de conduire par force ces Reli-

gieux jusqu'à Macao.

Mais si l'imposteur avoit consulté sa Carte, il y auroit apperçû dés la premiere veuë qu'il y a trois grandes Provinces entre Macao & celle de Nanquin, avec un espace de plus de 250. lieuës. Tellement que de commander à ces bonnes gens qu'ils emmenassent par force le Pere de Moralés *jusqu'à Macao*, c'est à peu prés comme si l'on donnoit ordre aux habitans du Bourg-la-Reine de chasser hors du Royaume quelques étrangers qui auroient logé chez eux, & de les mener eux-mesmes en exil jusqu'à Venise ou jusqu'à Hambourg. Et c'est, dit-on, le P. de Moralés qui a rapporté cela dans une information juridique avec serment sur sa foy de Prestre! Que ceux qui en ont tant pour l'Auteur du Theatre Jesuitique, le croyent s'ils peuvent.

VII. & VIII. Faussetez.

Le saint Siege fit une declaration sur « §. 15.
le sujet de la doctrine ... Cette declara- « *p.* 75.
tion est de 1645. elle fut publiée en 1647. «
à la Chine: & on a reçeû des lettres de «
1648. par lesquelles on apprend qu'ils «
continuent à faire ce qui a esté défendu «

» par le ſaint Siege; & ils ſe moquent de
» tous ceux qui condamnent leur deſ-
» obeiſſance.

Refutation.

Voicy encore deux impoſtures ſignalées de l'Auteur du Theatre, qui ne s'attendoit pas à en avoir le démenti par la lettre meſme qu'il cite, & par un Ecrivain de ſon Ordre, témoin oculaire & non ſuſpect en cette occaſion. C'eſt le P. Navarette, qui fut compagnon du P. de Moralés à ſon retour d'Europe en la Chine; & qui nous apprend qu'ils n'arriverent à Manile qu'en 1648. que le Pere de Moralés y publia pour la premiere fois le Decret de 1645. & que l'année ſuivante 1649. eſtant paſſé à Macao, il en fit autant dans la Chine. C'eſt ce que nous avons desja marqué. Voilà donc la premiere abſurdité, de dire que les Jeſuites ſont convaincus par une Lettre de 1648. d'avoir mépriſé une declaration qui ne leur fut intimée qu'en 1649.

Mais quand elle l'auroit eſté dés 1647. voicy une nouvelle fauſſeté qui n'eſt pas moins ridicule. C'eſt que dans

toute la lettre du Garcias supposé il n'y a aucun fait qui tende à prouver leur pretenduë desobeissance depuis ce temps-là, qu'il n'ait marqué luy-mesme comme estant arrivé long-temps avant 1648. Qu'on prenne la peine de lire toute sa Relation pour s'en assurer. Le vray Garcias pouvoit-il tomber dans une pareille absurdité, parlant des choses qu'il avoit veuës luy-mesme ?

IX. Fausseté.

On m'appella, dit le faux Garcias, « pour aller baptiser un Mandarin & « toute sa maison, &c. Quand je luy « demanday les portraits & les noms de « ses ancestres, il commença à se trou- « bler, & à suër du trouble où il estoit, « à cause qu'il avoit herité le Mandarinat « de ses ancestres. « *Ibid. p. 81.*

Refutation.

C'est une chose inoüie à la Chine d'avoir *herité le Mandarinat de ses ancestres.* Ce n'est pas un titre ou une simple qualité que le Mandarinat : c'est une charge & un employ, qui ne se donne ny à la naissance ny pour de

l'argent ; mais au merite personel & au service. Les enfans d'un Mandarin heritent bien des richesses de leur pere, mais non pas de leur dignité. Que si l'Empereur pour reconnoistre les services d'un Colao ou Ministre d'Etat, luy accorde quelquefois par grace de faire son fils Mandarin ; cet honneur ne passe point jusqu'à son petit fils. Et ainsi, dire qu'un homme *auroit herité le Mandarinat de ses ancestres*, c'est une ignorance qui ne convient ny à ce Chinois, ny mesme au P. Garcias, mais à un fourbe avanturier qui debite au hazard ses visions sous le nom de qui il luy plaist.

X. *Fausseté.*

Ibid. p. 8. » Aprés trois ans de séjour dans la
» Chine, dit encore ce Garcias imagi-
» naire (ce devoit estre vers l'année 1640)
» je fis un Livre que je voulois faire im-
» primer : je l'envoyay au P. Jules Aleni
» avec cinq taels d'argent, le suppliant
» de me faire la charité de le lire, de
» le corriger, & d'y mettre son ap-
» probation ; & avec cet argent d'y faire
» graver les lettres & m'en envoyer les
» planches à Fogan, &c. Il me le ren-

voya ſans m'écrire .... Le Pere Fran- «
çois Diaz vint icy : & luy, Joachin «
& moy corrigeaſmes le Livre, & il fut «
imprimé. Le P. Aleni le ſçût, & Jean «
Mio allant ſe faire examiner à Pekin, «
ce Jeſuite luy dit dans l'Egliſe de *Chin-* «
cheu (c'eſt le nom que les Eſpagnols «
ont donné à F*ocheu* ville capitale de la «
Province de Fokien) que les Peres «
Dominicains avoient fait un Livre dans «
lequel il y avoit trois erreurs ou he- «
reſies, &c. «

Refutation.

Si l'on euſt veû cela dans une Lettre du P. Garcias à Manile, où l'on ſçavoit bien la carte de la Province de Fokien, on n'auroit point douté qu'au moins l'un des deux, luy ou ce Jean Mio, n'euſt perdu l'eſprit. Car ce Proſelite eſtoit de Fogan ou des environs, ainſi qu'il paroiſt par cet endroit meſme, & par un autre du 6. paragraphe : & c'eſtoit de là qu'il partoit pour aller ſe faire examiner à Pekin. Or de dire qu'en faiſant ce voyage de Fogan à Pekin, il avoit paſſé par Chincheu, où demeuroit alors le P. Aleni, c'eſt à peu prés comme ſi l'on faiſoit aller

un homme de Lion à Paris par Montpell er ou par Marseille.

Car il ne faut que regarder la carte, pour voir que si l'on met ces trois villes sur une ligne, Pexin, Fogan & Fo-cheu, c'est Fogan qui tient le milieu, estant sur la frontiere septentrionale de la Province de Fokien ; & que la ville de Focheu est au moins de 40 lieuës plus meridionale, c'est à dire plus éloignée de Pexin, que n'est Fogan. Au lieu que suivant nostre faux Garcias il faudroit que Focheu tinst le milieu entre Fogan & Pekin, à peu prés comme Lion entre Marseille & Paris. Le vray Garcias auroit-il pû s'y tromper, ou chercher à tromper les autres ?

X I. Fausseté.

§. 16. p. 88. 89. » Je ne suis pas trop en sûreté presentement (c'est encore le Garcias supposé qui parle) car peut-estre quelque soldat de Viceroy s'avisera de me prendre en sortant de Tinteu. Le Mandarin du Bourg de Tinteu a fait afficher une ordonnance pareille à celle du Viceroy, &c.

» Et un peu aprés : On fit mourir » nostre saint Martyr (le Pere de Capillas)

parce qu'il n'estoit pas d'accord avec «
les Jesuites, comme le dit le Man- «
darin du Bourg (de Tinteu) dans une «
réponse qu'il fit par écrit à une requeste «
des Chrestiens. «

Refutation.

On ne sçauroit voir une accusation plus maligne jointe avec une plus grande absurdité, ny plus aisée à dementir que celle-là. Car suivant cette Lettre, ce fut le Mandarin du Bourg de Tinteu qui fit mourir le P. de Capillas : Et cependant il n'y a rien de si faux, puisque c'est une chose incontestable qu'il fut tué dans la ville de Fogan, & non pas à Tinteu, qui est un bourg des environs de Fonin, assez éloigné de là. On en croira bien un de ses Confreres qui a esté sur le lieu. Voicy ce qu'il en dit.

La ville de Fogan est celebre dans la « P. g.
Province de Fokien : elle a beaucoup « 340.
souffert depuis la venuë des Tartares. « 341.
Ils la prirent par deux fois, & autant «
de fois ils en furent chassez par les Chi- «
nois : mais à la troisiéme fois elle ne «
pût tenir davantage ...... Ce fut dans «
un de ces trois siéges qu'arriva le «

„ martyre du venerable Pere François
„ de Capillas, enfant de ſaint Paul de
„ Valladolid, & originaire de Villava-
„ querin des Champs. J'ay veû la place
„ où il eût la teſte coupée, & j'en ay bai-
„ ſé la terre avec reſpect.

C'eſtoit du P. Garcias luy-meſme (car il eſtoit encore en vie) que le P. Navarrete apprit cela en 1658 ou 59. arrivant à la Chine. Qu'on juge maintenant de qui peut eſtre la Lettre qui fait mourir le P. Capillas à Tinteu, & quelle doit eſtre la conſcience d'un homme qui écrit que ce ſont les Jeſuites qui luy ont cauſé la mort; que le Juge ne le voulut pas délivrer parce qu'il n'eſtoit pas des meſmes ſentimens qu'eux; & qu'un autre Juge ſon ſucceſſeur le fit décapiter, &c. Qui écrit cela, dis-je, comme ſi les Jeſuites n'euſſent pas eſté à 30 ou 40 lieuës de Fogan, où ſa mort arriva; & comme ſi ce n'euſt pas eſté à la priſe de cette Ville qu'il fut tué, apparemment par des gens qui ne ſçavoient gueres quelle difference il pouvoit y avoir entre luy & les Jeſuites, entre leurs ſentimens & les ſiens; & qui ne regardérent peut-eſtre en luy que la qualité d'ennemy, ou ſi l'on veut, celle d'étranger & de Predicateur.

Article IV.

Nouvelles preuves contre l'Auteur du Theatre Jesuitique, par les contradictions énormes & fréquentes où il est tombé en des choses de fait.

ON ne prétend pas que tous ceux qui ont lû l'*Esprit de M. Arnaud*, ou la Morale pratique des Jesuites, fussent obligez de sçavoir assez la carte & les affaires Ecclesiastiques ou profanes du Japon & de la Chine, pour estre capables d'y appercevoir toutes ces faussetez qu'on vient de voir, ou que l'on verra dans la suite.

Mais il ne faut qu'une attention mediocre pour y découvrir un caractere de mensonge, auquel personne ne sçauroit se tromper. Ce sont les contrarietez qui s'y rencontrent par tout, je ne dis pas sur des points de doctrine seulement, (cela paroistroit moins surprenant) mais sur des choses de fait, où la contradiction est une preuve incontestable de mensonge dans les témoins qu'on produit, ou plutost dans ceux qui ont emprunté leur nom, & qui les font parler, comme il leur

plaiſt. Car il ſemble que pour renverſer cette tour de la calomnie, Dieu ait voulu faire quelque choſe de ſemblable à ce qu'il fit autrefois aux ouvriers de la Tour de Babel, en jettant la confuſion & la diviſion parmy eux.

Nous avons desja veû de quelle ſorte l'Auteur du Theatre Jeſuitique ſe trouve démenti par Collado, lors meſme qu'il le prend à témoin : Nous verrons ailleurs que celuy-cy donne le démenti plus ſouvent encore & auſſi formellement à ſon prétendu Sotélo : Nous nous attacherons icy à marquer les principales contradictions du premier des trois contre luy-meſme, ſeulement dans cet extrait de ſon Livre, qui fait la premiere partie du ſecond volume de la Morale pratique des Jeſuites. Et nous prierons les Lecteurs qu'en parcourant ce qu'on en va rapporter, ils ſe repreſentent un peu quel doit eſtre l'eſprit & le cœur, je ne dis plus de l'Auteur du Theatre Jeſuitique, mais de ceux qui ont pris la peine de le traduire en François & en Flamand, & qui l'ont approuvé avec éloge, comme un ouvrage digne d'un des plus illuſtres Prélats de ce ſiécle.

I. Exemple.

Il y a environ 70. ans que les Jesuites entrerent dans la Chine pour y prescher l'Evangile, dit l'Auteur du Theatre, tout au commencement de l'Extrait dont nous parlons : & il ne s'éloigne pas de la verité. Car en remontant depuis l'année 1654. qu'il imprima son livre, jusques à 1583. que le Pere Matthieu Ricci entrant à la Chine fit à proprement parler l'ouverture de cette Mission, l'on trouve le nombre de 71. années. Mais il falloit donc que cet écrivain s'en souvinst quelque temps aprés, pour ne pas découvrir la fourberie de son prétendu Garcias, en luy faisant dire dés six ans auparavant, à sçavoir en 1648. *Les Predicateurs ont tous permission il y a* plus de quatre-vingts ans *de prescher par tout le Royaume* de la Chine. Il faudroit à ce compte-là qu'ils l'eussent euë devant l'année 1568. c'est à dire plus de quinze ans auparavant qu'il y en fust entré un seul. Ce n'est là qu'une simple contradiction : en voicy une où il y a de la malignité.

§. 1. p. 9.

§. 17. p. 96.

II. Exemple.

§. 1. pag. 10. „ Le premier Jeſuite qui entra dans la „ Chine, s'appelloit Matthieu Ricci ..... „ Un autre Jeſuite nommé Jules Aleni y „ entra quelque temps aprés : & par le „ crédit de Matthieu Ricci il s'introdui- „ ſit auprés de l'Empereur .... Ce fut „ par ce Jeſuite (Aleni) que l'idolâtrie „ & la ſuperſtition prirent de plus fortes „ racines .... Et afin qu'on voye tout „ d'un coup tout le mal que les Jeſuites „ ont fait contre la Loy de Dieu, je di- „ ray ce que *Jules Aleni & tous les autres* „ *qui ont eſté à la Chine, y ont toleré,* „ *permis, & meſme ſoutenu.*

On auroit de la peine à excuſer cecy de parachroniſme, que le P. Aleni fuſt introduit à la Cour par le crédit du P. Ricci qui eſtoit mort en 1610. trois ans avant que l'autre entraſt à la Chine. Mais ſans nous arreſter à cela, voyons la contradiction. C'eſt dans le 17. paragraphe, ou l'Auteur ſous le faux nom de Garcias parle ainſi.

pag. 91. „ Les Jeſuites qui ſont preſentement à „ la Chine (en 1648 ou 49.) ſe condui- „ ſent d'une maniére bien differente de „ leurs premiers Peres, qui y eſtoient

venus, lesquels ne permettoient point "
les sacrifices aux Anceſtres ny à *Chin-* "
hoan &c. Mais ces premiers ayant eſté "
chaſſez dans une perſecution qui s'é- "
leva, ceux qui ſont venus en ſuite, "
voulant s'y maintenir en paix, ont ou- "
vert la porte à toutes ces permiſſions "
& à bien d'autres, &c. "

On ne peut pas ſe démentir plus formellement que ſont ces deux paſſages. Dans le premier *Jules Aleni & tous les Jeſuites qui ont eſté à la Chine y ont toleré, permis & meſme ſoutenu* l'idolâtrie: dans le ſecond ce n'eſt le crime que de ceux qui y ſont entrez aprés la perſecution ou l'on chaſſa les premiers: Car pour ceux-cy ils n'avoient point eſté idolâtres.

Et ce qui eſt agréable, c'eſt que la meſme perſonne, le Pere Aleni, ſe trouve icy en meſme temps innocent & coupable. Car il n'y a point eû de perſecution à la Chine ou l'on ait fait ſortir du Royaume aucun des Jeſuites, que celle de 1616. & il n'y a que ceux qui ſont venus depuis cette perſecution, dit noſtre auteur, qui ayent permis l'idolâtrie. Or le Pere Aleni eſtoit entré dans la Chine, comme nous avons dit, trois années auparavant, à ſçavoir en

1613. Le voilà donc innocent de ce costé-là, luy qui avoit esté mis d'abord à la teste de tous les coupables.

Au reste on peut voir par l'histoire de la Chine de Sémédo, au chap. 10. de la 2. partie, qu'il n'y eût que quatre des Jesuites exilez dans la persecution dont il s'agit ; & que deux de ces quatre estant morts peu de temps aprés des mauvais traitemens qu'ils avoient soufferts dans la prison & durant le voyage, les deux autres, dont le Pere Semedo estoit un, ne tarderent pas à retourner, quoyque secrettement, dans leurs Missions. C'est donc une pure fiction que ce changement & cette difference des Jesuites devant & aprés la persecution. Mais quand il seroit vray que ce n'estoient pas les mesmes, l'Auteur du Theatre n'en seroit pas moins convaincu de contradiction & d'imposture.

III. Exemple.

Les quatorze premiers paragraphes de cet extrait du Theatre Jesuitique, roulent en partie sur cette prétenduë Information, que l'Auteur nous asseure avoir esté faite en 1633. par le

Pere François de la Mere de Dieu. Il en fait encore souvenir à la page 14. & dans la 22. il fait ainsi répondre le Pere Antoine de Sainte Marie sur la 4. demande. *Pour faire voir ce que les Chrestiens font par la permission que leur en donnent les Jesuites, je diray ce que j'ay veû moy-mesme* L'ANNE'E PASSE'E 1635. *dans un village nommé Muyang ; où je passay avec le Pere Jean-Baptiste de Moralés*, &c.

L'entendez-vous M[rs] de la Mor. pratique, que dans une information faite en 1633. ce P. Antoine de S. Marie rend témoginage d'un fait qu'il dit luy-mesme n'avoir veû qu'en l'année 1635. qu'il apelle mesme L'ANNE'E PASSE'E ? Cela vaut bien encore autant pour le moins que la prophetie de D. Jerosme de Lanuza, dont nous parlions tantost, à qui l'on fait mettre en preuve au plus tard en 1624. où il mourut, des choses qui n'arriverent au plutost que deux ans aprés. Il faut avouër qu'il n'appartient qu'à l'Auteur du Theatre Jesuitique de faire ces sortes de miracles, & qu'à celuy de la Morale pratique de les approuver. Voicy un second exemple qui approchera bien du premier.

IV. Exemple.

„ 2. Barthelemi Roboredo Procureur
„ des Jeſuites dans ces Provinces, dit-il,
p.12. „ au §. 2. répondit à ce Mémorial par
„ un autre, dans lequel, n. 15. il pré-
„ tend les juſtifier de ce reproche, en
„ diſant qu'ils ont un privilege pour ce-
là (c'eſt à dire pour diſpenſer les Neo-
phytes des Commandemens de l'Egli-
ſe.) Mais le Pere Jean de Saint Marc
„ repliqua qu'il eſtoit faux que les Je-
„ ſuites euſſent un tel privilege, parce-
„ que non ſeulement ils ne le faiſoient
„ point paroiſtre, mais de plus parce
„ qu'on avoit déclaré le contraire à Ro-
„ me, comme on peut voir dans la ré-
„ ponſe à la premiere demande des Miſ-
„ ſionnaires de la Chine à la Congrega-
„ tion *de propaganda fide.*

On a encore en manuſcrit ce Mémorial ou cette Réponſe du Pere Roboredo, qui parut ſur la fin de l'année 1638. à Manile, où eſtoit auſſi le Pere Jean de Saint Marc, qu'il y prend meſme à témoin de quelque choſe dont nous parlerons ailleurs. Sans doute que l'année ſuivante ne ſe paſſa point, que celuy-cy ne fiſt ſa replique, s'il en a

fait quelqu'une. Au moins est-il bien certain qu'il n'aura pas attendu huit ou neuf ans aprés à la faire. Comment donc y auroit-il pû citer les Réponses de la Congregation des Cardinaux sur les demandes des Missionnaires de la Chine, qui sont celles du Pere de Moralés ; puisque ces Réponses ne furent données à Rome qu'au mois de Septembre 1645. & que suivant l'Auteur du Theatre Jesuitique, elles ne furent portées aux Philippines qu'en 1647. ou plûtost, comme nous dirons ailleurs, en 1648. que le Pere de Moralés y retourna ; c'est à dire huit ou neuf ans depuis l'écrit du Pere Jean de Saint Marc ?

V. Exemple.

Le Pere François Diaz remarque, dit l'Auteur du Theatre, *qu'il ne seroit pas bien-seant aux Jesuites qui sont vestus de riches étofes de soye, qui sont portez dans des chaises magnifiques, qui font bonne chere, & qui n'ont aucune marque de gens qui portent la Croix, de prescher J. C. pauvre, nud, crucifié &c.* §. 9. p. 55.

Pour soûtenir ce mensonge l'Auteur du Theatre devoit donc effacer un

conte assez bizarre qu'il venoit de faire une page auparavant sous le nom du Pere Jean Baptiste de Moralés. C'est *qu'estant à Focheu* (j'ay désja dit que c'estoit la Capitale de la Province de Fokien) *il vit que les Jesuites avoient dans une chambre haute de leur logis, où est la huche à paistrir le pain, dans une petite Salle où ils mangent, une image de Jesus-Christ crucifié, dans un coin, couverte d'un rideau : Et qu'en trois jours qu'il y fut, il ne vit aucun Jesuite ny autre personne de la maison aller prier ou se mettre à genoux devant cette Image, &c.*

Que n'auroit-on point à dire sur les bassesses & mesme sur les contradictions de cette ridicule histoire ? Mais je laisse tout cela pour m'arrester à une seule reflexion qui fait à mon dessein. C'est qu'au travers de tant de mensonges & de pauvretez, l'Auteur n'a pas pris garde qu'il laissoit entrevoir une verité qui le convaincroit de calomnie. Car si dans la Capitale d'une grande Province, où les Jesuites estoient dés-lors mieux établis qu'en aucune de la Chine, ils estoient si mal logez que d'avoir un mesme lieu pour chambre & pour Salle à manger, & d'y

laisser encore une huche à paistrir le pain, sans doute parce qu'ils n'avoient pû la placer ailleurs : n'est-ce pas une absurdité de dire une page aprés, qu'ils n'ont aucune marque de gens qui preschent Jesus-Christ pauvre & nud ? Un logement & un ameublement tel que celuy-là s'accorde-t'il bien avec ce qu'on nous raconte de leur bonne chere, de ces riches étofes dont ils sont vestus, des chaises magnifiques dans lesquelles ils se font porter, & de ces festins où le Pere Martini avoit ordinairement trois Vice-Roys à sa table ? N'eust-il pas fait beau voir un Mandarin du premier ordre, tel qu'on nous dit qu'il estoit, donner à manger à trois Vice-Roys dans une Salle si bien ornée ? Mais plûtost qui pourroit souffrir le mépris étrange que fait de ses lecteurs, un écrivain qui se promet de leur faire croire des fables si mal digérées ?

VI. Exemple.

Je ne sçay comment il ne s'est pas encore apperçû qu'il ne faudroit que cette mesme histoire pour le convaincre d'une nouvelle contradiction. Le

Pere de Moralés, dit-il, *aſſûre qu'en trois jours qu'il y fut* (dans la maiſon des Jeſuites de Focheu) *il ne vit aucun Jeſuite ny autre perſonne de la maiſon aller prier Dieu devant cette image.* Cela ſuppoſe évidemment que ce Miſſionnaire logea pour le moins durant tout ce temps-là chez eux, autrement il n'auroit pas pû remarquer ce qu'on vient de dire. A quoy penſoit donc l'Auteur du Theatre Jeſuitique, quelques pages aprés, §. 2. de luy attribuër ce menſonge, que les Jeſuites avoient *ordonné entr'eux qu'aucun Religieux ne fuſt reçû dans leurs Egliſes ny dans leurs maiſons ?* Veut-il que l'on croye le Pere de Moralés capable d'atteſter avec ſerment une choſe ſi ſcandaleuſe, dans la meſme Information où il paroiſt qu'il ſçavoit le contraire par ſa propre experience ? Non aſſurément, cela n'eſt point du Pere Moralés, ce n'eſt que de l'Auteur du Theatre Jeſuitique. Et il ne faut pas s'en étonner, puis qu'il ne s'eſt pas ſouvenu non plus d'avoir raconté un peu plus haut, §. 8. que deux Peres de l'Ordre de ſaint François eſtant allez à Pequin, *les PP. Jeſuites les menerent à une Egliſe qu'ils avoient hors de la ville à*

pag. 60.
pag. 45.

une maison de campagne, & qu'ils y furent dix à douze jours. Mais il nous faudra revenir une autrefois sur cette matiére, & il nous en reste encore beaucoup d'ailleurs.

VII. Exemple.

Le Pere Jean Garcias Dominicain, dit nostre auteur, *mande dans une lettre à son Provincial que le Vice-Roy Heu ayant pris Fonin, envoya querir les femmes Chrestiennes, & estant devenu amoureux d'une nommée Bibienne, il la maltraita beaucoup, parce qu'elle ne voulut pas condescendre à sa passion, &c.* Si cela est vray ou non, c'est ce qu'il n'est pas besoin d'examiner : mais l'Auteur a malfait de ne s'en pas souvenir dans un autre endroit où il en avoit besoin. « Les infideles, dit-il, vers la fin de « cette Lettre, & les Chrestiens baptisez « par les Jesuites répondent qu'ils nous « persecutent parce que nous ne sommes « pas comme les Jesuites, qui souffrent « & approuvent leurs anciennes coustu- « mes ; au lieu que nous autres sommes « des miserables, des heretiques &c, « qui mettons le trouble par tout, en « enseignant de garder la chasteté : que

§. 15. pag. 75.

§ 17. p. 96.

„ nous enſorcelons les femmes pour les „ empeſcher de rendre à leurs maris ce „ qu'elles leurs doivent : comme l'écri- „ voit le Vice-Roy dans ſa Lettre, nous „ appellant Sorciers, parceque *Bibienne* „ *qui avoit eſté ſa concubine*, ne vouloit „ plus avoir de commerce avec luy de- „ puis qu'elle avoit eſté baptiſée, &c.

Peut-on voir une plus abominable calomnie que celle-là, ſoit contre ces Chreſtiens, ſoit contre leurs inſtructeurs ? Car on voit bien que c'eſt ſur ceux-cy que l'Auteur a prétendu la faire retomber. Mais la Providence eſt admirable, qui permet que l'antidote ſe trouve au meſme lieu que le poiſon. Je veux dire que l'impoſteur a meſlé icy ſans y penſer dequoy le convaincre de fourberie, en confrontant ce paſſage avec le précedent.

Le Vice-Roy, diſoit-il-là, *ayant pris Fonin, envoya querir les femmes Chreſtiennes, & eſtant devenu amoureux d'une d'elles, nommée Bibienne, il la maltraita beaucoup parce qu'elle ne voulut pas condeſcendre à ſa paſſion.* Elle eſtoit donc Chreſtienne, avant qu'il en devint amoureux, & elle ne condeſcendit point à ſa paſſion. Icy tout au contraire il en eſtoit devenu amoureux, & elle

elle avoit esté sa concubine avant que d'estre Chrestienne. *Le Vice-Roy nous appella Sorciers*, dit-il, *parce que Bibienne* sa concubine *ne vouloit plus avoir de commerce avec luy* depuis qu'elle avoit esté baptisée. Au reste que ce soit l'un ou l'autre de ces faits-là qui soit faux (si ce n'est plûtost qu'ils le soient tous deux) on s'en met fort peu en peine. Il suffit de voir qu'il y a du mensonge de part ou d'autre, & qu'il est impossible que ce mensonge là soit du Pere Garcias, qui devoit estre témoin oculaire de ce qui s'estoit passé sur ce sujet.

VIII. Exemple.

L'Auteur du Theatre Jesuitique ne §. 15.
s'est pas contenté de le faire paroistre p. 83.
un fort méchant homme, il semble 84.
avoir pris à tasche de luy faire dire des choses ridicules. Qu'y a-t'il par exemple qui le soit plus que cecy? *Dans une autre occasion*, dit sa lettre prétenduë, *nous eusmes besoin de quelques livres pour ceux qui se vouloient faire baptiser, & pour distribuër aux Chrestiens de Focheu.* Cela signifie qu'il estoit à Focheu, puis qu'il y faisoit venir

des livres pour diſtribuër aux Chrétiens.
J'écrivis, ajouſte le prétendu Garcias, une Lettre au Pere Jeſuite, & luy envoyay avec quelque argent par des gens de lettres Chreſtiens, qui alloient ſe faire examiner; le ſuppliant qu'il nous fiſt la grace de nous envoyer pour cet argent tels & tels livres, &c. Cecy ſuppoſe que le Pere Jeſuite n'eſtoit pas luy-meſme à Focheu, puiſque ces gens de Lettres en partoient pour l'aller trouver bien loin-de-là. Mais quelques lignes aprés c'eſt tout le contraire. Ce n'eſt plus le Pere Garcias, mais le Jeſuite qui demeure à Focheu, ou ces gens de Lettres le vont chercher. Le Jeſuite *qui ſe nommoit le Pere Canabari*, dit la Lettre, *répondit que ſon Viſiteur luy avoit défendu de donner ces livres &c. Les Ecoliers* revinrent de Focheu *tout ſcandaliſez &c... Un an aprés nous ſçuſmes que le Pere Jeſuite* de Focheu *n'avoit point dit la Meſſe au jour d'une grande Feſte, où s'eſtoient trouvez pluſieurs Chreſtiens de ce lieu cy* (c'eſt de Tinteu ou de Moyan) *parce qu'il n'avoit pas de vin d'Eſpagne : Et ſans qu'il nous en demandaſt, nous luy envoyaſmes par un homme exprés &c.* Ne faudroit-il pas que le Pere Garcias euſt eû l'eſprit

renversé, si c'estoit luy qui eust écrit que ces deputez partoient de Focheu pour aller à Focheu mesme porter ses Lettres; & que sans estre sortis du lieu où ils estoient, ils venoient de bien loin luy rapporter la réponse du Jesuite aussi demeurant à Focheu? Mais plûtost ne faut-il pas dire que la teste tournoit & à l'Auteur du Theatre Jesuitique en écrivant de telles extravagances, & à celuy de la Morale pratique en les approuvant?

Ce ne seroit jamais fait si l'on vouloit récüeillir tous les endroits semblables à ceux qu'on vient de voir. Mais je suis asseuré que l'on me sçauroit mauvais gré si je ne m'estois arresté sur une de ses remarques, tant elle fournit d'excellentes preuves pour le sujet que je traite.

IX. Exemple.

La seconde remarque, dit ce Garcias supposé, est que depuis leur entrée en ce Royaume, jusqu'à l'année derniere 1648. aucun d'eux (des Jesuites) n'avoit voulu recevoir aucune charge ny office de Mandarin: quoyque les Roys de la Chine ayent voulu

“ § 17.
“ p. 92

„ ſouvent les en gratifier &c...... Mais
„ ils commencent à accepter la charge
„ de Mandarin. Le Roy qui eſtoit à
„ Focheu fit en l'année 1646. le Pere
„ François Figuere grand Mandarin du
„ premier ordre, comme je vous l'ay
„ désja dit. Je vis en 1647. le Livre où
„ ſont les noms de tous les Mandarins
„ du Royaume établis par le Roy Tar-
„ tare. Et le Pere Jean Adam Jeſuite
„ eſtoit de ce nombre, avec le titre de
„ Maiſtre du Roy & de Mandarin de ſon
„ Conſeil d'Etat.

J'ay remarqué ailleurs quelques-unes des fauſſetez de ce récit : Mais je n'ay égard preſentement qu'à celles qui ſe trouvent réfutées dans l'endroit meſme ou dans le reſte de la relation.

La premiére qui ſaute aux yeux, eſt un anachroniſme ridicule. La Lettre de ce Pere Garcias, ſelon le Theatre Jeſuitique, eſt datée du mois de Sep-
p. 75. tembre 1648. Et néanmoins voilà que l'Auteur y parle comme s'il n'écrivoit qu'en 1649. une année aprés. *Aucun d'eux*, dit-il, *n'avoit voulu recevoir aucune charge ny office de Mandarin juſqu'à l'année derniere* 1648. Ne croiroit-on pas que le Pere Garcias euſt écrit cela en dormant, s'il l'avoit écrit ?

X. & XI. Exemples.

On croira peut-estre pouvoir excuser l'Auteur du Theatre en disant qu'il se peut faire que ce soit là une erreur de chiffre, qui se doive attribuër aux imprimeurs ou bien aux copistes. Mais pourquoy voudroit-on qu'il n'eust pas esté capable de laisser passer cette contradiction, puisque dans ce mesme endroit il est tombé en deux autres encore plus grossieres, seulement d'une periode à l'autre? S'attendroit-on qu'il eust sçû accorder le milieu de sa lettre avec la datte qu'il a marquée au commencement ou à la fin, s'il n'a pas sçeû accorder ensemble deux periodes qui se suivent immediatement? Car selon luy *jusques à l'année derniere* 1648. aucun des Jesuites n'avoit voulu recevoir aucune charge &c. Cependant à sept ou huit lignes de-là, *le Roy*, dit-il, *qui estoit à Focheu, fit en* 1646. *le Pere François Figuere grand Mandarin* (premiere contradiction:) *Je vis en* 1647. *le Livre où sont les noms de tous les Mandarins du Royaume: & le Pere Jean Adam estoit de ce nombre*: nouvelle contradiction. Voilà parler sans

déguiſement, & ſe contredire ſans aucun détour.

Ne faut-il pas avouër qu'on eſt obligé au Moraliſte d'avoir bien voulu traduire fidelement tout cet endroit tel qu'il eſtoit dans l'original ? Peut-eſtre qu'il s'en ſçaura déſormais un peu mauvais gré : Mais le mal eſt fait & il n'y a plus de remede.

Ce n'eſt pas la peine de s'amuſer deſormais à de nouveaux exemples. En voila aſſez pour le deſſein qu'on s'eſt propoſé ; & il eſt temps de finir cet article, quand nous aurons fait ſeulement une reflexion au ſujet de ces Meſſieurs les faiſeurs de Morale pratique. C'eſt que ſi l'on a ſujet, comme on en a certainement, de loüer la fidelité avec laquelle ils nous ont laiſſé en leur entier les endroits marquez juſqu'icy, ſans les avoir ny changez ny retranchez ; le public pourra bien n'avoir pas une opinion ſi avantageuſe de leur jugement. Car enfin ou bien ils ne ſe ſont point apperçûs de tant de beveuës ſi groſſieres, ou bien ils n'ont pas préveû la conſequence qu'on en pouvoit tirer contre eux, autant que contre leur auteur du Theatre Jeſuitique. L'un & l'autre eſt également

contraire à cette haute réputation qu'ils ne croyent pas qu'on leur puisse disputer.

Au reste il est bien plus probable que ç'a esté faute de réflexion qu'ils se sont engagez dans ce précipice, & si l'on vouloit expliquer de quelle maniere ils y sont tombez, on ne sçauroit le marquer mieux que par leurs propres paroles dans un autre ouvrage, qui ne peuvent estre plus vrayes que dans cette occasion : à sçavoir que *c'est l'ordinaire des calomniateurs de considerer davantage ce qui peut nuire à la réputation de leurs adversaires, que ce qui peut estre avancé avec quelque sorte de couleur.* Ce n'a jamais esté que cela qui leur a fait tant estimer le Theatre Jesuitique, jusques à croire que M. l'Evesque de Malaga se pouvoit faire honneur d'en estre l'auteur; sans doute parce qu'ils se seroient fait honneur eux-mesmes de l'avoir composé. Mais ils n'ont pas pris garde qu'ils n'auroient pû mieux vanger que par-là, ceux de qui ils ont prétendu ruiner la reputation. Car quel plus grand plaisir leur pouvoit faire l'Auteur de la Morale pratique, que de prendre sur luy toutes ces extravagances du Thea-

Nouv. Def. 1. part. p. 447.

tre Jeſuitique, en ſe faiſant l'approbateur & le panegyriſte tant de l'ouvrage que de l'Auteur?

Nous allons voir s'il a eſté plus heureux au regard des autres piéces de ſon Récüeil.

CHAPITRE VI.

De la Lettre prétenduë de M. l'Eveſque d'Angelopolis. Impoſture de cette Satyre découverte & refutée par luy-meſme. Exemples inſignes de mauvaiſe foy dans ceux qui l'ont ſoutenuë contre la verité de ce qu'ils ſçavoient.

ON a veû juſqu'icy en France deux Lettres ſous le nom de M. de Palafox, Eveſque autrefois d'Angelopolis au Mexique, & enſuite d'Oſme en Eſpagne. L'une qui parut premierement en noſtre langue vers la fin de 16 8. & que le Sieur de ſaint Amour a donnée depuis en latin dans ſon Journal: l'autre, qui vient d'eſtre inſérée dans le 2. volume de la Morale pratique.

Il n'y a que la premiere dont M. Jurieu ſe ſoit ſervi, parce qu'il y eſt par-

lé des nouveaux Chreſtiens de la Chine. Et c'eſt par cette raiſon que nous ne dirons rien icy de la 2. où il ne s'agit point de l'intereſt général du party Catholique, mais ſeulement d'un demeſlé particulier des Jeſuites avec ce Prélat.

L'on n'eût pas plutoſt produit la premiére que le Pere Annat fit une réponſe, dans laquelle il déclara d'abord que ſi ceux qui la publioient en François n'en faiſoient voir *le Latin authentique*, on ſeroit en droit de la regarder comme une piéce ou ſuppoſée ou falſifiée par les ennemis des Jeſuites. Et certainement il avoit raiſon de ſe défier de leur bonne foy, aprés ce qu'ils venoient de faire au ſujet du Bref d'Innocent X. imprimé au bout de leur Lettre. Car il les convainquoit de l'avoir honteuſement falſifié en trois endroits, ou l'on auroit veû ſans cela & un éloge tres-honorable des Jeſuites en général, & en particulier dequoy juſtifier ceux de la ville d'Angelopolis accuſez par l'Eveſque. Des gens qui en uſoient ainſi au regard des Actes meſmes dont on avoit les originaux, que ne pouvoit-on pas penſer qu'ils euſſent fait au regard d'une piéce dont

il ne paroiſſoit n'y original n'y copie authentique ?

Mais ſans inſiſter autrement là-deſſus, le Pere Annat fit voir enſuite par des preuves évidentes. 1. Que l'Auteur de la Lettre, tout envenimé qu'il eſtoit contr'eux, en avoit dit néanmoins plus qu'il ne falloit, pour les juſtifier & pour ſe détruire luy-meſme, ſoit par les contradictions groſſiéres & frequentes ou il eſtoit tombé, ſoit par les veritez qui luy eſtoient échapées malgré luy, & ſans y penſer. 2. Que le Bref d'Innocent X. à l'Eveſque d'Angelopolis eſtoit une apologie plus que ſuffiſante contre les calomnies de la Lettre: & qu'il falloit que ceux qui la débitoient, euſſent perdu l'eſprit, pour aſſûrer, comme ils faiſoient, que ce Bref qui parle d'une maniére ſi avantageuſe des Jeſuites, eſtoit une confirmation de toutes les infamies qu'elle publioit de leur Societé.

Il paroiſt aſſez que ceux contre qui le Pere Annat écrivoit, ne trouvérent rien pour réfuter ny l'un ny l'autre de ces articles. Car l'Auteur du 9. Ecrit ſous le nom de quelques Curez, c'eſt à dire noſtre Moraliſte ou quelqu'un de ſes amis, ſe croyant obli-

gé de soûtenir cette Lettre, il se garda bien de toucher à aucun de ces deux points : & jamais ny luy ny personne n'a osé l'entreprendre depuis. Tout ce qu'il put faire, ce fut de s'attacher à ce qu'il appelloit inscription en faux ; dont il sçavoit bien néanmoins que le Pere Annat ne faisoit pas le fort de sa réponse. Car il n'en avoit parlé qu'en passant & en peu de lignes, parce qu'il avoit d'ailleurs assez dequoy réfuter la Lettre, qui que ce soit qui en fust l'Auteur. Et c'est en quoy l'on imiteroit encore aujourd'huy ce Pere, s'il n'estoit question que de l'honneur des Jesuites ; puis qu'il est à couvert de ce costé-là par bien des raisons.

1. En premier lieu les Actes mesme du procez avec la Sentence definitive de la Congregation des Cardinaux, imprimez à Rome de l'imprimerie de la Chambre Apostolique, & inserez depuis dans le Bullaire de Lion, détruisent manifestement les faits scandaleux qui sont imputez aux Jesuites dans la Lettre. Car on voit par le procez d'un costé que la pluspart de ces faits bien loin d'avoir esté prouvez, n'y ont pas mesme esté alleguez par l'Evesque d'Angelopolis : & de l'autre

que de tous ceux qu'il avoit alleguez peut-estre sur le rapport d'autruy, il n'en put jamais verifier un seul durant l'espace de six années que la cause fut agitée à Rome dans plusieurs assemblées & par une infinité d'écritures.

D'où il arriva que dans le Décret qui mit fin à cette affaire, & qui se trouve dans le Bullaire à l'endroit que nous venons de marquer, on fit défense à l'Evesque de traiter aucun Jesuite d'excommunié au sujet de ce qui s'estoit passé; & qu'on luy enjoignit de donner à leurs Superieurs, mais de bouche seulement & en particulier sans aucune formalité, le pouvoir d'absoudre leurs sujets des censures qu'il avoit portées, au cas que quelques-uns d'eux craignissent de les avoir encouruës; ce qu'on remettoit au jugement de leur propre conscience: luy recommandant au reste de tenir mesme secret cet ordre de la Sacrée Congregation. Tant elle estoit persuadée qu'il n'avoit verifié aucun des faits dont il les accusoit.

2. En second lieu le Bref mesme d'Innocent X. en 1648. quoy que favorable d'ailleurs à quelques-unes des prétentions de ce Prélat, est une réfuta-

tion authentique de ce qu'il y a de plus odieux dans la Lettre contre les Jesuites. Car elle les dépeint comme la peste du genre humain, & l'on y veut persuader serieusement au Pape que le seul moyen de garantir l'Eglise des maux qu'ils luy causent, c'est d'aneantir leur Compagnie. Mais le Bref tout au contraire exhorte M. d'Angelopolis de cherir la Societé comme un Ordre qui a travaillé & qui travaille sans relasche & si utilement dans l'Eglise de Dieu : *Seriò in Domino hortatur ac monet Episcopum ut ... erga Societatem JESV, quæ laudabili suo instituto in Ecclesia Dei tam fructuosè* LABORAVIT AC SINE INTERMISSIONE LABORAT, *paterno se gerat affectu.* Pouvoient-ils souhaiter une meilleure apologie que celle-là ?

Leurs ennemis le comprîrent aussi fort bien. Mais par une adresse digne d'eux, afin d'empescher qu'on ne remarquast une clause si favorable aux Jesuites, ils aimerent mieux falsifier le Bref que d'y laisser voir leur propre condamnation. Car au lieu de ces paroles, *quæ laboravit ac sine intermissione* LABORAT ; qui a travaillé & qui travaille encore sans relasche ; ils juge-

rent à propos de traduire par un contre-sens ridicule, *qui a travaillé & qui travailloit sans relasche.* Comme si cela eust esté dit par rapport à un temps passé, & non par rapport au temps mesme que le Bref fut expédié. Telle est la sincerité ordinaire de ces Messieurs.

Il est vray que dans le Bullaire imprimé à Lion en 1655. on lit *laborabat*, & non pas *laborat*. Mais bien loin qu'ils puissent excuser là-dessus leur mauvaise foy, c'en est peut-estre une nouvelle preuve. Car ils assurent eux-mesmes qu'ils avoient fait leur traduction sur un exemplaire du Bref imprimé à Rome. Or dans cet Imprimé il y a *laborat*, elle travaille, & non pas *laborabat*, elle travailloit. Au lieu donc de pouvoir dire que c'est l'édition de Lion qui les a trompez, seroit-ce un soupçon fort mal fondé, si l'on vouloit penser que ceux qui ont ainsi falsifié le Bref en le traduisant, pourroient bien encore par un semblable interest avoir pris soin de faire glisser la mesme falsification dans l'impression du texte?

3. En troisiéme lieu la Lettre est pleine d'accusations dont M. de Palafox connoissoit parfaitement la fausseté,

C'est ce qu'on verra par les propres témoignages de ce Prélat qui seront rapportez dans la suite. Elles ne sçauroient donc venir de luy qu'il ne se trouvast coupable d'imposture, & par là indigne d'estre écouté : bien loin que les Jesuites demeurassent convaincus de ce qu'on leur a imposé.

4. Enfin quand il seroit aussi vray que la Lettre est de M. de Palafox, qu'il est vray qu'elle n'en est pas, les sentimens qu'il a fait paroistre pour les Jesuites dans les dernieres années de sa vie, & la maniére dont il a condamné le procedé qu'il avoit tenu dans l'affaire d'Angelopolis, passeroient toûjours pour une retractation assez expresse de ce qu'il auroit avancé contre eux. Car non seulement dans ses *Directions Pastorales* qu'il écrivit estant au Mexique, il donne ce conseil aux Evesques, de se servir sur tout des Jesuites, *dont le sçavoir*, dit-il, *la perfection & le caractere de leur Institut, est un des secours les plus efficaces & les plus avantageux que les Prélats puissent avoir pour s'acquiter des grandes & importantes obligations de leur état* : Mais au plus fort de ses contestations avec les Jesuites du Mexique en 1652. dans la Préface

1. Part. ch. 6. n. 4.

d'un gros volume qu'il imprimoit contre eux, voicy ce qu'il leur faisoit la justice de publier à l'honneur de la Societé.

Defens. Canonic. Pref. p. 12. » C'est, disoit-il, en parlant au Roy » d'Espagne, un Ordre admirable, sça- » vant, utile, saint, digne en un mot » de la protection particuliére non seu- » lement de V. M. mais encore des Pré- » lats de l'Eglise. Il y a plus de cent » ans que ces Peres sont d'utiles ouvriers » pour les Evesques & pour le Clergé, » & que par des services signalez ils » éclatent parmy les autres Religions, » sinon en les surpassant, du moins en les » égalant, & en s'aquittant du glo- » rieux employ de leur sainte profession.

Un homme que la force de la verité obligeoit à parler ainsi dans le temps mesme qu'il estoit le plus animé contre les Jesuites, & dans un ouvrage où il les maltraite de tout son pouvoir: que peut-on croire qu'il aura fait aprés que le temps eût donné loisir à la passion de se calmer; & que suivant l'avis de la sacrée Congregation, elle luy eût laissé reprendre les premiers sentimens de bien-veillance qu'il avoit eû pour eux?

C'est aussi ce qu'on voit dans plu-

ſieurs des dernieres lettres de ce Prélat qu'on garde encore, & qui ont eſté données au public par le P. de Henao, & quelques-unes par M. l'Abbé Pellicot. Car elles ſont pleines de marques d'eſtime & de tendreſſe, non ſeulement pour des * particuliers à qui il écrivoit, mais pour toute leur Société. Que l'Auteur de la Morale pratique en diſe autant une fois en ſa vie dans quelqu'un de ſes Livres que M. de Palafox. Il peut s'aſſurer qu'on prendra cela pour un deſaveu de tout ce que la Lettre dit de plus deſavantageux aux Jeſuites, & qu'on ne croira plus qu'il les regarde ny comme des hérétiques, ny comme des gens d'une Morale corrompuë & d'une vie dereglée.

On ne doutera point non plus qu'il ne condamne ſa propre conduite à leur égard, ſi jamais il a le courage de s'en expliquer comme a fait M. de Palafox ſur celle qu'il avoit euë dans ce fameux démeſlé avec les Jeſuites & les autres Religieux de ſon Eveſché. Car voicy de quelle maniére il s'eſt fait juſtice à luy meſme dans ſes Remarques ſur la derniere des Lettres de ſainte Thereſe *n.* 55.

** Il y en a cinq au R. P. Tyrſe Gonzales, aujourd'huy Général de la Compagnie.*

Aprés avoir dit que souvent il se presente à nous mille raisons pour justifier nostre procedé qui ont une apparence de pieté, & qui ne sont qu'orgueil dans le fond : *C'est ce qui nous arrive à tous momens*, dit-il : *du moins je l'experimente tous les jours en moy-mesme, & je l'ay éprouvé sur tout en une occasion. Car il n'importe pas que je l'avouë icy publiquement, puis que j'ay peché à la veuë de tout le monde. Il m'arriva donc en un sujet de cette nature, que je trouvois quelques raisons pour m'opposer à une certaine affaire* (c'est à dire pour empescher les Jesuites & les autres Religieux de continuer dans leurs emplois, & de joüir de leurs Privilêges, de la maniere qu'ils avoient fait sous les Evesques ses Prédecesseurs.) *Les raisons me sembloient bonnes & saintes, mais elles venoient effectivement d'un esprit vain & superbe. Car je reconnus dans la suite, estant éclairé de la lumiere du Ciel, que ce qui m'avoit paru estre de Dieu, estoit entierement contraire au service de Dieu, & n'estoit l'effet que de mon amour propre, de ma passion, de mon orgueil, de ma vanité & de ma présomption.*

C'est ainsi que Monsieur de Palafox

eût le courage de faire une confession publique de sa faute. Pluſt à Dieu que ceux qui ſe ſont fait honneur d'imiter ſes emportemens, & d'aller meſme au delà, n'euſſent point de honte d'imiter auſſi ſa pénitence !

Au reſte ce n'eſt pas une nouvelle obſervation que celle que nous venons de faire. Il y a plus de vingt-cinq ans que Mr l'Abbé Pellicot, qui a traduit les Remarques de M. de Palafox premiérement ſur les Lettres, & puis ſur les Avis de ſainte Thereſe, ayant mis au devant des Avis un éloge abregé de cet Eveſque, il crut ne pouvoir pas mieux l'excuſer ſur ce qui regarde les affaires du Mexique, qu'en rapportant le paſſage des Remarques qu'on vient de voir : *par lequel ce Prélat*, dit-il, *touché d'un veritable repentir de tout ce qui s'eſtoit paſſé, fit une retractation de tout ce qu'il avoit dit, fait, & écrit contre ſes Parties, & particuliérement contre un Ordre des plus celebres de l'Egliſe de Dieu.* P. 18.

Comment donc l'Auteur de la Morale pratique ne s'eſt-il point apperçû que la Lettre de M. d'Angelopolis, vraye ou ſuppoſée, ne ſçauroit plus faire de tort aux Jeſuites ? N'eſt-ce pas

plutoſt à ceux qui s'en font les approbateurs qu'elle peut nuire, aprés que cet Eveſque l'a ainſi condamnée, au moins tacitement, & par ſes écrits & par ſa conduite?

Quant à ce qu'elle raconte au deſavantage des Miſſionnaires & des Néophytes de la Chine, on en voit desja ſi bien la fauſſeté, & elle ſe rendra encore ſi manifeſte dans la ſuite, que s'il eſtoit vray que M. d'Angelopolis fuſt auteur de la Lettre, il n'y auroit que ſa réputation qui en pourroit ſouffrir. Mais on ſe trouve engagé par trois conſidérations à prouver icy l'impoſture de cette fameuſe Lettre.

1. Pour rendre juſtice à la mémoire de ce Prélat, illuſtre par ſon ſçavoir & par ſon zele, quoy qu'il ne l'euſt pas toûjours aſſez reglé, ainſi qu'il a reconnu depuis.

2. Pour oſter aux hérétiques le prétexte ou d'abuſer icy de ſon nom, ou de décrier ſes ouvrages de pieté qui édifient l'Egliſe.

3. Pour donner une preuve ſans replique de la mauvaiſe foy de ceux qui luy ont ſuppoſé une piéce dont ils ſentoient bien la fauſſeté; & de l'injuſtice avec laquelle le Moraliſte a entrepris

à l'occasion de cette Lettre, de deshonorer par de nouveaux outrages un homme aussi distingué par son merite & par sa pieté que l'estoit le P. Annat; en le traitant icy comme un miserable, qui n'auroit eû ny lumiere, ny honneur, ny conscience.

C'est sur quoy nous allons faire deux choses. 1. Nous montrerons que ny le Moraliste ny ses amis n'ont eû aucune des preuves positives qu'ils auroient dû avoir pour attribuer la Lettre à M. de Palafox; & que pour celles qu'ils ont apportées, ils sçavoient tres-bien qu'elles estoient fausses. 2. Nous ferons voir qu'il y avoit plusieurs raisons positives tres-manifestes du contraire qui ont dû leur estre connuës, & dont quelques-unes l'ont esté effectivement.

ARTICLE I.

Argumens négatifs qui prouvent que la Lettre à Innocent X. est faussement attribuée à M. l'Evesque d'Angelopolis.

1. ON ne sçauroit mieux commencer que par faire reflexion sur un ri-

P. 111. dicule raisonnement de ce neuviéme
„ Ecrit duquel nous avons parlé. On
„ trouve étrange, disoit l'Auteur au P.
„ Annat, qu'ayant tant d'interest de dé-
„ truire cette Lettre, au lieu de vous
„ amuser à de si foibles raisonnemens,
„ vous n'ayez pas eu recours à une voye
„ naturelle, qui estoit de tirer un des-
„ aveu de cet Evesque mesme, qui (se-
„ lon que vous nous l'apprenez) est main-
„ tenant en Espagne où le Roy Catholi-
„ que luy a donné un autre Evesché. Il
„ n'y avoit rien de plus facile que d'en
„ écrire à vos PP. en Espagne, afin qu'ils
„ obtinssent une declaration de ce Prélat
„ qu'il n'a jamais écrit cette Lettre au
„ Pape Innocent X. & que tous les faits
„ qui y sont rapportez sont faux ou in-
„ ventez à plaisir, &c. Vous paroissez
„ donc mal fondez dans cette accusation
„ de faux.

Qui n'admirera l'égarement d'esprit de ce discoureur ? C'estoient les ennemis des Jesuites qui produisoient contre eux un libelle diffamatoire sous le nom d'un Evesque, sans faire voir ny d'original, ny de copie authentique, & sans donner la moindre preuve de ce qu'ils avançoient. Le P. Annat demande qu'ils declarent d'où ils l'ont

prise, & qu'ils en donnent des témoignages legitimes. Quand leur fidelité n'auroit pas esté suspecte d'ailleurs, à qui estoit-ce de chercher des preuves? à eux qui donnoient cette lettre pour veritable, ou au P. Annat qui la révoquoit en doute? Les loix & le bon sens n'apprennent-ils pas que l'obligation de prouver est du costé de l'accusateur & non de l'accusé?

Comment donc cet avanturier auteur du neuviéme Ecrit ne voyoit-il pas que, pour le confondre, l'on n'avoit qu'à tourner contre luy son propre raisonnement, & à luy dire : Que s'il estoit necessaire d'avoir recours à M. de Palafox pour s'éclaircir de la verité, cette obligation tomboit sur ceux qui sans aucune preuve luy avoient attribué la Lettre; & non pas sur ceux qui leur contestoient le fait, &c.? Qu'eust repliqué nostre Moraliste à un tel argument, ou qu'auroit-il à y repliquer encore aujourd'huy?

Cecy me fait souvenir d'un paralogisme tout pareil du nouveau libelle intitulé, *Abregé de l'histoire de la Congregation de Auxiliis*, qui est un méchant petit Roman écrit sur des Mémoires tout semblables à ceux de la

Morale pratique. Voicy le fait dont je parle.

Il y a ſept ou huit ans que quelques Docteurs de Louvain revenant de Rome ſe vantérent dans une Relation qu'ils firent, qu'ayant preſenté au ſaint Pere un écrit contenant la Cenſure de Louvain & celle de Doüay contre Leſſius, qui furent ſupprimées par l'ordre de Sixte V. ſa Sainteté les avoit fait examiner par quatre Théologiens; qu'ils avoient tous eſté d'avis que la doctrine en eſtoit orthodoxe, exempte de toute cenſure: que leur jugement avoit eſté approuvé par les Cardinaux & par ſa Sainteté meſme; & qu'elle s'en eſtoit expliquée aux Deputez de Louvain par la bouche de l'Aſſeſſeur du ſaint Office.

Ceux que l'expérience a rendu un peu moins crédules pour ces ſortes de nouvelles, ſe défierent d'abord de celle-cy, & non ſans ſujet. On vouloit leur perſuader qu'Innocent XI. avoit ainſi révoqué l'ordonnance de Sixte V. contre ces deux Cenſures: c'eſtoit desja une choſe peu vray-ſemblable de ſoy-meſme, & beaucoup moins qu'il en euſt approuvé la doctrine trop conforme à celle qu'Innocent X. & Alexan-
dre

dre VII. ont condamnées par leurs Bulles. On sçavoit d'ailleurs ce qui a esté sagement déclaré par Urbain VIII. en 1631. qu'on ne devoit ajouster foy ny en jugement ny ailleurs, à ceux qui vantoient de semblables réponses de Rome, à moins qu'on ne les vist scellées du sceau de la Congregation des Cardinaux, & signées du Préfet & du Secretaire.

Là-dessus on demanda premiérement à ces Messieurs, suivant l'avis qu'on avoit eû de Rome, qu'ils fissent voir une Bulle, un Bref, un Decret, ou enfin quelque acte juridique & en bonne forme, qui fist foy de ce qu'ils avançoient. Ils n'avoient garde d'en montrer, car il n'y en a jamais eû. Cent fois on les a défiez publiquement de vive voix & par écrit pour les obliger à en produire quelqu'un : Ils sont encore à s'en acquitter, quelque instance & quelques reproches qu'on leur ait pû faire là-dessus. Ils sçavent entre autres de quelle sorte ils ont esté poussez sur cet article par un grand Magistrat des Pays-bas, dans un ouvrage public. *M. Fierland dans sa Préface*

Que fait aujourd'huy l'Auteur de ce fabuleux abregé ? Comme il avoit

adopté leur mensonge, il emprunte aussi d'eux pour le soutenir, une raison digne de leur esprit & du sien.
P. 35. C'est que *la notorieté publique qui ne permet pas d'en douter*, dit-il, *n'a pû jusqu'icy estre affoiblie par aucun témoignage authentique & digne de foy : quoy que les Docteurs de Louvain ayent sommé & défié plusieurs fois leurs antagonistes dans des Théses & des Ecrits publics d'en produire quelqu'un*, &c.

Que pourroit faire autre chose un homme qui seroit persuadé qu'à force de redites le mensonge deviendra verité ? Mais pourquoy cherche-t'il à leur attirer une nouvelle confusion ? Ignore-t'il combien de fois on leur a soutenu en face & par des écrits imprimez, qu'ils ont esté démentis par l'Assesseur mesme qu'ils avoient nommé ? Ne sçait-il pas qu'on l'a prouvé par des témoignages venus de Rome, contre lesquels ils n'ont osé s'inscrire en faux, ny faire aucune démarche pour les réfuter, quoy qu'ils y eussent tant d'interest, & qu'il leur fust aisé d'avoir un témoignage contraire de cet Officier ?

Mais supposons qu'on ne leur eust rien objecté de positif ; ne suffit-il pas afin de mépriser leur Relation,

qu'ils n'ayent pû rien produire pour la vérifier, malgré toutes les instances qui leur ont esté faites sur ce sujet là depuis tant d'années ? Et l'on vient aprés cela nous dire froidement que la *notorieté* imaginaire de ce fait supposé, n'a pû estre affoiblie par aucun témoignage authentique & digne de foy. Comme si le seul témoignage de l'une des parties, sans la moindre preuve, devoit rendre *notoire* ce qu'elle avance pour l'interest de sa propre cause. Mais laissons à d'autres, qui pourront relever les ignorances & les faussetez de l'Abbreviateur, à donner un plus ample éclaircissement sur celle-cy, & revenons à la Lettre prétenduë de Palafox.

C'estoit sans doute une prétention ridicule de vouloir que ce fust au P. Annat à faire venir un témoignage de l'Auteur pour prouver qu'elle estoit supposée. 1. Parce que c'estoit à ceux qui la donnoient au public de prouver qu'elle ne l'estoit pas. 2. Parce que le P. Annat avoit assez sans cela dequoy la réfuter, de quelque auteur qu'elle fust ; au lieu que pour eux il ne leur restoit hors de là nulle raison d'attribuer leur lettre à l'Evesque d'An-

gelopolis. C'eſt dequoy il faut icy les convaincre & par leur ſilence & par leurs paroles.

Je dis par leur ſilence. Car 1°. on ſçait, lorſqu'ils publient quelque piece comme celle dont il s'agit, qu'ils n'oublient pas de dire s'ils ont l'original ou s'ils l'ont veû, ou du moins en quel lieu il eſt, quand ils croyent en eſtre aſsûrez. C'eſt ainſi qu'ils en ont usé pour l'Ecrit de Clement VIII. pour les Mémoires du Patriarche Grimani, pour ceux du P. Coronelli, &c. D'où vient donc qu'ils ne ſe ſont jamais vantez ny d'avoir veû l'original de cette Lettre, ny d'en avoir une copie authentique, ny de ſçavoir où il eſtoit ; & qu'ils n'ont pas meſme oſé nommer une perſonne qui témoignaſt l'avoir veû ? Qui peut les en avoir empeſchez, ſinon la crainte d'en eſtre démentis ?

2. Dés que leur Lettre parut en France, le P. Annat leur ſoutint que jamais elle n'avoit eſté preſentée au Pape. En effet ſa Sainteté n'auroit pas manqué de faire au moins appeller le Procureur des Jeſuites du Mexique, pour ſçavoir s'il avoit quelque choſe à répondre ſur des faits ſi importans, qui juſqu'a lors ne leur avoient point

esté objectez. Et la réponse de celuy-cy eust esté sans doute insérée dans le procez. Pourquoy ces Messieurs n'ont-ils jamais répondu à cette objection sinon parce qu'ils n'y voyoient pas de replique ?

Mais quelque fort que soit l'argument qu'on tire de leur silence, leurs paroles nous en vont fournir un sans comparaison plus évident. Voicy ce qu'ils ont dit par la bouche de leur Secretaire dans ce 9. Ecrit des Curez.

On nous a fait voir un livre Espagnol qui contient entre autres piéces *une Réponse pour l'Evesque d'Angelopolis au Mémorial des Religieux de la Compagnie du nom de JESUS de la Nouvelle Espagne :* Dans laquelle Réponse ce Mémorial des Jesuites est inséré par divers articles ; en plusieurs desquels, comme dans le 5. le 13. & le 37. ils parlent de cette Lettre, & s'en plaignent, marquant divers points comme y estant contenus, qui se trouvent tous dans celle qui est imprimée à Paris &c. *Mor. pr. to. 2. p. 300.*

Et plus bas : On nous a encore fait voir, disoient-ils au Pere Annat, un livre imprimé en Espagnol qui contient diverses piéces, & entre autres deux Lettres ; l'une de vostre Provin-

„ cial de la Nouvelle Espagne à l'Evesque d'Angelopolis, & l'autre qui estoit
„ la Réponse de cet Evesque à vostre Pro-
„ vincial : dans laquelle cette histoire *(de
„ l'attentat des Jesuites contre la personne
„ du Prélat)* est rapportée tout de mes-
„ me que dans sa Lettre au Pape.

Voilà ce que le Moraliste appelle
P. 299. *deux preuves sans replique*. S'il ne falloit que montrer qu'elles n'en meritent aucune, il suffiroit de luy demander par quelle regle de Critique d'aussi grands genies que ceux-là ont pû faire ce raisonnement : „ Les Jesuites du Mexique se plaignent dans leur Mémorial de trois ou quatre choses qu'ils disent avoir esté écrites contr'eux à sa Sainteté par l'Evesque d'Angelopolis : elles se trouvent dans la Lettre dont il s'agit : Il est donc impossible que ce soit une piéce supposée. Ou bien : dans une Lettre au Provincial des Jesuites, ce Prélat raconte une histoire qui se trouve aussi dans la Lettre en question : donc il est certain qu'elles sont également de luy toutes deux. „

Où sont, dis-je, les régles de Critique qui ont appris à ces Messieurs à raisonner de la sorte ? Que diroient-ils s'il arrivoit à leurs adversaires de s'y

prendre ainsi, lors qu'il est question de juger si quelque ancien ouvrage est de tel ou de tel Pere ? On croit leur faire plaisir de supposer qu'ils ne se laisseroient pas surprendre par un sophisme si grossier. Ils sçauroient bien répondre, ce qui est vray, qu'afin de pouvoir attribuër quelque piéce à un Auteur, ce n'est pas assez qu'il s'y trouve certaines choses qui viennent de luy. Il faut prouver qu'il n'y a rien qui n'en soit : parce qu'autrement ce seroit vouloir tirer d'un antécédent particulier une consequence générale. Pourquoy ne s'en sont-ils pas souvenus dans cette occasion ?

Ils nous apprennent que M. de Palafox avoit écrit une Lettre au Pape contre les Jesuites, & qu'elle contenoit quelques-unes de ces accusations qui paroissent dans celle qu'ils nous presentent. C'est ce que nous examinerons un peu plus bas : Mais supposons icy que le fait est veritable. S'ensuit-il pour cela necessairement que ce soit une mesme Lettre ? Ne sçait-on pas que c'est la coustume de ceux qui veulent supposer un ouvrage à quelqu'un, d'imiter son stile autant qu'ils peuvent, & d'emprunter certains traits de luy

pour mieux couvrir l'artifice?

Il ne ſuffit donc pas qu'il y ait quelque choſe dans leur Lettre de ce qui eſtoit dans celle de l'Eveſque d'Angelopolis au Pape: il falloit prouver qu'il n'y a rien dans celle-là qui ne fuſt dans celle-cy. Qu'elle décrivoit par exemple, comme fait la leur, les maux prétendus que les Jeſuites cauſoient dans le Chriſtianiſme, les troubles & les ſcandales qu'ils excitoient par tout, le dereglement général de leurs mœurs & de leur doctrine, les défauts eſſentiels non ſeulement de leur conduite, mais de leur Inſtitution. Que ſa Lettre, auſſi-bien que celle de Saint-Amour, les repreſentoit comme un fleau de l'Egliſe, & comme la ſource des plus grands déſordres qui y regnoient: Qu'il rapportoit auſſi toute l'hiſtoire de la banqueroute de Seville: Et pour dire ce qui fait plus à noſtre ſujet, que ſa Lettre contenoit ce qui remplit 18. articles tous entiers de la leur, ſur les idolâtries & les autres crimes des Jeſuites de la Chine.

Si donc il n'y avoit nulle preuve que la Lettre de l'Eveſque au Pape citée dans le Mémorial des Jeſuites euſt parlé d'aucun de ces points-là, & s'il y

avoit mesme des preuves du contraire; que deviendroient ces *deux preuves sans replique* de nostre Moraliste ? Or non seulement il ne sçauroit en apporter aucune pour le fait dont nous parlons icy, mais ce Mémorial mesme auquel il en appelle, en fournit une contre luy à laquelle il n'y a rien à opposer.

Car les Jesuites du Mexique font là un dénombrement des principales accusations de l'Evesque d'Angelopolis contr'eux, soit pour s'en plaindre soit pour les refuter. Entre autres ils y font mention de trois ou quatre qu'ils disoient estre contenuës dans sa Lettre au Pape : c'est de quoy ils parlent dans les articles 5. 13. & 37. de leur Mémorial, mais sans faire mention de tant d'autres chefs qu'on vient de marquer.

Je demande donc, soit qu'ils eussent raison ou non de se plaindre, s'il est croyable qu'ils se fussent arrestez à ceux-là, & qu'ils eussent gardé le silence sur tous les autres, supposé qu'on les trouvast aussi dans la mesme Lettre ?

Ils leur estoient sans comparaison plus injurieux : il y alloit de la réputation, non plus d'un Collége, mais de la Societé toute entiere : Enfin il leur estoit beaucoup plus aisé, pour la plusspart,

d'en faire voir la fauſſeté, que celle des hiſtoires du Mexique. Avoient-ils donc tellement perdu le ſens qu'ils n'euſſent pas voulu profiter de l'occaſion, pour oſter toute creance aux autres reproches de leur adverſaire, en faiſant voir l'injuſtice & l'abſurdité de ceux-là ? Luy auroient-ils voulu donner lieu par leur ſilence, de ſe vanter qu'ils n'oſoient pas ſeulement s'en plaindre, comme ils faiſoient de quelques autres ? On les fait trop impudens & trop artificieux, pour leur attribuër icy une telle ſtupidité. Comment donc n'a-t'on pas veû que ſi leur Mémorial parloit de quelque Lettre de ce Prélat, c'eſtoit d'une autre que de celle qu'on a publiée en France ?

Mais pourquoy prouver qu'on le devoit reconnoiſtre ? Qu'on prenne ſi l'on veut pour des conjectures tout ce que j'en ay dit juſqu'à preſent, & qu'on n'ait égard qu'à ce qui me reſte à dire. *On nous a fait voir*, diſent les défenſeurs de la Lettre prétenduë, *une Réponſe de l'Eveſque d'Angelopolis au Mémorial des Jeſuites de la Nouvelle Eſpagne, dans laquelle Réponſe ce Mémorial eſt inſéré par divers articles ; en pluſieurs deſquels, comme dans le* 5. *le*

13. & le 37. ils parlent de cette Lettre & s'en plaignent &c.

Vous l'avéz donc veû, Messieurs, ce Mémorial des Jesuites, car il est inséré tout entier par parties dans la Réponse : & vous avez lû au moins les trois articles que vous marquez. Or voicy ce que contient en propres termes le premier des trois. *Ce Prélat* disent-ils au Roy d'Espagne, *a écrit à sa Sainteté que c'est pour la défense de la verité qu'on le persecute. En quoy il accuse vostre Majesté mesme d'y avoir part: assurant, comme il fait, qu'au préjudice des sacrez Canons & des Conciles, qui autorisent l'immunité Ecclesiastique, elle l'a arraché avec violence de son Siége Episcopal, & l'a retenu* DEPUIS SI LONGTEMPS *en cette Cour* de Madrit. *Art. 5.*

Vous avez lû ces paroles, Messieurs: c'est vous-mesmes qui nous l'apprenez. Non seulement donc vous n'aviez nulle preuve que la Lettre, dont les Jesuites d'Espagne se plaignoient, fust celle de vostre Saint-Amour que le Pere Annat contestoit, mais vous voyïez le contraire de vos propres yeux. Car au lieu que celle-cy, qui est la vostre, est dattée d'Angelopolis du 8. Janvier 1649. & que le Prélat y parle toûjours

comme eſtant actuellement au Mexique ; celle-là, qui eſtoit la ſienne, ne fut écrite que long-temps depuis ſon retour en Europe : Puis qu'il ſe plaignoit dans cette Lettre que le Roy d'Eſpagne *aprés l'avoir arraché avec violence de ſon Siége Epiſcopal, le retenoit depuis long-temps à Madrit.* Que l'on vous eſt obligé, Meſſieurs, d'avoir ainſi donné connoiſſance de ce Mémorial des Jeſuites de la Nouvelle Eſpagne, auquel ſans cela peut-eſtre n'auroit-on pas penſé : & d'avoir appris au public que vous l'aviez lû ; ce qu'on auroit eû de la peine à ſe perſuader, ſi vous ne vous en eſtiez pas vantez.

Voilà donc le Moraliſte convaincu par ſon propre ſilence, par celuy de l'Eveſque d'Angelopolis & de ſes Agens, des Jeſuites meſme dans ce Mémorial qu'il cite ; enfin par les propres paroles de ſon 9. Ecrit des Curez, que ceux qui ont garanti cette Lettre comme legitime, n'en ont eû aucune preuve : & que s'ils en ont apporté quelqu'une, ils en voyoient eux-meſmes tres-clairement la fauſſeté.

Mais aprés tout, dira-t'on, s'ils l'ont aſſûré ſans preuve, & de mauvaiſe foy,

il se peut faire neanmoins que ce ne soit pas contre la verité, puisque l'on pourroit supposer que ce sont deux Lettres differentes, & qu'elles estoient neanmoins toutes deux de M. d'Angelopolis. C'est ce qui nous reste à examiner.

ARTICLE II.

Preuves positives de l'imposture de cette Lettre, tirées en partie de la Lettre mesme, en partie d'autres témoignages indubitables. Réfutation formelle par M. d'Angelopolis dans un endroit de ses livres. Mauvaise foy des Auteurs du 9. Ecrit qui avoient veû ce passage.

C'Est faire plus qu'on ne seroit obligé, que de s'engager à réfuter par des preuves positives, des accusateurs qui n'en ont point, & qui dés-là meriteroient d'estre regardez comme des calomniateurs. Mais il est important que le monde soit instruit par un exemple aussi éclatant que l'est celuy-cy, non seulement de leur témerité à publier ce qu'ils ne sçavoient point, mais de leur aveuglement à ne pas voir la fausseté

qu'ils voyoient, ou plûtoſt de leur méchanceté à la ſoûtenir contre les lumieres de leur conſcience.

I. La Lettre meſme qu'ils ont oſé garantir comme eſtant de M. l'Eveſque d'Angelopolis ſuffiſoit pour les deſabuſer, s'ils n'euſſent pris plaiſir à ſe tromper. Car l'impoſteur qui l'a fabriquée, en y meſlant diverſes choſes qu'il a ramaſſées des Factums & des autres écritures de ce Prélat, n'a pû ſi bien le contrefaire, qu'il n'y ait laiſſé des endroits propres à faire découvrir ſa fourberie. J'en marqueray quelques-uns.

Par exemple on luy fait dire. 1. Que quand il défendit aux Jeſuites de preſ-
N. 25. cher & de confeſſer, *il ſçavoit tres-aſſeurément qu'ils n'avoient aucune permiſſion de luy ny de ſes prédeceſſeurs.*
N. 61. 2. Qu'ils accuſoient de nullité le Bref
76. 79. par lequel il leur eſtoit ordonné de s'adreſſer à luy pour obtenir de nouvelles permiſſions, & qu'ils n'avoient pas voulu s'y ſoumettre.

Or il faudroit que ce Prélat euſt eſté non ſeulement le plus méchant, mais le plus inſenſé de tous les hommes, pour oſer écrire à ſa Sainteté de telles impoſtures, dont il ſçavoit bien qu'il euſt eſté auſſi-toſt démenti par

des piéces authentiques & par sa propre confession. Car en premier lieu la Lettre vraye ou supposée, avoüe expressément que ces Jesuites avoient montré au moins *quatre permissions de ses prédecesseurs* : quoy qu'en cela mesme il y ait de la dissimulation & du mensonge, ainsi que l'on va voir. 2. Il est constant par le résultat de cinq Conférences tenuës à Rome entre ses Agens & le Procureur des Jesuites du Mexique pour convenir des faits alléguez de part & d'autre, ce qui s'appelle *factum concordatum* : il est, dis-je, constant que les Jesuites d'Angelopolis avoient montré à ce Prélat quatre permissions accordées par luy-mesme ; autant par ses prédecesseurs, & treize par d'autres Evesques. C'est ce qu'on voit dans cet arresté, qui se trouve tout entier parmy les Actes du procez au 4. tome du Bullaire de l'Edition de Lion en 1655. pag. 295. 296. article 44. 48. N. 27.

3. M. d'Angelopolis ne pouvoit pas aussi avoir oublié ce qu'il venoit de déclarer par son Edit ou Ordonnance du 8. Decembre 1648. qu'aussi-tost qu'il eût fait intimer ce Bref du 14. de May aux Jesuites, ils luy estoient venu presenter le 23. Octobre les per-

missions qu'ils avoient des autres Evesques, & quelques-unes tant de luy que de ses prédecesseurs : Qu'ils l'avoient supplié de confirmer ces permissions & d'en accorder à ceux qui n'en avoient pas encore de luy : qu'il avoit consenti à leurs demandes, & que dés-lors tous les effets de son autre Ordonnance du 8. de Mars 1647. (en vertu de laquelle il prétendoit qu'ils fussent excommuniez,) avoient cessé à leur égard. Ensuite dequoy il faisoit sçavoir à tous les fideles, qu'il leur estoit libre d'assister aux Sermons des Jesuites & de se confesser à eux. Cette Ordonnance ou Déclaration, qui fut produite au procez par luy-mesme, se trouve au mesme lieu, page 294. Comment est-ce donc qu'un mois aprés, c'est à dire le 8. Janvier 1649. il auroit osé écrire au Pape tout le contraire ?

On luy fait dire dans la Lettre en 3. lieu, Que durant une année entiére depuis son Ordonnance du mois de
N. 83. Mars 1647. ils avoient continué à prescher & à confesser malgré sa défense. Et cependant le contraire se verifie par le mesme *factum concordatum*, dont je viens de parler. Car on y voit. 1.

Qu'aussi-tost aprés l'Ordonnance ; ils avoient cessé de prescher & de confesser. 2. Qu'aprés la fuite de l'Evesque d'Angelopolis, à laquelle ils n'avoient point de part ; aprés la retraite de son grand Vicaire, & aprés la démission de celuy qui estoit demeuré pour gouverner l'Evesché en sa place ; le Chapitre s'estant déclaré Administrateur de l'Evesché, qui demeuroit autrement sans Superieur, les Jesuites à l'exemple des autres Religieux s'étoient presentez pour avoir permission de faire leurs fonctions, & qu'ils l'avoient obtenuë comme eux. 3. Que ce Prélat à son retour ne révoqua point les permissions données par le Chapitre, jusqu'à ce qu'il eust receû le Bref de sa Sainteté. Nous venons de voir comment ils y obeïrent si tost qu'il leur fut intimé. Et M. de Palafox instruit de tout cela auroit eû le front d'écrire que les Jesuites avoient continué à confesser & à prescher malgré luy durant toute une année contre sa défense ?

On luy fait dire en 4. lieu que les Jesuites par leur conduite dereglée, *N. 99.* par leur ambition, par leur méchan- *102 103 &c.* te doctrine estoient tres-pernicieux à

l'Eglise, & qu'il n'y avoit point d'autre moyen de prévenir encore de plus grands maux dont cet Ordre seroit la cause, que de le reformer sur le mode-
N. 157. le des autres Religions, ou plûtost
158. de le supprimer en le reduisant à la condition des Clercs seculiers. Mais n'est-ce pas representer M. de Palafox comme un homme abandonné du bon sens que de le faire ainsi parler au mesme Pape, qui venoit de l'exhorter par son Bref à reprendre ses premiers sentimens de bien-veillance & *d'affection paternelle pour la Compagnie de JESUS*; & qui leur rendoit cet illustre témoignage qu'ils *travailloient utilement & sans relasche au service de l'Eglise?* Croit-on qu'il leur seroit desavantageux d'avoir pour adversaire un homme qui eust esté capable de repliquer là-dessus à sa Sainteté qu'elle estoit mal informée ; que malgré l'approbation du Concile de Trente, c'estoit un Institut tres-defectueux, & que le plus grand service qu'elle pourroit rendre à Dieu, ce seroit d'aneantir cet Ordre?

N. 132. II. Pour venir à ce qui touche en par-
133, &c. ticulier les Missions, l'on fait décrire à M. de Palafox d'une maniere la plus

animée du monde tous ces horribles dereglemens des Jesuites de la Chine & de leurs nouveaux Chrestiens, que M. Jurieu a ramassez dans son *Esprit de M. Arnaud :* & l'on fait dire à ce Prélat qu'il en a esté informé par les Lettres qu'il avoit receuës des autres Ministres Evangeliques de ce Royaume-là, c'est à dire des Religieux de S. Dominique & de S. François. N. 134.

Mais les vrays Auteurs de la Lettre ne sçavoient pas qu'il dust paroistre quelque jour un livre de M. d'Angelopolis qui confondroit leur imposture. Je parle de son histoire de la *Conqueste de la Chine par les Tartares*, qui fut traduite en nostre langue dés l'année 1670. sur le Manuscrit de l'Auteur, & dont l'original à esté depuis imprimé dans le 8. tome de ses ouvrages. On dit dans le titre qu'il l'a écrite lors qu'il estoit encore au Mexique : & sans parler de plusieurs autres passages, celuy que nous allons rapporter peut faire juger que ce ne fut qu'en 1649. c'est à dire dans l'année mesme, à l'entrée de laquelle on veut qu'il eust mandé au Pape tant de choses contre les Jesuites de la Chine.

Quoy qu'il en soit du temps ou l'Au-

teur à pû composer cette histoire, comme il a vescu encore plus de dix ans depuis son retour en Espagne, il a eû tout le loisir d'y changer ce qui touchoit les Jesuites, s'il avoit eû des informations differentes des premieres. Ainsi ne l'ayant pas fait, on doit tenir pour asseuré qu'il n'a point changé de sentiment à cet égard.

Or voicy comme il parle dans le 13. chapitre selon la traduction de M.
„ Collé. La ville de Macao avoit servi
„ à recevoir & à former un grand nom-
„ bre *de fideles ouvriers*, qui estoient allez
„ de là servir les Eglises du Japon, & de la
„ Chine, & quelques autres répanduës
„ parmy plusieurs nations idolâtres. Cet-
„ te ville avoit ainsi contribué à faire re-
„ connoistre le nom de Dieu parmy beau-
„ coup de peuples : & on peut dire qu'el-
„ le avoit esté une sainte Academie, &
„ comme une glorieuse aréne, ou plu-
„ sieurs saints Athletes s'estoient exercez
„ pour aller combattre de là l'idolâtrie
„ & emporter la couronne du Martyre.
„ Il n'y * a pas encore dix ans que Dieu
„ avoit couronné en un seul jour plus de
„ soixante Martyrs de ceux de cette vil-

* *C'est le sens de l'original*, no ha diez años, *& non pas*, il n'y avoit.

le. Il plût donc à la divine Providen- “
ce pour reconnoistre, s'il est permis “
de parler ainsi, les services & les me- “
rites de cette ville, de la preserver du “
péril où elle estoit du costé des Tarta- “
res. Et il est vray que le Dieu des “
Chrestiens estoit comme obligé pour “
la gloire de son nom, d'y proteger ses “
fideles. Les Eglises marquées cy-dessus, “
& celles encore de plusieurs autres “
Royaumes dépendoient de Macao pour “
avoir *des Ministres & de dignes Ou-* “
vriers qui y vinssent planter & affer- “
mir la Foy. Ainsi en perdant Macao, “
elles perdoient comme la source ou le “
canal, d'où leur venoient toutes leurs “
instructions & leur consolation. Et on “
peut dire que c'estoit fait en quelque “
sorte de la pluspart de ces nouvelles “
Eglises. Il n'y avoit plus de Missions “
n'y d'Evangile pour ces lieux, &c. “

Il ne faut pas que le Moraliste s'avise de douter que ces Missionnaires du Japon & de la Chine, dont M. de Palafox à voulu parler, ne fussent les seuls Jesuites. Car outre qu'il n'y avoit qu'eux de tous les Religieux qui allassent à la Chine par Macao, ce Prélat dit luy-mesme dans le 25. chapitre, que *les Peres Jesuites sont les seuls*

Ministres de la Religion Chrestienne dans la Chine. Soit que cela fust vray ou faux, il n'importe : du moins il le croyoit ainsi ; & c'est ce qui suffit pour convaincre de fourberie la Lettre qu'on luy attribuë.

Car est-ce le mesme homme qui aura nommé les Jesuites de la Chine de *fideles ouvriers*, de *dignes Ministres* de l'Evangile ; & qui les aura dépeints d'un autre costé comme des profanes & des hypocrites, qui trompoient l'Eglise de la Chine au lieu de l'instruire, qui approuvoient l'idolâtrie de leurs Proselytes, qui ne leur enseignoient aucun des commandemens de l'Eglise, qui leur cachoient le mystere de la Croix, & qui leur apprenoient à joindre Jesus-Christ avec Belial, le Sacrifice du vray Dieu avec ceux des Démons &c ? Est-ce une mesme main qui aura écrit & qu'ils estoient *l'instruction & la consolation* des Chrestiens
N. 153. de la Chine ; & que *toute cette Eglise gémissoit de voir qu'ils l'avoient trompée plûtost qu'ils ne l'avoient instruite* : Qu'en leur consideration *le Dieu des Chrestiens estoit comme obligé pour la gloire de son nom*, de proteger la ville de Macao, d'où ils partoient ; & que ces gens

neanmoins qu'elle envoyoit, alloient porter de tous costez le desordre & l'abomination.

Si le Moraliste veut croire que M. de Palafox ait, pour ainsi dire, soufflé de la mesme bouche le froid & le chaud, c'est à luy de voir quel avantage il en pourra tirer contre les Jesuites. Veut-on encore un désaveu plus formel de sa fausse Lettre ? Le voicy, & dans l'endroit mesme qu'il apporte pour en appuyer l'imposture.

III. *On nous a fait voir*, disoit l'auteur du 9. Ecrit au nom des Curez; *on nous a fait voir dans un Livre Espagnol une* Réponse pour l'Evesque d'Angelopolis au Mémorial des Jesuites de la nouvelle Espagne, *dans laquelle Réponse ce Mémorial est inseré par articles; en plusieurs desquels comme dans le 5. le 13. & le 37. ils parlent de cette Lettre & s'en plaignent, marquant divers points comme y estant contenus: qui se trouvent tous dans celle qui est imprimée à Paris.* P. 301.

Encore une fois, que l'on est obligé à ces Messieurs de nous avoir ainsi suggéré des preuves de leur mauvaise foy, que ny la subtilité, ny l'éloquence, ny cet air de mépris qui leur

réüssit souvent, ny enfin aucune défaite ne sçauroit éluder. Car ils nous apprennent eux-mesmes qu'on leur avoit fait voir ce Mémorial des Jesuites divisé par articles, dont chacun est suivi de la réponse de l'Evesque. Ils en avoient lû, comme j'ay dit, au moins ces trois articles qu'ils ont mis en preuve. Voyons-en seulement le dernier qui est le 37. Ce Prélat, dit le Mémorial, *a écrit au Souverain Pontife qu'il s'estoit retiré de son Eglise* d'Angelopolis, *pour se mettre à couvert du costé des Jesuites qui cherchoient à le tuër : & il a fait entendre à sa Sainteté qu'il estoit fort à propos pour des raisons importantes, qu'on reformast la Compagnie, & qu'on en reduisist les Religieux à l'état des Clercs Seculiers. Il luy a encore mandé que les Jesuites avoient à leur devotion le Vice-Roy du Mexique, le Tribunal de l'Inquisition, & celuy de l'Audience Royale, par le moyen des grands presens qu'ils leur avoient faits.*

Les Moralistes ne devoient pas apprehender qu'on voulust dissimuler que tout cela est parfaitement conforme à leur Lettre prétenduë d'Angelopolis. Quand ils ne l'auroient pas dit, l'on ne manqueroit pas d'en informer icy

le

le public pour les mieux confondre. Oüy, les trois points qui sont marquez dans cet article 37. du Mémorial non seulement se trouvent dans la Lettre, mais ils en font le capital.

Le premier qui regarde le changement des Jesuites en Clercs Seculiers, c'est à dire la destruction de leur Ordre, fait la conclusion générale de la Lettre, à quoy l'on voit assez qu'elle se rapporte toute entiére ; sur tout la 2. partie qui tend à montrer non seulement leur dépravation dans la pratique de leurs regles, mais encore les défauts & les inconveniens de leur Institut. Pour le second & le troisiéme chef, qu'ils avoient gaigné par argent le Vice-Roy du Mexique avec le Tribunal de l'Inquisition, & qu'ils avoient contraint l'Evesque à s'enfuïr parcequ'ils cherchoient à le tuër ; c'est le fondement de la premiere partie de la Lettre, qui roûle toute sur les prétenduës violences des Jesuites contre le Prélat, appuyez de la faveur du Vice-Roy & des Tribunaux des Royaumes. Voilà le fait : reste à voir qui sont ceux qui en tirent une meilleure conclusion.

Tous les chefs d'accusation que le

Mémorial attribuë à M. de Palafox, paroissent dans la Lettre en question: Donc elle est effectivement de luy, disent ces Messieurs. J'ay montré ailleurs qu'il y a du paralogisme dans cette conclusion : icy je dis bien davantage, qu'il en faut tirer une toute contraire. On pourroit prendre cecy pour un paradoxe, si on ne le voyoit bien prouvé.

La preuve consiste en un mot. C'estoit une erreur (mais une erreur de bonne foy) qui avoit engagé les Jesuites auteurs du Mémorial à faire ce reproche à M. d'Angelopolis.

Ce qui les trompa, fut qu'ils ne se défioient pas qu'il y eust des gens au monde tels que nostre Moraliste. Ils sçavoient que M. d'Angelopolis avoit écrit à sa Sainteté contr'eux. Ils voyoient courir dans le monde une Lettre qu'on assûroit estre la sienne : & faute de l'avoir examinée, ou autrement, ils ne s'apperçurent pas qu'il y eust de la tromperie. Il y en avoit néanmoins,comme on va voir, qui que ce soit qui en fust auteur. Peut-estre que c'estoit des gens qui n'avoient nul rapport à l'Evesque, & qui sans autre interest que de faire tort aux Je-

ſuites, s'eſtoient aviſez de faire une rapſodie de quelques extraits de ſes Factums & de ſes Mémoriaux, afin de faire plus aiſément paſſer ſous ſon nom d'autres calomnies qu'ils y vouloient fourrer. Il ſe peut faire auſſi que ce fuſt quelqu'un de ſes Agens à Rome, qui abuſaſt de ſa commiſſion & du nom de ſon maiſtre pour ſatisfaire ſa haine particuliere. Cela n'eſt pas ſans exemple. Tout le monde ſçait ce qu'ont fait de nos jours à Rome quelques députez d'un Eveſque de France.

Quoy qu'il en ſoit, ce qui eſt certain c'eſt que la Lettre qu'on débitoit alors eſtoit ou entierement ſuppoſée, ou du moins falſifiée par des additions : puiſque M. d'Angelopolis fut obligé de s'inſcrire en faux. Car voicy comme il répondit ſur ce 37. article du Mémorial des Jeſuites.

Par qui eſt-ce, dit-il, que les Reli- « gieux de la Compagnie ont eſté intro- « duits pour découvrir ce que ſçait le « Pape, ou ce qu'on luy a écrit ? Qui « leur a montré cette Lettre dont ils par- « lent ? Ou l'ont-ils priſe ? Les laiſſe-t'on « entrer juſques dans le cabinet du Sou- « verain Pontife ? Mais pourquoy ne la « font-ils pas imprimer ? N'eſt-il pas «

„ plus aiſé de la publier toute entiére, „ que de rapporter ainſi par fragmens CE „ QU'ELLE NE DIT POINT ? Si c'eſt ſa Sain- „ teté qui leur a communiqué cette „ Lettre, l'Eveſque confeſſe dés-là qu'el- „ le eſt de luy. Qu'ils la montrent donc „ afin qu'on voye ſi c'eſt la ſienne. Mais „ ſi elle ne leur a pas eſté donnée par le „ Pape, comment peuvent-ils l'avoir „ euë ? Que ſi ce n'eſt pas la meſme, „ pourquoy la luy attribuër fauſſement ?

Ce n'eſt encore là qu'un déſaveu en général : Voicy comme il ſe diſculpe ſur chacun des points qui luy eſtoient „ imputez dans le Mémorial. Pour ré- „ pondre, dit-il, à ces plaintes-là, il faut „ qu'ils ſçachent ces Jeſuites Auteurs du „ Mémorial, que ſi le Prélat a écrit quel- „ que choſe en particulier à ſa Sainteté, „ c'eſt à quoy il ne penſe plus : Que ce „ qu'il a pû écrire, il le diroit publique- „ ment dans un Concile général, ſi l'oc- caſion s'en preſentoit (Il n'avoit donc pas écrit la Lettre où l'on cenſure l'In- ſtitut des Jeſuites qu'il ſçavoit bien avoir eſté approuvé par le S. Conci- „ le de Trente & par tant de Papes :) „ Que bien loin d'avoir cette penſée, „ qu'il ſoit à propos de réduire la Com- „ pagnie à la condition des Clercs Secu-

liers, tant que les Jesuites demeure- "
ront dans les bornes de leur sainte Insti- "
tution (comme il croit qu'ils le font "
tous, excepté ceux qui s'opposent à de "
si saints Décrets) il tient au contraire "
ce saint Ordre pour tres-utile, les "
Jesuites perséverant dans les termes de "
leur Institut : Et qu'enfin il ne voit au- "
cune raison convenable pour les sécu- "
lariser : veû particulierement que dans "
l'état de Clercs Réguliers la Societé "
a toûjours eû & qu'elle a encore au- "
jourd'huy grand nombre de sujets il- "
lustres en Sainteté, & d'une vie fort "
exemplaire. "

Ensuite passant à leur seconde plainte : Quant à ce que le Mémorial impute "
à cet Evesque, dit-il, d'avoir mandé "
qu'il s'estoit retiré de son Eglise d'Ange- "
lopolis *pour se mettre à couvert du costé* "
des Jesuites ; c'est un pur déguisement. "
Car pour se mettre à couvert d'eux, il "
auroit mieux fait de demeurer dans "
son Eglise : puis qu'il y avoit un nom- "
bre infini de ses Diocésains qui estoient "
accourus à sa défense, voyant les in- "
jures qu'on faisoit à sa personne & à "
sa dignité &c. On pourra voir une autrefois si c'estois de la part des Jesuites
ou à leur instigation qu'on luy faisoit

„ ces injures. Quoy qu'il en ſoit, lors qu'il s'en explique comme l'on vient de voir, eſt-ce avoüer qu'il euſt écrit à ſa Sainteté, que la crainte d'eſtre aſſaſſiné par les Jeſuites l'avoit contraint à s'enfuïr de ſon Egliſe? Ecoutons ce qu'il ré-
„ pond ſur leur troiſiéme plainte.

„ Ils ajouſtent, dit-il, une nouvelle
„ calomnie, à ſçavoir *qu'il a encore écrit*
„ au Pape, *que les Jeſuites avoient à leur*
„ *devotion le Vice-Roy du Mexique, le*
„ *Tribunal de l'Inquiſition & l'Audience*
„ *Royale, par le moyen des grands preſens*
„ *qu'ils leur avoient faits.* Je ne comprens
„ pas, continuë-t'il, à quel propos ils
„ rappellent ces diſcours odieux & ces
„ imaginations mélancoliques, ny pour-
„ quoy ils ont inventé de telles choſes.
„ Où eſt la Lettre qu'ils citent? Quand
„ eſt-ce que l'Eveſque a dit cela? le Sou-
„ verain Pontife la leur a-t'il donnée?
„ *D'où eſt-ce donc qu'ils l'ont appris? Qu'ils*
„ *faſſent voir la ſignature de l'Eveſque,*
„ *afin qu'on reconnoiſſe ſi c'eſt une calom-*
„ *nie, ou ſi c'eſt une verité. Eſt-ce ſur nos*
„ *fantaiſies ou bien ſur des Actes publics*
„ *& manifeſtes que cette grande cauſe ſe*
„ *doit décider? Le Comte de Sauveterre*
„ *qui eſtoit alors Vice-Roy du Mexique,*
„ *eſt un Seigneur plein de droiture & de*
ſincerité : le Tribunal de l'Inquiſition eſt

tres-saint : celuy de l'Audience Royale est "
tres-integre, & tres éclairé, &c. "

Telle est la justification de M. de Palafox sur le contenu de ce 37. article des Jesuites. Il s'inscrit en faux sur tout ce qu'on luy imputoit là d'avoir écrit : il proteste que rien n'est plus éloigné de sa pensée, & qu'il est d'un sentiment tout contraire. Et l'on ose encore nous apporter ce mesme article pour preuve, je dis pour unique preuve, que c'est luy qui a écrit la Lettre ! Où est le jugement de ces gens-là ? mais où est encore leur bonne foy ?

Ils déclarent qu'ils ont lû cette Réponse de l'Evesque d'Angelopolis : & quand ils ne le diroient pas, on n'en devroit nullement douter. Auroient-ils veû une telle piéce contre les Jesuites sans la lire ? Ils en ont lû tant d'autres du mesme Auteur. Mais quand on pourroit supposer qu'ils ne se seroient pas donné la peine de lire celle-cy toute entiere, au moins ne sçauroient-ils nier qu'ils n'ayent veû l'endroit qu'on vient de rapporter. Car ils ont lû, disent-ils, eux-mesmes, le 37. article du Mémorial des Jesuites : & en effet ils en rapportent le sens. Comment donc ces Messieurs eussent-ils pû s'empes-

cher de voir la replique de l'Eveſque qui ſuit immediatement aprés ? Certainement s'ils avoient eû aſſez d'empire ſur eux-meſmes pour s'en empeſcher, leur ignorance ne ſçauroit eſtre que de ces ignorances ſi pleinement volontaires qu'elles ne ſont nullement differentes de la plus mauvaiſe foy.

Il ne me reſte plus qu'à ſupplier les Lecteurs en finiſſant cet article, de faire une réflexion qui ſuit naturellement du ſujet. C'eſt ſur la maniére outrageuſe dont les Auteurs du 9. Ecrit & de la Morale pratique ſe ſont déchaînez & contre les Jeſuites en général, & en particulier contre le P. Annat, pour avoir conteſté la verité de cette Lettre.

Mort. prat. to. 2. p. 299. Qu'elle ſera, luy diſoit-on dans le 9. Ecrit, l'averſion que toutes les perſonnes ſincéres auront de la duplicité de voſtre Compagnie, quand ils ſçau-
„ ront, ce que nous avons appris depuis
„ peu, qui eſt que cette Lettre que les
„ Jeſuites feignent leur eſtre entierement
„ inconnuë, & qu'ils veulent faire paſ-
„ ſer pour ſuppoſée, leur eſt tellement
„ connuë, qu'ils en ont fait des plaintes
„ publiques dans des écrits imprimez
„ addreſſez au Roy d'Eſpagne ?

Tout autre que les Jesuites, dit l'Auteur de la Morale pratique, n'auroit pû dire sans mentir que la Lettre fust supposée : Car ils sçavoient tres-bien qu'elle estoit certainement de M. d'Angelopolis. Mais L'ART DES EQUIVOQUES ET DES RESTRICTIONS MENTALES LEUR DONNE MOYEN D'ASSURER LES PLUS GRANDES FAUSSETEZ, MESME AVEC SERMENT, SANS PARJURE ET SANS MENSONGE. *Ibid. p. 288.*

Il tombe ensuite sur le P. Annat, dont le souvenir luy donne toûjours du chagrin & avec raison. Il y en a, dit-il, qui ont défini un Ambassadeur, *un homme envoyé au loin afin de mentir pour le bien de la République*. Ce fut icy à peu prés la mesme chose. La commission fut donnée au R. P. Annat, non de mentir (car un Jesuite ne croit jamais le faire) mais d'equivoquer, c'est-à-dire D'ASSÛRER SANS AUCUN MENSONGE LES PLUS GRANDES FAUSSETEZ POUR LE BIEN DE LA COMPAGNIE. Il s'en acquitta fort bien, &c. *p. 289.*

Aprés avoir representé le P. Annat comme un fourbe de profession, le Moraliste pouvoit bien traiter *d'impertinens* & de *ridicules* ses *raisonnemens* au sujet de cette lettre. C'est ce qu'il a fait avec *p. 298. 299.*

une merveilleuſe confiance. Car il a crû que c'eſtoit un reproche fort moderé
P. 301. de dire que les Jéſuites nioient *impu-*
303. *demment* que la lettre fuſt de l'Eveſque d'Angelopolis, & qu'ils *avoient eû l'effronterie de vouloir faire paſſer pour des contes faits à plaiſir* les principales hiſtoires qu'elle contient.

Je ne crains pas, aprés ce qu'on a veû juſqu'icy, que perſonne ſoit deſormais en peine de ſçavoir de quel coſté eſtoit la *duplicité*, *l'impudence*, *l'effronterie* &c. Mais que l'on s'accoûtume donc un peu à faire juſtice à ceux qui meritent ces reproches-là. Car c'eſt par des hiſtoires ſemblables à celles de la lettre d'Angelopolis, qu'ils travaillent depuis quarante ou cinquante ans à irriter le monde contre une Societé Religieuſe, qui a le bonheur de ne leur déplaire pas moins, ny pour d'autres raiſons, qu'elle deplaiſt au parti Proteſtant.

Jamais ils n'ont parlé avec plus de hardieſſe que ſur cette Lettre : Jamais ils n'ont inſulté à leurs adverſaires avec de plus grandes marques de mépris : Jamais ils n'ont publié plus affirmativement, qu'on eſtoit *demeuré accablé*
P. 291. par la force de leurs preuves, *ſans avoir oſé dire un ſeul mot pour ſa défenſe.*

Enfin jamais ils n'ont donné plus de marques de persuasion & d'assurance de ce qu'ils disoient qu'en cette occasion.

Avec tout cela en estoient-ils effectivement assûrez ? Estoient-ils mesme persuadez ou de la verité de leur Lettre, ou de la mauvaise foy des Jesuites à cet égard ? N'estoient-ils pas informez du contraire par eux-mesmes ? *Quelle sera donc l'aversion*, pour me servir icy de leur propre discours, *quelle sera l'aversion que toutes les personnes sinceres auront de la duplicité de ces gens-là*, quand ils sçauront que la piéce mesme, qu'ils se vantent d'avoir leüe, fait voir clairement que leur Lettre n'est point celle dont il s'agit dans le Mémorial des Jesuites; que ny l'une ny l'autre ne fut jamais de M. d'Angelopolis; qu'il s'en defend comme d'une imposture ; qu'il en refute mesme ce qu'il y a de principal ? *P. 299.*

Quand on n'auroit pas prouvé depuis long-temps par cent autres exemples, que de toutes les accusations qu'ils ont intentées soit contre les mœurs des Jesuites, soit contre leur doctrine, il n'y en a aucune, où ils ayent apporté plus de bonne foy qu'à

celle dont il eſt queſtion ; ne ſuffiroit elle pas toute ſeule pour obliger au moins à ſe défier de leur ſincerité au regard de toutes les autres, juſqu'à ce qu'on les euſt examinées ?

C'eſt proprement de l'Auteur de la Morale pratique & de celuy du 9. Ecrit que je veux parler. Car pour ceux qui ſouffrirent qu'on publiaſt cet écrit ſous leur nom, l'on veut croire que jugeant peut-eſtre de la ſincerité des autres par la leur, ils s'en rapporterent trop aiſément à la parole de gens qu'ils connoiſſoient mal.

Quoy qu'il en ſoit, ſi l'on a bien ſçû leur perſuader de ſouſcrire une telle fauſſeté, ou ſur la foy d'autruy ſans voir les citations, ou contre le témoignage de leurs yeux, aprés les avoir veües ; faut-il s'étonner qu'on ait pû leur faire autoriſer tant d'autres choſes où il eſtoit beaucoup plus facile de tromper ? Ceux qui par une ſi laſche diſſimulation de ce qu'ils voyoient, ont eû la hardieſſe d'impoſer au public & meſme à leurs amis ſur une affaire qui ne demandoit nulle diſcuſſion, que n'auront-ils pas fait lors qu'il eſtoit plus aiſé d'y réüſſir par des extraits infideles des écrits de quelques Caſuiſtes,

& par de fausses interpretations de leurs passages obscurs & mutilez ?

En un mot, puisque l'inscription en faux du Pere Annat contre la Lettre prétenduë d'Angelopolis, ou plûtost la demande qu'il faisoit qu'on en produisist l'original, paroist un assez bon titre à l'Auteur de la Morale pratique, pour dire que les Jesuites avoient mis en usage dans cette occasion, *l'art des équivoques & des restrictions mentales* ; n'a-t'on pas sujet de le croire à peu prés aussi sincere quand il ajouste qu'ils en usoient ainsi, parceque *cet art leur donne moyen d'assurer les plus grandes faussetez, mesme avec serment, sans parjure & sans mensonge* ? La posterité pourra-t'elle voir sans étonnement que nostre siecle ait laissé impunis de tels excés de calomnie, & qu'il y ait eû des gens capables de les voir sans indignation ?

Que s'il falloit par les actions juger de la persuasion de l'esprit, n'auroit-on pas lieu de dire que cet exemple ne fait pas seulement éclater l'innocence & la sincerité des Jesuites ; mais qu'il confirme parfaitement ce qu'on a dit il y a long-temps de l'Auteur de la Morale pratique & de ses semblables,

qu'ils ont raiſon d'invectiver contre l'art des équivoques ou des reſtrictions mentales, & de s'en moquer : parce-qu'il n'y en a pas de plus inutile pour des gens déterminez, comme eux, à publier ſans détour les plus inſignes menſonges, & à nier de meſme les faits les plus avérez. On en va voir de nouvelles preuves quand nous aurons icy ajouſté encore un mot pour finir.

Aprés avoir montré que M. l'Eveſque d'Angelopolis n'a point de part à cette Lettre, on n'eſt nullement obligé d'examiner qui en peut eſtre le veritable Auteur ; & c'eſt à quoy l'on ne s'engage pas. Que s'il falloit donner quelque choſe aux conjectures, on en trouveroit aſſez pour l'attribuër à Scioppius, ce Grammairien ſi connu par ſa haine contre les Jeſuites, & par tant de furieux libelles dont il a rempli le monde contr'eux, la pluſpart comme celuy-cy ſous des noms feints ou ſuppoſez. Mais peu importe ſur qui ce ſoupçon puiſſe tomber : il ſuffit de ſçavoir que la Lettre n'eſt l'ouvrage que d'un impoſteur.

C'eſt à celuy qui ſe vante de l'avoir découverte à Rome, de juger ſi le pu-

blic luy est beaucoup obligé d'un tel present, & si ses amis doivent luy en sçavoir fort bon gré. Certainement s'il avoit eû autant de lumiére & d'application pour faire le discernement des piéces qu'on luy communiquoit, qu'il avoit d'empressement pour en trouver qui pussent nuire aux Jesuites; il n'eust point attiré sur son parti la honte d'avoir adopté si aveuglément celle-cy. Mais pour la maniére pleine de mépris dont il a crû pouvoir insulter au Pere Annat en appellant de * *vaines & pitoyables attaques* les raisons solides par lesquelles ce grand homme fit voir l'extravagance & de la Lettre & de ceux qui la produisoient; il trouvera bon qu'on luy donne icy un avis. C'est que la suite fera voir si ce Journaliste parloit sincérement, lors qu'à la fin de son Journal il faisoit cette protestation, *que s'il sçavoit qu'il y eust quelque chose qui blessast la verité, il ne manqueroit pas de l'oster.* *Iournal de S. Amour p. 573.*

On verra, dis-je, par les effets si c'estoit là une expression sincére de ses sentimens, ou si ce n'estoit qu'une promesse en l'air, seulement pour s'en

* *V. le Récueil des piéces à la fin du Iournal de Saint-Amour, p. 11.*

faire honneur devant les hommes, & pour donner créance à ses autres relations. Car sans parler icy du reste, il doit estre maintenant persuadé, qu'au moins c'est une fausseté que M. l'Evesque d'Angelopolis soit auteur de la Lettre ; & qu'ainsi les attaques du Pere Annat n'estoient ny *vaines* ny *pitoyables*. C'est sur quoy le Sieur de Saint-Amour pourra, s'il le trouve bon, examiner ce qu'il doit en cette occasion à sa conscience & à son honneur.

CHAPITRE VII.

De la Lettre sous le nom du Pere Sotelo. Qu'elle ne sçauroit estre d'un homme qui ait esté au Japon. Preuves de cela par la Lettre mesme. Contradictions & autres faussetez de cet écrit. Nullité des témoignages contraires : faux raisonnemens de l'Auteur de la Morale pratique sur ce sujet.

SI l'on prioit l'Auteur de la Morale pratique de choisir entre tous les endroits de son livre celuy dont il est le plus content, je ne doute presque pas

qu'il ne marquast l'endroit où il a parlé de la Lettre attribuée au Pere Sotélo. C'est au moins ce qu'on en peut juger à voir la maniére dont il s'y est déchaisné contre les Jesuites, & la fierté avec laquelle il leur a insulté : soit qu'il fust persuadé effectivement de ce qu'il dit, ou qu'il ait voulu faire tant de bruit, seulement pour imposer. Quoy qu'il en soit, ce nouvel exemple fait bien voir qu'il ne paroist jamais si satisfait de luy-mesme, que quand il a moins sujet de l'estre.

Le Pere Loüis Sotélo sous le nom duquel il y a prés de 60 ans que l'on publia cette Lettre contre les Jesuites, estoit un Religieux de l'Ordre de saint François, de ceux qu'on appelle de l'Observance réguliere. Il revint du Japon en 1613. avec l'Ambassadeur, qu'un Prince de ce pays-là envoyoit en Europe au Pape & au Roy d'Espagne, dans l'esperance d'établir le commerce entre ses Etats, qui estoient à l'Orient du Japon, & la Nouvelle Espagne.

Le Pape Paul V. qui reçût cet Ambassadeur en 1615. avoit dessein que le Pere Sotélo retournast Evesque au Japon. Mais le Conseil d'Espagne s'y estant opposé pour les raisons que l'on

verra ailleurs ; & ceux de ſon Ordre ayant long-temps traverſé pour d'autres raiſons le deſſein qu'il avoit de repaſſer au Japon, il n'y put rentrer qu'en 1622. au mois d'Octobre. Il fut auſſi-toſt reconnu, & mis en priſon, avec deux freres de ſon Ordre, auxquels on joignit enſuite un Pere Dominiquain & un Jeſuite. Ils furent bruſlez tous cinq à petit feu le 25. jour d'Aouſt 1624.

C'eſt durant le temps de ſa priſon qu'on prétend qu'il écrivit au Pape la Lettre dont il s'agit. Dans les cinq premiers articles on y décrit les difficultez qu'il trouva premierement à Madrit pour ſa conſecration, & puis aux Philippines pour ſon paſſage dans le Japon, dequoy l'on y attribuë la cauſe aux Jeſuites. Et aprés avoir raconté comment il y rentra enfin, comment il fut arreſté, & la vie qu'ils menoient enſemble dans la priſon, le reſte de la Lettre roûle ſur la conduite ſcandaleuſe des Jeſuites du Japon, ſur leur trafic, ſur leur ambition, ſur leur vie molle ; ſur les vexations, qu'ils y faiſoient à tous les autres Religieux ; ſur la neceſſité d'y envoyer pluſieurs Eveſques qui ne fuſſent point de la Societé ; ſur

les moyens de les y faire subsister ; sur la maniére dont ils auroient à s'y conduire, &c.

Il y a deux choses à examiner icy au sujet de la Lettre en question. L'une, si cette piéce, telle qu'on la débitée, est en effet du Pere Sotélo : L'autre, si les faits qu'elle contient sont veritables, ou s'ils ne le sont pas. Le Moraliste supposant avec raison qu'on ne pouvoit soupçonner de calomnie ce qu'auroit écrit un homme prest à mourir pour la foy, s'attache uniquement à prouver que la Lettre est du Pere Sotélo, & c'est sur quoy il croit triompher. Nous prendrons icy le contrepied de cet écrivain, & pour montrer qu'il fait par là un vray ouurage à la memoire de ce martyr, nous donnerons des preuves évidentes & sensibles, qu'à la reserve de ce qui regarde la prise du Pere Sotélo, sa détention à Omura, & quelques points de la persecution du Japon que l'on sçait d'ailleurs ; la Lettre qui porte son nom ne peut passer que pour l'ouvrage d'un imposteur, qui n'a jamais esté au Japon, & qui n'avoit pas la moindre connoissance ny du pays ny des affaires dont il parle : qui dit au hazard

tout ce que sa malignité luy suggere, & qui se contredit grossiérement d'une page à l'autre. Aprés quoy nous repasserons sur les méchantes raisons du Moraliste, & s'il n'est pas tout à fait insensible, nous luy ferons sentir la honte que merite sa credulité.

ARTICLE I.

Contradictions de la Lettre, qui font voir manifestement qu'elle ne peut avoir esté faite au Japon.

CE seroit une longue entreprise que de vouloir examiner en détail toutes les contradictions, & toutes les absurditez de ce miserable libelle. Je m'arresteray donc simplement à quelques endroits remarquables sur lesquels il faut que le Moraliste ait passé fort legerement; puisqu'il ne s'est pas apperçû que l'imposteur qui a fabriqué la Lettre, y a répandu tant de marques d'une fausseté manifeste, qu'il semble avoir apprehendé qu'on n'eust de la peine à découvrir sa fourberie.

Je ne veux pas mettre sur le com-
§. 4. pte du prétendu Sotelo cette ignoran-
p. 151. ce grossiere d'avoir dit, que *Macao est*

une Ville de l'Isle de la Chine. Ce n'est qu'à son traducteur, je veux dire l'Auteur de la Morale pratique, qu'on doit attribuer cette erreur, qui n'est pas dans l'original : mais il est bon neanmoins que l'on y fasse quelque reflexion. Car ne faut-il pas que ce compilateur soit bien informé de ce qui regarde les pays dont il se mesle de parler, puisqu'il a esté capable de prendre la Chine pour une Isle ?

C'est ainsi que l'auteur d'une histoire de Navarre parlant de S. François Xavier, l'appelloit *François Navier, premier General des Jesuites, martyrisé en Canada* : & qu'un Auteur plus recent dans un ouvrage de devotion nous a appris que les Hurons & les Hiroquois sont des sauvages de l'Isle de la nouvelle France.

On pardonne à ceux qui n'ont jamais esté dans ces pays-là, ou qui n'ont aucune obligation de les connoistre ; on leur pardonne, dis-je, quand ils s'y méprennent. Mais pour nostre Moraliste qui entreprend d'en publier des histoires au desavantage de son prochain, est-il excusable de s'y engager sans avoir la premiere notion des lieux dont il s'agit, pour ju-

ger au moins ſi les Relations qu'il débite, n'y ſont point contraires? Et peut-on s'étonner aprés cela s'il ne s'eſt pas apperceû qu'elles ſont fondées ſur une profonde ignorance de la Géographie, des mœurs, & de l'hiſtoire, tant du Japon que de la Chine? Nous en allons voir de nouveaux exemples.

I. Contradiction.

Premierement je voudrois bien que l'on euſt reconcilié la date de cette Lettre avec ſon inſcription. Elle eſt du 20. Janvier 1624. de la priſon d'Omura au Japon: & l'on nous apprend dans le titre que le Pere Sotelo *l'adreſſa au Pape Urbain VIII.* & qu'elle fut portée *au meſme Pape* par le P. Diego Collado. Qu'on remarque bien cecy pour oſter tout pretexte à la chicane. On ſçait d'ailleurs (& c'eſt à quoy le faux Sotelo n'avoit pas fait reflexion) qu'Urbain ne fut élû que le 6. jour d'Aouſt 1623. c'eſt à dire cinq mois & demy ſeulement avant le 20. de Janvier 2624. où l'on prétend qu'elle a eſté ſignée par le Pere Sotelo.

Pour montrer donc maintenant que

la date & l'inscription de la Lettre ne se contredisent point, c'est à l'Auteur de la Morale pratique à nous apprendre comment & par quelle voye il croit que la nouvelle de l'exaltation de ce Pape ait esté portée de Rome au Japon dans l'espace de temps que je viens de dire. Il n'est pas besoin de raisonnement pour convaincre ceux qui sçavent ce que c'est des navigations au Japon, que cela est non seulement sans exemple, mais moralement impossible selon le cours ordinaire de ces sortes de voyages, sur tout en ces temps-là: je dis mesme quand on supposeroit qu'il y auroit eû des courriers de mer & de terre tout prests à partir au premier signal, & à faire passer cette nouvelle de main en main de Rome jusqu'au Japon.

Aujourd'huy que l'art de la navigation s'est beaucoup perfectionné, l'on a regardé comme un voyage des plus courts, aussi bien que des plus heureux, celuy de M. le Chevalier de Chaumont, quoy que cet Ambassadeur ait mis prés de sept mois, seulement depuis Brest jusqu'à la barre de Siam. Que seroit-ce si l'on joignoit à cela le chemin qu'il y auroit de Rome

au Port de Breſt, ou à quelqu'un de ceux d'Eſpagne par terre, & puis de Siam au Japon par mer : c'eſt à dire une eſpace en tout de mille à douze cent lieües, qu'on ne ſçauroit faire en moins de deux mois. Et l'on nous perſuadera qu'en cinq mois & demi le Pere Sotelo dans la priſon d'Omura fut informé de ce qui s'eſtoit fait à Rome ! Que la providence eſt admirable, de permettre ainſi que les plus inſignes fourberies laiſſent ordinairement entrevoir quelques traits, par où elles ſe font reconnoiſtre toſt ou tard !

On n'ignore pas au reſte ce que l'eſprit de chicane pourroit faire imaginer pour éluder cet argument. Mais on ſçait bien auſſi ce qu'il y auroit à repliquer pour le ſoûtenir : on l'a déſja marqué en paſſant. Et puis l'on n'aura nulle peine à croire que le faux Sotélo ait eſté capable de cette mépriſe, quand on en aura veû tant d'autres pareilles dont nous allons le convaincre.

II. *Contradiction.*

Il ne faut que jetter les yeux ſur la Carte,

Carte, pour sçavoir que la partie Occidentale du Japon regarde le Continent de l'Asie, où est la Chine & les Indes : & ceux qui en sçavent le moins touchant ces Isles, sçavent que saint François Xavier y allant prescher l'Evangile vers le milieu du siecle passé, descendit dans la plus Occidentale, où les Portugais avoient commencé de trafiquer depuis quelques années. La plûspart, mesme en Europe, n'ignorent pas que les Castillans des Philippines n'allerent au Japon que long-temps aprés : & qu'il n'y avoit qu'eux qui y abordassent quelquefois du costé de l'Orient, où ils taschoient d'établir aussi leur commerce, peut-estre afin de n'y avoir pas les Portugais pour concurrens.

Le Sotélo déguisé avoit lû quelque chose de cela dans les Relations : & c'est à quoy se rapporte ce qu'il dit au 8. paragraphe de sa Lettre parlant au Pape. Vostre Sainteté sçaura que la P. 161.
foy Catholique fait de grands progrés «
par la grace de Dieu dans le Japon : «
non seulement du costé de l'Occident, «
où furent d'abord les Jesuites, & où «
ils sont toûjours depuis demeurez ; «
mais encore du costé de l'Orient où «

„ les Fréres Mineurs de S. François ont
„ preſché les premiers l'Evangile, & où
„ ils ſe ſont toûjours depuis établis. C'eſt
ainſi que ce faux Sotélo parloit d'abord
ſur les Memoires d'autruy.

Mais comme ſi l'Orient du Japon en fuſt devenu l'Occident, ou plutoſt comme ſi la teſte luy euſt tourné quand il fut vers la fin de ſa Lettre, ils luy parurent tout d'un coup tranſportez d'un bout à l'autre ; les Jeſuites avec les Portugais à l'Orient, & les Franciſcains avec les Caſtillans à l'Occident.

P. 199. Les Jeſuites, dit-il, dans le penul-
„ tiéme paragraphe, viennent de la par-
„ tie orientale du Japon (*cela ne peut*
„ *avoir aucun ſens*) & eſtant Portugais ils
„ pourroient apporter aux (Miſſionnaires)
„ Eſpagnols de nouveaux empeſchemens;
„ qui ne pourroient ceſſer qu'en obligeant
„ les Eſpagnols qui y ſont établis de nou-
„ veau, de retourner vers ceux de leur
„ nation qui ſont dans la partie occiden-
„ tale du Japon ; & les Portugais (*c'eſt à*
„ *dire les Jeſuites*) vers les leurs qui ha-
„ bitent dans la partie orientale.

Un homme qui auroit veû le Japon, ou qui en auroit ſeulement approché de 300 lieuës, ſeroit-il tombé dans

une pareille béveuë ? Et si le Moraliste n'avoit eû les yeux fermez, auroit-il pû ne pas remarquer au moins cette contradiction ? Mais il en a bien passé d'autres. Celle qu'on va voir est à peu prés de la mesme force.

III. Contradiction.

Pour faire croire que les Japonnois estoient aussi scandalisez de la maniere de vivre des Jesuites, qu'ils estoient édifiez de celle des autres Religieux : Ils voyent, par exemple, dit l'Auteur *p.* 190.
dans le 19. paragraphe, les Domini- «
quains & nous, & les Augustins Ré- «
formez des Isles Philippines marcher «
nuds pieds. Ainsi quand ces Religieux «
leur preschent la pauvreté ou l'humi- «
lité de JESUS-CHRIST, & quand «
ils le leur representent enseignant au «
peuple à mépriser les biens de la terre, «
ils voyent qu'ils imitent ce mesme «
JESUS-CHRIST, & qu'ils font les «
mesmes choses qu'ils conseillent, & «
qu'ils preschent. «

Qui ne croiroit à entendre ce Sotélo supposé, que dans le temps mesme qu'il écrivoit cela, les Religieux differens paroissoient publiquement au

Japon, chacun avec l'habit de son Ordre ? Mais si l'on veut sçavoir ce qui
P. 155. en est, il ne faut que consulter les pa-
161. 182 ragraphes 6. 8. 16. 21. où il nous ap-
198. prend luy-mesme que depuis l'an 1614. tous les Missionnaires du Japon estoient contraints de se cacher & de n'aller que travestis, & que le P. Sotelo luy mesme ny ses compagnons n'avoient osé y rentrer qu'en habit seculier. C'estoit la verité : mais le faux Sotélo qui avoit peut-estre emprunté cela du vray Sotelo, ne s'en souvenoit plus à quelques pages de là, lors qu'il eût besoin du mensonge contraire pour faire tort aux Jesuites.

IV. Contradiction.

P. 185. Ce qui suit est du mesme caractere. „ Il est étonnant, dit-il au 17. paragra- „ phe, que la Loy de JESUS-CHRIST „ ayant esté preschée au Japon durant „ plus de septante ans ... nonobstant cela „ elle n'ait pas fait plus de progrez. Il „ ne faut pas s'étonner, ajoûte-t'il, si le „ froment spirituel y leve si tard, s'il y „ croist si peu, & si depuis tant d'années „ l'on en a recueilli une si petite quan- „ tité.

Accordez cela, si vous pouvez, avec ce qu'il avoit dit un peu devant dans le 15. paragraphe, que *la terre du Japon rapporte cent pour un :* Dans le 6. que *les habitans de Nangasaqui sont presque tous Chrestiens* (il en pouvoit dire autant de quantité d'autres villes :) Dans le 8. que *la foy Catholique fait de grands progrés par la grace de Dieu dans le Japon....* Que quoy qu'il y ait dans la " partie Orientale, & dans la partie Oc- " cidentale une infinité de Provinces, de " Villes, de Bourgs & de Villages, il n'y " a presque point de lieux où il n'y ait " des Chrestiens, & où du moins l'on " n'ait quelque connoissance de la Reli- " gion Chrestienne : que mesme durant " la persecution plusieurs des Infideles se " convertissent, & qu'il y en auroit en- " core bien davantage s'il y avoit autant " d'ouvriers que la moisson est grande. " Ne sont-ce point là des progrez considerables ?

P. 178. P. 156. P. 161.

Le démenti que luy donne Collado mesme son approbateur, est encore plus formel. C'est au 2. & au 10. paragraphe de son Memorial, où il dit positivement qu'il y a au Japon, *un million de Chrestiens qui sont répandus dans soixante-six Provinces, & dans un pays de*

P. 209. 245.

plus de quatre cent lieuës. Et ce qu'il y a d'agreable, c'eſt qu'en diſant ainſi le pour & le contre, ces deux diſcoureurs ne laiſſoient pas de tendre au meſme but. Car ſi le faux Sotelo ſuppoſe qu'il s'eſt fait fort peu de Chreſtiens au Japon, & ſi Collado ſuppoſe au contraire qu'il y en a un million, ce n'eſt qu'afin de conclure l'un & l'autre également qu'il eſtoit neceſſaire d'y envoyer pluſieurs Eveſques qui ne fuſſent point Jeſuites. Tant il eſt vray que l'oüy & le non, le menſonge & la verité, tout leur eſtoit égal, pourveû qu'il puſſent contenter leur paſſion, & venir à leurs fins.

V. Contradiction.

L'Auteur de la Lettre voulant exagerer le ſcandale que les Jeſuites cauſoient dans le Japon en s'oppoſant aux
„ autres Religieux : Il arrive encore de
„ là, dit-il au 12. paragraphe, que les
„ Infideles en eſtant extrémement ſcan-
„ daliſez ſe moquent de nous, & font des
„ riſées de noſtre Loy ; diſant ou que nous
„ n'enſeignons pas la verité, ou que nous
„ ne tenons pas pour vray ce que nous
„ preſchons, puiſque nous ne le gardons

pas : & assurent qu'il n'y a aucune difference entre leurs Prestres qu'ils appellent Bonzes, & nous, puisque nous leur ressemblons en tombant comme eux dans plusieurs contradictions. D'autres nous imputent de dire qu'il y a deux Dieux, l'un qui est riche & puissant, l'autre pauvre & humble, qui est méprisé & opprimé par le riche. Ce qui fait que beaucoup de gens qui reconnoissent d'ailleurs que la Loy des Chrestiens est juste & sainte, ne laissent pas de s'en éloigner, & de differer à embrasser la Foy. Peut-on voir un plus grand scandale que celuy-là ? Mais attendez : un interest different luy fera bien-tost voir toute autre chose.

C'est au 19. paragraphe où il parle ainsi. Les Japonnois qui ont, comme j'ay desja dit, de l'esprit, voyant tous les differens Religieux qui sont dans leur pays, dont les uns sont venus d'Occident de differentes nations & religions, d'habit & d'institut differens; les uns ne manquant de rien, & exerçant mesme le trafic & la marchandise (c'est des Jesuites qu'il veut parler) les autres manquant mesme du necessaire, comme les Freres Mineurs ; les uns honnestement habillez, & les au- *P.190.*

„ tres couverts de ſacs, d'habits rapiécez,
„ & nuds pieds : Venant à obſerver que
„ quelque difference qui paroiſſe d'ail-
„ leurs entre eux, ils ne preſchent & ne
„ pratiquent pourtant qu'une meſme loy,
„ & une doctrine invariable ; ils recon-
„ noiſſent par là que le chemin qu'ils leur
„ montrent, eſt le vray chemin du ſalut,
„ & le veritable pour aller à la vie eter-
„ nelle : & comme tel il ſe trouve plus
„ de perſonnes qui le ſuivent. Tout le
„ monde generalement a de la veneration
„ pour ceux qui l'enſeignent, & l'on voit
„ maintenant plus de ferveur & de devo-
„ tion parmy les Infideles.

Voyez un peu comme les ſentimens des Japonnois changent en moins de rien au gré de ce Protée. On en voit bien la raiſon. C'eſt que dans un endroit afin de rendre les Jeſuites odieux, il falloit dire qu'il y avoit des diviſions dans l'Egliſe du Japon, & que c'eſtoit eux qui les excitoient au grand ſcandale des Chreſtiens & des Payens : mais dans l'autre il avoit intereſt à nier qu'il y euſt ny diviſion ny ſcandale depuis l'entrée des autres Religieux, de peur qu'on ne diſt que Gregoire XIII. avoit eû raiſon d'apprehender cet inconvenient, lorſqu'à la requeſte de Philippe

II. il ordonna que les Jesuites seuls continuassent à cultiver cette Eglise, comme ils avoient fait jusqu'alors avec assez de benediction.

Je sens bien qu'on se lasseroit de voir toutes les autres contradictions de nostre Auteur, & je me lasse moy-mesme de les rapporter. J'en dois neanmoins ajouster encore icy une, parce qu'elle a quelque chose de plus singulier. C'est le discours du prétendu Sotélo au Souverain Pontife dans son 20. paragraphe.

VI. Contradiction.

Si l'on a representé autrefois au Pape, dit-il, l'importance de ne laisser P. 194
" pas entrer tant de Religieux de differentes Religions dans le Japon, sur la crainte du scandale & des differends qui y pourroient arriver, & qui ne sont pourtant pas *encore jamais arrivez* : Comment ne sera-t'il point permis, tres-saint Pere, de demander des remedes à vostre Sainteté, maintenant qu'il y a non des differends à craindre, qui ne sont pas encore, mais de fascheuses contestations à déplorer : maintenant qu'on n'apprehende pas un scandale à venir, mais *qu'on gemit d'un scandale present qui est tres-considerable*,

„ *tel qu'eſt celuy que nous voyons aujour-*
„ *d'huy* parmy les Chreſtiens & les Infi-
„ deles du Japon.

Il n'eſt plus icy queſtion de rapprocher deux endroits éloignez pour voir une contradiction. C'eſt dans le meſme article, dans la meſme page, dans la meſme periode, que l'on trouve le pour & le contre exprimez auſſi nettement qu'ils le peuvent eſtre. Dans les premieres lignes de la periode le ſcandale ny les differends qu'on avoit apprehendez pour le Japon, n'y ſont *encore jamais arrivez :* & trois lignes aprés, *il y a de faſcheuſes conteſtations à déplorer, & l'on y gemit du ſcandale preſent, qui eſt tres-conſiderable*, &c. Qu'on doute aprés cela ſi ces Meſſieurs les faiſeurs de Morale pratique ſont des gens d'une exacte critique & d'un diſcernement exquis ; ou ſi leur approbation en matiere d'écrits eſt un arreſt définitif. Ne faudroit-il pas eſtre bien temeraire pour oſer le nier ?

Article II.

Nouvelle preuve de ce qu'on vient de dire. Origine des calomnies de cette Lettre. Raisons de ceux qui l'attribuent à Scioppius. Caractere du vray Auteur.

PUisque l'Auteur de la Lettre est si peu d'accord avec luy-mesme, on auroit tort d'attendre qu'il s'accordast mieux avec la verité dans tout le reste de ce qu'il debite. Aussi puis-je dire qu'à peine y a-t'il une page où l'on ne trouvast des mensonges & des absurditez insignes à réfuter. Mais il faudroit transcrire tout son libelle, qui certainement n'en vaut pas la peine : & puis le discours du Docteur Cevicos que l'on donnera dans la troisiéme partie de cette Défense, sera plus que suffisant pour découvrir au moins les principales.

Je ne veux plus mettre qu'un exemple de contrarieté entre le faux Sotélo & son Collado : parce qu'elle nous donnera occasion de découvrir l'origine des calomnies de la Lettre.

Ce qui aida, dit-elle, *à faire reüssir* §. 4.
ce Jesuite (Evesque du Japon) *dans son* p. 15

entreprise, *fut* L'ENTIERE CORRESPONDANCE QU'IL Y A *pour le commerce* ENTRE MANILE ET MACAO; *celle-là pour les Isles Philippines, & celle-cy pour la Chine : qui fait que ces deux villes se déferent l'une à l'autre dans les graces qu'elles s'entredemandent*, &c.

L'Auteur de la Lettre, qui avoit besoin de cette fausseté pour confirmer un autre mensonge, ne prévoyoit pas qu'il seroit démenti par Collado mesme son approbateur : Et celuy-cy ne s'est pas apperçû non plus qu'en le contredisant il se trouveroit luy-mesme convaincu de tromperie. Voicy ses paroles.

§. 18. *La seconde chose que je répons, est qu'il*
P. 264. *seroit beaucoup plus avantageux & de plus grand profit à V. M. s'il luy plaisoit de donner toute liberté de commerce aux Portugais de Macao avec les Philippines, &c.* Et un peu plus bas : *Le commerce estant libre de Macao & des Indes aux Philippines, l'argent & le profit demeureroient au moins parmy les sujets de V. M. outre que par ce moyen les Portugais ayant ainsi plus de communication & de commerce avec les Castillans, l'aversion que ces deux nations con-*

servent mesme en ce pays-là, s'en iroit insensiblement : au lieu qu'autrement on ne leur mettra jamais bien dans l'esprit qu'ils sont les uns & les autres sujets d'un mesme Prince, &c.

Si la politique de ce Missionnaire n'est bonne à autre chose, elle l'est au moins pour détruire la fiction de son faux Sotélo touchant cette *entiere correspondance pour le commerce entre Manile & Macao.* En effet il estoit impossible d'avoir demeuré quinze jours dans l'une ou dans l'autre de ces deux villes, ou mesme dans quelque port du Japon où leurs habitans se rencontrassent pour trafiquer, sans qu'on s'aperçust tout au contraire qu'il y avoit toûjours entr'elles une violente jalousie à cette occasion : outre l'antipathie comme naturelle des Portugais qui estoient les maistres à Macao, & des Castillans qui l'estoient aux Philippines.

Et c'est-là, pour le dire en passant, la principale source des calomnies que nous sommes obligez de refuter encore aujourd'huy, aprés qu'elles ont esté refutées tant d'autres fois. Car d'un costé les Gouverneurs & les bourgeois de Manile qui voyoient avec des yeux

d'envie les grandes richeſſes que le commerce du Japon apportoit à la ville de Macao, faiſoient tous leurs efforts pour y avoir part, en y envoyant de frequentes Ambaſſades, pour gagner la faveur des Princes. Se ſervant meſme du zele de quelques Religieux qui cherchoient à ſe ſignaler dans cette Miſſion, ils y en faiſoient paſſer autant qu'ils pouvoient : afin que l'eſtime & l'amitié des Neophytes du Japon qu'ils s'attireroient, paſſaſt juſqu'à ceux de leur nation, & contribuaſt à mieux eſtablir ſon commerce. D'un autre coſté ceux de Macao qui n'eſtoient pas moins éclairez pour leurs intereſts, prévoyant bien les ſuites, il ne faut pas s'étonner s'ils taſchoient à traverſer les deſſeins de leurs rivaux, & s'ils ſe rendoient moins favorables à ces Miſſionnaires des Philippines.

Il arriva de-là, ce qui ne pouvoit gueres manquer d'arriver. Les negocians de Manile, qui voyoient le credit des Jeſuites auprés des nouveaux Chreſtiens du Japon, s'imaginerent aiſément que ces Peres s'en ſervoient pour favoriſer ſecrettement le trafic de Macao, d'où ils eſtoient venus & d'où

ils tiroient principalement leur subsistance. Là-dessus, afin de les décrediter & de les éloigner du Japon, l'on s'avisa qu'il falloit envoyer de tous costez, sur tout à Rome & à Madrit, des informations capables de faire croire qu'ils avoient une conduite pernicieuse pour cette nouvelle Eglise.

De là vinrent encore apparemment les suggestions qui persuaderent à ces Religieux venus des Philippines, lors qu'ils avoient peu de satisfaction des Portugais ou des Neophytes du Japon, qu'une secrette envie des Jesuites en estoit la cause. Quoy qu'il en soit, quelques-uns d'eux s'estant mis cela dans l'esprit; & leur soupçon, comme c'est la coustume, ayant esté fomenté par d'autres incidens qui n'y avoient en effet aucun rapport; ce fut une disposition tantost à croire trop facilement les faux discours que des gens mal intentionnez leur faisoient contre les Jesuites, tantost à interpreter peu favorablement ce qu'ils leur voyoient faire eux-mesmes.

C'est ainsi que l'aversion & la jalousie reciproque des Castillans & des Portugais, des villes de Manile & de Macao, servirent à faire naistre, jus-

ques entre leurs Miſſionnaires, des diſputes qui ont produit de temps en temps ces fauſſes relations contre les Jeſuites du Japon & puis de la Chine: lorſque Dieu a permis qu'il ſoit entré dans ces Miſſions des perſonnes qui avoient plus de zele que de lumiere, ou dont les paſſions n'eſtoient pas aſſez mortifiées, ny les intentions aſſez pures. C'eſt dequoy nous pourrions icy ajouſter quelques exemples, ſi ce Diſcours du Docteur Jean Cevicos, que l'on verra ailleurs, ne nous en devoit fournir une occaſion plus commode.

Pour revenir à la Lettre prétenduë de Sotélo, il ne ſeroit pas juſte qu'on vouluſt aprés cela m'obliger à dire préciſément où, & par qui cet ouvrage de tenebres auroit eſté fabriqué. Je ſçay que pluſieurs Proteſtans d'Allemagne l'ont attribué à leur compatriote Gaſpar Scioppius fameux par ſes démeſlez avec toute la terre, & le plus furieux écrivain de ſon ſiécle. C'eſt la peinture qu'on en fait dans les *Jugemens des Sçavans*, où l'Auteur aprés en avoir rapporté divers témoignages, *En effet*, ajouſte-t'il, *les plus grands hommes du ſiécle ſe plaignoient de luy preſque tous d'une voix, Catholiques, Heretiques, &*

To. 2. part. 2. p. 477.

les Deistes mesme : & tous donnoient leur voix pour sa proscription, parcequ'il attaquoit indifferemment tout le monde, qu'il déchiroit la réputation des plus honnestes gens avec autant de plaisir que d'impudence, & qu'il faisoit gloire de n'épargner ny la qualité ny le merite.

Mais sur tout ennemy implacable des Jesuites, il a écrit contr'eux, dit le mesme Auteur, *plus de 30. traitez differens dont les seuls titres font horreur :* sans parler d'un aussi grand nombre qu'il préparoit encore, & dont un Allemand nommé Placcius à publié la liste. Au reste l'opinion de ceux qui tiennent que c'est encore Scioppius qui a pris icy le nom du Pere Sotélo, se peut appuyer sur des conjectures assez vray-semblables. P. 476.

1. Le principal secret de ce prince des Satiriques, estoit de faire des *Morales pratiques des Jesuites*, dont il estoit en ce temps-là le grand artisan : Je veux dire d'une foule de libelles qui les attaquoient du costé des mœurs par cent histoires pleines de calomnies les plus noires & les plus ridicules. 2. La Lettre dite de Sotélo se trouve imprimée dés l'an 1634. avec une autre piéce à peu prés de mesme na-

ture, qui eſt aſſurément de Scioppius, & qu'il fit imprimer pour la Foire de Francfort de cette année-là, ſous le nom imaginaire de *Junipere d'Ancone de l'Ordre de S. François*, qui ſe diſoit revenu des Indes & du Japon. C'eſt un aſſez bon préjugé que la Lettre de Sotélo venoit de la meſme main.

3. C'eſtoit la couſtume de Scioppius de faire paroiſtre ces ſortes d'invectives ſous divers noms empruntez ou ſuppoſez : témoin ſon *Junipere d'Ancone* qu'on vient de dire ; ſon *Alphonſe de Vargas* ; ſon *Fortunius Galindus* ; ſon *Auguſtinus Ardhingellus* ; ſon *Bernardinus Giraldus* ; ſon *Daniel Hoſpitalius* ; ſon *Philoxenus Melander*, & tant d'autres libelles diffamatoires, tous contre les Jeſuites : pour ne rien dire de ceux qu'il a faits contre d'autres.

Voilà ſur quoy les Ecrivains que j'ay dit, comme Placcius, Dekerrus, Kunigius, ſe ſont fondez pour croire que c'eſt luy-meſme qui s'eſt encore caché ſous le nom de Sotélo. Quoy qu'il en ſoit, le ſentiment meſme de ces Proteſtans doit au moins faire juger aux amis du Pere Sotélo, que c'eſt avoir fait un vray honneur à ſa mémoire, à

son Ordre, & à l'Eglise entiére, que de l'avoir déchargé de l'infamie d'une telle piéce, qui a paru aux heretiques mesme, digne du plus violent & du plus décrié calomniateur, qui ait peut-estre jamais mis la main à la plume. Certainement il ne leur seroit point venu en pensée de l'attribuër à un homme tel que celuy-là, s'il n'eussent trouvé qu'elle estoit de son genie, ou s'ils avoient experimenté ce que prétend le Moraliste, *qu'on ne sçauroit lire cette Lettre que l'on n'en soit édifié, tant elle est pleine d'humilité & de charité.* P. 115.

Aprés tout, que leur conjecture touchant Scioppius soit vraye ou qu'elle soit fausse; c'est de quoy l'on ne se mettra pas fort en peine. Il suffit d'avoir montré par des preuves auxquelles on défie tous les compilateurs de Morale pratique de pouvoir rien opposer, que cette Lettre ne peut venir que d'un homme qui n'avoit pas mesme veû le Japon, puisqu'il en prenoit l'Orient pour l'Occident, & qu'il en ignoroit les choses les plus communes: qui n'a fait que joindre avec quelques lambeaux de rélations anciennes & nouvelles, tout ce que sa propre malignité luy à fait imaginer, sans discernement

du vray ny du faux, ſans diſtinguer l'état preſent des affaires du Japon d'avec le paſſé, & ſans ſe ſouvenir le plus ſouvent d'une page à l'autre de ce qu'il avoit écrit. Cela, dis-je, nous ſuffit, & il ne ſera pas beſoin d'avertir perſonne d'en tirer au moins ces deux concluſions.

1. Que quand on voudroit ſuppoſer (ce qui fait horreur) que c'eſtoit un tres-méchant homme que le Pere Sotélo, & un ennemy déclaré des Jeſuites, il ſeroit incroyable que la Lettre fuſt de luy. Car quelque opinion que l'on ait de ſa perſonne, peut-on concevoir qu'il euſt voulu, pour ainſi dire, de gayeté de cœur écrire tant de menſonges, qui ne ſervoient de rien pour ſon deſſein, & dont il n'auroit pû douter qu'on ne reconnuſt aiſément la fauſſeté?

2. Qu'il faut neceſſairement ou que l'Auteur de la Morale pratique ſoit un homme déterminé à mentir contre ſa propre conſcience; ou qu'au moins il ſoit un de ces aveugles volontaires, qui en voyant ne voyent point: puis qu'ayant traduit cette fauſſe Lettre, il n'y a pas apperçû tant de marques de ſuppoſition ou de falſification qui cré-

vent les yeux aux moins clairs-voyans.

Mais n'a-t'il pas apporté des preuves pour justifier son sentiment, dira-t'on? Oüy, il en a apporté : mais je ne sçay si ces preuves-là mesme ne sont point encore sa condamnation plus forte. Car il est vray que les témoignages qu'il produit, ont des caracteres de fausseté si sensibles ; & les raisonnemens dont il a voulu les appuyer, sont si pitoyables, que cela seul seroit plus que suffisant pour convaincre le monde, que jamais cet Ecrit ne fut qu'une invention de la calomnie. Je ne prétens pas en estre crû sur ma parole ; il faut en donner des preuves.

ARTICLE III.

Examen des deux témoignages rapportez par le Moraliste en faveur de la Lettre. Que le Docteur Cevicos n'a n'y retracté ny désavoüé le Discours publié par luy-mesme contre cette Lettre. Imposture d'une prétenduë déclaration qu'il ne fit jamais. Egarement & mauvaise foy de ceux qui l'attribuënt à ce Docteur.

IL est bon de faire icy d'abord réflexion sur le procedé de ce Moraliste.

Il ſçavoit qu'il y a eû dés le commencement inſcription en faux contre le prétendu Sotélo, & il a entrepris de la réfuter. Il aſſûre que Collado a laiſſé à Rome l'original de la Lettre ſigné de Loüis Sotélo, & il ſuppoſe que Vvading l'y a veû encore vingt-cinq ans depuis. C'eſt ce qu'il falloit prouver : car on nie également l'un & l'autre. Le party qu'il y avoit donc à prendre là-deſſus, n'eſtoit-ce pas de faire chercher ce manuſcrit, qui ne peut manquer d'eſtre encore au lieu où Vvading l'aura veû, (car ce ne ſont point-là des piéces qu'on laiſſe perdre,) de trouver enſuite quelque ſignature qui fuſt reconnuë pour eſtre indubitablement du Pere Sotélo ; & puis de les faire confronter juridiquement, pour verifier ainſi celle qui eſt conteſtée. C'eſt-là ſans doute ce qu'auroit fait tout homme ſage & ſincere, pour ne hazarder ny ſa conſcience, ny ſa réputation.

Mais ſont-ce les meſures qu'a pris l'Auteur de la Morale pratique ? a-t'il veû, ou fait voir au moins par un autre, ce prétendu original ? a-t'il ſeulement fait quelque diligence pour s'en informer de ceux qui en doivent avoir

connoissance ? Il n'oseroit le dire : on a en main dequoy le convaincre de faux, s'il le disoit. Comment donc s'y est-il pris ? Au lieu d'avoir recours à cette preuve, la plus naturelle de toutes, & sans laquelle mesme il devoit bien voir que le reste luy seroit inutile; il s'est amusé à nous faire des discours en l'air touchant l'autorité de ses deux témoins qui n'en font qu'un : esperant peut-estre nous persuader à force d'éxagerations qu'il faut se resoudre à ne plus rien croire *dans les choses humaines*, si l'on ne soûmet pas sa raison à leur autorité. P. 117.

Je pourrois en demeurer là, & pour toute réponse à sa longue dissertation sur la Lettre de Sotélo, luy dire ce qu'on nous a tant repeté autrefois sur un autre sujet. *Ce sont les yeux*, Monsieur, qui doivent estre les juges en cette matiére, & non pas des raisonnemens à perte de veuë. Produisez donc cet original que vous nous avez tant vanté, & nous faites voir à l'œil qu'il est signé de la main du vray Sotélo. Car sans cela quel aveuglement est-ce de vous promettre qu'on sera assez simple pour en croire vos deux témoins, au préjudice de ceux qui ont déposé le

contraire, & des preuves qui confirment ſi clairement leurs depoſitions. Il n'en faudroit pas davantage pour détruire tout d'un coup les raiſonnemens vagues de cet Ecrivain.

Mais le détail des raiſons dont il a fait ſes demonſtrations imaginaires, nous ouvre un ſi beau champ pour le convaincre de nouveaux égaremens, que rien ne ſervira tant à détruire la fauſſeté qu'il ſoutient, & à confirmer la verité qu'il combat, que de les repaſſer l'un aprés l'autre.

Le premier & meſme à proprement parler l'unique témoin qu'il ait pû produire, eſt le Pere Diégo Collado, qui preſenta cette Lettre au Pape Urbain VIII. comme de la part du Pere Sotélo : & qui eſtant depuis obligé par ſon General à ſortir de Rome, la fit imprimer à Madrit vers le commencement de l'année 1628. avec une atteſtation de luy meſme, qui portoit que l'imprimé eſtoit entierement conforme pour le ſens avec l'original, qu'il diſoit avoir alors entre les mains.

C'eſt ſurquoy l'on doit ſçavoir au moins trois ou quatre choſes.

1. Que ce Pere Collado eſt celuy-là meſme qui a fait paſſer ſous le nom des

Peres

Peres Franciscains un Mémorial contre les Jesuites de la Chine, ainsi que nous avons veû : & que d'ailleurs il est convaincu de plusieurs autres faussetez par une histoire de son Ordre, qui a paru de son vivant & à sa veuë, comme nous dirons bien-tost.

2. Le Pere Collado estant à Rome dés l'an 1625. ainsi qu'il paroist par son Mémorial, il ne donna neanmoins la Lettre qu'en 1627. Est-il donc croyable qu'il l'eust gardée deux ans sans la rendre au Pape ; s'il estoit vray qu'il l'avoit apportée avec luy des Philippines? Et n'est-ce pas là un violent préjugé qu'elle n'avoit esté fabriquée que longtemps aprés son retour ?

3. Si d'un costé le Pere Collado a donné son approbation à cette Lettre, on voit d'un autre costé qu'il la condamne ensuite luy-mesme, en la contredisant formellement sur plusieurs faits considerables, ou il est impossible que l'un des deux ne se trouve menteur. C'est ce que nous avons fait voir par des preuves tirées de son propre Mémorial. Or quel fond peut-on faire sur l'approbation d'un homme qui renverse d'une main ce qu'il bastit de l'autre ?

4. Enfin quand le Moraliſte ſe devroit mettre tout de nouveau en colere, on ne laiſſera pas de luy repeter que le Pere Collado fut dés-lors refuté de la maniére du monde la plus forte, par un témoin que Dieu ſuſcita quand l'on y penſoit le moins.

Ce fut un vertueux & ſçavant Eccleſiaſtique nommé D. Jean Cevicos, Commiſſaire du ſaint Office, Chanoine de la Cathedrale de Manile & Proviſeur de cette Egliſe Metropolitaine des Philippines, pour les affaires de laquelle ſon Archeveſque l'avoit député en Europe. Ce Docteur donc s'eſtant trouvé par une conduite aſſez particuliere de la providence à la Cour de Madrit, dans le temps meſme que la Lettre de Sotélo commençoit d'y paroiſtre, il voulut voir l'ouvrage de ce martyr dont il avoit eſté ami intime: & ſurpris des fauſſetez étranges qu'il y remarqua, il ſe crut obligé en conſcience d'en informer ſa Majeſté Catholique, pour défendre, autant qu'il pourroit, l'innocence calomniée. Il preſenta donc au Roy le 5. de Mars de cette année-là un Ecrit dont voicy le commencement.

„ Il y a environ quinze jours que la

Lettre dont il s'agit, est tombée par «
hazard entre mes mains. L'ayant leuë «
j'ay esté choqué, de voir qu'on y pose «
en fait plusieurs choses qui sont entié- «
rement éloignées de la verité, & d'au- «
tres encore qui en ayant l'apparence, «
sont remplies de venin & de malice; «
les unes & les autres au préjudice de «
la reputation du prochain, en matiére «
de tres-grande importance. Ce qui me «
persuada que c'estoit une lettre suppo- «
sée ou du moins falsifiée, & non telle «
que le Pere Loüis Sotélo l'avoit écrite. «
Ayant donc communiqué ma pensée «
au R. Pere Pierre Baptiste Religieux «
déchaussé du mesme Ordre de saint «
François, qui demeure aujourd'huy «
dans le Couvent de saint Guil de cette «
ville (de Madrit) qui a vescu au Japon «
depuis l'an 1602. jusqu'à 1607. qu'il en «
fut banni; & qui a travaillé à l'affaire «
de la canonisation des premiers mar- «
tyrs du Japon, qu'il a heureusement «
terminée: il m'assûra qu'une Lettre de «
la mesme teneur que celle-cy, ayant «
esté presentée, il ne sçait par qui, à sa «
Sainteté dés l'année derniere, on la «
luy avoit fait voir par ordre du saint «
Pere, pour reconnoistre si c'estoit de «
la main du Pere Loüis Sotélo qu'elle «

„ eſtoit ſignée : & que comme il l'avoit
„ veû pluſieurs fois écrire & ſigner, il
„ avoit rendu témoignage que ce n'e-
„ ſtoit-là nullement ſa ſignature. C'eſt
„ pourquoy ſans y eſtre pouſſé par aucun
„ autre motif que par le zéle de la veri-
„ té, dequoy je prens Dieu à témoin,
„ j'ay réſolu de composer ce diſcours
„ contre l'auteur de ladite Lettre, &c.

Enſuite aprés avoir expliqué, quand & par quelle voye il avoit eſté informé des choſes qu'elle contient, il l'examine d'un bout à l'autre, article par article, & fait voir par des preuves certaines que les faits odieux qui y ſont rapportez contre les Jeſuites, ne ſont que de pures fables, toutes contraires à la verité des choſes qui s'eſtoient paſſées à la veuë de tout le monde dans les Philippines.

Quelque temps aprés D. Antoine Moreno grand Pilote de la maiſon du Roy Catholique, & qui avoit autrefois eſté maiſtre en Mathematique de Cevicos, ayant lû ſon diſcours, & luy ayant remontré qu'il ſerviroit de peu ſi on le laiſſoit enfermé dans les Archives du Conſeil des Indes, pendant que la Lettre de Sotélo eſtoit devenuë publique par le moyen de l'im-

pression ; Cevicos se resolut de le faire imprimer à Seville, qui estoit le lieu de sa naissance, où il se trouvoit alors, & d'où il l'adresse à son ancien maistre par une Lettre qu'on voit imprimée au commencement, en date du 14. Juin de la mesme année 1628.

Et comme on luy fit voir en mesme temps un acte signé avec serment par douze Jesuites Missionnaires du Japon (nous en dirons tantost l'occasion & le sujet) Cevicos qui connoissoit la verité de tout ce qui estoit dans cet Ecrit, voulut encore en donner un témoignage public, le faisant imprimer à la fin de son discours, avec une attestation juridique qu'il y ajousta, & dont il nous faudra parler en son lieu plus au long.

L'effet que produisit le Discours de Cevicos & son attestation, fut tel qu'il le pouvoit souhaiter. Car ce fut à cette occasion que le Roy Philippe IV. fit en faveur des Jesuites du Japon, ce Décret que nous avons rapporté ailleurs : preuve certaine du jugement que ce Prince, avec son Conseil de Conscience, avoit formé de la Lettre prétenduë de Sotélo, aprés l'avoir examinée si long-temps dans l'assemblée dont on a parlé.

Il me ſemble que j'entens icy le Moraliſte s'écrier, que c'eſt-là une impudence nompareille, d'oſer encore parler du témoignage de Cevicos, aprés qu'il a fait voir par le Mémorial du Pere Collado, que c'eſtoit une pure fourberie des Jeſuites de Seville : qu'ils avoient falſifié le diſcours de ce Docteur, en le faiſant imprimer, & qu'ils luy avoient ſuppoſé l'approbation de l'Ecrit du Japon : qu'il en avoit paſſé ſa declaration dans Mexico par un Acte juridique qui fut envoyé à Rome par le P. Collado, &c.

Sans s'arreſter aux injures dont le Moraliſte a crû qu'il avoit droit d'accabler icy ſes adverſaires, on luy répondra d'une maniere plus digne de la cauſe qu'on ſoûtient, que de ſes emportemens, qu'il fait pitié par l'excés de ſa credulité, quoy que dans le fond elle ne ſoit nullement excuſable. Laiſſons-là les raiſonnemens, & venons au fait.

Il nous veut perſuader que D. Jean Cevicos a declaré cecy & cela par un acte juridique. Qu'on le montre donc cet acte : qu'on diſe en quel lieu on en garde l'original, ou du moins une copie authentique. Car ce n'eſt point là

une piece qu'on ait dû laisser perir ; & s'il est vray qu'elle ait esté envoyée à Rome par Collado , elle ne sçauroit manquer de s'y trouver encore , soit dans les Archives de la sacrée Congregation , soit dans celles de son Ordre. Mais de pretendre qu'on en sera crû pour nous dire en l'air que cette declaration fut faite à Mexico, & que le P. Collado l'a envoyée à Rome , sans qu'on en puisse donner d'autres preuves , que le témoignage de celuy-là mesme qui est desja suspect d'ailleurs, & accusé de fausseté, n'est-ce pas s'exposer à la risée du public ?

Comme si celuy qui auroit faussement attribué une Lettre à Sotélo n'estoit pas capable de supposer un faux acte au Docteur Cevicos. Quelle imposture & quelle folie ne pourroit-on pas autoriser par un semblable artifice, si l'on en estoit quitte pour nous renvoyer à des témoignages inconnus & aussi douteux que la chose en question ? Encore une fois donc , que l'on fasse voir cette declaration de Cevicos, pour en confronter la signature avec d'autres qui soient constamment de luy , & qui se trouveront bien quand il faudra. C'estoit-là le plus court, ou plu-

tost le seul moyen de terminer la dispute au gré du Moraliste.

Mais on est bien asseûré de ne la voir jamais terminée par cette voye-là : c'est à dire que la prétenduë declaration ne paroistra point, parce qu'elle ne fut jamais. En effet, je ne veux que la narration mesme du Mémorial de Collado, pour convaincre les plus obstinez que ce n'est qu'une pure chimére. Ecoutons-le parler luy-mesme.

§. 9. La Compagnie, dit-il, fit imprimer
p. 242. à Seville en l'année *1628*. un grand dis-
» cours de huit ou neuf feüilles sous le
» nom du Docteur D. Jean Cevicos. Le
» P. Recteur de la Maison Professe de
» Seville prenant le soin de l'impression
» avec le P. Christoval de Narvaës. Ils fal-
» sifierent en cette impression un certain
» discours, que ce Docteur disoit avoir
» fait sur la difficulté qu'il avoit de croi-
» re que cette Lettre eust esté écrite par le
» bienheureux martyr Sotélo.

Quelle hardiesse ! Ne faut-il pas dire ou que cet homme n'a jamais leû l'Ecrit de Cevicos, ou qu'il a cru parler à des gens qui ne le liroient jamais ? Qu'on voye la Lettre que ce Docteur a mise à la teste, par laquelle il l'adres-

ſoit de Seville à Dom Antoine Moreno, avec l'Avertiſſement qui ſe trouve enſuite, immédiatement aprés la Requeſte au Roy ; & l'on ſçaura quelle foy on peut ajouſter à l'Auteur du Mémorial. Voicy les termes de la Lettre de Cevicos.

Vous avez veû, Monſieur, le Diſcours que j'ay composé, & que j'ay preſenté il y a peu de temps au Conſeil Royal des Indes, touchant une Lettre à ſa Sainteté, qui paroiſt imprimée ſous le nom du P. Loüis Sotélo natif de cette ville, & glorieux martyr du Japon. Et comme il vous a ſemblé que ce Diſcours ne devoit pas demeurer enfermé dans les archives de la Secretairerie ; vous m'avez perſuadé de le mettre en lumiere, en m'apportant ces paroles de Jesus-Christ dans ſaint Jean : Quiconque fait mal, hait la lumiere, & ne s'approche point de la lumiere ; de peur que ſes actions ne ſoient découvertes : mais celuy qui pratique la juſtice, s'approche de la lumiere, afin que ſes actions ſoient connuës ; parce qu'elles ſont faites ſelon Dieu. Pour obeir donc à vos ordres, je vous l'adreſſe, Monſieur, &c.

L'Avertiſſement finit ainſi. Voulant

» éviter le reproche d'estre trop long, je
» me suis abstenu de répondre & de ré-
» futer plusieurs autres points de la Let-
» tre (de Sotélo) que j'ay passé sous si-
» lence ; quoy que je sois asûré par des
» histoires & par des pieces authentiques
» qu'ils sont faux : & je l'ay fait encore
» parce que j'estois résolu de ne rappor-
» ter aucun fait dont je ne fusse témoin
» oculaire. Aprés quoy je vas donner le
» Discours qui est tel de mot à mot que
» je l'ay presenté dans le Conseil Royal
» des Indes.

Revenons maintenant à Collado. Les Jesuites de Seville falsifierent, dit-il, dans l'impression le Discours de Cevicos. Vit-on jamais une pareille absurdité ? S'ils avoient eû à le faire, peut-on douter qu'ils n'eussent attendu aprés son départ d'Espagne ? Mais encore comment auroient-ils pû falsifier l'impression ; puis que ce fut Cevicos luy-mesme qui le fit imprimer à Seville, où il estoit actuellement, comme il le témoigne dans sa Lettre à D. Antoine Moreno ; & puis que le Discours n'a jamais esté imprimé que cette fois-là ?

N'est-ce point que les Jesuites luy ont encore supposé cette Lettre ? Mais à quel dessein l'auroient-ils supposée ,

ſinon peut-eſtre pour l'obliger luy & ſon amy Moreno à les démentir : pour donner à tout Seville une marque éclatante de leur impoſture, ſoit que Cevicos y fuſt preſent au temps de l'impreſſion, ſoit qu'il en fuſt abſent : enfin pour fournir à leur grand adverſaire le P. Collado, qui eſtoit lors à Madrit, un moyen infaillible de les convaincre de fourberie aux yeux de toute l'Eſpagne par cette ſeule Lettre ?

On pourra me ſçavoir mauvais gré d'ajouſter de nouvelles réflexions ſur un ſujet qui ſemble n'en avoir pas beſoin. Mais il importe, à mon avis, que l'on ſente une bonne fois quel eſt l'aveuglement de ces faiſeurs de Morale pratique, de n'avoir pû, ou de n'avoir pas voulu appercevoir une fourberie qui ſe découvroit d'elle-meſme par tant d'endroits. Pourſuivons donc avec leur auteur Collado.

Le ſuſdit Mémorial eſtant depuis " venu, dit-il, entre les mains du Doc- " teur Jean Cevicos, ainſi falſifié & chan- " gé, auſſi bien que le petit Ecrit qu'ils " luy avoient attribué contre ſa volonté " & contre la verité des choſes dont il " eſtoit bien informé, il en donna auſſi- " toſt ſa declaration, qu'il atteſta par ſer- "

„ ment à Mexico, en date du 10. Octo-
„ bre 1628. & la ſigna de ſon nom parde-
„ vant Notaires... Elle porte qu'il ne
„ ſçait rien de tout ce qui eſt rapporté
„ dans le petit Ecrit.... que non ſeule-
„ ment il n'eſt pas de luy, mais que ſon
„ Mémorial meſme a eſté falſifié & cor-
„ rompu en beaucoup de lieux.

Voilà juſtement le procedé d'un homme qui veut tromper & qui cherche à ſe couvrir, en ſorte qu'il ne puiſſe eſtre convaincu de menſonge : c'eſt de dire les choſes, s'il peut, d'une maniére ſi vague, qu'on ne ſçache comment s'y prendre pour le réfuter. Cevicos, dit-il, a declaré *que ſon Mémorial avoit eſté falſifié, & corrompu en beaucoup de lieux.* Mais où ſont-elles ces falſifications, & ſurquoy tombent-elles ? Eſt-ce ſur l'endroit, par exemple, où il rapporte la réponſe qu'il avoit euë du P. Pierre Baptiſte touchant la fauſſeté du ſigne de Sotélo ? ou bien lors qu'il dit que ſon Diſcours imprimé contient *mot pour mot* ce qui eſt dans l'original qu'il a preſenté au Conſeil ? S'il n'y a point de falſification dans ces endroits-là, peu importe qu'on diſe qu'il y en a ailleurs. Mais s'ils avoient eſté falſifiez, Cevicos euſt-il manqué de s'en

appercevoir, & de les marquer dans sa declaration ? Et s'il les eust marquez, Collado le dissimuleroit-il ?

Mais voyons le reste de sa narration, que l'on a trouvé si belle & si convaincante. *J'ay eû*, dit-il, *cette declaration* (*de Cevicos*) *en forme & bien autentique, & l'ay envoyée à Rome.* Que veut dire cela ? Pourquoy l'envoyer à Rome sans la montrer à Madrit, où elle estoit uniquement & absolument necessaire ? Car c'est là, & non pas à Rome, qu'estoit la piece de Cevicos, à laquelle il falloit répondre : c'est là que Collado devoit presenter son Mémorial, qui ne se pouvoit justifier que par cette piece authentique. Quel sens y a-t'il donc d'aller dire au Roy d'Espagne : « Sire, je prie vostre Majesté de croire que le Docteur Cevicos a desavoüé ce qu'on trouve dans l'Ecrit qui porte son nom : il en a passé sa declaration à Mexico : J'ay pris soin de faire venir cet acte ; je l'ay eû icy en bonne forme : & afin que vostre Majesté n'en doute pas, je l'ay envoyé à Rome ; mais elle me dispensera, s'il luy plaist, de dire à qui je l'ay adressé, ou entre les mains de qui il se garde. » C'est le sens du discours de Collado.

Quelque ſenſible que tout cecy ſoit deſjà de luy-meſme, il le deviendra encore davantage par la comparaiſon que je vas faire entre la conduite de Cevicos, ou ſi l'on veut, des Jeſuites, & celle de leur accuſateur.

Ils produiſent un imprimé où l'on voit entre autres choſes. 1. Que le P. Pierre Baptiſte interrogé par Cevicos ſur le fait de la Lettre attribuée à Sotelo, l'avoit aſsûré du témoignage que luy P. Pierre Baptiſte avoit rendu eſtant à Rome, que cette Lettre avec la ſignature eſtoient ſuppoſées. 2. Que c'eſtoit Cevicos luy-meſme qui avoit fait imprimer ſon Diſcours, & qu'il l'adreſſoit au Licentié Moreno. 3. Qu'il eſtoit pris *mot pour mot* ſur l'original preſenté par l'auteur à ſa Majeſté Catholique, qui ſe gardoit dans les Archives de ſon Conſeil.

N'eſtoit-ce pas là défier leur adverſaire de les démentir ; comme s'ils luy euſſent dit : Interrogez, ſi bon vous ſemble, ou le P. Pierre Baptiſte, ou D. Antoine Moreno qui ſont tous deux à Madrit : adreſſez-vous au Docteur Cevicos qui eſt encore en Eſpagne : allez à ceux qui ont ſoin des Archives du Conſeil des Indes, pour y voir ſon

autographe : & si vous en trouvez un seul qui s'inscrive en faux, faites passer pour autant d'impostures, on y consent, & le discours de Cevicos, & l'écrit du Japon, & l'approbation qu'il y a donnée.

C'est ainsi que l'on parle quand on ne craint pas d'estre convaincu de faux, & qu'on craint au contraire que la verité ne soit pas mise à l'épreuve. Voyons si c'est là le style de Collado. *Ce Memorial*, dit-il, *estant depuis venu entre les mains du Docteur Cevicos ainsi falsifié & changé ..... il en donna aussitost sa declaration à Mexico*, &c. Qui n'admirera la conduite de cet homme ?

1. Il s'agissoit de sçavoir si D. Jean Cevicos avoit fait imprimer son Discours luy-mesme ; s'il estoit conforme à son vray original, & s'il y avoit fait joindre cet écrit des douze Jesuites avec son attestation. Ce Docteur estoit encore en Espagne quand tout cela parut imprimé : pourquoy attendre à le faire expliquer là-dessus, qu'il s'en fust retourné au nouveau monde ?

2. Le P. Pierre Baptiste qu'il avoit cité comme garant de ce qu'il disoit, se trouvoit present à Madrit, & sa déposition seule suffisoit pour décider le

fond de l'affaire, & pour juger de quel coſté il y avoit de la tromperie. Pourquoy ne s'adreſſer pas à luy, plutoſt que de s'en aller ſi loin chercher le témoignage d'un homme abſent.

3. On avoit là & le manuſcrit autentique de Cevicos, & ſa copie imprimée : pourquoy au lieu de les confronter, afin de voir s'ils eſtoient differens, s'amuſer à faire venir du Mexique une declaration de Cevicos où l'on dit en l'air qu'ils le ſont, ſans marquer en quoy ?

4. Suppoſé qu'il falluſt la faire venir, c'eſtoit à Madrit qu'on avoit beſoin de la produire, afin de détromper le Roy & le public : pourquoy ſans l'avoir montrée en Eſpagne, dire qu'on l'a envoyée à Rome, où elle n'eſtoit pas neceſſaire, & ne dire pas meſme à qui il faudroit s'adreſſer pour la voir? Eſt-ce là le langage de la verité ?

Que ne ſont-ce des Jeſuites qui en ont fait autant ! quelles exclamations ne feroit point le Moraliſte, ſi c'eſtoit eux qui euſſent fait venir du nouveau monde un Ecrit ſous le nom de Cevicos : s'ils avoient attendu à le publier, que ce Docteur fuſt retourné aux Indes ; & s'ils n'en avoient jamais pro-

duit l'original ? Y auroit-il assez de figures dans la Rhetorique de P. R. pour representer l'impertinence & la mauvaise foy d'un tel procedé ?

Mais pourquoy enfin ne prendre que des voyes si indirectes pour démontrer le fait en question ? On contestoit à Collado la verité de la signature du P. Sotélo. Ce martyr estoit natif de Seville, & d'une illustre famille : il avoit esté assez long-temps à Rome & à Madrit, où il avoit négocié plusieurs affaires, & presenté divers Mémoriaux il n'y avoit encore que dix ou onze ans. Ainsi l'on ne pouvoit manquer de trouver, au moins dans ces endroits-là, plusieurs Lettres de luy, ou d'autres pieces signées de sa main. En tout cas il s'en trouvoit sans doute aux Philippines, où il avoit demeuré quelques années, avant que de rentrer au Japon, & où l'on ne peut douter qu'il n'eust assez souvent envoyé des Lettres durant sa prison de vingt-deux mois, en ayant eû la liberté.

D'ailleurs, en quelque temps que Collado ait presenté son Mémorial, s'il l'a presenté, soit en 1631. soit en 1633. il avoit eû au moins cinq ans, c'est à dire plus de temps qu'il n'en fal-

loit pour faire venir, mesme des Philippines, s'il en eust esté besoin, quelques-unes de ces signatures de Sotélo juridiquement approuvées & reconnuës; pour les confronter avec celle de la Lettre dont on ne convenoit pas. D'où vient donc qu'il ne prit point cette voye la plus courte, la plus naturelle, la plus efficace, ou plutost l'unique qu'il devoit prendre pour fermer la bouche à ceux qui voudroient le contredire?

Mais que faire? il sçavoit bien que cette voye-là estoit fermée pour luy. Il falloit neanmoins quelque réponse, afin de ne paroistre pas acquiescer à l'inscription en faux intentée par Cevicos, & de jetter la poussiere aux yeux, du moins à ceux qui seroient peu capables d'approfondir les choses, ou qui se mettroient peu en peine de les examiner: Et l'on a crû que cette declaration, quoy qu'inventée aprés coup, seroit assez bonne pour cet effet. Voilà tout le mystere: au moins on ne conçoit pas dans quelle autre veuë elle auroit pû estre fabriquée.

Article IV.

Faux argumens du Moraliste en faveur de la prétenduë Lettre de Sotélo, qui se détruisent par eux-mesmes.

C'Est icy qu'on souhaiteroit que nostre Moraliste prist la peine de relire un peu sa Dissertation, qu'il a mise au devant de la Lettre prétenduë de Sotélo, sous le nom d'*Avis sur cette Lettre*. Car on est asûré que quand il le voudra faire, il se sçaura mauvais gré luy-mesme d'avoir esté si crédule, pour ne rien dire de plus fort.

Mais sans nous en rapporter à luy, on supplie ceux qui ont le second tome de la Morale pratique, de vouloir lire cette violente declamation de sa façon: & l'on défie les plus moderez de s'empescher de blasmer le procédé d'un homme qui insulte de la maniere du monde la plus étrange, lors mesme qu'il devroit tenir à grande faveur, qu'on luy voulust bien pardonner de s'estre laissé tromper si honteusement. Mais oublions ses invectives, qui ne sçauroient donner que de l'indignation aux honnestes gens, & arrestons-nous

à ses raisonnemens, qui seront plus capables de divertir. Car tout frivoles qu'ils sont, il en paroist merveilleusement content : & il pouroit bien s'aller imaginer, si l'on n'y répondoit pas, que ce seroit encore faute de l'avoir pu faire.

I. Argument.

P. 116. Le P. Luc Vading a mis Loüis So-
» télo au rang des Ecrivains Ecclesiasti-
» ques de son Ordre pour ce seul ouvra-
» ge (*c'est la Lettre*) ce qui est un argu-
» ment convaincant de la verité de cet-
» te piece.

Réponse.

Il faut croire que le Moraliste n'a point lû ce qu'il cite, & qu'il n'écrit que sur les Mémoires d'autruy. Car il est si peu vray que ce soit *pour ce seul ouvrage*, qu'à l'endroit mesme de Vvading qui est rapporté dans la Morale pratique, il attribuë encore à Sotélo, *plusieurs Lettres, un Catechisme en langue Japonnoise, & d'autres petits Livrets fort propres à l'instruction d'une nation si nombreuse.* Mais quand ce

qu'on dit seroit veritable, d'où est-ce que Vvading a sçû que Sotélo estoit le vray auteur de cette Lettre? Quelles preuves en apporte-t'il? Son autorité sans aucune preuve est-elle un argument plus convaincant pour l'affirmative, que ceux qu'on a veûs ne le sont pour la négative?

II. Argument.

Il est impossible que Vading, qui a vescu plus de trente ans depuis, l'ait reconnuë pour veritable, s'il n'en avoit esté bien asseûré. *Ibid.* " " "

Réponse.

On voudroit pouvoir dire, sans faire tort au Pere Sotélo, que Vading a eû raison. Mais faudra-t'il que ce Martyr demeure convaincu d'avoir écrit au Vicaire de Jesus-Christ des mensonges pleins de contradictions & de folies, plutost que de reconoistre que Vading s'est un peu trop fié à la bonne foy de ceux qui luy fournissoient des Mémoires, & qui n'avoient pas eux-mesmes assez de discernement? Est-ce là une faute si extraordinaire à ceux qui font

ces sortes de Recüeils ? Où est l'auteur de Bibliotheque un peu ample, qui n'y soit pris quelquefois ? Et n'est-il jamais arrivé au P. Vading luy-mesme d'avoir esté trompé en d'autres choses ?

L'Auteur de la Morale pratique ne se croit pas sans doute moins éclairé ny moins exact que luy. Et cependant n'est-ce pas une chose tres-possible & tres-effective, qu'il se soit trompé dans une occasion toute pareille, je veux dire au regard du Theatre Jesuitique, en l'attribuant à qui il n'est point ? Pourquoy ne croira-t'il pas qu'il ait pû arriver au Pere Vading quelque chose de semblable sur le sujet de cette Lettre?

Mais pourquoy nous arrester à des conjectures, lorsque la chose parle d'elle-mesme ? Si Vading en avoit lû seulement une demie page, seroit-il tombé dans une aussi grande méprise qu'est celle de dire que la Lettre avoit esté
P. 112. écrite *au Pape Paul V*. N'auroit-il pas remarqué dés les premieres lignes ces paroles de l'Auteur : *Le tres-saint Pape Paul V. qui est presentement au Ciel & qui estoit alors élevé sur le Siége Apostolique &c.* C'est de mesme dans toute la Lettre : on y parle en vingt endroits

de ce Pape comme n'estant plus, & comme à un autre qui luy a succedé. Quiconque n'a pas veû cela, ne sçauroit l'avoir ouverte.

Et l'on fait encore un crime à Bartholi, de ce qu'il a dit que Vading ne l'avoit point leuë ! Ne diroit-on pas que l'Auteur de la Morale pratique ne l'a jamais leuë non plus, ou qu'il avoit un voile sur les yeux pour ne pas voir que le témoignage de Vading dont il fait tant de bruit, se trouve détruit par la Lettre mesme ?

III. Argument.

" Il n'y aura donc rien de certain dans les choses humaines, ou cette Lettre doit passer pour estre certainement du saint Martyr Sotélo. *Ibid.*

Réponse.

C'est pousser l'exageration trop loin. Quoy ? Il n'y aura *rien de certain dans les choses humaines*, à moins que Collado ne soit un témoin irreprochable & Vading un auteur infaillible ? Non, il y aura d'autres choses tres-certaines sans celle-là. Et pour se borner seule-

ment à ce qui eſt de noſtre ſujet, en voicy du moins trois qui demeureront également conſtantes à l'avenir.

1. Que la Lettre attribuée au Pere Sotélo eſt l'ouvrage d'un impoſteur ignorant & ſans jugement. 2. Que l'Auteur de la Morale pratique eſt le plus inconſideré de tous les hommes de s'eſtre engagé à ſoûtenir une fourberie ſi groſſiére, & qui ſe découvroit de toutes parts. 3. Qu'il n'y a ny ſincerité ny juſtice à ſon procedé, s'il ne ſe retracte publiquement, pour faire honneur à la verité connuë, pour réparer la reputation de ſon prochain, & pour lever le ſcandale horrible qu'il a cauſé par là tant aux Catholiques qu'aux heretiques. Voilà toûjours autant de choſes certaines bon gré malgré qu'il en ait : un jour s'il eſt beſoin, on luy en dira quelques autres.

IV. Argument.

Ibid. Il eſtoit tres-facile à Vading de s'en
» aſsûrer parce qu'eſtant tres-conſideré
» dans ſon Ordre, il pouvoit ſans peine ſça-
» voir de ſon Général ou de ſes Aſſiſtans
» ſi l'original de cette Lettre qui avoit
» eſté laiſſé à Rome par Collado, eſtoit
veritablement

veritablement signé de Loüis Sotélo.

Réponse.

Il n'est pas question si Vading a pû faire ce qu'on dit, mais s'il l'a fait : s'il a consulté son Général ou ses Assistans ; s'il a veû l'original de la Lettre, & s'il en a confronté la signature avec d'autres qui fussent indubitablement de Loüis Sotélo. Où est-ce que Vading a marqué qu'il avoit usé de ces précautions-là ? Où est-ce qu'il a parlé de l'original ? Que sert-il donc de nous dire en l'air qu'il luy estoit tres-facile de s'en assurer ? Il l'a pû faire, on le sçait bien : mais il a pû aussi ne le faire pas ; & l'on vient de monstrer ce qui en estoit.

En un mot qu'on avise lequel on aime mieux avoüer, ou qu'il a commis une faute d'inadvertence, assez ordinaire aux auteurs de Catalogues & de Bibliotheques, ou que le Pere Sotélo en se disposant au martyre, en a fait une aussi pleine de méchanceté que de folie. Car il faut que ce soit l'un ou l'autre : Il n'y a point de milieu.

V. Argument.

P. 125. Vading a fait ſon hiſtoire à Rome: „ elle a eſté imprimée de ſon vivant: „ il eſtoit facile aux Jeſuites de la voir: „ & ce fait de la verité ou de la fauſſeté „ de la Lettre de Sotélo leur eſt ſi im- „ portant, qu'il n'y a point d'apparence „ que s'ils avoient crû pouvoir perſua- „ der à Vading qu'elle eſtoit fauſſe, ils „ ne luy euſſent repreſenté qu'il y alloit „ de ſa conſcience de ne pas autoriſer „ une piece ſuppoſée, pleine de fauſſe- „ tez & de menſonges, qui faiſoit tant „ de tort à leur Compagnie. Pourquoy „ donc ne l'ont-ils pas fait?

Réponſe.

Il paroiſt que le Moraliſte eſt fort ſatisfait de luy-meſme ſur cet argument. Car aprés l'avoir ainſi étalé, il a crû faire grace à Bartoli de dire *qu'il n'a eſté impudent qu'à demy*. On ſe gardera bien d'uſer du droit que l'on auroit maintenant de le traiter de la meſme ſorte: mais il faut luy faire voir qu'il a eſté imprudent plus qu'à demy, de n'avoir pas préveû qu'il élevoit une

machine qu'on renverſeroit ſur luy fort aiſément, & qui ne ſçauroit endommager que luy ſeul.

Vading a fait ſon hiſtoire à Rome, dit-il, *elle a eſté imprimée de ſon vivant, & il eſtoit aiſé aux Jeſuites de la voir.* Oüy, mais celle de Bartoli qui a réfuté Vading, n'a-t'elle pas auſſi eſté composée à Rome ? N'eſt-ce pas du vivant de l'Auteur qu'elle a eſté imprimée ? N'eſtoit-il pas auſſi aiſé aux Peres de ſaint François de la voir ? Et ſuppoſé qu'ils euſſent en main l'original indubitable de Sotélo, ou d'autres preuves évidentes de la verité de ſa Lettre, ne leur eſtoit-il pas facile de porter Bartoli à la reconnoiſtre ; ou pour le moins d'en convaincre le public pour juſtifier Vvading ? Que le Moraliſte nous diſe telle raiſon qu'il voudra pourquoy ils ne l'ont pas fait : on le défie d'en apporter aucune qui ne ſoit bonne pour répondre à ſon inſtance contre Bartoli. Et ſi l'avantage doit eſtre du coſté de ceux qui parlent les derniers ſans qu'on leur replique, ainſi que ſon raiſonnement le ſuppoſe, ne faut-il pas dire que le préjugé demeure tout entier du coſté de Bartoli ?

Mais voicy quelque choſe bien plus

capable de troubler les idées de l'Auteur de la Morale pratique. C'est que cette histoire du P. Bartoli, dans laquelle il contredit & Vading & Collado, non seulement a esté imprimée dans Rome à la veuë des Peres de saint François & de saint Dominique ; mais elle a esté leuë & approuvée, selon la coustume, par le Maistre du sacré Palais ; qui est, comme l'on sçait, du second de ces deux Ordres. Que ne diroit-on pas si la Lettre de Sotelo, ou le Mémorial de Collado par exemple, avoit esté approuvé du General des Jesuites, ou de quelque autre qui eust charge dans la Societé, ou mesme du moindre particulier de ce Corps ? Ne seroit-ce pas pour le Moraliste une démonstration du premier ordre ?

Que pourra-t'il donc opposer, quand on voudra prendre avantage contre luy de ce que le Discours de Cevicos contre la Lettre de Sotélo, avec l'acte des douze Jesuites du Japon contre les accusations de Collado, ont passé sous l'approbation des Peres Dominicains, sans qu'ils ayent eû égard ny au Mémorial de Collado, ny au Theatre Jesuitique, ny à l'histoire de Vading ? Voila ce qu'il gagne à nous l'avoir cité.

V I. Argument.

Bartoli se vante d'avoir entre les *P. 126.*
mains des preuves claires de la fausseté "
de la Lettre de Sotélo .... & toutes ces "
preuves se réduisent à rapporter l'at- "
testation de Cevicos, dont il y avoit "
plus de trente ans que l'imposture leur "
avoit esté reprochée : Sans qu'il ose "
dire un seul mot contre la preuve que "
Collado en avoit apportée dans un "
Mémorial presenté au Roy d'Espagne, "
&c. Si Collado avoit en cela avancé "
une fausseté, auroit-il manqué de la "
luy reprocher, le traitant comme il fait "
par tout avec tant d'emportement ? & "
ne l'ayant osé faire, que peut-on juger "
de tout cela, sinon qu'il a crû que la "
plus grande partie de ceux qui liroient "
son histoire, n'auroient pas veû ce Mé- "
morial de Collado ? Jamais fut-il rien "
plus étrange que la confiance que ce
Jesuite témoigne icy ?

Réponse.

Jamais au contraire fut-il une teme-
rité pareille à celle de ce Moraliste ?
Sans répeter ce qu'on a dit de Colla-
do, & de sa prétenduë declaration

de Cevicos, j'ajousteray seulement que pour répondre à cette instance, il suffit de demander à l'Auteur de la Morale pratique, s'il prétend que le Maistre du sacré Palais, qui approuva l'histoire de Bartoli, eust veû le Mémorial de Collado ou non.

S'il ne l'avoit point veû, on comprendra bien que Bartoli ne l'a pas veû non plus, & qu'ainsi il n'a pû le réfuter. Mais si l'on dit que le Maistre du sacré Palais avoit leû ce Mémorial, il faut conclure qu'il le trouva donc indigne d'estre écouté : puisque sans y avoir nul égard, il donna son approbation à une histoire dans laquelle on prouve par le Discours de Cevicos, que la Lettre de Sotélo estoit une piece infame & supposée, & qu'au contraire l'Ecrit des douze Jesuites du Japon ne contenoit rien dont ce Docteur ne connust la verité. Pourroit-on donner une plus grande marque de mépris pour le Mémorial de Collado, que de condamner ainsi ce qu'il autorise, & d'autoriser ce qu'il condamne ? Pourquoy donc le P. Bartoli n'eust-il pas pû le négliger aussi, quand il seroit vray qu'il l'auroit veû ?

Mais il est plus vray-semblable qu'il

n'en a jamais oüy parler, cet écrit n'ayant paru qu'en Espagne, où il demeura dans l'oubli & dans le mépris qu'il méritoit. En effet, s'il en avoit eû connoissance, il est indubitable qu'il en auroit tiré l'avantage qu'il devoit: c'est à dire qu'il n'eust pas manqué une si belle occasion de pousser son adversaire sur la fausseté de cette declaration imaginaire de Cevicos.

Mais rien n'est si propre pour confirmer tout ce que nous avons dit jusqu'à present, que ce qui nous reste à dire dans le chapitre suivant, du P. Collado, de son Mémorial, & de l'Ecrit des douze Martyrs du Japon.

CHAPITRE VIII.

Sur le Mémorial du Pere Collado. Que c'est une piece indigne de toute créance, de quelque costé qu'on la regarde.

ON voudroit qu'il fust permis de faire encore icy ce qu'on a fait au sujet de la Lettre de Sotélo : Je veux dire, de nier que le P. Collado est l'auteur du Mémorial qui porte son nom. Quoy qu'on n'ait aucun intérest

à ménager la réputation de cet Ecrivain, & qu'on n'apprehende pas non plus qu'elle puiſſe donner créance à ſes diſcours auprés de ceux qui le connoiſtront, neanmoins on doit ſouhaiter qu'il n'euſt pas deshonoré ſa Profeſſion de Religieux & de Miſſionnaire par une telle piece.

Mais puiſqu'il a le malheur de ne pouvoir eſtre diſculpé à cet égard, il n'eſt pas raiſonnable que l'innocence & la verité demeurent opprimées par les fauſſetez dont ce Mémorial eſt rempli. En attendant la ſeconde partie où elles ſeront réfutées directement & chacune en particulier, nous montrerons icy par des preuves generales que l'écrit meſme rend ſon auteur indigne de créance, & que d'ailleurs il eſt détruit par des témoignages auxquels il n'y a rien à oppoſer. Il faut ſeulement auparavant détromper l'Auteur de la Morale pratique, des erreurs où l'ont engagé les faux Memoires qu'on luy a fournis touchant l'hiſtoire du Mémorial & la perſonne de ſon Auteur.

ARTICLE I.

Faussetez de la Morale pratique sur la personne du Pere Collado, & sur son Mémorial.

1. LA Morale pratique dit premierement que *ce Mémorial fut presenté à sa Majesté Catholique en 1631. qui le renvoya à l'Assemblée du President de Castille & des Presidens de Portugal & des Indes, & autres Conseillers de ses Conseils; laquelle Assemblée fut tenuë le 17. Decembre de la mesme année.* C'est une fausseté dont l'Auteur de la Morale pratique est inexcusable de ne s'estre pas apperçû, aprés avoir écrit dans son premier tome page 215. que *le P. Diego Collado le presenta au Conseil Royal des Indes le 17. Decembre 1633.* & l'on sçait bien d'ailleurs qu'il ne parut effectivement que cette année là. Nous allons voir à quoy peut servir cette remarque. P. 266.

2. On a dit encore à nostre Moraliste que *sur la déliberation qui fut prise (dans cette Assemblée) sur ce sujet, sa Majesté fit demander à sa Sainteté un Bref, qu'elle luy accorda le 22. Février 1632.* Nou-

velle fausseté. Car puisque le Mémorial ne fut presenté qu'en 1633. il est bien certain qu'il n'a pû donner occasion à un Bref de 1632.

3. En troisiéme lieu le Moraliste raconte sur la foy de ses Memoires, que le P. Collado *ayant appris, lors qu'il*
P. 203. *estoit à Rome, que quelques-uns de ses Compagnons avoient esté martyrisez au Japon, il s'y en retourna en 1632. avec la benediction de son General.*

Le P. Collado n'avoit garde d'estre parti pour le Japon en 1632. puisqu'il estoit encore à Madrit les derniers jours de 1633. à presenter son Mémorial. Si l'Auteur de la Mor. pratique s'instruisoit par luy-mesme des choses qu'il écrit, & qu'il ne fust pas accoustumé à croire aveuglément ceux qui luy fournissent les Memoires dont il fait ses rapsodies, il auroit trouvé dequoy se détromper dans un livre de Leon Allatius intitulé *Apes urbanæ*, & dans les Préfaces du Dictionaire Japonois imprimé par le P. Collado. Car il y auroit appris que ce Missionnaire ne sçauroit estre parti de Rome en 1632. Et puis l'on sçait positivement d'ailleurs qu'il ne se remit pas en chemin avant l'année 1634. Mais il importe

moins de le sçavoir que ce qui suit.

4. *Il s'en retourna* (*au Japon*) dit le Moraliste, *avec la benediction de son General, dans l'esperance d'y recevoir aussi la couronne du martyre. Mais Dieu en disposa autrement, car il perit dans un naufrage avant que d'y pouvoir aborder.* *Ibid.*

Il n'y a que de l'ignorance ou de la dissimulation dans ce narré. La verité est que le P. Collado perit dans un naufrage, non pas en allant au Japon, mais en revenant de la nouvelle Segovie à Manile pour repasser en Espagne, suivant l'ordre qu'en avoit donné Philippe IV. ainsi qu'il paroist par une Lettre de ce Prince, qu'on trouve imprimée à la fin de l'histoire de la Province du Rosaire des Peres de S. Dominique aux Philippines.

Lettre de sa Majesté Catholique au R. P. Provincial de l'Ordre de S. Dominique aux Philippines, copiée fidelement sur l'Original.

Venerable & devot Pere Provincial de l'Ordre de S. Dominique des Isles Philippines : Nous avons esté « informez par des relations qui Nous « *Livre 2. p. 427.*

„ ſont venuës de divers endroits, que la
„ paix des Religieux de voſtre Province
„ avoit eſté troublée à l'occaſion de ce
„ qu'on l'a diviſée en deux ; en vertu des
„ Lettres patentes que le P. Diego Col-
„ lado avoit apportées de ſon General,
„ & par le ſecours que luy a donné pour
„ cet effet D. Sebaſtien Hurtado de Cor-
„ cuéra noſtre Gouverneur & Capitaine
„ General dans ces Iſles : Et attendu que
„ leſdites Lettres ne devoient pas avoir
„ leur effet, n'ayant point eſté receuës
„ par noſtre Conſeil Royal des Indes :
„ Nous ayant en veuë principalement
„ l'union des Religieux & la tranquillité
„ de cette Province, & ſçachant que la
„ diviſion ſuſdite donne occaſion au re-
„ laſchement de s'y introduire ; avons
„ ordonné à noſtredit Gouverneur &
„ Capitaine General, & à noſtre Audien-
„ ce Royale de ces Iſles, qu'ils euſſent
„ à retirer les ſuſdites Patentes, & tou-
„ tes les autres qui ont eſté apportées par
„ ledit P. Diego Collado, ſans permettre
„ qu'on les mette en execution. De plus,
„ que la diviſion de Provinces qui s'eſt
„ faite, ſoit caſſée, & qu'elles retour-
„ nent au meſme état où elles eſtoient
„ auparavant. Ainſi nous vous prions &
„ vous enchargeons que vous faſſiez ce

qui dépend de vous pour cet effet, & "
que vous renvoyïez incessamment en "
Espagne ledit P. Diego Collado. Et "
afin que cela s'execute, Nous donnons "
ordre par une Lettre d'aujourd'huy à "
nostre Gouverneur susdit, qu'il luy "
fasse tenir prest un vaisseau. Vous nous "
donnerez aussi avis à la premiere occa- "
sion de ce que vous aurez fait en exe- "
cution de la priere & du commande- "
ment que Nous vous faisons. A Madrit "
ce 21. jour de Février 1637. "

LE ROY.

Par commandement du Roy N. S.
D. GABRIEL D'OCAGNA ET D'ALARCON.

Ces ordres du Roy n'ayant pas encore esté executez en ce qui regardoit la personne du P. Collado, ou du moins la nouvelle n'en estant pas encore venuë à Madrit au mois de Février 1638. sa Majesté jugea à propos de les reïterer, sur les nouvelles informations qui luy vinrent de Macao. Ce Pere y avoit fait une nouvelle excursion quelque temps auparavant : & D. Manuel de Camara de Norogna qui en estoit Gouverneur, voyant les troubles qu'il y excitoit, se

crût obligé d'en donner avis au Roy ſon maiſtre. C'eſt ce qu'on voit dans les Regiſtres du Conſeil de Portugal & des Indes qui ſe gardent encore à Madrit, dont voicy un extrait authentique, ſigné de la main d'un Secretaire d'Etat, & ſcellé, dans lequel aprés le Décret de Philippe IV en 1628. que nous avons déſja rapporté, on lit ce qui ſuit.

„ L'on trouve encore dans les meſmes „ papiers *(des Archives du Conſeil)* que „ le Capitaine General de la Chine, Ma- „ nuël de Camara de Norogna, ayant „ donné avis à ſa Majeſté que le Pere „ Diégo Collado de l'Ordre de ſaint Do- „ minique avoit imprimé un livre ſans „ permiſſion de l'ordinaire ny du Con- „ ſeil, & ſans nom d'Imprimeur; dans „ lequel il diſoit contre les Religieux de „ la Compagnie de JESUS des choſes „ indignes de ſon habit & contraires à la „ raiſon, eû égard à l'édification qu'ils „ avoient donnée dans ces pays-là par „ leur ſcience & par leur grande vertu, „ avec les travaux qu'ils ſouffroient dans „ l'inſtruction des nouveaux Chreſtiens „ de ces Royaumes, preſchant la foy „ aux dépens de leur ſang : ainſi qu'on „ le pouvoit voir par les inſignes mar-

tyrs qu'ils avoient eûs encore depuis peu d'années au Japon : Que par le devoir de sa charge de Capitaine general il se croyoit obligé à donner beaucoup de loüanges à ceux de la Compagnie pour ce qu'il en avoit connu par experience : & qu'il n'estoit point avantageux pour le service de sa Majesté qu'il y eust de semblables inimitiez entre les Religieux, sur tout dans un temps où les heretiques étudioient de si prés nos actions pour voir s'ils y trouveroient de quoy autoriser leurs erreurs & leurs méchancetez.

En consequence de ces remontrances, & de celles que fit en mesme temps le Procureur général de la Compagnie, disant que le Pere Diégo Collado estoit retourné aux Philippines, & de-là à Macao contre les défenses de sa Majesté ; qu'il avoit troublé la paix des Ordres Religieux & de la Chrestienté du Japon & de la Chine ; & qu'il avoit imprimé le livre qu'on vient de dire, qui estoit un libelle diffamatoire contre la Compagnie, avec lequel il avoit scandalisé tout le peuple & les nouveaux Chrestiens de ces contrées-là : Il plût au Roy nostre Seigneur, qui est maintenant au Ciel, de resoudre par

„ l'avis de son Conseil de Portugal le 27.
„ jour de Février 1638. qu'on reïterast les
„ ordres donnez auparavant par sa Ma-
„ jesté au sujet du Pere Diégo Collado
„ &c. Et afin que tout cecy puisse estre
„ connu où il en sera besoin, nous avons
„ délivré le present acte à la requeste du
„ Procureur général de la Compagnie
„ de Jesus, & par le commandement de
„ sa Majesté. à Madrit le 2. jour d'Aoust
„ 1686.

Cr. G. Botello.

L'ordre estant donc venu aux Philippines de renvoyer en Espagne le Pere Collado, son Provincial le rappella de la Nouvelle Segovie où il l'avoit relegué quelque temps auparavant. Mais le vaisseau qui le ramenoit de là à Manile pour s'embarquer, fit naufrage prés d'un Cap nommé de Boxeador, & ce Religieux y perit comme tous les autres passagers, à l'exception d'un Indien, qui rapporta qu'on luy avoit veû donner en cette occasion de grandes marques de repentance.

Au reste, quand on voit dans cette requeste que le Pere Collado avoit scandalisé les nouveaux Chrestiens du Japon & de la Chine, il ne faut pas

croire qu'il ait esté en ce temps-là dans aucun de ces deux Royaumes. Les affaires qu'il eût dés son arrivée aux Philippines jusqu'à sa mort, comme nous allons voir, ne luy auroient pas permis de le faire quand il eust voulu. Cela ne se doit donc entendre que des Chrestiens Japonois & Chinois, qui estoient en grand nombre & dans les Philippines & dans Macao, sur tout depuis la persecution du Japon, & qui ne sçauroient manqué d'avoir esté scandalisez de ses invectives.

5. La derniere chose qu'on a dite à l'Auteur de la Morale pratique, ou qu'il a inventée de luy-mesme en faveur du Pere Collado, est *qu'il a esté regardé*, dit-il, *comme un ornement de son Ordre, & qu'il y est encore dans une estime singuliere.* p. 204.

On seroit bien fasché d'avoir rien diminué de cette loüange, quoy que mal fondée, si l'on ne voyoit l'abus que les Moralistes en font pour autoriser par là les faussetez de son Mémorial, & pour les appuyer du credit de tout son Ordre. Mais afin que le monde sache que ny ses Superieurs ny ses Confreres ne sont nullement responsables de ses emportemens, nous

allons donner des preuves authentiques de l'opinion qu'ils ont euë de luy, & du peu de creance qu'on doit avoir ſelon eux-meſmes en ſon témoignage.

Elles ſeront priſes d'une hiſtoire de leur Province du Roſaire aux Philippines, où elle fut imprimée en 1640. Elle y paroiſſoit en manuſcrit deux ou trois ans auparavant, dans le temps meſme que le Pere Collado y eſtoit encore. Et c'eſt pour cela ſans doute que l'on s'apperçoit aſſez qu'elle parle de luy avec toute la moderation que demandoit la prudence & la charité religieuſe, diſſimulant beaucoup de particularitez qu'on ſçait d'ailleurs. Mais elle en apprend neanmoins aſſez pour verifier ce qu'on a dit de luy, & ce qu'on ſera obligé de dire dans la ſuite.



Article II.

Caractere du Pere Collado tiré de l'histoire de son ordre. Troubles qu'il y excita par des entreprises indiscrettes. Fausses informations qu'il donna à son Général contre ses freres. Violences dont il usa envers eux.

Les vaisseaux qui arriverent en ces Isles (Philippines) l'année 1635. apporterent vingt Religieux envoyez, (d'Espagne) par sa Majesté pour nostre Province, à la requeste du Procureur qu'elle entretient à la Cour de Madrit, qui est le Pere Matthieu de la Ville ..... Comme ces Religieux se préparoient à venir, un certain *(c'estoit le Pere Collado)* qui avoit demeuré dans cette Province des Philippines, & qui se trouva pour lors à la Cour, se mit en l'esprit que l'occasion estoit favorable pour venir à bout d'un dessein qu'il avoit formé : & il prit tellement ses mesures qu'il engagea le Pere de la Ville à le faire établir Superieur durant le voyage de ces vingt Missionnaires que le Roy nous envoyoit : Le Procureur se persuadant qu'un homme

Livre 2. chap. 56. pag. 371.

„ qui y avoit veſcu, ſeroit fort propre
„ pour ſe bien aquitter de cette charge,
„ & ne pouvant pas s'imaginer que les
„ belles paroles de l'autre duſſent cacher
„ la tromperie qu'il y découvrit enſuite.
„ L'affaire dont il s'agiſſoit eſtoit que
„ ce Religieux, qui avoit peut-eſtre bon-
„ ne intention, travailloit depuis plu-
„ ſieurs années à ſéparer en deux cette
„ Province toute petite qu'elle eſt, en
„ luy oſtant les Miſſions du Japon, de
„ la Chine & des autres Royaumes infi-
„ deles, où elle a des nouveaux conver-
„ tis : ne prenant pas garde qu'elles ne
„ ſçauroient ſubſiſter détachées de celles
„ que la Province entretient icy.
„ Il avoit traité de ce projet avec noſtre
„ défunt Général, le R.P. Seraphin Sicco
„ de Pavie : & celuy-cy qui avoit long-
„ temps gouverné l'Ordre avec beau-
„ coup de prudence & connoiſſoit par-
„ faitement ce qui luy eſtoit avantageux,
„ découvrit auſſi-toſt que cette diviſion
„ iroit à la ruine de la Province & au
„ grand dommage de toute la Religion.
„ C'eſt pourquoy il luy impoſa ſilence
„ pour toûjours ſur ce ſujet. Et tant
„ pour cette conſideration que pour
„ d'autres qui s'y trouverent jointes il luy
„ oſta les pouvoirs de Procureur de la

Province qu'il avoit apportez, luy dé- "
fendant de se mesler désormais des affai- "
res des Indes. "

Il ne fut pas le seul à luy faire cette *P. 372.*
défense. Car le Conseil Royal des In- "
des poussé par d'autres raisons qui con- "
coururent avec celles-là, ordonna qu'il "
n'auroit point permission d'y revenir. "

Cela luy fit renoncer pour lors à sa "
prétention, jusqu'à ce qu'il y eust un "
nouveau Général de nostre Ordre (en "
1629.) Il l'alla trouver (de Madrit) & "
comme le Pere ne faisoit qu'entrer "
dans le gouvernement, & que d'ail- "
leurs il estoit extremément zelé pour "
la conversion des Infideles; les grandes "
promesses que luy fit pour cet effet le "
Pere Collado, le porterent à faire le "
partage dont nous avons parlé, & à "
détacher de la Province les Missions "
susdites, pour les donner à une nouvel- "
le Congregation, qu'il érigeoit à cette "
fin. Il en nomma le mesme Pere pre- "
mier Vicaire général: & afin qu'elle "
pust commencer & s'entretenir avec "
avantage, il luy attribuoit les Cou- "
vents, que ce nouveau Vicaire avoit "
demandez, c'est à dire tous les meil- "
leurs de la Province, à la reserve de "
celuy de Manile. "

„ Le fondement de tout cela eſtoit „ que noſtre Province déſja fort occupée „ à la converſion des Indiens, qu'elle „ inſtruit dans ces Iſles Philippines, ne „ pouvoit pas, diſoit-on, s'appliquer à „ celles des autres Infideles. Ce qui fit „ tant d'impreſſion dans un cœur zelé „ pour le ſalut des ames, comme eſt ce-„ luy de noſtre R. Pere Général, qu'à „ l'inſçû de toute la Province, & meſme „ du Procureur qu'elle a en Eſpagne, il „ accorda au Pere Collado tout ce qu'il „ demandoit.

Aprés avoir marqué les tentatives que le Pere Collado fit inutilement à Madrit pour obtenir l'agrément du Roy, qu'il ſçavoit eſtre neceſſaire de „ droit, l'hiſtoire ajouſte : Voyant ſes „ eſperances renverſées de ce coſté-là, „ parce qu'il ne pouvoit ſe promettre que „ perſonne de ceux qui ſçavoient de quoy „ il eſtoit queſtion, duſt informer ſa Ma-„ jeſté favorablement pour ſon entre-„ priſe, à cauſe de l'impoſſibilité qu'il y „ avoit à l'executer ; il reſolut d'empor-„ ter par ſurpriſe ce qu'il ne pouvoit ob-„ tenir par raiſon ny avec juſtice.

„ L'occaſion s'eſtant donc preſentée „ depuis, de l'envoy de vingt Religieux „ pour cette Province, il fit en ſorte qu'on

l'établist leur Superieur, ayant eû grand «
soin de cacher son dessein au Pere Pro- «
cureur : jusqu'à ce qu'estant sur le point «
de l'embarquer, il luy envoya signi- «
fier à Madrit un ordre de Nostre R. «
Pere Général, par lequel il luy estoit «
défendu sous peine d'excommunication «
d'entreprendre, pour quelque cause & «
sous quelque pretexte que ce fust, «
d'empescher cette nouvelle Congrega- «
tion. Et cet ordre ne fut intimé que «
dans un temps où il n'y avoit plus lieu «
d'en suspendre l'execution, l'autre estant «
désja parti. «

On raconte ensuite les raisons fausses & peu sincéres, dont le Pere Collado se servit durant la navigation pour faire entrer ses confreres dans son dessein; leur arrivée à Manile, & ce qui se passa entre luy & son Provincial, à qui il presenta les Lettres du Général. Le Provincial luy ayant remontré que rien ne se pourroit executer sans le consentement de sa Majesté, le Pere Collado repliqua, dit l'historien, que c'estoit aussi à quoy l'on avoit pourveû. Il ne «
faut que le montrer, dit alors le Pro- «
vincial, & aussi-tost suivant l'ordre du «
R. Pere Général on vous mettra en «
possession de toutes les maisons de la «

» Province, qu'il attribuë par ſes Lettres
» à la nouvelle Congregation. Mais le
» Pere Collado ne ſçût montrer ce qu'il
» avoit dit : ainſi n'ayant pû paſſer ou-
» tre, l'affaire en demeura là environ
» pendant neuf mois.
» Ce fut au bout de ce temps-là que
» profitant d'une occaſion qui ne con-
» venoit nullement à un Prédicateur de
» la foy, ce Pere demanda & reçût (du
» Gouverneur) une troupe de Soldats, à
» l'aide deſquels il s'empara violemment
» & par force des maiſons de la Provin-
» ce qu'il ſouhaittoit, contre le droit de
» patronage de ſa Majeſté & contre la
» volonté meſme du R. Pere Général.
» Car en les luy accordant de ſon coſté,
» il ſuppoſoit qu'on obtiendroit aupara-
» vant l'agrément, qui de droit devoit
» eſtre demandé au patron, à qui ce
» General ne pretendoit nullement faire
» cette injuſtice. Outre qu'il y a quan-
» tité d'autres raiſons qui font voir que
» tout ce qui ſe faiſoit en vertu de ces
» patentes, eſtoit injuſte, parce qu'elles
» eſtoient notoirement ſubreptices & ob-
» tenuës ſur un faux énoncé, &c.

On voit icy les preuves de la fauſſeté de ces informations du Pere Collado,
» d'où l'auteur conclut : Et ainſi le pre-
texte

texte sur lequel il obtint du General «
l'érection d'une nouvelle Congrega- «
tion estoit manifestement faux, & ses «
patentes si évidemment subreptices, «
que pour le prouver il n'estoit pas be- «
soin d'autres témoins que du Gouver- «
neur mesme, de l'Audience Royale, «
de toute la ville & des assemblées qui «
s'y estoient faites plusieurs fois, &c. «

Et un peu plus bas : Tout cela fait P. 374.
assez voir combien ce fut une entre- «
prise deraisonnable (du Pere Collado) «
de se mettre ainsi par force en posses- «
sion de ces Couvents. Aussi le ressen- «
timent que le public fit paroistre tant «
de cette action que des autres desor- «
dres qui la suivirent, fut extraordinai- «
re : tout le monde estant fort offensé «
de voir que par des informations trom- «
peuses & par des voyes iniques l'on «
eust ainsi troublé une Province, qui de- «
puis son établissement avoit vescu dans «
une grande paix sans la moindre broüil- «
lerie. C'est pourquoy l'Archevesque «
de Manile, avec les trois Evesques «
qu'il y avoit dans le pays, les Com- «
munautez Religieuses, & la Ville en «
écrivirent tous au R. Pere General ; «
en l'assurant, comme témoins oculai- «
res, que les rapports qui luy avoient «

„ esté faits (par le Pere Collado) ne s'ac-
„ cordoient nullement avec la verité de
„ ce qui se passoit à leurs yeux, mais
„ tout au contraire &c.

L'historien décrit ensuite la desolation que causérent dans toute la Province les violences du Pere Collado, durant l'espace d'un an & quatre mois que sa Congregation subsista, jusqu'au mois de Septembre 1637. qu'elle fut détruite. On sçait d'ailleurs que ce fut le Gouverneur mesme qui la fit détruire, irrité de ce que le Pere Collado qu'il avoit si bien servi, n'avoit pas laissé d'écrire secrettement contre luy à la Cour. Aprés quoy l'histoire ajoûte ce qu'on écrivit au nom de toute la Province pour detromper le General des fausses impressions que le Pere Collado luy avoit données, & pour luy faire comprendre que ce qui luy avoit esté suggeré par ce Religieux, estoit impraticable & chimerique au jugement de tous ceux qui estoient sur les lieux & qui avoient de l'experience. Entre autres preuves, voicy ce qu'on y dit du succez de cette entreprise.

P. 375. Le Pere ne fut pas plutost en posses-
„ sion de ces maisons qu'il reconnut bien
„ la difficulté ou plutost l'impossibilité

qu'il y avoit à les fournir de sujets. Et "
ce fut pour cela qu'il se vit contraint "
de tourmenter les Religieux de la Pro- "
vince pour les faire entrer dans sa Con- "
gregation, & qu'il en reçut quelques- "
uns contre la défense expresse que le "
R. Pere General en avoit faite dans les "
patentes mesme du Pere Collado. "

Aussi a-t'on remarqué qu'auparavant "
mesme qu'on fust convaincu par "
experience de tous ces inconveniens, "
la plus part des Religieux qu'il avoit "
amenez d'Espagne, jugerent à propos "
de les prévenir: Et que l'ayant presque "
tous abandonné, ils furent incorpo- "
rez dans la Province .... du nombre "
desquels il y en a quelques-uns qui ont "
déja reçû la recompense d'un si bon "
choix; ayant esté glorieux martyrs dans "
le Japon où ils furent envoyez, com- "
me nous allons dire. Au lieu qu'un "
de ceux qui estoient marquez pour "
cette sainte & heureuse Mission, se "
priva luy mesme de ce bonheur, en "
quittant nostre Province pour passer "
dans la nouvelle Congregation, &c. "

C'est à l'Auteur de la Morale pratique à voir comment il accordera cette histoire avec ce qu'il a avancé, que le Pere Collado *a esté regardé comme un*

ornement de son Ordre, & qu'il y est encore dans une estime singuliere. C'en est assez sur l'auteur, parlons désormais de son Mémorial.

ARTICLE III.

Preuves tirées du Mémorial mesme, qui découvrent la témerité & la mauvaise foy de l'Auteur.

POur juger quelle creance on peut avoir au Mémorial du Pere Collado, il semble qu'il suffiroit de sçavoir que c'est luy qui a fait passer pour vraye la Lettre sous le nom du Pere Sotélo, avec la declaration imaginaire de Cevicos; & qui a supposé cet autre Mémorial aux Peres de saint François. Mais on sçait assez que nous ne faisons pas profession de nous borner au seul necessaire en fait de preuves: nous en avons désja dit la raison.

Ce que nous avons à faire dans cette partie au regard du Mémorial de Collado, comme des autres piéces de la Morale pratique, c'est de le détruire par des preuves generales, en faisant voir par l'ouvrage mesme quel estoit

le caractere d'esprit du Pere Collado. On marquera donc icy de trois sortes de fautes dans son Mémorial: les unes qui montrent l'extrême ignorance où il estoit des affaires dont il se mesloit de parler au desavantage de son prochain : les autres qui font voir un défaut de jugement, par les contradictions où il est tombé en des choses de fait ; & d'autres enfin qu'on ne sçauroit excuser de beaucoup de mauvaise foy. Toutes ensemble donneront l'idée qu'on cherche & de l'auteur de son écrit.

1. J'appelle une extrême ignorance au regard des choses dont il devoit le mieux s'instruire, d'avoir écrit au 3. paragraphe que dans la persecution de 1597. *il n'y eût que le seul Paul Michi frere Convers de la Compagnie avec deux siens valets, qui se trouverent* DANS LA VILLE D'OZOCHA (il faut dire Osaca) OÙ ILS FURENT CRUCIFIEZ *avec les Religieux de saint François.* Il y a bien des faussetez dans ce peu de lignes, mais je ne veux icy remarquer que ces mots : *dans la ville d'Ozaca, où ils furent crucifiez avec les Religieux de saint François.* P. 216.

Qu'un homme qui n'auroit jamais

esté au Japon, qui n'auroit point eu occasion d'examiner l'histoire de ces martyrs ny de connoistre la difference qu'il y a entre Osaca & Nangasaqui, en eust ainsi parlé; on n'auroit pas de peine à luy pardonner. Mais pour le Pere Collado, qui a demeuré dans la derniere de ces deux villes, qui se vante d'avoir esté sur les lieux par un ordre exprés du Pape pour faire les informations des 26. martyrs, & qui avoit esté present à Rome au temps de leur canonisation; qu'il n'ait pas sçû ce que toutes les relations de ce pays-là en ont publié sans aucune varieté, qu'ils furent crucifiez à Nangasaqui, dans le lieu qui s'appella depuis à cause d'eux *la Montagne des martyrs*, & non à Ozaca qui en est éloigné de deux cents lieuës; c'est ce qu'on a de la peine à concevoir. Mais cela doit faire au moins comprendre si l'on peut sans temerité se fier au témoignage d'un homme si mal instruit des choses les plus communes.

P. 262. 2. En voicy un nouvel exemple dans son dernier paragraphe. Il y entreprend de donner conseil au Roy d'Espagne sur ce qui regarde le commerce des Philippines avec le Japon, & il

examine s'il est de son interest de *l'entretenir :* supposant par là que ce commerce, aussi bien que celuy de Macao, subsistoit encore au temps qu'il presentoit son Mémorial, c'est à dire en 1633. Il ne sçavoit donc pas que dés l'an 1626. l'Empereur du Japon avoit fait une défense tres-expresse sous peine de la vie à tous ceux des Philippines d'approcher du Japon, ny pour le trafic ny pour quoyque ce fust : ce qui a esté observé si rigoureusement que jamais depuis ce temps-là aucun d'eux n'a seulement osé tenter d'y retourner. Il est vray que le Pere Collado estoit à Rome, & non pas aux Philippines quand la chose arriva. Mais elle fut bien-tost aprés si publique dans toute l'Espagne où il demeura depuis 1627. jusques vers la fin de 1631. qu'on seroit surpris qu'il eust pû l'ignorer en 1633. c'est à dire neuf ans aprés ; si ce n'est qu'il estoit bien plus appliqué à chercher dequoy médire des Jesuites, qu'à s'informer si ce qu'il avoit à dire estoit vray.

3. Dans son 8. paragraphe ; les Jesuites, dit-il, *n'envoyent-ils pas au Japon ceux qu'il leur plaist, & non seulement des Portugais, mais d'autres nations,*

des François, des Italiens, des Anglois?

Il eust esté bien aisé au Pere Collado de sçavoir qu'il n'estoit jamais entré au Japon nul Jesuite ny de France ny d'Angleterre : soit qu'il tinst aux Rois d'Espagne ou aux Portugais de Macao ; ou plutost que cela soit arrivé sans dessein : car il ne les ont point empeschez d'aller à la Chine & ailleurs. C'est donc au hazard que le Pere Collado en parloit, estant bien asssûré qu'il n'en connoissoit aucun de ces deux nations qui eust esté au Japon, ny devant luy ny aprés luy.

Mais laissons-là les fautes qu'il a faites par ignorance; celles qui sont de mauvaise foy meritent qu'on y fasse plus d'attention. En voicy quelques-unes.

P. 230. 231. 1. Dans le paragraphe 4. *le Pere Dominique Castelot*, dit-il, *me manda encore (du Japon en 1624.) que l'on avoit découvert que deux Jesuites s'estoient rendus dans les prisons du Japon : dont l'un estoit le Pere Felicien des Anges, & qu'on ne sçavoit pas le motif qui l'y avoit porté : Et l'autre estoit le Pere Caravallo Portugais que l'Inquisition de l'Inde poursuivoit chaudement, parce qu'il en*

avoit revelé le secret en chose d'importance : de sorte que pour éviter d'en estre puni, il s'estoit exposé aux peines dont les Chrestiens estoient alors menacez : c'est à dire à estre bruslé à petit feu, comme il le fut effectivement.

O pauvre frere Diego Collado, s'écrie-t'il un peu aprés, *que vous eussiez esté miserable & malheureux, si vous eussiez esté Michel Caravallo, ou son compagnon & complice* (le Pere des Anges) *ou bien le Pere la Vielle* (c'est un nom supposé ou falsifié) *qui s'enfuit des Indes au Japon pour le mesme dessein d'éviter les poursuites de l'Inquisition.*

J'ay désja assez fait voir ailleurs en passant l'absurdité de cette narration, dont je reserve la discussion plus particuliere à la 2. partie. Icy je ne cherche que la mauvaise foy de l'Auteur & son aveuglement : Et je les y trouve dans le souverain degré.

Il faut remarquer premierement que ce Pere Dominique *Castelot* ou plutost *Castellet*, comme l'appellent les Ecrivains de son Ordre, demeuroit à Nangasaqui prés d'Omura, où le Pere Sotélo estoit alors prisonnier. C'est ce qu'on peut voir dans leur histoire que je viens de citer. Ainsi l'on ne sçauroit

douter que le premier qui eſtoit en liberté, ne ſçuſt tres-bien les nouvelles que le dernier ſçavoit juſques dans ſa priſon, en ce qui touchoit la perſecution. Or nous allons voir que dés le commencement de l'année 1624. le Pere Sotélo eſtoit informé du contraire de ce qui eſt icy rapporté par Collado touchant ces deux Jeſuites. Il eſt donc incroyable que cela euſt eſté écrit par le Pere Caſtellet.

Mais en 2. lieu quand il l'auroit écrit, l'Auteur du Mémorial n'en ſeroit pas moins convaincu de mauvaiſe foy. Car c'eſt luy qui produiſoit la Lettre prétenduë de Sotélo : & ſoit qu'il la reconnuſt veritable ou falſifiée, ſoit qu'il fuſt perſuadé ou non de ce qu'elle dit contre les Jeſuites, il eſt toûjours conſtant qu'il ne pouvoit pas douter que ce qu'elle en dit de bien, ne fuſt vray, juſqu'à forcer leurs plus grands ennemis de l'avoüer. Or il y avoit lû ces paroles dans le paragraphe 7. au ſujet du Pere Carvailho, qu'il appelle *Caravallo*.

P. 158. *Le Juge eſtant allé luy-meſme en perſonne trouver l'Empereur une ſeconde fois,* SES GENS PRIRENT ENCORE *pendant ſon abſence deux Religieux ; dont l'un eſtoit*

de l'Ordre des freres Prescheurs , & s'appelloit Frere Pierre de sainte Catherine Martyre ; & l'autre Jesuite , & se nommoit MICHEL CARAVALLO : *qui estoient deux hommes assurement fort vertueux , & des Ministres de Dieu pleins de zele &c.*

Il avoit lû encore dans le paragraphe 14. au sujet du Pere Jerosme (& non pas Felicien) des Anges : *l'Empereur a fait faire* UNE RECHERCHE SI EXACTE QUE L'ON A PRIS *deux Religieux , l'un Espagnol de l'Ordre de saint François , nommé F. François Galves ; & l'autre Italien qui est un* JESUITE NOMME' JEROSME DES ANGES, &c.

Je demande maintenant où pouvoit estre la bonne foy & mesme le jugement du Pere Collado , estant obligé de reconnoistre pour veritables ces deux articles de la Lettre qu'il presentoit luy-mesme, d'oser neanmoins asſûrer (car il l'asſûre positivement) que ces deux Jesuites *s'estoient rendus dans les prisons du Japon* , l'un sans que l'on sçust pourquoy , & l'autre afin d'éviter les poursuites de l'Inquisition. Mais il faut le convaincre de mensonge par son propre Mémorial, dont voicy les termes dans le paragraphe 14.

P. 214. *Le P. Acosta en* 1621. *s'embarqua de cette mesme Province* (DES PHILIPPINES) *avec deux Religieux de nostre Ordre* , *&* ENCORE LE PERE CARAVALLO. Le Pere Collado sçavoit donc bien , que ce Pere Caravallo estoit entré au Japon dés l'année 1621. & tres-apparemment il l'y avoit veû arriver à Nangasaqui, puis qu'il y demeuroit luy-mesme ordinairement : du moins il ne le pouvoit pas ignorer , n'en estant sorti que quinze mois depuis. Il sçavoit bien aussi par consequent que les poursuites de l'Inquisition (vrayes ou supposées) n'avoient pas obligé ce Jesuite à se jetter dans les prisons , puisqu'il n'y fut mis qu'au mois de Juillet 1623. c'est à dire aprés deux ans de séjour dans le Japon , y estant arrivé comme j'ay dit en 1621. au mois d'Aoust.

P. 247. 2. Dans l'onziéme paragraphe , les Jesuites ont répondu , dit-il , *que s'ils portoient d'Espagne en ce pays (du Japon) leur argent en espece , ils y perdroient beaucoup sur le change. Mais on les a convaincus de fausseté là-dessus en deux choses : l'une que le mesme poids & la mesme qualité d'argent est de mesme valeur au Japon qu'en Espagne : l'autre &c.*

Il n'y eut jamais de réponse plus vraye que celle des Jesuites en cette occasion, ny de replique plus fausse, mais de plus mauvaise foy que celle du P. Collado. Car aprés avoir demeuré deux ou trois ans au port de Nangasaqui où se faisoit presque tout le trafic des Europeans, il est impossible qu'il ignorast ce que tous les négotians de l'Europe sçavoient, & qu'ils sçavent encore tres-bien, que l'argent quel qu'il soit, est de tres-peu de valeur au Japon, parce qu'il y est en abondance, & que c'est ce qu'on y charge le plus ordinairement, en échange des marchandises que l'on y porte. Tellement que d'envoyer de l'argent au Japon, ce seroit à peu prés, comme si l'on envoyoit de la porcelaine à la Chine, ou des épiceries aux Moluques. Ne seroit-il pas surprenant que dans un Mémorial qui devoit estre presenté au Roy d'Espagne, on eust osé avancer une telle fausseté, si ce Mémorial n'eust esté fait plutost pour décrier les Jesuites parmy le peuple & auprés des ignorans, que pour estre veû dans le Conseil Royal des Indes?

3. Ce qui suit dans la mesme page, ne sçauroit encore estre de meilleure

foy. Les Jeſuites *ont dit enfin*, ajouſte le P. Collado, *qu'ils ne pouvoient pas maintenir leurs Colleges, leurs Seminaires, & leurs autres maiſons & réſidences, ny demeurer enfin au Japon ſans la marchandiſe*, &c.

Il n'eſt pas queſtion de ſçavoir s'il eſt vray que les Jeſuites euſſent autrefois apporté cette réponſe, ny d'examiner s'ils avoient raiſon ou non. Ce qui eſt bien certain, c'eſt qu'au temps du P. Collado ils n'avoient garde de s'en ſervir; & que s'ils l'euſſent fait, il n'auroit jamais manqué d'en faire voir l'extravagance. Car il ſçavoit tres-bien que dés vingt ans auparavant, c'eſt à dire depuis le commencement de la perſecution generale en 1614. les Jeſuites n'avoient dans le Japon ny College ny Seminaire, ny maiſon, ny réſidence aucune qui fuſt à eux. Comment donc leur ſeroit-il venu en l'eſprit de vouloir juſtifier leur prétendu commerce au Japon par une raiſon comme celle-là? Et ſuppoſé qu'ils euſſent eû l'impudence de la propoſer, pourquoy le P. Collado ne repliquoit-il pas ce qu'on vient de dire, pour les confondre? Mais il avoit entrepris de renouveller cette ancienne calom-

nie de leur trafic. Il falloit donc imaginer dequoy la rendre vray-semblable : & c'estoit s'y prendre assez bien, de leur supposer cette réponse, qu'à moins d'estre marchands dans le Japon, ils ne pouvoient pas y *maintenir leurs Colleges, leurs Seminaires, & leurs autres maisons & résidences.*

Mais pourquoy chercher d'autres marques de son peu de sincerité, aprés ce qu'on sçait qu'il a fait au sujet de la Lettre prétenduë de Sotélo ? Il ne faut que remarquer les endroits qui nous ont servi ou qui nous serviront ailleurs à prouver que cet Ecrit n'a jamais esté fait par un homme qui eust esté au Japon : ce sont autant de démonstrations de ce que nous cherchons icy.

En effet il est impossible que le P. Collado ne sçust, par exemple, que depuis l'an 1614. il n'y avoit plus dans le Japon ny de Religieux avec l'habit de leurs Ordres, ny de Monasteres, ny d'Eglises où l'on pust chanter des Messes solennelles : Que dés l'année 1620. la persecution estoit violente dans les Etats de Masamoney Roy d'Oxus : Que la mort des 17. ou plutost 18. Religieux martyrs à Nangasaqui, qui estoit arrivée en 1622. au

mois de Septembre, luy P. Collado estant present, & deux mois auparavant qu'il fust rappellé par ses Superieurs aux Philippines : Que c'estoit en la partie Occidentale du Japon que les Portugais avoient leurs établissemens, & non pas en la partie Orientale, &c.

Il est, dis-je, impossible que le P. Collado ignorast aucun de ces faits-là, non plus que le P. Sotélo. Comme donc c'est là une preuve indubitable que celuy-cy n'a point écrit la Lettre où l'on trouve tout le contraire, parce qu'il n'eust pû l'écrire sans folie ; il n'est pas moins évident que le P. Collado n'a pû l'en croire Auteur, ny par consequent la luy attribuer que de mauvaise foy.

L'argument devient encore beaucoup plus pressant lors qu'on fait réflexion sur les points de fait, où il a luy-mesme démenti formellement son prétendu Sotélo. Mais cecy regarde proprement ses contradictions ; puisqu'il n'a pû convaincre de mensonge une Lettre qu'il venoit de produire comme une piece digne de foy, sans en demeurer convaincu luy-mesme par son propre témoignage.

III. Nous avons desja marqué la contrarieté qui paroist entre eux sur le nombre des Chrestiens du Japon, sur la bonne intelligence de Manile & de Macao, sur la prison du P. Carvailho & du P. de Angelis, &c. En voicy un nouvel exemple, qui fait bien voir de quel esprit ces deux accusateurs estoient animez.

Ils s'accordent parfaitement tous deux en ce point, que les Jesuites sont cause de tout le mal qui se fait dans le Japon: l'on en comprend assez la raison. Mais quand ils viennent à proposer les moyens d'y remédier, ils montrent clairement qu'ils n'estoient d'accord que pour médire de leur prochain. Tout le desordre des affaires du Japon, disoit le prétendu Sotélo, vient de ce §. 18.
qu'il n'y a qu'un seul Evesque, & un P. 189.
Evesque Jesuite. Qu'on y en mette quatre, un de chaque Ordre dont il y a des Missionnaires : que l'on partage entre eux cet Empire, & que chacun avec ses Religieux demeure dans les bornes de son Diocese, tout sera en paix. Sans cela on ne verra jamais cesser les scandales.

Ce seroit une grande illusion, tant que la persecution durera, de vouloir

ainſi limiter la juriſdiction des Miſſion-
§. 12. naires, dit Collado. Il faut tout au
p. 248. contraire leur laiſſer la liberté d'aller par tout, ſelon que leur zele & le beſoin des fideles les y portera : Autrement l'on n'y verra point de paix, & Dieu n'y ſera jamais ſervi comme il ſeroit à ſouhaiter. Quelle idée devoit avoir de la Cour de Rome ou de celle de Madrit, un homme qui y preſentoit d'une meſme main le pour & le contre, & qui ſe promettoit que l'on y écouteroit des avis ſi mal concertez ?

Si le Pere Collado s'accordoit mal avec ſon faux Sotélo, il n'eſtoit pas mieux d'accord avec luy-meſme. Il ſeroit aiſé, s'il le falloit, d'en montrer icy des preuves tirées de ſon Mémorial. Mais il ſemble que ce n'eſt pas la peine, aprés tout ce qu'on en a veû juſqu'icy, de nous y arreſter plus longtemps. Et puis le témoignage qu'on eſt obligé de produire en cet endroit contre luy & contre l'Auteur de la Morale pratique, merite mieux nos réflexions.

Article IV.

D'une Atteſtation ſignée par douze Jeſuites Miſſionnaires & depuis martyrs au Japon.

LE Pere Collado eſtant ſorti du Japon par ordre de ſes Superieurs au mois de Novembre de l'année 1622. à l'occaſion de ce que nous rapporterons ailleurs, les Jeſuites furent avertis de divers endroits qu'il avoit deſſein de paſſer en Europe & d'y faire de grandes plaintes contr'eux au Pape & au Roy d'Eſpagne, comme de la part des Chreſtiens du Japon : & qu'avant ſon départ il avoit fait diverſes informations, & ſollicité pluſieurs perſonnes à les ſigner, entre autres un Religieux de l'Ordre de ſaint Auguſtin, Miſſionnaire au Japon.

Il y avoit plus de trois mois que le Pere Collado en eſtoit parti, lors que les Jeſuites reçûrent cet avis : & les vaiſſeaux, qui eſtoient ſur le point de faire voile pour Macao, ne leur donnant pas le loiſir d'entreprendre ſur l'heure une plus longue apologie, ny de faire des informations juridiques

pour leur défense, leur Provincial nommé François Pachéco prit le parti de dresser un petit Memoire, dans lequel sans se plaindre & sans accuser personne, il se contentoit simplement d'attester le contraire de ce qu'il avoit appris qu'on devoit dire contr'eux en Europe.

Et parce que la brieveté du temps ny la rigueur de la persecution qui estoit plus allumée que jamais, ne permirent pas qu'il pust faire signer cet écrit par tous les Missionnaires de sa Compagnie au Japon, il ne fut souscrit que de douze, tous Prestres, qui se trouverent à Nangasaqui ou aux environs: en attendant qu'on eust le temps & la commodité d'envoyer, s'il en estoit besoin, d'autres témoignages dans les formes & en plus grand nombre.

Livre 4. p. 177. Le Pere Bartoli a inseré celuy-cy tout entier dans son histoire du Japon: excepté qu'en certains endroits, pour abreger, il s'est contenté de prendre le sens, retranchant quelque chose des paroles, ou changeant un peu l'ordre du texte. Nous en donnerons icy une simple traduction.

DEs perſonnes dignes de foy nous « ont rapporté que NN. avoient fait « quelques relations touchant les affai- « res de cette Egliſe du Japon, conte- « nant pluſieurs choſes fauſſes & inju- « rieuſes contre la Compagnie de Jesus, « à deſſein de les envoyer à Rome & « en Eſpagne, ainſi que celuy meſme « qui les a traduites, preſſé des remords « de ſa conſcience, nous l'eſt venu « avouër : outre que le R. P. François « Barthelemy Guttierez Religieux de « l'Ordre de ſaint Auguſtin, qui demeu- « re aujourd'huy au Japon, eſtant bien « informé que ce ſont des fauſſetez, a « declaré à un des PP. ſouſſignez qu'il « n'avoit jamais voulu y ſouſcrire, quel- « ques prieres, & quelques menaces « qu'on luy ait faites. «

Ainſi pour rendre témoignage à la « verité ſans déguiſement & avec toute « ſorte de ſincerité ; Nous François Pa- « chéco Provincial de la Compagnie de « Jesus dans le Japon, & Adminiſtrateur « de cette Egliſe en l'abſence de Reve- « rendiſſime Seigneur D. Diégo Valens « Eveſque du Japon, avons jugé à pro- « pos, de l'avis des PP. dont le nom eſt icy « ſouſcrit, d'atteſter avec ſerment la ve- « rité des choſes que nous allons mar- «

„ quer : parce qu'autrement à cauſe de „ la grande diſtance des lieux, on auroit „ peut-eſtre de la peine à croire tout ce „ que nous pourrions dire ou écrire.

„ Nous donc ſouſſignez Religieux „ de la Compagnie de JESUS, de„ meurans au Japon, jurons par nos Or„ dres ſacrez, que les articles ſuivans „ ſont veritables.

„ Au mois de Mars de cette année 1623. „ nous ſommes au Japon vingt-huit Re„ ligieux de la Compagnie de JESUS: „ pour ne compter plus les quatorze qui „ moururent l'année paſſée pour la Foy, „ ainſi qu'on l'a ſçû par la Relation que „ nous en avons envoyée à noſtre R. P. „ General. De ces vingt-huit il y en a „ vingt-trois Preſtres : les cinq autres „ ſont de nos Freres, anciens ouvriers „ dans cette vigne, bons Catechiſtes & „ Predicateurs. Nous y avons encore „ pluſieurs *Dogiques*, originaires du pays, „ qui font auſſi fort bien le Catechiſme, „ & pluſieurs de ceux qu'on nomme *Cam„ bos*, qui dans l'abſence des PP. ont „ ſoin de parcourir differens quartiers „ pour baptiſer, pour faire l'inſtruction „ aux nouveaux Chreſtiens, & pour leur

lire des livres de pieté. De tous ces " Prestres, Freres, Catechistes & Cambos, une partie s'occupe à convertir " les Gentils à la Foy, l'autre à administrer " aux Fideles les Sacremens & la parole " de Dieu. "

Nous sommes tous dispersez dans les " principales parties du Japon. Dans les " Royaumes d'Oxu & de Deva, qui " sont les plus reculez de l'Isle vers l'O- " rient, nous avons quatre Religieux, " trois Prestres, & un frere Catechiste. " Ils sont partagez dans les villes des " principaux Seigneurs de ces Royaumes, " à sçavoir Date Masamuney, Camosidadono, & Satachedono, trois grands " Princes du Japon .... Les mesmes ont " encore soin de visiter tous les ans les " Chrestiens de Caguecatsu & de Mogami, ceux du Royaume de Gecingo, &c. "

On trouve icy un dénombrement des " Provinces & des Villes où les Jesuites " avoient des Eglises par tout le Japon, " avec la maniere dont ils se partageoient " pour les assister toutes. Aprés quoy ils " continuent ainsi. "

Tous ces ouvriers de la Compagnie " recueillent de leurs travaux le fruit " que l'on peut voir dans les relations " annuelles, soit par la conversion de "

„ quantité d'Infideles , foit encore par
„ le retour & la penitence de plufieurs
„ qui avoient renoncé la Foy. Ces Mif-
„ fionnaires vivent auffi tous d'une ma-
„ niere édifiante ; & la conduite qu'ils
„ tiennent en travaillant au fervice du
„ prochain eft telle, que quoy que nous
„ foyons dans le temps d'une rude per-
„ fecution , nous n'avons point attiré
„ jufqu'icy de mauvaife affaire aux nou-
„ veaux Chreftiens , & que nous avons
„ l'approbation univerfelle des Japonnois
„ & des Europeans.

„ Nous affiftons indifferemment tou-
„ tes fortes de perfonnes, riches & pau-
„ vres, grands & petits , auffi bien par
„ tout ailleurs qu'à Nangafaqui, où nous
„ fommes plus de la Compagnie qu'il n'y
„ en a d'aucun autre Ordre : Et c'eft au
„ peril de noftre vie que nous les affiftons,
„ allant jufques dans les prifons pour
„ entendre les Confeffions , & dans les
„ maifons des lepreux pour leur donner
„ les Sacremens. Et depuis que la perfe-
„ cution s'eft élevée, il m'eft arrivé plu-
„ fieurs fois eftant Recteur du College
„ de Cami, de paffer les nuits dans l'hof-
„ pital des lépreux d'Ozaca & de Sacay,
„ pour pouvoir leur dire la Meffe dés la
„ pointe du jour, & communier enfuite

ceux

ceux qui estoient én état de le faire : "
aprés quoy je leur distribuois mes au- "
mosnes. "

Nous avons soin d'en ramasser pour "
secourir, autant que nous pouvons, "
les pauvres & ceux qui sont exilez en "
haine de la Foy. Nous enseignons aux "
enfans la doctrine Chrestienne : Et "
dans plusieurs endroits, mais sur tout "
à Arima, nos Peres ont institué une "
Confrérie de jeunes enfans qui ont "
soin d'apprendre le Catechisme à ceux "
du mesme âge. Il y a aussi á Nangasa- "
qui une semblable Congrégation que "
l'on appelle des Innocens, qui presen- "
tent tous les ans au Provincial de la "
Compagnie un catalogue des milliers "
de Chapelets & de Rosaires qu'ils ont "
recitez pour l'avancement de la Reli- "
gion dans cet Empire. "

Il y a une fois plus de Religieux de "
la Compagnie au Japon en cette année "
1623. que de tous les autres Ordres en- "
semble ; puisque nous sommes vingt- "
huit, & qu'ils ne sont en tout qu'onze "
ou douze : à sçavoir un de l'ordre de "
S. Augustin, deux de S. Dominique, "
qui vinrent en 1621. * & sept ou huit "

* *C'estoient les PP. Dominique Castellet & Pierre Vasquez.*

„ de l'Ordre de ſaint François, avec un
„ Clerc Japonnois de leur tiers Ordre.
„ Le P. de l'ordre de S. Auguſtin a fait
„ de grands fruits à Nangaſaqui, tandis
„ qu'il y a trouvé qui vouluſt le cacher.
„ Maintenant qu'il n'a plus où ſe retirer
„ dans la ville, il demeure ſur les mon-
„ tagnes voiſines, d'où il vient encore
„ travailler pour le prochain.
„ Les deux PP. Dominicains pendant
„ toute cette perſecution ont toûjours
„ eſté à Nangaſaqui ou aux environs;
„ excepté qu'ils en ſont quelquefois ſor-
„ tis pour aller établir la devotion du
„ Roſaire dans les Miſſions voiſines que
„ nous avons formées & que nous entre-
„ tenons. Les Religieux de S. François
„ ſont plus répandus. Il y en a un dans
„ les priſons d'Omura (*c'eſtoit le P. Loüis*
„ *Sotélo*) qui fut pris l'an paſſé, comme
„ il arrivoit au Japon. Ils ont deux Preſ-
„ tres & un Frere lay à Nangaſaqui &
„ dans les lieux d'autour de la ville : trois
„ ou quatre à Cami, à Yendo & dans
„ Oxu, où ils travaillent ſelon leur pou-
„ voir.
„ Nous proteſtons que perſonne de
„ nous n'empeſche aucuns de ces Reli-
„ gieux d'ériger par tout où ils veulent,
„ leurs Confréries ; au contraire nous di-

sons aux Fideles qu'ils peuvent s'y faire enrôler : nous leur conseillons de reciter souvent le Chapelet & le Rosaire : Et pour établir cette devotion & leur apprendre à méditer les mysteres qu'on appelle du Rosaire, nos Peres longtemps auparavant l'arrivée des Religieux de saint Dominique au Japon, avoient fait imprimer en caracteres Japonnois un Livre de ces quinze mysteres, avec la maniere de les méditer.

Nous avons fait encore imprimer en Portugais & en Japonnois quantité d'autres Livres, qui sont d'un grand secours aux Chrestiens, sur tout dans cette persecution ; parce qu'ils leur tiennent lieu de Predicateurs & de Maistres. Quelque dépense que nous ayons faite pour l'impression de ces Livres, nous les donnons liberalement & aux Chrestiens & aux autres Religieux, quand ils en demandent, soit pour apprendre la langue du pays, soit pour l'instruction des Fidelles.

Il n'est pas vray que ny le P. Collado ny aucun Religieux d'un autre Ordre, soit député par les Chrestiens du Japon vers sa Sainteté ou vers sa Majesté Catholique pour traiter d'aucune affaire qui regarde cette Eglise. Que si

„ ce Pere, qui ne peut avoir qu'une con-
„ noissance fort mediocre du Japon,
„ pour n'y avoir demeuré que trois ans;
„ ou si quelque autre Religieux presen-
„ toit des papiers souscrits par quelques
„ Japonnois, ce ne seroit que des articles
„ qu'il auroit fait souscrire par quelques
„ ouvriers de ses Confréries, gens de
„ basse condition, dans les bourgs de
„ Mie, de Cingiva, Jagami, & Coga;
„ ou par quelques-uns d'Omura, & par
„ quelques autres qui estoient à luy dans
„ Nangasaqui. Mais tous ensemble ne
„ sont rien pour le nombre, en comparai-
„ son des autres Chrestiens qui sont sous
„ nostre conduite, non seulement dans
„ tout le Japon, mais dans les lieux mes-
„ me qu'on vient de nommer.

„ Il n'est pas vray non plus qu'on ait
„ perdu l'estime qu'on avoit pour les au-
„ tres Religieux. Ceux de nostre Com-
„ pagnie les honorent, les traitent avec
„ charité, & en parlent avec toute sorte
„ de respect: Et dans les occasions qui se
„ presentent, nous exhortons les Chres-
„ tiens à les recevoir, à les loger, & à les
„ cacher quand il est besoin.

„ Ce sont là les points dont nous pou-
„ vons icy parler, ne sçachant pas ny tous
„ les chefs sur lesquels on nous accuse,

ny la maniere dont on a écrit contre "
nous. Pour ceux-cy nous en envoirions "
des atteſtations juridiques, ſi nous "
euſſions eſté avertis aſſez à temps pour "
pouvoir faire entendre des témoins, "
& autoriſer leurs dépoſitions en con- "
firmation de ce que nous avons dit. "
Mais parce que les vaiſſeaux ſont preſts "
de mettre à la voile, & que le temps ne "
nous permet pas de faire d'autres dili- "
gences, qui en demanderoient un fort "
long à cauſe de la diſtance des lieux, "
& qui ſont toûjours difficiles à faire, "
mais encore plus durant une ſi cruelle "
perſecution; cette Proteſtation ne ſçau- "
roit eſtre ſignée pour le preſent que "
par les Preſtres de la Compagnie qui ſe "
trouvent dans le voiſinage du port de "
Nangaſaqui. Tous les autres en fe- "
roient autant s'ils n'eſtoient pas diſ- "
perſez en des Royaumes ſi éloignez "
d'icy. "

Nous donc François Pachéco Provin- "
cial de la Compagnie de JESUS, & "
Adminiſtrateur de l'Eveſché du Japon, "
faiſons la preſente declaration: & "
n'ayant point icy de Superieur par qui "
on la puiſſe faire autoriſer, nous aſſû- "
rons avec ſerment ſur nos Ordres ſa- "
crez, qu'elle ne contient rien que de "

„ vray. Et afin qu'on y puisse entiere-
„ ment ajouster foy, soit en jugement,
„ soit ailleurs ; & qu'on sçache que les
„ signatures de ces douze Prestres de la
„ Compagnie que nous sommes, ne sont
„ point supposées, nous l'avons scellée
„ du Sceau de nostre charge. Au Japon
„ dans le Royaume de Figen, un des neuf
„ que l'on appelle du Couchant : le septié-
„ me jour de Mars 1623.

FRANÇOIS PACHECO, *Provincial.*
Manuel Borghés. *Michel Carvailho.*
Jean Baptiste Zola. *Baltazar de Torrés.*
Antoine Yscida. *Ja. Ant. Giannone.*
Benoist Fernandez. *Mathieu de Couros.*
Xyste Tocuun. *Gaspar de Castro.*
Jean-Baptiste Baëza.

Ils signerent deux ou trois copies de cet Acte qui furent envoyées selon la coustume, par autant de voyes differentes. La premiere qu'on reçût, fut aussi-tost adressée au General de la Compagnie à Rome, où elle se garde. Une autre qui vint depuis, est aujourd'huy entre les mains d'une illustre * Duchesse d'Espagne, qui la conserve avec respect comme un precieux dépost

* *M. la Duchesse d'Aveyro.*

en l'honneur de ces Martyrs. Voyons maintenant les reflexions de nostre Moraliste contre leur Ecrit.

ARTICLE V.

Fausse Critique du Moraliste contre cet Ecrit des douze Jesuites martyrs du Japon. De la temerité avec laquelle il les traite d'imposteurs. Ses raisonnemens ridicules touchant la députation de Collado.

I. Remarque du Moraliste.

LE Pere Bartoli qui fait valoir cet Acte tant qu'il peut, n'a osé l'appuyer du témoignage de Cevicos; ce qui est une preuve manifeste qu'il est demeuré convaincu de la fourberie que ses Confreres avoient faite à ce Docteur. P. 128.

Réponse.

On ne sçauroit plus douter maintenant de quel costé est la *fourberie*, ou si Bartoli a dû estre convaincu qu'elle fust du costé de ses Confreres. En effet, comment & par qui en auroit-il esté

convaincu, ſi le Maiſtre du ſacré Palais ne l'eſtoit pas luy-meſme ? D'ailleurs qu'eſtoit-il beſoin d'appuyer du témoignage de Cevicos un Acte ſigné par douze martyrs du Japon ? Eſt-ce que leur ſerment & leur ſigne averé & non conteſté, n'eſt pas d'un aſſez grand poids, ſans celuy de Cevicos ? Enfin ſi Bartoli n'a pas fait mention expreſſe de celuy-cy, s'enſuit-il de là qu'il l'ait crû ſuppoſé ? Ne paroiſt-il pas aſſez au contraire qu'en citant comme une piece autentique & indubitable le Diſcours de Cevicos contre le faux Sotélo, il a regardé tout de meſme l'atteſtation de ce Docteur ſur l'Ecrit du Japon, puiſqu'elle ne ſçauroit eſtre fauſſe ny ſuſpecte que le Diſcours ne le ſoit auſſi ?

II. Réflexion.

» Ce ſilence de Bartoli rend meſme
» douteux, ſi la piece n'a point eſté faite
» à Seville, où les Jeſuites l'ont fait im-
» primer, & non au Japon ; puiſque ce-
» luy qu'ils avoient pris pour témoin
» qu'elle avoit eſté faite au Japon, les a
» deſavoüez.

Réponse.

Cet Auteur n'a-t'il pas bonne grace de vouloir aujourd'huy révoquer en doute, si ce n'est point une piece supposée ; aprés que Collado luy-mesme, contre qui elle a esté faite, & à la veuë duquel on l'a imprimée, n'osa jamais s'inscrire en faux ? N'y a-t'il pas aussi bien de l'apparence que les Jesuites de Seville, s'ils avoient eû à fabriquer un faux Acte, eussent entrepris de contrefaire le seing de douze personnes, & cela en deux ou trois exemplaires differens : afin qu'il fust plus aisé à leur adversaire de les convaincre d'imposture, en confrontant quelque souscription de l'un des douze, dont il y avoit assez de lettres en Portugal, en Espagne & à Rome ? Comme s'il n'eust pas esté plus facile aux Jesuites, supposé qu'ils fussent assez méchans, de feindre aussi une lettre de quelque martyr ou de quelque Missionnaire d'un autre Ordre, dont le témoignage auroit esté moins suspect que celuy des leurs.

Mais pourquoy réfuter icy cette vaine conjecture, aprés ce qu'on a veû de l'attestation de Cevicos ? Et puis-

qu'on garde encore en Eſpagne & à Rome les exemplaires originaux de cet Ecrit, & des Lettres de ceux qui l'ont ſigné, il ne tiendra qu'à l'Auteur de la Morale pratique de ſoûtenir s'il veut ſon inſcription en faux. On luy en ſera plus obligé, que de ce qu'il paroiſt vouloir bien s'en déſiſter par un *quoy qu'il en ſoit*; comme ſi l'on devoit luy ſçavoir gré de ce qu'il s'eſt relaſché ſur cet article.

III. Réflexion.

P. 128. Quoy qu'il en ſoit, dit-il, ce n'eſt au
» plus que des Jeſuites qui ſe rendent té-
» moignage à eux-meſmes.

Réponſe.

La ſolide réflexion! *Ce ne ſont que des Jeſuites*, je le veux : qu'en doit-on conclure? Prix pour prix, douze témoins d'un coſté ne ſont-ils pas auſſi croyables qu'un ſeul de l'autre? Car il ne s'agit icy que du ſeul P. Collado. Si c'eſtoit les douze Miſſionnaires qui ſe fuſſent rendus délateurs contre luy, leur témoignage en toute rigueur ſeroit plus recevable que le ſien. Le ſera-

t'il moins parce qu'ils sont accusez, & qu'ils ne se défendent qu'avec la simplicité de la colombe, sans user de récrimination ny faire la moindre plainte contre luy, comme ils l'auroient pû ?

Si l'on faisoit souvenir le Moraliste qu'un de ces douze là eut ensuite le bonheur & de vivre dans la prison & de mourir dans les flammes avec le Pere Sotélo, lequel des deux seroit-on plus obligé de croire ; je dis supposé mesme que Sotélo fust le veritable auteur de la Lettre ? Que sera-ce maintenant si je dis qu'il n'y en a pas un des douze, à qui Nostre Seigneur n'ait fait la grace de mourir pour luy, soit au milieu des flammes, brûlé à petit feu, comme les Peres Michel Carvaillo, François Pachéco, Jean Baptiste Zola, Baltazar de Torrés, Antoine Iscida : ou dans le tourment de la fosse, comme les PP. Benoist Fernandez, Jacques Antoine Giannone, Manuel Borghés, & Sixte Tocuun : ou consumé de fatigues & de miseres dans une disette generale de toutes choses, comme les Peres Matthieu de Couros, Jean Baptiste Baëza, & Gaspar de Castro.

Plust à Dieu que celuy qui venoit accuser ces gens-là comme de grands

scelerats, eust esté digne du mesme sort, & qu'il n'eust pas donné lieu de dire qu'il en avoit perdu l'occasion par sa faute.

Quoy qu'il en soit, le Moraliste ne doit pas trouver mauvais qu'on se serve icy d'un raisonnement qu'il a luy-mesme adopté comme tres-juste. Le voicy.

P. 140. Il n'y a pas d'apparence que douze Prestres Missionnaires, & Religieux, qui estoient à tous momens dans la disposition de donner leur vie pour JESUS-CHRIST, & qui l'ont donnée effectivement peu de temps aprés, eussent voulu avec connoissance de cause faire un serment tres-solennel pour nous assurer des mensonges, & pour calomnier leur prochain. Or telle est précisément la conduite de ces douze Jesuites du Japon. Il n'y a donc point d'homme équitable qui ne doive regarder comme vray tout ce qu'ils ont attesté.

Si cet argument est bon, comme il l'est en effet, pour prouver que le martyr Sotélo n'auroit pas voulu écrire des faussetez contre eux, en racontant les choses auxquelles il avoit eû part, ou qui s'estoient passées à sa veuë : pourquoy ne sera-t'il pas également

bon icy en leur faveur ? Mais je me trompe, le meilleur raisonnement n'est qu'illusion, & la verité mesme devient mensonge, quand on l'employe pour des gens comme ceux-là. C'est bien à eux d'avoir raison ! Qu'ils soient martyrs tant qu'on voudra, ce sont toûjours des Jesuites, & dés-là ils ne meritent pas d'estre écoutez.

IV. Réflexion.

Ces loüanges generales que les Jesuites se donnent, sont-elles capables « d'oster la foy à tant de faits particu- « liers & si bien circonstanciez, qui sont « attestez par un martyr .... Si ce fait « n'est pas vray (qu'ils traitoient les au- « tres Religieux d'excommuniez) d'où « vient que ces douze Jesuites ne le con- « tredisent pas ? & pourquoy le P. Bar- « toli luy-mesme, qui sçait bien que cela « leur a esté reproché par Sotélo & par « Collado, & par l'Evesque de Malaga, « n'a-t'il osé le nier ? « P. 130.

Réponse.

N'est-ce point assez nier ce fait-là & tous les autres semblables, qui sont

originairement de la fauſſe Lettre de Sotélo, que d'en appeller à l'Ecrit du Docteur Cevicos qui l'a réfutée de point en point ? C'eſt ce qu'a fait Bartoli : le Moraliſte ne le ſçavoit-il pas ?

Pour ce qui eſt des douze Jeſuites du Japon, à quoy cet homme penſe-t'il de nous demander pourquoy dans un Acte du 7. de Mars 1623. ils n'ont pas réfuté la Lettre vraye ou fauſſe de Sotélo, qui n'eſt dattée que du 20. Janvier 1624. c'eſt à dire prés d'un an depuis ? Eſtoient-ils Prophetes pour prévoir les calomnies qu'on y devoit fourrer ? Ils ſçavoient bien en general que le P. Collado avant que de partir du Japon, avoit informé contre eux : qu'il les chargeoit de pluſieurs vexations faites aux autres Religieux : qu'il avoit ſollicité des Chreſtiens tant Japonois qu'Europeans de ſigner ſon information. Mais ils ne pouvoient pas ſçavoir les particularitez de ces accuſations : Et ainſi il ne faut point s'étonner qu'ils ne ſe ſoient défendus dans leur Ecrit que d'une maniere generale.

Si c'eſtoit à Seville qu'on l'euſt fabriqué ſous leur nom, comme il ne tient pas au Moraliſte qu'on ne l'ait cru alors ayant veû la Lettre de Sotélo &

les autres reproches de Collado, les Jesuites n'eussent pas manqué de contredire expressément ces faits scandaleux qu'on imposoit à leurs Confréres: & c'est à quoy cet écrivain n'a pas pris garde, quand il a voulu rendre l'Acte du Japon suspect.

V. Réflexion.

Quand ils disent qu'ils ont exhorté P. 131.
" les Chrestiens à s'enrôler dans les
" Confreries des Religieux depuis leur
" arrivée au Japon, & que ces Reli-
" gieux disent le contraire, qui est-ce
" qui ne croira pas plutost ces derniers
" que les Jesuites, qui sont convaincus
" par des actes autentiques d'avoir com-
" mis tant de faussetez pour se faire croi-
" re; & que l'on sçait d'ailleurs estre
" persuadez qu'ils peuvent dire sans
" blesser leur conscience, tout ce qu'ils
" jugent necessaire pour conserver leur
" reputation, par le moyen des équivo-
" ques, & des restrictions mentales?

Réponse.

Qui sont-ils ces Jesuites *qui sont convaincus par des actes autentiques d'avoir*

commis tant de fauſſetez pour ſe faire croire ? Eſt-ce de ceux du Japon qu'on le doit entendre, ou ſi c'eſt de ceux de l'Europe ? Ce ne peut pas eſtre des premiers, puiſque s'il y a quelqu'un coupable d'avoir ſuppoſé l'approbation de Cevicos, ou falſifié ſon Mémorial, c'eſt à Seville que le mal s'eſt fait, & non pas au Japon. Que ſi c'eſt aux Jeſuites d'Eſpagne que cela s'adreſſe, par quelle regle *de l'art de penſer* le Moraliſte a-t'il appris à conclure de-là que ces douze Miſſionnaires & martyrs, qui eſtoient alors au Japon & en partie du Japon meſme, ſont des impoſteurs *convaincus par des actes autentiques d'avoir commis pluſieurs fauſſetez pour ſe faire croire ?* Et d'où ſçait-il qu'ils eſtoient *perſuadez qu'ils pouvoient dire ſans bleſſer leur conſcience tout ce qu'ils jugeoient neceſſaire pour conſerver leur reputation, par le moyen des équivoques & des reſtrictions mentales ?*

Mais encore une fois, ils ſont Jeſuites au Japon, comme en Europe : & c'eſt là un peché originel qui ne ſe peut expier non pas meſme par le martyre. Quels que puiſſent eſtre leurs adverſaires, & quoy qu'ils veüillent dire contr'eux, ils en ſeront crûs ſur leur

parole : mais pour eux, tout martyrs qu'ils ſont, ils ne ſçauroient eſtre nulle part que des fourbes & des ſcelerats. Si les Jeſuites de Seville ſont convaincus d'avoir ſuppoſé une atteſtation de Cevicos, ceux du Japon, quoy qu'ils n'en ayent jamais oüi parler, ne laiſſeront pas d'eſtre complices de l'impoſture. Le crime de ceux-là ſera le crime de ceux-cy : comme reciproquement le ſcandale de ceux du Japon réjallit ſur tout ce qu'il y en a dans l'Europe. Il n'y a que les merites qui ne ſe communiquent jamais des uns aux autres.

Au reſte on ſçait maintenant à qui convient le reproche, d'eſtre *convaincu par des actes autentiques d'avoir commis des fauſſetez* au ſujet de Cevicos. Je ne pretends pas recommencer à le montrer. Je n'ay rapporté cette ſanglante periode du Moraliſte, qu'afin de faire remarquer juſqu'où doit aller la préoccupation & l'aveuglement d'un homme qui avance tout ce qu'on peut dire de plus atroce contre la reputation, non pas d'un ou deux particuliers, mais de vingt-mille perſonnes qu'il n'a jamais veües : & qui le fait avec autant de confiance que s'il n'eſtoit pas luy-meſme *convaincu par des*

actes autentiques d'avoir icy publié des faussetez insignes pour appuyer tant de calomnies; & avec aussi peu de scrupule que s'il estoit assuré, *qu'il peut sans blesser sa conscience dire tout ce qu'il juge necessaire* pour ruiner leur reputation, non par le moyen *des équivoques ou des restrictions mentales*, mais par les mensonges les plus grossiers & les plus infames.

V I. Réflexion.

P.132. „ *Les fideles du Japon*, disent ces dou-
„ ze Jesuites, *n'ont point élû le Pere Col-*
„ *lado, ny quelque autre Religieux de quel-*
„ *que Ordre que ce soit, pour aller en Eu-*
„ *rope traiter avec le Pape ou le Roy Ca-*
„ *tholique des choses qui regardent ces fi-*
„ *deles: Et si par hazard le Pere Collado...*
„ *produisoit quelque Ecrit souscrit par des*
„ *Japonois &c.*
„ Voilà un vray discours de Jesuites.
„ Ils disent d'abord generalement & ab-
„ solument que les fideles du Japon
„ n'ont point élû Collado pour aller en
„ Europe traiter avec le Pape .... Et
„ neanmoins de peur d'estre convaincus
„ de mensonge, ils prennent les de-
„ vants, &c.

Réponse.

Qui ne s'étonneroit en effet d'une conduite aussi surprenante que celle de ces gens-là ? On leur a dit qu'un homme mal intentionné pour eux s'en va en Espagne & à Rome à dessein de les décrier ; & qu'afin de donner créance à ses accusations, il prétend se faire passer pour député de l'Eglise du Japon. Ils sçavent certainement qu'il ne l'est pas : & se croyant obligez à défendre la verité autant que leur propre reputation, ils en donnent avis à leurs Superieurs, sans user au reste d'aucun termes tant soit peu injurieux contre qui que ce soit. Voilà ce qu'on appelle *un vray discours de Jesuites!* Sans doute qu'il falloit estre Jesuite, c'est à dire, extraordinairement effronté pour écrire de la sorte.

Que leur accusateur les ait fait passer pour *des hommes charnels & corrompus, d'un orgueïl & d'une arrogance diabolique*, coupables de mille vexations & de mille fourberies ; qu'il ait employé pour cet effet des piéces supposées & des discours pleins d'une aigreur qui n'a guéres d'exemples ; il ne faut pas

Collado, p. 206. 232.

craindre que l'Auteur de la Morale pratique trouve rien en tout cela que de pieux & de tres-édifiant. Mais pour eux, s'ils oſent en termes tres-ſimples & de la maniére la plus modeſte du monde proteſter de leur innocence, ou dire que le Pere Collado n'eſt point autoriſé pour aller porter ces plaintes contr'eux : *voilà*, dit-on, *un vray diſcours de Jeſuites* : c'eſt à dire, de gens ſans honneur & ſans jugement.

Que devoient-ils donc faire ? avoüer que leur adverſaire diſoit vray, & que la plus ſaine partie de la Chreſtienté du Japon, s'expliquoit par ſa bouche ? On voit bien que c'eſt-là dequoy ils auroient du convenir, pour eſtre bien avec le Moraliſte : mais il faudroit premierement voir s'ils pouvoient ſans mentir faire un tel aveu. Il luy plaiſt de le ſuppoſer ainſi : Mais comment l'a-t'il prouvé ? Et s'il ne le prouve pas que devient ſa vaine déclamation ?

P. 133. *Ils commencent*, dit-il, *par traiter un Religieux d'impoſteur, en aſſûrant que les Chreſtiens du Japon ne l'ont point élû pour traiter avec le Pape & le Roy d'Eſpagne de ce qui regarde l'état de l'Egliſe de ces pays-là*. Ils n'ont jamais uſé du mot *d'impoſteur*, ny d'aucun au-

tre qui en approche. Mais que cet homme là n'eust point esté député de ceux qu'il disoit, pourquoy les Jesuites ne l'auroient-ils pas assûré, puisque c'estoit la verité, comme la suite le fait voir?

En effet il fut à Rome dés l'année 1625. il y montra sa commission & ses lettres de créance tant qu'il luy plût : il y forma durant plus d'un an toutes les plaintes qu'il voulut contre les Jesuites : & l'on y demeura si persuadé de la verité des unes & des autres, qu'au lieu de punir, ou pour le moins de reprendre severement, comme on l'auroit fait sans doute, des gens d'une conduite aussi scandaleuse & aussi injurieuse au saint Siége que le devoient estre ces Jesuites du Japon ; le Pape Urbain VIII. en fait de grands éloges dans les Brefs qu'il écrivit l'année d'aprés & à la veuë mesme du Pere Collado, aux Chrestiens de diverses Provinces du Japon.

Le saint Pere leur y dit entre autres choses : *qu'ils doivent au Zele des Jesuites toute sorte de respect & de reconnoissance .... qu'ils peuvent apprendre quelle estime l'Eglise Romaine fait de leurs ames, puisque pour les racheter elle leur envoye ces Prestres sçavans & d'une vertu in-*

ſigne, qui ſe banniſſent volontairement de leur patrie, & qui paſſent un Ocean plein de naufrages & de dangers, pour aller chercher des ports, où ils ſçavent bien que la rage des perſecuteurs eſt plus furieuſe que toutes les tempeſtes.

C'eſt ainſi qu'on avoit ajouſté foy dans Rome aux dépoſitions du Pere Collado. Peu ſatisfait donc de ce ſuccez, il s'en alla en Eſpagne l'année ſuivante. Sa lettre de Sotélo, ſes depeſches & tous ſes mémoires du Japon, enfin tout ce qu'il voulut produire, fut examiné avec ſoin durant pluſieurs ſéances dans l'aſſemblée que Philippe IV. fit tenir. On a désja dit quel en fut le reſultat tant au regard du Pere Collado, que des Jeſuites: & cela fait voir pour le moins qu'à Madrit non plus qu'à Rome, l'on n'avoit eû nulle créance pour ſa deputation prétenduë: ſoit parce qu'il n'oſa la faire valoir, ſoit parce qu'il n'en avoit pû donner de preuves legitimes.

Autrement, pour oppoſer encore une fois icy au Moraliſte ſon propre
P. 135. raiſonnement; *Pour qui donc prend-il le Pape & le Roy d'Eſpagne*, s'il croit qu'ils eſtoient capables de refuſer juſtice à ces Chreſtiens du Japon affligez,

& de donner mesme des loüanges à ceux qu'ils auroient sçû en estre les persecuteurs ? Que nostre compilateur n'avoit-il soin de s'instruire de ces faits-là, pour ne pas supposer à tout hazard & avec sa temerité ordinaire, qu'on a *reconnu à Rome & en Espagne que ces douze Jesuites sont des menteurs, & que Collado n'y estoit point venu sans commission ?* P. 134.

VII. Reflexion.

De peur d'estre convaincus de mensonge ils prennent les devants en disant : *Si par hazard le susdit Collado ... produisoit quelque écrit souscrit par des Japonois avec des articles qu'il leur a fait souscrire, ou qu'il leur a envoyez par quelque ouurier de ses Confreries, gens de petite consideration dans les terres de Mie Cingiva, Jangami & Coga, & par quelques-uns d'Omura & de Nangazaqui, ses partisans : tout cela n'est rien, si on le compare non seulement à tous les Chrestiens du Japon, mais mesme à ceux de ces lieux-là qui sont sous la conduite des Nostres....* P. 133. « « « « « « « « « « « « « «

Que veut dire le galimatias affecté « de ces bons Jesuites : *si par hazard* «

„ *ce Collado produiſoit quelque écrit ſouſ-*
„ *crit par des Japonois ?* Sont-ce là des
„ choſes qui arrivent *par hazard* ?

Réponſe.

Mais que veut dire plutoſt la critique bizarre de ce nouveau cenſeur ? Où eſt le galimatias qui ne fuſt plus tolerable que cette vaine remarque ? 1. Il devoit traduire ainſi : *au cas que le Pere Collado produiſe quelque écrit &c.* Car c'eſt le vray ſens de leurs paroles. 2. Suppoſons qu'ils ayent dit, comme il plaiſt au Moraliſte, *ſi par hazard :* & voyons ſa cenſure. Ce ne ſont point là, dit-il, des choſes qui arrivent *par hazard.* Il eſt vray : mais ne parle-t'on ainſi que quand on parle des choſes qui arrivent fortuitement & *par hazard* ?

„ Si je diſois par exemple: Que le Mora-
„ liſte penſe maintenant à ce qu'il doit
„ faire. C'eſt une neceſſité pour luy de
„ ſe déclarer d'une maniére ou de l'au-
„ tre : de ſoûtenir ce qu'il a avancé tou-
„ chant la Lettre de Sotélo, ou de ſe re-
„ tracter publiquement & par écrit : ſon
„ honneur & ſa conſcience y ſont égale-
„ ment intereſſez. Cependant on ne croit
pas

pas qu'il soit assez aveugle pour en- "
treprendre le premier, & l'on doute "
qu'il soit assez humble pour se resou- "
dre au second. Mais si *par hazard* il "
prenoit le parti de s'en défendre, on "
l'avertit que &c. "

Si je voulois donc parler ainsi, prétendroit-il que le *par hazard* fust mal placé en cet endroit-là, sous pretexte qu'une telle resolution n'est pas du nombre de ces choses qui arrivent *par hazard*? S'il le prétendoit, il seroit le seul de son avis.

Or c'est tout de mesme dans l'exemple qui fait le sujet de sa ridicule censure. On disoit aux Jesuites du Japon que le Pere Collado avoit mendié des souscriptions de quelques Japonois de la lie du peuple, gens simples & faciles à tromper; & qu'il vouloit s'en servir pour autoriser ses accusations. Ces Peres avoient raison de s'en défier, puisqu'ils sçavoient qu'on y avoit desja fait la mesme chose trente ans auparavant, ainsi qu'il parut par la retractation juridique d'un Chrestien Japonois nommé Pierre Cano, qui avoüa qu'on s'estoit servi de luy pour en suborner d'autres.

Ces Jesuites n'estoient pas neanmoins

tout à fait asſûrez de la verité de cet avis, & ils avoient de la peine à croire que Collado osaſt produire des témoignages de cette nature, dont il devoit bien s'attendre qu'on feroit aisément voir la nullité. Dans le doute donc de ce qui pourroit arriver, ils disent : *si par hazard* LE PERE *Diégo Collado produisoit quelque écrit, &c.* Parla-t'on jamais autrement dans une semblable occasion ? Voyons si noſtre Critique sera auſſi fort sur le reſte que sur la grammaire.

VIII. Réflexion.

P. 134. Par la maniére dont ces Jesuites s'expriment, il eſt aisé de voir que c'eſtoit
» au moins la pluſpart des Chreſtiens
» de quatre Provinces, & quelques-uns
» des deux autres, qui l'avoient envoyé
» vers le Pape & le Roy d'Eſpagne, pour
» les informer de l'état de ces Egliſes.

Réponse.

On auroit tort de s'étonner qu'un homme qui a pris la Chine pour une Iſle, prenne icy les noms de quatre bourgs, & de deux villes pour autant

de Provinces. C'est qu'il n'a pas veû le texte original de cet Ecrit, & qu'il a mal entendu l'Italien. Il y a dans le Portugais *das Aldeas*, des bourgs de Mie, Cingiva, Jagami & Coga. Ainsi *le Terre* dans Bartoli ne signifie pas *des Provinces*, comme il a plû à l'Auteur de la Morale pratique de le supposer, faute de sçavoir la Carte du Japon, mais seulement des villages où des bourgs.

I X. Réflexion.

Il n'estoit pas étrange que le plus grand nombre de ces nouveaux Chrestiens, qui ne sçavoient de la religion que ce que les Jesuites leur en avoient appris, préferassent les instructions DOUCES ET ACCOMMODANTES qu'ils leur avoient données, à de plus saintes & de plus sevéres que donnoient les autres Religieux à ceux qui estoient sous leur conduite. P. 135.

Réponse.

Que l'envie & la haine est aveugle de ne distinguer ny ceux qu'elle veut attaquer, ny ceux qu'elle voudroit

épargner ! Qu'ont fait à ce témeraire accuſateur tant de vertueux Chreſtiens du Japon, dont la ferveur a retracé dans ces derniers temps une vive image de la primitive Egliſe ? Que luy ont-ils fait, pour deshonorer ainſi leur mémoire ? Ce n'eſt pas nous ſeulement, ce ſont les Heretiques meſme qui ont publié que depuis la naiſſance du Chriſtianiſme l'on n'a jamais veû ny de perſecution plus longue & plus horrible, ny d'Egliſe plus féconde en martyrs que celle du Japon. Quoy qu'ils n'en ayent preſque ſçû que ce qui ſe paſſoit dans la ville de Nangazaqui, & qu'ils en ayent peut-eſtre diſſimulé une partie, neanmoins la providence a voulu qu'ils en ayent rapporté plus qu'il ne faut pour juſtifier les relations qui viennent des Catholiques.

On ne peut lire ſans fremir la deſcription que ces Proteſtans ont faite des cruautez inoüyes qu'on y exerçoit ſur tant d'innocentes victimes : & ils n'ont pû s'empeſcher eux-meſmes d'admirer la conſtance inébranlable de tant de perſonnes de tout âge, de tout ſexe & de toute condition.

Quelles gens eſtoient-ce donc au ju-

gement de l'Auteur de la Morale pratique ? & dans quelle école pense-t'il qu'ils eussent appris à mépriser ainsi tout ce qu'il y a de plus terrible ? Ne voudroit-il point qu'on crust qu'il n'y en a aucun de ce nombre qui n'eust esté instruit par d'autres que par les Jesuites ? Il auroit honte apparemment de le dire, aprés que son faux Sotélo ny son Collado, n'ont pas mesme osé le feindre. Mais puisque *ces nouveaux Chrestiens ne sçavoient de la Religion, que ce que les Jesuites leur en avoient appris*, ainsi qu'il le dit luy-mesme, croit-il donc que ce fussent *des instructions douces & accommodantes* que celles qui les disposoient à mourir au milieu des brasiers, où ils se laissoient rostir à petit feu ?

Bienheureux martyrs de Jesus-Christ, si dans le séjour de la gloire où vous regnez avec luy, vous estiez encore sensibles à quelque injure, ne le seriez-vous pas à celle que l'on vous fait, ou plutost qu'on fait à Dieu mesme, de vous faire passer pour des hommes charnels, accoûtumez, dit-on, *à favoriser l'ambition de vos instructeurs, parce qu'ils favorisoient à leur tour vos cupiditez.* C'est à dire de vous oster la

gloire dont vous eussiez fait le plus d'état, qui est d'avoir honoré l'Eglise autant par la sainteté de vostre vie, que par le triomphe de vostre mort ? Sans se mettre en peine si l'infamie en retombera sur vous, on represente comme des seducteurs, dont la morale *porte le venin dans le cœur de qui que ce soit qui s'en approche*, ceux que vous reconnoissez pour vos peres en Jesus-Christ, & à qui vous croyez aprés Dieu estre redevables de vostre bonheur.

Si vostre sang, comme autrefois celuy d'Abel, pouvoit crier vengeance contre quelqu'un, n'est-ce pas en cette occasion qu'il éleveroit sa voix contre leurs calomniateurs & les vostres ? Mais nous souhaitons plutost que vous obteniez à ces aveugles la grace de se repentir, & d'épargner au moins la mémoire de ceux dont ils n'imiteront peut-estre jamais le courage.

X. *Reflexion.*

P. 136. S'ensuit-il que le Pape devoit renvoyer ce Collado (comme ils le nomment par mépris) sans l'écouter, à cause seulement que les Chrestiens du Japon, dont-il portoit les plaintes à sa

Sainteté, estoient moins en nombre & "
peut-estre mesme moins considerables "
selon le monde, que ceux qui favori- "
soient l'ambition des Jesuites, parce- "
que ces Peres de leur costé favorisoient "
leurs cupiditez? "

Réponse.

Le Moraliste n'avoit garde de manquer une si belle occasion de faire une amplification sur cette maxime : Que la verité & la justice ne sont pas toûjours du costé du plus grand nombre. Tous les gens de nouveau parti aiment ce lieu commun. Mais pour l'application qu'il en fait au sujet dont nous parlons, elle est inutile, & hors de propos. Ce n'est point à la multitude ny à la qualité de ceux qui se plaignent qu'on doit avoir égard, mais à leur merite & à la justice de leurs remontrances : qui en doute ? Mais c'est de quoy il s'agit, de sçavoir si ces plaintes estoient legitimes, ou si les Chrestiens du Japon en estoient veritablement les auteurs : & il n'y a que des Sophistes qui supposent ce qui est en question.

L'on convient que pour avoir esté moins en nombre, ou les moins consi-

derables ſelon le monde, il ne s'enſuit pas qu'Urbain VIII. ait dû pour cela ſeulement renvoyer le Pere Collado ſans l'écouter : & l'on eſt encore plus éloigné que le Moraliſte, de croire que ſa Sainteté fuſt capable d'une telle injuſtice. Mais puiſqu'il eſt conſtant qu'elle mépriſa effectivement les plaintes de ce prétendu député, il faut donc croire qu'elle eut quelque raiſon differente de celle-là, & qu'elle les reconnut feintes & mal fondées ?

Au reſte c'eſt une malignité de dire que dans l'écrit des Jeſuites il ait eſté nommé par mépris *ce Collado*. Ils n'ont jamais parlé de la ſorte. Il y a dans l'original, comme l'on vient de dire, *ſi le Pere F. Diégo Collado, &c.* Et quoique Bartoli l'ait rendu par, *il ſopradetto Collado*, c'eſt une ignorance ou une malignité de l'avoir traduit dans la Morale pratique, *ce Collado*. Car on ſçait que ſuivant le genie de la Langue Italienne, & dans le ſtile de cet Auteur en particulier, l'expreſſion dont il ſe ſert, ne marque nullement du mépris, comme fait celle-cy dans noſtre langue, *ce Collado :* puiſque Bartoli ne parle point autrement des plus grands hommes dont il écrit l'hiſtoire.

Il resteroit assez d'autres remarques a faire sur les raisonnemens du Moraliste en faveur de la députation imaginaire du P. Collado, ou contre l'Ecrit des douze Martyrs. Mais nous aurons peut-estre lieu d'en parler encore dans la seconde Partie, & il est temps de finir celle-cy, aprés que nous aurons fait quelques reflexions sur ce qu'elle contient.

CHAPITRE X.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE.

Refléxions sur les calomnies de la Morale pratique, sur la conduite de leurs Auteurs, sur ce qu'on a droit d'éxiger d'eux, sur ce qu'on en peut attendre, & sur ce qu'on doit se promettre du public.

SI l'on ne s'est presque attaché dans cette premiere Partie qu'à des moyens de réfutation generaux, ce n'est pas qu'on soit résolu d'en demeurer là. On destine une seconde Partie à détruire les mensonges du Moraliste chacun en particulier, au moins les plus considerables. Pour celle-cy, on croit s'y estre aquitté de ce qu'on avoit promis au commence-

ment. On n'a pas ſeulement montré que le Theatre Jeſuitique n'eſt point l'ouvrage de M. de Malaga, & que les memoires de la Morale pratique qui ont ſervi de fond à M. Jurieu ſont des piéces ou ſuppoſées, ou falſifiées, ou d'ailleurs incapables de faire foy. On a fait voir de plus, que la fauſſeté s'y rend tres-manifeſte pour peu d'attention que l'on y faſſe : & qu'il ſeroit bien difficile de ne pas croire que ceux qui ont autoriſé de tels écrits, l'ont fait contre les lumieres & le témoignage de leur conſcience.

En effet, ſi avant que de donner au public ces relations ſcandaleuſes, ils les ont examinées, comme ils devoient, avec application; il paroiſt incroyable qu'ils ayent pû n'appercevoir pas au moins quelques-unes des marques d'impoſture qu'on y voit répanduës en ſi grand nombre. Et ſi l'on dit que ſans s'eſtre mis en peine de rien examiner, ils ont bien voulu appuyer de leurs ſuffrages tant de choſes importantes contre l'honneur de leur prochain, comment penſer qu'ils l'ayent pû faire ſans beaucoup de mauvaiſe foy?

Au moins eſt-il bien certain que le jugement le plus favorable qu'on puiſ-

se faire d'eux en cette occasion, c'est que par un excez de credulité & faute d'examen, ils ont pris pour vray ce qui a esté débité dans la Morale pratique. Mais puisque ce n'est pas assez pour les justifier ny devant Dieu ny devant les hommes, on souhaitte qu'ils fassent un peu reflexion en sa presence sur ce qu'on va dire.

Au reste quoyque ces avis ne regardent pas seulement l'Auteur de la Morale pratique, mais encore M. Jurieu qui l'a copiée, ce n'est pourtant ny sans réflexion, ny sans raison que l'on s'addresse directement dans cette conclusion au premier sans y faire mention du second.

1. On a consideré en premier lieu que M. Jurieu ne s'est pas rendu garant de la verité des piéces contenuës dans la Morale pratique; & qu'il avoit quelque droit de les supposer, pour en tirer contre son adversaire un de ces argumens qu'on appelle *ad hominem.* Ainsi il s'en faut beaucoup qu'il ne soit aussi coupable que l'Auteur de la Morale pratique, qui s'est fait responsable de tout ce qu'elle rapporte, comme estant *tiré de livres tres-autorisez, ou de piéces tres-authentiques*, ainsi qu'il

l'assûre dans le titre mesme de son ouvrage.

2. On a consideré en second lieu que si ces infames Satyres ont trouvé quelque créance auprés des Catholiques, ou mesme des Protestans, ce n'est pas le nom n'y l'autorité de M. Jurieu qui en a esté la cause. Décrié comme il est, jusque parmy ceux de son party, sur tout depuis ses nouvelles Propheties, il n'est propre qu'à faire douter des choses mesme les plus vrayes qu'il pourroit avancer. Ainsi l'on se doit peu mettre en peine quels pourront estre ses sentimens, ou quelle resolution il pourra prendre à l'occasion de cette Défense.

ARTICLE I.

Considerations sur la nature & sur les circonstances des calomnies de la Morale pratique.

1. SI un voyageur au retour des Indes, parlant de quelque Missionnaire de ces pays-là, qui seroit connu en France, avoit dit de luy devant dix ou douze personnes, qu'on l'auroit veû là tout occupé de son commer-

ce & de ses plaisirs, ne songer qu'à mener une vie molle & délicieuse, avoir honte de prescher la Croix de Jesus-Christ, accommoder l'Evangile avec les cultes abominables des payens, & sacrifier comme eux à leurs Idoles. Si, dis-je, un homme par de semblables rapports contraires à la verité, où sans fondement, avoit noirci la réputation d'un seul Missionnaire, dans une seule compagnie; je ne crois pas qu'il y ait au monde un Casuiste si ignorant ou si relasché, qui ne le jugeast coupable d'un tres-grand crime.

Que seroit-ce si ce calomniateur avoit debité hautement ses mensonges dans toute sorte de compagnies, devant toutes sortes de personnes, dans toute une ville où toute une province: S'il estoit allé mesme jusqu'à l'écrire, & à l'imprimer publiquement, afin de rendre la diffamation plus generale, & de la faire passer jusqu'à la posterité?

Sans que je fasse donc icy d'autre application, chacun conçoit assez quel crime c'est d'avoir imposé toutes les abominations & toutes les ordures qu'on trouve dans la Morale prati-

que, non pas à un ou deux Miſſionnaires, mais à un Corps entier; non pas à tout ce qu'il y a de Jeſuites aujourd'huy dans le monde, mais à tout ce qu'il y en a eû depuis plus de ſoixante ans : non pas en preſence de quelques perſonnes ſeulement, mais à la face de toute l'Egliſe, par des livres imprimez, & répandus avec ſoin dans l'Europe, capables de rendre la calomnie éternelle. Mais venons à une autre conſideration.

2. On entend tous les jours ces Meſſieurs gemir & ſe plaindre du tort incroyable qu'ont fait à l'Egliſe ceux qui ont voulu luy rendre inutiles des perſonnes de mérite & de pieté comme eux, en leur imputant fauſſement d'avoir des ſentimens peu catholiques. Pluſt-à-Dieu qu'ils ſe fuſſent juſtifiez de ce reproche auſſi clairement que les Jeſuites le ſont maintenant des accuſations de la Morale pratique.

Mais je n'examine point icy qui a raiſon des deux parties. Je ſuppoſe meſme que la juſtice eſt du coſté de ceux qui font ces plaintes-là. Que dira-t'on donc de ceux qui ont fait tous leurs efforts, & employé les moyens les plus injuſtes, pour ternir la répu-

tation de quinze à vingt mille Jesuites, répandus dans toutes les parties du monde ; & priver par là l'Eglise du secours qu'elle en pouvoit attendre ? Quoy donc, seroit-il possible que ce fust un tort si considerable pour l'Eglise, de la priver du service qu'elle auroit reçû d'une poignée de gens ; & que ce fust pour cette mesme Eglise une perte légere de luy ravir tout à la fois vingt mille ouvriers, appliquez par leur état à tous les emplois de la vie Apostolique, à la prédication, à la confession, à l'instruction de la jeunesse, à la direction des consciences, à la conversion des Infideles? Je le demande à ces Messieurs, & s'ils croyent de bonne foy qu'il n'y ait qu'eux qui soit capable de servir utilement l'Eglise.

3. Enfin on les prie de considerer combien de fois les Loix divines & humaines, ecclesiastiques & civiles, ont ordonné de faire souffrir aux calomniateurs la mesme peine que meriteroient ceux qu'ils accusent, s'ils estoient en effet coupables du crime qu'on leur impose. C'est ce qu'on appelle la Loy du *Talion* : Et l'on ne peut pas douter que Moyse & tous

les autres Legiſlateurs, n'ayent eû en veuë cette maxime, que le crime de ceux-là n'eſtoit pas moindre que le crime de ceux-cy. Que celuy, par exemple, qui accuſe fauſſement un homme d'adultere ou d'homicide, fait du moins un auſſi grand péché, que s'il avoit commis luy-meſme un homicide ou un adultere. La Loy ne peut eſtre fondée que ſur ce préjugé-là, qui paroiſt d'ailleurs tres-conforme à la raiſon.

Que ces Meſſieurs ſe repreſentent donc maintenant de quelle horreur & de quels ſupplices ſeroient dignes les Jeſuites, s'ils eſtoient réellement coupables de tout ce que la Morale pratique leur a imputé. S'ils adoroient les démons & les Idoles des Chinois: Si *par une flatterie diabolique* ils faiſoient des Sacrifices à un Roy infidele en preſence du Sacrement adorable de nos Autels: S'ils portoient leurs Neophytes à de pareils ſacrilêges: S'ils leur cachoient le myſtere de la Croix de Jesus-Christ: Si de pleine autorité ils les exemptoient de l'obſervation de tous les commandemens de l'Egliſe: S'il eſtoit vray qu'ils euſſent fait enchaîner, baſtonner, empriſonner, foüet-

ter, exiler les autres Missionnaires : qu'ils les eussent calomniez auprés des Princes Payens pour exciter la persecution contre eux : qu'ils eussent commis contre D. Jean de Palafox, contre D. Bernardin de Cardenas, contre D. Hernand Guerrero &c. toutes les violences que l'on raconte dans le Theatre Jesuitique, avec mille autres abominations scandaleuses, dont il est plein.

Qu'ils se representent, dis-je, toutes ces choses, & qu'ils voyent l'idée qu'on auroit alors des Jesuites ; & qu'en ont eû sans doute ceux qui ont crû l'Auteur de la Morale pratique digne de foy. Ou bien, qu'ils songent à ce que l'on diroit presentement de ces Jesuites, si au lieu d'estre l'objet de ces calomnies execrables, ils en avoient esté les auteurs ; & si aprés les avoir répanduës & appliquées à ceux qui les leur imposent ; ils estoient enfin aujourd'huy convaincus de fausseté : & qu'ils jugent sur cela du chastiment que merite une si noire méchanceté.

4. Ce n'est pas encore assez. Qu'ils se souviennent de ce qu'a écrit depuis peu un de leurs auteurs : *Qu'il n'y a*

Dans l'avis du 1. vol. des Reflex. Philos. & Theologiques.

point de Prestre, ny de Docteur qui craigne Dieu, à qui sa réputation ne doive estre plus chere que sa propre vie.

Cette maxime en quelque sens qu'on la prenne, quelque restriction qu'on y puisse apporter, signifie pour le moins qu'un calomniateur public, qui impose à des Prestres, & à des Religieux des crimes atroces, tels que sont ceux dont parle la Morale pratique, ne leur fait pas un moindre tort, & ne se rend pas moins coupable devant Dieu, que s'il avoit attenté à leur vie : & par consequent que les auteurs de ce Libelle doivent estre traitez, comme s'ils avoient en effet empoisonné ou assassiné les vingt & trente mille Jesuites qu'ils ont calomniez.

Dieu ! quelle pensée pour celuy * de ces Messieurs qui disoit il y a quelques années : *Je sens une émotion qui paroist jusques sur mon visage & dans le ton de ma voix, lorsque j'entens parler* D'INJUSTICES MANIFESTES, DE MALICES NOIRES, DE CALOMNIES IMPUDENTES, DE FAUX PRETEXTES POUR OPPRIMER DES

* *L'Auteur de la Nouvelle Défense de la Traduction de Mons dans une Lettre du 2. d'Octobre 1679.*

INNOCENS, *quand tout cela ne regarderoit que les gens du monde qui me seroient les plus inconnus.*

Si cela est vray, s'il a le cœur aussi bien fait qu'il nous l'assûre, quelle émotion, quel trouble, quel transport d'indignation & de zêle ne fera-t'il donc point éclater, maintenant qu'il voit que des gens qui luy sont à la verité inconnus, par le peu de commerce qu'il a eû avec eux, mais pourtant qui sont *innocens*, ont esté *opprimez* par la calomnie? De quel ton de voix ne va-t'il pas publier jusqu'aux extrêmitez de la terre, que l'auteur du Theatre Jesuitique, & celuy de la Morale pratique, sont des perfides, des traistres, des scelerats, des imposteurs, qui ont tasché de diffamer une infinité de saints & zêlez Missionnaires, une Chrestienté florissante; & de perdre vingt mille Religieux innocens par *des injustices manifestes, des malices noires, des calomnies impudentes, de faux prétextes.* Car enfin, ce sont-là les conclusions pratiques qu'il faut tirer de sa maxime. Mais la conduite de ces Messieurs s'accorde-t'elle toûjours avec leurs maximes? C'est ce qu'il faut examiner de plus prés.

Article II.

Comparaiſon de la conduite des Moraliſtes avec leurs propres maximes de Morale.

ON eſt toûjours inexcuſable quand on agit contre les regles que l'on ſçait, ou que l'on eſt obligé de ſçavoir. Mais on l'eſt ſans comparaiſon davantage, quand ce ſont des régles dont on a ſoy-meſme fait leçon publiquement aux autres ; quand on les a ſoûtenuës avec éclat ; & qu'on en a fait le fondement de ſa propre défenſe & de la condamnation de ſes adverſaires. Voyons donc quels ſont les principes de ces Meſſieurs touchant la calomnie, & de quelle maniere ils les ont mis icy en pratique.

Comme il y a prés de 50 ans qu'ils ne ceſſent de crier à la calomnie contre toutes ſortes de perſonnes, il n'y a pas de gens qui ayent pris plus grand ſoin d'expliquer les principes de Morale qui regardent ce péché. Heureux, ſi en accuſant les autres de calomnie, ils n'en avoient pas fait une eux-meſmes le plus ſouvent : & plus heureux

encore, s'ils ne s'estoient pas montrez beaucoup plus habiles dans la pratique de ce vice, qu'ils n'ont paru éloquens à le décrier en spéculation. Voicy comme en parle l'Auteur de la Nouvelle Défense de la Traduction de Mons, à l'occasion du reproche qu'on luy avoit fait d'avoir mal traduit des passages sur l'Eucharistie.

On ne sçauroit former contre des Theologiens & des Prestres une accusation plus atroce, dit-il : & rien « ne seroit plus capable de les faire avoir « en horreur à toutes les personnes de « pieté, que le soupçon qu'elle donne- « roit de leur foy, si elle estoit bien « fondée. Mais c'est ce qui fait aussi qu'il « n'y a rien qui merite plus l'indigna- « tion de tous les gens de bien, qu'un « reproche de cette nature, S'IL N'EST « ACCOMPAGNÉ DE PREUVES SOLIDES « ET CONVAINQUANTES. « 1. Part. p. 492.

Pour n'estre point calomniateur, dit-il en un autre endroit, ce n'est pas assez de dire des choses que l'on s'i- « magine estre vrayes ; si on se l'imagi- « ne témerairement, sans des motifs qui « obligent à le croire, *sine causâ co- « gente*, comme dit S. Thomas. Et ainsi « tous ceux qui publient contre le pro- « 2. Part. p. 522.

» chain des choſes atroces, dont ils n'ont
» aucunes preuves, ſont inconteſtable-
» ment coupables de calomnie ſelon tou-
» tes les loix & divines & humaines : &
» on ne ſçauroit comprendre, à juger
» des choſes ſelon les regles de l'Evan-
» gile, que toutes les Communions qu'ils
» font, & tous les Sacrifices qu'ils of-
» frent, avant que d'avoir ſatisfait à ce
» peché, ne ſoient autant de ſacrilê-
» ges.

2. Part. p. 228. On ne ſçait que penſer, dit l'auteur de l'Apologie pour les Catholiques en
» parlant de l'auteur de la Politique du
» Clergé : On ne ſçait que penſer, quand
» on entend parler des gens de la ſorte ;
» & qu'on conſidere qu'ils parlent au
» nom de ceux qui ſe prétendent en-
» voyez de Dieu pour réformer le Chri-
» ſtianiſme, & qui ſe vantent *que les ma-*
» *ximes de leur Morale ſont ſi pures qu'on*
» *n'oſeroit les contredire* .... La con-
» fiance qu'ils témoignent icy en médi-
» ſant de ſens froid de tant de perſon-
» nes, fait preſque douter s'ils n'ont point
» oſté le jugement témeraire du nom-
» bre des crimes ; & s'ils n'ont point
» effacé de l'Evangile cette parole de
» Jesus-Christ. *Ne jugez point, & vous*
» *ne serez point jugez.*

Cét auteur, ajouste-t'il ensuite, « demeure d'accord de douze mille con- « vertis depuis vingt ans : Et on sçait « que depuis cinq ans il y en a plus de « 30000. C'est un grand hazard si de « tout ce nombre-là il en connoist qua- « rante ou cinquante. Et cependant, « comme s'ils luy avoient tous rendu « compte des motifs de leur conversion, « ou qu'il pénetrast le fond des cœurs « par une lumiére prophétique, il ôse « asseurer que de ces douze mille, il « n'y en a peut-estre pas douze qui se « soient convertis par un motif de con- « science. Y eût-il jamais un jugement « plus témeraire & plus criminel ? «

Enfin, il faut renverser l'Evangile, *P. 248.* dit cét Apologiste, ou demeurer d'ac- « cord que quand une action peut estre « faite par divers motifs, dont l'un est « bon & l'autre mauvais, c'est un tres- « grand péché devant Dieu de l'attri- « buër au mauvais motif sur de purs « soupçons, ET SANS EN AVOIR AUCU- « NE PREUVE CONVAINQUANTE : sur « tout si on veut par là faire passer des « gens pour n'avoir point de religion. « On ne peut donc nier que l'auteur « de ce livre, & tous ceux qui l'approu- « vent & qui l'estiment, ne soient cou- «

„ pables devant Dieu d'une tres-crimi-
„ nelle calomnie.

Voilà le diſcours que ce Docteur tient à M. Jurieu touchant la calomnie. Il n'y a rien de plus vray ny de plus beau que ce qu'il en dit. Perſonne auſſi, je crois, n'en eſt mieux perſuadé que l'Auteur de la Morale pratique.

Qu'il nous diſe donc maintenant, cét auteur, ou ſont *les preuves convainquantes* qui luy ont fait croire que les Jeſuites ne vont dans les pays étrangers que pour l'amour du trafic & de la vie molle : Qu'ils ſont à la Chine des Idolâtres, des Epicuriens, des ennemis de la Croix du Fils de Dieu ; au Japon des marchands, des perſecuteurs de la Religion, des apoſtats de la foy ; *par tout des Docteurs de relaſchement, qui n'ont en veuë que l'agrandiſſement & le faux honneur de leur Compagnie, dont ils font un Dieu, auquel ils ſacrifient toutes choſes, meſme les plus ſaintes, &c.*

Oſeroit-il ſe vanter de connoiſtre, je ne dis pas *quarante ou cinquante*, mais peut-eſtre un ſeul de tous les Jeſuites qui ſont employez en ces pénibles Miſſions ? Peut-il prouver ce qu'il dit

dit si affirmativement, qu'il sçait tout ce qu'il a publié contre eux, de gens & parfaitement instruits, & d'une fidelité non suspecte ? Qu'il nous les marque ces gens si bien instruits & d'une fidelité non suspecte. Qu'il nous fasse voir leurs dépositions & leurs sermens. Autrement on le déclare luy & tous ses complices atteints & convaincus par leur propre témoignage, d'autant de calomnies qu'il y a de faits en leur Morale pratique.

Mais pour dire encore quelque chose de plus sensible, & faire mieux voir combien ces Messieurs se sont démentis en cette occasion, il est bon de rappeller icy un point de leur histoire, sur lequel on voit qu'ils comptent beaucoup, & qu'il leur paroist fort avantageux : Je veux dire ce qu'ils firent autrefois, lorsque l'Eglise leur ordonna de condamner un Livre comme contenant des propositions hérétiques.

Ce n'est pas que je veüille les faire rentrer dans le fond de la question, ny renouveller une dispute qui n'a nul rapport à mon sujet. Je veux seulement les prier de nous dire de quelle maniere ces deux faits peuvent s'accorder

l'un avec l'autre. Car pour moy j'avouë de bonne foy que j'ay peine à comprendre comment des gens qui paroissoient si scrupuleux, & si éloignez, je ne dis pas de la calomnie, mais du mensonge, mais d'un simple jugement téméraire, qui pust tant soit peu blesser la charité : comment des gens si timides & si réservez sont venus à cét excez de témérité & d'injustice, dont il n'y a que des gens perdus de conscience qui soient capables.

Avec quelle constance, ou plutost avec quelle opiniastreté ces Messieurs ne refuserent-ils pas durant l'espace de dix ou douze ans, de souscrire à la condamnation que l'Eglise avoit faite d'un Livre hérétique ? Il ne s'agissoit nullement de son auteur. La soûmission qu'il avoit témoignée pour le Saint Siége, avoit mis sa personne à couvert. Il ne s'agissoit que de souscrire avec le reste des Fidéles aux Constitutions des Souverains Pontifes, qui déclaroient que la doctrine contenuë dans ce Livre n'estoit pas celle de l'Eglise, & par conséquent que l'auteur avoit mal entendu Saint Augustin.

C'estoit-là tout ce qu'on pouvoit conclure de la condamnation de son

Livre : Et l'on ne peut dire que ce fust pour luy un sujet d'infamie, aprés avoir protesté qu'il se défioit de son propre jugement, & aprés s'estre soûmis à celuy de l'Eglise. Car enfin ce n'est pas l'erreur précisément qui rend hérétique, ce n'est que l'attachement opiniastre à l'erreur. Il n'y alloit donc pas de l'honneur ny de la réputation légitime de Jansenius, mais seulement d'un degré de réputation mal acquise, à laquelle il n'avoit pas dû prétendre ; qui estoit d'avoir mieux compris le sens de Saint Augustin, que n'avoit fait son fidéle disciple Saint Prosper, avec tout ce qu'il y a eû de Theologiens dans l'Eglise depuis cinq cents ans.

Cependant quelle fut la fermeté ou plutost l'obstination de ces Messieurs, à refuser ce léger aveu qu'on exigeoit d'eux pour le bien & la paix de l'Eglise ? Que ne firent-ils point, que n'écrivirent-ils point pendant plusieurs années, pour se dispenser de se soûmettre ?

Mais quelle fut la raison qu'ils apporterent pour justifier une si longue résistance ? Ils craignoient de se tromper, disoient-ils, & de faire un juge-

ment téméraire , un mensonge , une calomnie au desavantage de Jansenius; en avoüant que les Souverains Pontifes avoient condamné une doctrine contenuë dans son Livre.

Pourquoy cette crainte ? Ils voyoient deux Papes qui assuroient par trois Constitutions , & par quantité de Brefs , qu'il estoit vray ; qu'ils avoient examiné la chose avec tout le soin imaginable ; & qu'on ne pouvoit sans une témerité scandaleuse la révoquer en doute. Ils ne se contentoient pas de le déclarer : ils se servoient de toute l'autorité que Jesus-Christ leur a donnée, pour obliger les Fidéles à reconnoistre la verité de cette déclaration. Toutes les Eglises de France & des Pays-Bas avec toutes les Universitez, conspiroient à appuyer le jugement du Saint Siége , sans mesme qu'il y en eust aucune ailleurs qui réclamast. Tous , Catholiques & hérétiques , convenoient , comme ils en conviennent encore, qu'entre les faits de cette nature , il n'y en avoit pas de plus évident ny de plus avéré que celuy-là ; & qu'il falloit estre aveugle , ou de tres-mauvaise foy , pour le vouloir contester.

N'importe, disoient nos faiseurs de Morale pratique : Les Papes ny les Cardinaux, l'Eglise de France ny ses Evesques, la Sorbonne ny les Universitez, ne sont point infaillibles. Les Conciles mesme generaux ne le sont pas dans les questions de fait. Il y auroit donc de la témérité à croire sur leur témoignage que Jansenius se soit trompé : Et à moins d'avoir examiné par soy-mesme le Livre de cét auteur, à moins d'y avoir découvert les erreurs qu'on luy impute, ce seroit un crime horrible que de l'accuser d'avoir erré mesme par inadvertance. Voilà ce que disoient ces Messieurs, jusqu'à persuader à tous ceux qui s'estoient mis sous leur conduite, qu'il valoit mieux mourir sans Sacremens que de se mettre dans ce chimérique danger, de blesser la réputation d'un auteur mort, qui s'estoit luy-mesme dépoüillé durant sa vie de tout le droit qu'il y pouvoit avoir.

J'ay désja dit que je ne prétens pas entrer icy dans le fond de la question. Je suppose maintenant que c'estoit sans hypocrisie que nos Moralistes, & leurs amis en usoient ainsi. C'est la plus grande grace, à mon avis, qu'ils puis-

ſent eſpérer. Or il falloit du moins pour cela qu'ils fuſſent bien perſuadez de cette maxime : Que ſans une autorité infaillible ou ſans une évidence pleine & perſonnelle, comme ils la demandoient alors, c'eſt un crime que de rendre un témoignage public de quelque choſe importante contre la réputation, meſme d'une ſeule perſonne. C'eſt en effet ſur ce principe là qu'ils ont fait roûler leur défenſe durant l'eſpace de dix & douze ans dans une infinité d'écrits : & ils ne ceſſent de rebattre la meſme choſe dans toutes les occaſions où ils prétendent avoir eſté accuſez à tort ou ſans fondement.

Sur quelle autorité donc ont-ils prononcé avec tant d'aſſurance, que tout ce qu'il y avoit de Jeſuites au Japon, à la Chine, dans toutes les Indes, dans l'Europe meſme, eſtoient
P. 2. autant de gens ſouverainement corrompus, *qui ne ſe mettent pas tant en peine d'aquerir des ames à Jeſus-Chriſt*
P. 131. *que d'amaſſer des richeſſes : Qu'ils croyent pouvoir dire ſans bleſſer leur conſcience, tout ce qu'ils jugent neceſſaire pour con-*
P. 138. *ſerver leur réputation : Que le peu de bons qui peuvent eſtre dans une So-*

cieté si corrompuë, sont si opprimez qu'ils n'osent pas respirer &c.

Où est l'evidence pleine & personnelle qu'ils ont eûë, que tout ce que les Jesuites ont fait de nouveaux Chrestiens dans la Chine, sont de vrays idolâtres : qu'ils leur cachent le mystere de la Croix, & leur permettent d'adorer les Démons : qu'ils y accusent les autres Religieux d'estre des espions, pour les faire exiler, emprisonner, foüetter, massacrer : que c'est un Martir & deux Saints Evesques, M. d'Angelopolis & M. de Malaga, qui en rendent témoignage dans des écrits presentez au Souverain Pontife, &c.

Ces Messieurs oseroient-ils dire qu'ils ne s'en sont fiez qu'à leurs propres yeux ? Avoient-ils veû les autographes de ceux à qui ils ont attribué ces écrits ? Avoient-ils une demonstration qu'ils ne continssent rien que de veritable ? Ceux à la foy de qui ils ont bien voulu s'en rapporter, estoient-ils plus infaillibles sur tous ces faits, que le Pape, que les Evesques de France, que les Universitez, que toute l'Eglise ne l'estoit au regard du Livre de Jansenius ? Qu'ils nous les nomment un peu, s'ils osent, afin que l'on juge

ſi ces gens-là eſtoient d'un caractere à devoir eſtre crûs ſur leur parole & ſans aucunes preuves, par ceux qui ont ſoûtenu, & qui ſoûtiennent encore, qu'au regard du fait de Janſenius, il n'eſt pas permis de ſe fier au jugement de toute l'Egliſe.

Phantôme du Janſen. ch. 17. p. 192. &c.

Certainement on auroit aſſez de peine à ne pas remarquer là une conduite ſemblable à celle de ces Juifs, qui faiſoient ſcrupule d'entrer dans le Palais de Pilate, lors qu'ils n'en faiſoient point de luy demander la mort de l'innocent : & à qui le Fils de Dieu reprochoit qu'ils évitoient avec ſoin d'avaler un moucheron, pendant qu'ils avaloient ſans peine un chameau entier : *Excolantes culicem, camelum autem glutientes.*

Matt. 23.

En effet, peut-on rien imaginer de plus ſurprenant & de plus bizarre en meſme temps, que de voir d'un coſté la précaution ou plûtoſt l'obſtination inſurmontable de ces Meſſieurs, pour ne rien croire ou ne rien avoüer au préjudice de Janſenius ; & de l'autre leur crédulité, ou ſi j'oſe dire, leur étourdiſſement, pour donner aveuglément & ſans précaution dans toutes les fauſſetez les plus extravagantes.

qu'on publie contre l'honneur & la réputation de leurs adversaires? Croiroit-on que ce fussent de part & d'autre les mesmes personnes? Pourroit-on bien comprendre une si prodigieuse opposition d'eux-mesmes à eux-mesmes; & accorder deux faits si contraires l'un à l'autre?

Mais il ne faut qu'avoir compris la cause d'une conduite si étrange, pour n'en estre pas surpris. Engagez qu'ils estoient à soûtenir que l'Augustin d'Ipre estoit un écho fidéle de celuy d'Hippone, ils eussent esté obligez à se retracter, s'ils eussent voulu obeïr aux Constitutions du Saint Siége. Leur humilité ne pouvoit digerer cette petite confusion. Il a donc fallu, plûtost que de la souffrir, donner le démenti aux Papes, aux Evesques, à la Sorbonne, à l'Eglise entiere; pour défendre le Livre de Jansenius malgré luy-mesme & contre ses intentions, ou plûtost pour soûtenir le faux honneur de ses disciples résolus à ne point se dédire.

Mais par la mesme raison, s'il est question des Jesuites, gens trop déclarez pour ces Constitutions incommodes; s'il ne s'agit que de leur ré-

putation, ce n'eſt pas la peine de rien examiner, ny de rien ménager. Qu'on diſe d'eux & de leurs Neophytes tout ce qu'on peut ſe figurer de plus abominable; qu'on en faſſe des adorateurs du Démon, des ennemis déclarez de la Croix de JESUS-CHRIST; c'eſt peu de choſe. L'auteur du Theatre Jeſuitique l'a écrit; Saint-Amour l'a confirmé: c'en eſt aſſez, on le doit croire ſans autre diſcuſſion. En dépit du ſens commun, aux dépens de la conſcience, l'on ſoûtiendra *qu'il ne faut que lire* ce Theatre *pour eſtre perſuadé qu'il ne dit rien que de vray; & que l'on ne ſçait pas ce que les Jeſuites peuvent répondre aux hiſtoires qu'on rapporte d'eux ſur des témoignages ſi authentiques.* Tant il eſt vray que la ſeule & veritable maxime de ces Meſſieurs, ſur laquelle ils reglent toute leur conduite, c'eſt de conteſter les faits les plus averez & les plus inconteſtables, lors qu'il s'agit de ſoûtenir leur propre réputation: & de croire au contraire, ſans examiner, ou de publier meſme ſans le croire, tout ce qu'on leur dit de plus fabuleux, quand il s'agit de ruïner celle de leurs adverſaires.

ARTICLE III.

Obligation indispensable du Moraliste de faire une satisfaction publique pour tant de calomnies. Nullité de toutes les excuses qu'il pourroit imaginer pour s'en exempter.

L'Auteur de la Morale pratique est trop éclairé pour ne pas voir, sans qu'on l'en avertisse, quelle conclusion l'on doit tirer de tout ce qu'on a dit jusqu'icy. Il sent bien que la premiere & la plus naturelle de toutes, est l'obligation indispensable où il est presentement, de reparer le tort qu'il a fait à ceux qu'il a si cruellement déchirez par tant de calomnies ; & d'empescher de tout son pouvoir les pernicieux effets de sa Morale. Or il ne le peut faire qu'en supprimant, s'il estoit possible, tous les exemplaires de son Livre ; & en faisant une retractation aussi publique que ses calomnies l'ont esté, soit par ce livre ou par celuy de M. Jurieu, qui l'a copié. Si le Moraliste ne nous en croyoit pas, qu'il en croye du moins l'auteur de la [a] Perpetuité, ou celuy

[a] *Tom.* 1. *page* 1130.

b 2. part p. 522. de la b Nouvelle Défenſe de la Traduction de Mons. Qu'il en croye le c Pag. 16. c premier ou le d ſecond Factum contre le P. Hazart, la Lettre à M. Sod P. 9. thuel,& les e Lettres Provinciales. Qu'il e Lettre 16. en croye enfin le nouvel auteur du prétendu *Phantôme du Janſeniſme*, pour qui il a peut-eſtre plus de conſideration que pour perſonne.

Cét homme parlant à celuy qu'il prétend l'avoir injuſtement accuſé, prononce definitivement & ſans appel contre luy, *qu'il a commis un grand* P. 280. *péché en faiſant ſon Livre & en le donnant au public : & qu'il n'y a point de Confeſſeur éclairé & inſtruit des regles de l'Egliſe qui l'en puiſſe abſoudre, qu'en l'obligeant, outre les autres pénitences que peut meriter le crime d'une ſi injuſte diffamation*, A UNE RETRACTATION PUBLIQUE *de ces médiſances outrées ; & à la réparation du ſcandale qu'il a cauſé, &c.* Y a-t'il quelqu'un au monde à qui cela convienne mieux qu'à noſtre Moraliſte ?

Que ſi tant d'autoritez ne luy ſuffiſent pas pour le convaincre, qu'il reliſe ce qu'il a écrit luy-meſme, ou plutoſt ce qu'il a emprunté du IX. Ecrit de *ces excellens Curez*, ainſi qu'il les nom-

me, dont il a inseré les décisions dans son libelle. Mor.pr. tom. 2. p. 292.

Si vous l'avez bien prouvé, disoient-ils au P. Annat, qui leur avoit reproché des falsifications qu'ils avoient faites : Si vous l'avez bien prouvé, il ne nous reste qu'à en faire pénitence. Mais si vous ne l'avez point prouvé, & si c'est sans raison que vous nous imposez ces crimes, vous en estes vous mesme coupable .... & il ne vous reste aucune voye pour vous réconcilier avec Dieu, que la réparation publique d'un excés si public & si scandaleux......

Ce n'est point icy un jeu, mon P. 296. R. P. Vous estes vieux, & vous ne pouvez estre beaucoup éloigné du temps où vous paroistrez devant Dieu, abandonné de tout ce qui vous flatte maintenant .... Prévenez donc la rigueur de sa justice, & choisissez plûtost de souffrir la confusion salutaire du désaveu que vous nous devez, que de vous exposer à la confusion qui est préparée à ceux qui noircissent la réputation de leurs freres. Ainsi parloient *ces excellens Curez* au rapport du Moraliste.

De quel prétexte pourroit-il donc maintenant s'aviser, pour se dispenser

d'une obligation ſi étroite ? Je le défie d'en imaginer aucun qui ne ſe trouve déſja ruiné par ſes principes, où par d'autres qu'il ne ſçauroit prétendre luy avoir eſté inconnus.

1. Dira-t'il, par exemple, qu'il n'eſt pas le premier auteur des hiſtoires de ſa Morale pratique, & qu'il n'a fait que tranſcrire le Theatre Jeſuitique, la Lettre de Sotélo, le Mémorial de Collado, &c. S'il le dit, il eſt aiſé de répondre ce qu'on lit dans le Factum

P. 6. contre le Pere Hazart, que *non ſeulement les premiers auteurs des calomnies & des libelles diffamatoires ſont obligez à reſtituër l'honneur de ceux qu'ils ont diffamez, & doivent eſtre punis; mais auſſi ceux qui gardent un grand nombre de ces libelles, ou qui les debitent & qui*

P. 11. *publient ce qu'ils contiennent : Que celuy qui publie & debite un libelle diffamatoire ou ce qu'il contient, doit eſtre puny ſelon les loix, de la meſme peine que s'il en eſtoit l'auteur*, &c.

2. Dira-t'il qu'il a crû de bonne foy qu'il n'y avoit rien d'important dans tous ces libelles, qui ne fuſt veritable & tres-bien prouvé ? En vain le diroit-il : car on luy repliquera avec le Fa-

Ibid. ctum, que *ce n'eſt point de bonne foy*

qu'on croit des choses préjudiciables à l'honneur du prochain, quand on les croit sans raison & contre la Loy de Dieu: Que c'est les croire sans raison & contre la Loy de Dieu, que de les croire, de les assûrer, & de les publier sur le simple rapport d'un libelle diffamatoire, qui n'apporte aucune preuve d'un fait tres-important & tres-injurieux, non pas *à un Evesque*, mais à plusieurs Evesques, & à tout un Ordre Religieux, *& qui contient mille faussetez visibles.*

3. Voudroit-il bien que l'on dist pour l'excuser, que sa Morale pratique n'a porté aucun préjudice aux Jesuites, ny à leurs nouveaux Chrestiens; que l'on n'y a pas ajousté foy; & qu'ainsi il est dispensé de réparer un tort qu'il n'a point causé en effet?

A cela on auroit deux réponses à faire. L'une, que *le peuple croit ordinairement* les livres *sans en faire l'examen*: P. 143
Et qu'ainsi l'on ne peut douter qu'il n'y ait beaucoup de gens qui auront pris pour autant de veritez ce que l'on debite d'un ton si affirmatif dans la Morale pratique, sous des noms aussi considerables que le sont ceux dont l'auteur se couvre.

L'autre, que *ce qui est crû pour un*

Nouv. def. 1. part. p. 448. *temps par quelques-uns qui se détrompent, l'est pour toûjours par une infinité de personnes en qui l'impression qu'à fait une fois la calomnie, ne s'efface jamais: parce qu'ayant sçû d'abord le mal qu'elle a publié, ils n'en ont depuis rien sçû autre chose; & ainsi ils conservent toute leur vie les jugemens témeraires qu'ils ont formez sur ces faux bruits contre l'honneur de leurs freres.*

A quoy l'on peut ajouster encore avec le Factum, que quand ce livre ne trouveroit aucune créance de nos jours dans le monde, un temps viendra que les histoires qu'il contient, pourront passer pour veritables, a moins que l'on n'ait une retractation publique de l'auteur: sur tout parce qu'on les voit publier, *non dans de petits livres* P. 7. *bleus, qui se perdent, mais dans de gros livres, où elles deviennent comme eternelles.*

4. Enfin le Moraliste croira-t'il avoir satisfait à sa conscience, en protestant qu'il n'a rien écrit à dessein de diffamer les Jesuites, qu'il les aime au contraire, & qu'il *n'y a esté poussé que par la charité qu'il a pour eux?* S'il pensoit pouvoir ainsi faire illusion au monde, on luy répondroit fort bien avec le

Factum que *ce n'eſt pas aſſez de le dire, qu'il doit le prouver; & s'il ne le prouve, qu'il doit ſelon les loix eſtre puni comme un diffamateur & comme un calomniateur:* Que *celuy qui écrit ou dit quelque choſe contre l'honneur de quelqu'un, eſt préſumé ſelon les loix, le dire dans le deſſein de le diffamer, & doit ſubir la peine des diffamateurs & des calomniateurs.* P. 8.

On voit donc que l'Auteur de la Morale pratique doit à Dieu & au public une humble retractation de toutes les calomnies qu'il a avancées dans ce libelle, & qu'il ne peut par aucun prétexte s'en diſpenſer. Mais voicy une difficulté qui ſe preſente ſur la maniére dont il doit ſe rétracter. Eſt-il obligé de ſe nommer dans cette rétractation, ou s'il peut en conſcience y ſupprimer ſon nom? C'eſt un cas qu'il eſt neceſſaire d'examiner icy en ſa faveur.

ARTICLE IV.

Si le Moraliſte eſt obligé à déclarer ſon nom en ſe rétractant. Raiſons pour & contre. Déciſion du Cas propoſé.

PLuſieurs s'étonneront ſans doute que l'on ait pû mettre en queſtion

ſi un homme convaincu de tant de calomnies & de la neceſſité indiſpenſable de ſe rétracter, peut le faire ſans ſe nommer; c'eſt à dire s'il peut s'épargner la confuſion que merite ſon crime; & ménager ſon honneur, aprés avoir ſi cruellement bleſſé celuy de tant de perſonnes innocentes.

En effet, il ne ſemble pas qu'il y ait ſeulement à héſiter là-deſſus, aprés une déciſion auſſi expreſſe qu'eſt celle de S. Gregoire, qui ſe trouve dans le Droit Canon. Voicy ce qu'ordonne ce grand Pape, à l'occaſion d'un libelle ou placard qu'un inconnu avoit affiché durant la nuit dans une place de la ville, où il accuſoit ſans preuve un Officier de l'Egliſe, de ne s'aquiter pas fidellement de ſa commiſſion.

Can. *quidã malig- ni.* 2. cauſ. 5. q. 1.

Puiſque celuy qui dit vray ne doit pas craindre de ſe faire connoiſtre, que cét homme ſe montre publiquement, dit le Pape, & qu'il prouve ce qu'il a oſé avancer dans ſa dénonciation. Que *s'il demeure inconnu, & s'il n'avoüe pas publiquement ſon Ecrit,* qui que ce ſoit qui a eû la hardieſſe de commettre une telle méchanceté ou d'y donner ſon conſentement, Nous ordonnons par l'eſprit de Dieu

Greg. epiſt. l. 5. *Ep.* 30.

& de Jesus-Christ Noſtre-Seigneur, "
qu'il ſoit privé de la participation de "
ſon Corps & de ſon Sang. Mais ſi faute "
d'eſtre connu, parce qu'il ſe cache, on "
ne peut pas le ſoûmettre à la diſcipline "
Eccleſiaſtique, & qu'ayant la conſcien- "
ce chargée d'un ſi grand peché, il oſe "
malgré la déſenſe recevoir le Corps & "
le Sang du Seigneur ; qu'il demeure "
frappé d'anathême, & retranché du "
corps de l'Egliſe ſainte, comme un "
fourbe, & comme une peſte publique. "
Ne ſemble-t'il pas que ce ſoit là un Arreſt prononcé tout exprés contre noſtre Moraliſte?

Mais quelque plauſible que cela paroiſſe, il ne faut pourtant pas précipiter la déciſion, ſans avoir examiné avec ſoin ce qu'on peut dire en ſa faveur. Plus il ſemble qu'on a d'intereſt à le condamner, plus eſt-on obligé à ſe défier des raiſons qui ſe preſentent contre luy. Il faut uſer à ſon égard de la précaution, dont on luy reproche qu'il n'a pas uſé à l'égard d'autruy; & par cét exemple meſme, condamner la témerité avec laquelle il a ſi rigoureuſement prononcé contre ſon prochain ſans rien examiner. Voyons donc ſi l'on ne peut pas trouver d'excuſe legitime pour

le diſpenſer de déclarer ſon nom.

1. En premier lieu il eſt évident qu'il ne ſçauroit ſe découvrir, ſans ſe diffamer auprés de ceux qui ne le connoiſſent pas pour auteur de la Morale pratique. Car on a montré qu'elle eſt pleine de calomnies, qu'il ne ſçauroit avoir pris pour vrayes que par un extrême aveuglement ; & dont pluſieurs meſme ne peuvent eſtre écrites que de mauvaiſe foy. Eſt-il donc obligé à ſe déclarer publiquement un homme ſans lumiere & ſans conſcience ? A quelles inſultes ne ſe verroit-il pas expoſé, non ſeulement de la part des Jeſuites, mais des autres adverſaires qu'il peut avoir ? En quel mépris ne ſeroit-il point auprés de tout ce qu'il y a de gens d'honneur ? Peut-il eſtre obligé de s'y expoſer pour l'amour des Jeſuites ?

2. Les Docteurs conviennent qu'il y a certains cas où l'on eſt diſpenſé de reſtituer le bien d'autruy, quand on ne le peut faire qu'aux dépens de ſa propre vie. Il ſe peut faire d'ailleurs que l'Auteur de la Morale pratique eſt un Preſtre, & qu'il eſt perſuadé ſuivant la maxime de M. *** que *ſa réputation luy doit eſtre plus chere que ſa propre vie.* Ne luy ſeroit-il pas permis de fai-

re, pour éviter l'infamie, ce qu'il pourroit faire pour éviter la mort, c'est à dire de ne se point nommer ?

3. Enfin, puisque l'incertitude où il a voulu qu'on fust à l'égard de ce qu'il est, oblige à se figurer tout ce qu'il peut estre; si c'estoit non seulement un Prestre, mais un Directeur des ames, qui eust plusieurs personnes attachées à sa conduite, & qui seroient également mortifiées & scandalisées de le sçavoir coupable de tant d'excez. Si c'estoit un Theologien, ou un Ecrivain célebre, dont l'infamie dust retomber & sur sa doctrine mesme, & sur un grand nombre de gens qui auroient suivi son parti. Si avec cela il estoit persuadé que sa réputation fust extrêmement importante pour le bien commun de l'Eglise, & qu'il ne sçauroit se diffamer sans luy faire un tort considerable. En ce cas-là seroit-il obligé à sacrifier son honneur pour réparer celuy des Jesuites ?

Je ne crains pas que l'on m'accuse d'avoir rien dissimulé de ce qu'on peut alleguer raisonnablement en faveur de l'Auteur de la Morale pratique : Et cela mesme peut faire juger que ce n'est ny l'envie de contredire, ny le plaisir

de luy inſulter, qui m'empeſche d'acquieſcer aux raiſons qui viennent d'eſtre propoſées. Ce n'eſt pas meſme, comme quelques-uns pourroient s'imaginer, la crainte d'eſtre mis au rang des Caſuiſtes relaſchez. Car j'ay lieu de croire que le Moraliſte & ſes amis voudroient bien m'épargner pour cette fois.

Mais n'aurois-je pas ſujet de croire qu'ils me condamneroient en meſme temps dans leur cœur, puiſque je ſerois condamné par tous ces Docteurs qu'ils ont le plus décriez? Car il n'y a ny Eſcobar, ny Tambourin, ny Molina, ny Sanchez, ny Leſſius, ny aucun autre Docteur, pour relaſché qu'il ſoit ou qu'il paroiſſe, qui n'accuſaſt de prévarication quiconque ſeroit ſi téméraire, que d'exempter un calomniateur public de faire ce qui eſt abſolument neceſſaire pour réparer l'honneur de tout un Ordre, & pour empeſcher à l'avenir les ſuites pernicieuſes de ſes libelles.

En effet, l'Auteur de la Morale pratique eſt inconteſtablement obligé à ſe rétracter publiquement, & par un écrit imprimé. Cela eſt prouvé par ſes propres maximes. Je parle d'une rétractation, qui ſoit capable de détromper

ceux qui ont pû ajouster foy à ses mensonges. Or comment la rétractation auroit-elle cet effet, & dequoy serviroit-elle sans le nom de son auteur; puisqu'on pourroit croire qu'elle viendroit des Jesuites mesme, ou de quelqu'un qui auroit voulu se divertir en trompant le public? Il faut donc avoüer ou que le Moraliste n'est pas obligé à réparer l'honneur de son prochain, ce que nul Casuiste n'avoüera jamais, ou qu'il doit necessairement se faire connoistre. Toutes les raisons qu'on peut opposer à cette démonstration ne sont que de foibles raisons.

1. Il ne peut pas se déclarer auteur de la Morale pratique sans se diffamer: je le veux. Mais pourquoy la faisoit-il? que n'y pensoit-il avant que de s'engager témérairement à une si honteuse entreprise? Faudra-t'il, pour conserver une réputation qui ne luy appartient plus, que celle de vingt mille personnes en souffre sans qu'ils l'ayent merité?

2. Pour les insultes, quand il seroit en danger d'en souffrir quelques-unes de la part des Jesuites, seroit-ce une raison legitime pour le dispenser de ce qu'il doit à la justice & à la charité?

Si l'on estoit encore au temps où la penitence publique estoit commune, l'en dispenseroit-on sur le pretexte d'une crainte comme celle-là ? Mais de plus, elle ne sçauroit estre que frivole en cette occasion. Car comme il ne peut se rétracter sans donner un rare exemple d'humilité & de charité ; cét acte heroïque ne sçauroit manquer de luy gagner le cœur des personnes sages & vertueuses. Quand donc les Jesuites n'auroient nul égard aux devoirs de la charité, ils ont du moins assez d'esprit pour voir qu'en luy insultant aprés sa rétractation, ils se feroient eux-mesmes un tres-grand tort, & qu'ils en perdroient tout le fruit, empeschant par là leurs autres calomniateurs de suivre son exemple.

3. Ce que quelques Casuistes enseignent sur la restitution, ne fait rien à nostre sujet. Ils prétendent que la vie estant un bien d'un ordre superieur aux biens de la fortune, l'on n'est pas obligé de restituër au péril de sa vie. C'est ce qu'il n'est pas besoin d'examiner icy. Mais ils conviennent tous sans exception, que quand l'honneur du prochain ne se peut réparer autrement, un injuste diffamateur est obligé sous pei-

ne de la damnation eternelle à le réparer par la perte du sien propre. C'est un principe en cette matiere, & si l'on en excepte quelques cas extraordinaires, ce sont des cas tres-différens de celuy dont il s'agit icy.

4. On avoüe que si la différence estoit si extrême entre cet accusateur & les accusez, que sa réputation fust souverainement importante pour le bien commun de l'Eglise ou de l'Etat, & que la leur en comparaison de la sienne fust de nulle ou de tres-petite consequence : On avoüe, dis-je, en ce cas là que les Jesuites pourroient renoncer au droit qu'ils ont d'exiger de luy une satisfaction publique.

Mais à moins de cela croit-il qu'en conscience ils pussent y renoncer ? Par quelle raison pourroit-il estre obligé à conserver son honneur, qui ne les oblige encore plus fortement que luy? On est bien assûré qu'il n'est ny Evesque, ny Cardinal. Moins encore peut-on imaginer que ce soit un de ceux qui tiennent les premiers rangs dans l'Etat : la seule pensée en paroist ridicule.

A quel titre donc, & sous quelle qualité prétendroit-il que la réputation

d'un Corps entier ne puſt eſtre miſe en parallele avec la ſienne ? S'il eſt Preſtre, les Jeſuites ne le ſont-ils pas auſſi ? & leur réputation ne leur doit-elle pas eſtre, auſſi-bien qu'à luy, *plus chere que leur propre vie ?* Que ſera-ce ſi l'on ajouſte que parmy ces Jeſuites Miſſionnaires, qu'il repreſente comme les plus grands ſcelerats qui ſoient au monde, il y en a eû pluſieurs Eveſques ou Patriarches ? Je dis Eveſques du Japon, & Patriarches d'Ethiopie. Car ils ne l'ont point eſté que dans ces pays-là.

Si l'on dit que ce Moraliſte a un grand nombre de perſonnes attachées à ſa direction, y en a-t'il moins qui ſuivent celle des Jeſuites, ou plutoſt ne ſont-ils pas eux-meſmes en plus grand nombre que tous ceux qu'il peut diriger ? Si l'on veut que ce ſoit un Theologien ou un Ecrivain celebre, auroit-il aſſez bonne opinion de luy-meſme, pour croire que tout ce qu'il y a de Prédicateurs, de Theologiens ou d'Ecrivains dans la Societé, avec tout ce qu'il y en a eû depuis cinquante & ſoixante ans, qu'il a également diffamez : que tous enſemble, dis-je, ils ne ſoient pas dignes d'entrer en compa-

raison avec luy seul ? S'imaginera-t'il que quand on le connoistra pour ce qu'il est, l'Eglise fera une plus grande perte, & que le scandale sera plus grand, que n'est celuy qu'il a causé par la diffamation, je ne dis plus de tout un Ordre, mais de tout le Christianisme de l'Orient & d'un si grand nombre de Martyrs ? S'il estoit assez plein de luy-mesme pour se mettre cela dans l'esprit, il peut tenir pour assûré qu'il seroit le seul de son avis.

Il est donc hors de doute que l'Auteur de la Morale pratique n'est pas moins obligé en conscience à déclarer son nom, qu'il l'est à se rétracter publiquement, pour réparer l'honneur de son prochain ; & que nulle raison ne sçauroit l'en dispenser. Mais le fera-t'il?

ARTICLE V.

Raisons de douter que le Moraliste veüille faire une rétractation. Avis qu'on a à luy donner. Ce qu'on peut se promettre du public en cette occasion.

SI c'estoit une mesme chose de prescher la Morale sévere & de la pratiquer, il n'y auroit rien de plus aisé

maintenant que de deviner ce qu'on devroit attendre du Moraliſte. Mais la diſtance eſt extrême de la ſpeculation à la pratique : & l'on eſt accouſtumé depuis long-temps à voir que ceux qui ne trouvent point de Caſuiſte aſſez ſévére quand il s'agit de décider pour les autres , n'en trouvent point qui ne le ſoit trop,quand il eſt queſtion de décider pour eux-meſmes.

Que les Jeſuites ſeroient heureux en cette occaſion, ſi leur adverſaire vouloit prendre pour regle, je ne dis plus une Morale étroite & rigoureuſe, mais ſeulement le plus relaſché de tous ces Docteurs qu'on a ſi ſouvent raillez & cenſurez ! Bien-toſt on verroit non ſeulement une rétractation publique & par écrit, de tout ce que la Morale pratique impoſe aux Jeſuites, mais un empreſſement ſincére de ſon Auteur à ſupprimer , autant qu'il pourroit, ſes libelles diffamatoires ; & à faire courir par toute l'Europe ſa rétractation, ſans épargner n'y ſoin ny dépenſe , pour ſatisfaire à un devoir ſi important. Car c'eſt à quoy l'obligeroit ſans héſiter le plus large de tous les Caſuiſtes.

Mais en verité c'eſt ce que les Jeſuites ont peu de ſujet d'eſperer. Peut-

estre en auroient-ils d'avantage s'ils avoient moins de droit de l'exiger. S'il n'estoit icy question que d'une rétractation pareille à celle qui s'est faite les années passées en faveur d'un Anglois nommé Sothüel, qui avoit esté taxé de mensonge dans l'Apologie pour les Catholiques, on pourroit se promettre que l'Auteur de la Morale pratique, se résoudroit sans peine à en faire autant. On se rétracte assez aisément, lorsqu'il n'est question que d'une méprise, qu'on peut faire passer pour une erreur de bonne foy. L'amour propre peut mesme trouver son compte à ces sortes de rétractations, par ou l'on s'attire la réputation d'estre humble & sincere. Mais quand on ne peut se dédire, sans avoüer que l'on est coupable de beaucoup d'aveuglement ou de mauvaise foy : quand il faut rétablir aux dépens de son honneur celuy de ses adversaires, & perdre le fruit de ce qu'on a fait pendant plusieurs années pour les décrier, il n'y a que le pur amour de Dieu & le zêle de la justice qui puisse nous faire prendre une si genéreuse résolution. Quelque forte que soit la grace en de semblables occasions, il y a toûjours danger qu'el-

le ne ſoit pas victorieuſe.

Mais s'il eſt peu croyable que le Moraliſte ſe puiſſe réſoudre à une rétractation publique, il n'eſt pas moins difficile de dire quel party il luy reſte à prendre. Reduit à la neceſſité de ſe juſtifier, & à l'impuiſſance d'y réüſſir, à quoy pourra-t'il ſe déterminer? Se taira-t'il? Parlera-t'il? C'eſt ce qu'il n'eſt pas aiſé de conjecturer. Quoyqu'il en ſoit, voicy ce qu'on a à luy déclarer.

1. Que l'on prendra ſon ſilence pour un aveu forcé de l'impuiſſance où il ſera de ſe défendre : mais que cet aveu, ſuivant ſes propres maximes, ne le diſpenſera pas de la réparation qu'il eſt obligé de faire.

2. Que quoy qu'il puiſſe deſormais publier d'ailleurs, ſoit contre l'auteur de cette Défenſe, ſoit contre les Jeſuites, tant qu'il ne détruira point les preuves qu'on luy a oppoſées, ce ſera comme s'il eſtoit abſolument demeuré dans le ſilence à cet égard.

3. Qu'il n'aura rien fait s'il ne verifie entierement tout ce qu'il s'eſt engagé à ſoutenir par ſa Morale pratique; & qu'à moins de prouver qu'il ne s'eſt point trompé au ſujet du Theatre Jeſuitique, de la Lettre d'Angelo-

polis, de celle de Sotélo, du Mémorial de Collado &c, ou de rétracter publiquement chacune des faussetez dont il vient d'estre si clairement convaincu; on ne le regardera plus que comme un homme indigne de creance, & digne de toutes les peines qu'on doit faire souffrir à des calomniateurs publics.

Il est vray que par la précaution que ce Moraliste a prise de ne pas mettre son nom à la teste de son ouvrage, il semble qu'il s'est mis à couvert du chastiment ordonné par les loix humaines. Mais s'il a pû se soustraire ainsi à la justice des hommes, & s'il est encore assez malheureux pour se justifier au tribunal de sa propre conscience; il y en a toûjours deux autres qu'il ne sçauroit ny corrompre ny éviter.

L'un est celuy du jugement public de tous les gens sages, qui ne peuvent manquer de luy faire la justice qu'il merite. L'autre est celuy du souverain Juge, devant lequel il faudra peut-estre bien-tost qu'il paroisse. C'est-là qu'éloigné du bruit des vains applaudissemens dont apparemment quelques flateurs l'étourdissent, & dégagé du nuage des passions qui offusquent icy

ſa raiſon ; il aura à ſe défendre contre les juſtes plaintes de tant de ſerviteurs de Dieu, qu'il a ſi indignement & ſi témérairement condamnez ſans les connoiſtre. Pourra-t'il ſoutenir la preſence de ces illuſtres Martyrs, de ces fervens Miſſionnaires, de ces vertueux Chreſtiens, qui s'éleveront alors contre luy ? Croit-il qu'il en ſera quitte pour réclamer ou Saint-Amour ou l'auteur du Theatre Jeſuitique, ſur la foy de qui il les a diffamez ?

Il eſt à plaindre, ſi perſévérant en ſon péché, la crainte du trouble & de la confuſion où il doit ſe trouver alors, ne l'oblige pas dés-à-preſent à rentrer en luy-meſme, & à prévenir par une honte paſſagere celle qui ne finit jamais.

Au reſte ſi les Jeſuites n'ont pas ſujet de ſe promettre que l'Auteur de la Morale pratique leur faſſe ſatisfaction, du moins ont-ils lieu d'eſperer que les perſonnes deſintéreſſées & ſans paſſion leur feront juſtice, & à leurs accuſateurs auſſi. Je dis les perſonnes deſintéreſſées & ſans paſſion. Car on n'ignore pas à quel point il y en a qui ſont prévenus au déſavantage des uns & en faveur des autres. Mais pour les eſprits

raisonnables & non préoccupez, l'on ne peut douter qu'ils ne tirent au moins ces deux conclusions, qui sont comme les suites naturelles de ce qu'on vient de dire.

La premiere est qu'aprés des exemples si convaincans de la mauvaise foy, ou de la crédulité aveugle des faiseurs de Morale pratique, on ne les doit pas croire à l'avenir sur le chapitre des Jesuites; à moins que l'on ne soit convaincu d'ailleurs de la verité de ce qu'ils diront. Certes si jamais les préjugez ont esté favorables à ces Messieurs, on peut dire que ça a esté dans l'affaire de cette Morale. La réputation de ceux que le public en croit estre auteurs; le nom & le merite de ceux dont ils se vantoient d'avoir tiré leurs histoires; l'assûrance avec laquelle ils en parloient comme de choses publiquement reconnuës; le silence des Jesuites, qu'on pouvoit également attribuër à l'impuissance de répondre, ou au sentiment de leur innocence: Tout cela, dis-je, formoit un argument si plausible en faveur de ces histoires, qu'il n'y en a peut-estre aucune sur quoy l'on ait crû ces Messieurs avec moins de témérité que sur celles-là.

Si donc, malgré tant de vray semblance, on ne laisse pas de voir maintenant qu'il n'y eût jamais de calomnies plus insensées, ny de credulité plus honteuse que l'a esté celle de ces gens, qui se prétendent si éclairez, & si grands amateurs de la verité; n'y auroit-il pas de l'imprudence à croire quoyque ce soit en cette matiere sur leur témoignage; ou à tenir pour authentiques les piéces qu'ils produiroient dans la suite, quand on n'en pourra connoistre d'ailleurs la verité? Ainsi le moins qu'on se puisse promettre à l'avenir de ceux qui ont quelque reste de conscience & de raison, c'est qu'ils suspendront leur jugement, lors qu'on leur débitera de semblables histoires; pour ne pas s'exposer, sur la foy de telles gens, à un péché aussi considerable que l'est celuy de juger témérairement de son prochain en des choses de la derniere conséquence.

Ce que l'on espere en second lieu, c'est que non seulement le monde sera plus sur ses gardes pour l'avenir; mais que l'on entrera dans une juste défiance du passé. Je veux dire que ceux qui jusqu'icy avoient jugé de la conduite ou de la doctrine des Jesuites par les

discours & par les écrits de ces Messieurs de la Morale pratique, ou par ceux de leurs amis ; voudront bien examiner par eux-mesmes s'ils n'y ont point esté trompez : qu'ils repasseront par exemple sur le Vendrok, sur les Lettres Provinciales, & sur cent autres satires de mesme nature ; pour voir s'il n'y a pas autant ou plus de mensonges dans ces Libelles, que dans le Theatre Jesuitique & dans la Morale pratique.

Ce n'est pas que l'on prétende mettre cela au rang des problêmes. C'est une chose démontrée depuis longtemps, & qui se peut encore démontrer toutes les fois qu'il en sera besoin. Mais quand on ne l'auroit pas fait, & quand on n'auroit jamais réfuté ces anciennes satires, comme l'on vient de réfuter les nouvelles ; ne suffiroit-il pas de voir que les unes & les autres sont, pour ainsi dire, sorties de la mesme boutique : que ceux qui ont tant invectivé contre la Morale speculative des Jesuites, ne sont point d'autres gens que ceux qui viennent de mettre au jour la *Morale pratique*, ce chef d'œuvre d'imposture, si j'ose ainsi parler : enfin que c'est le mesme esprit & le mesme interest qui regne en tous

leurs ouvrages. Ne seroit-ce pas assez, dis-je, pour conclure qu'on ne peut sans un jugement tres-téméraire condamner les Jesuites sur le témoignage de ces auteurs ?

N'a-t'on pas droit de dire à ceux qui les ont pu croire jusqu'à present, *Revertimini ad judicium :* Repassez sur vos premiers jugemens. Voyez si des gens qui ont esté capables d'imputer à M. l'Evesque d'Angelopolis des mensonges qu'ils sçavoient bien n'estre nullement de luy ; qui ont assûré comme une chose notoire, que celuy de Malaga avoüoit publiquement le Theatre Jesuitique, malgré les preuves qu'ils y voyoient du contraire: qui ont soûtenu comme legitime la fausse Lettre de Sotélo, sans l'avoir examinée le moins du monde ; qui ont canonisé le Mémorial de Collado avec son auteur sans le connoistre. Voyez donc si ces gens-là doivent passer pour moins suspects, lorsqu'il s'agit du sentiment des Theologiens Jesuites. Voyez si la mesme passion qui les a empeschez de découvrir tant d'extravagances en ces libelles diffamatoires, ou d'y avoir égard, ne peut pas aussi leur avoir fait trouver des erreurs, où il n'y en avoit point.

Quoy donc, n'est-il pas infiniment plus facile de tromper ou d'estre trompé dans l'explication des sentimens d'un Theologien Moral sur des matieres embarrassées, qui passent la portée des gens du commun, que dans le recit des faits historiques dont tout le monde peut estre juge?

Or c'est néanmoins en des choses de cette nature, sur lesquelles il estoit facile de s'éclaircir, & où il estoit mesme difficile de se tromper, pour peu que l'on y eust apporté de précaution; qu'on voit en quel abysme d'erreurs & de calomnies ces Messieurs se sont précipitez, eux qui s'érigent en censeurs & en réformateurs du genre humain. Doit-on donc penser qu'ils ayent esté plus fideles témoins de la doctrine des Jesuites que de leurs actions?

Enfin, puisque le public est assez informé que la Morale pratique est une suite des contestations que l'on a veûës de nos jours sur des questions de la foy; que ce libelle a attaqué les Jesuites du costé des mœurs pour former un préjugé contre la cause qu'ils soûtenoient; & qu'il a esté fait pour mettre, si j'ose ainsi dire, le sceau à tout

ce qu'on avoit publié contr'eux en faveur d'une doctrine condamnée par l'Egliſe : On ſupplie les perſonnes qui ont quelque amour pour leur foy, & quelque ſoin de leur ſalut, de conſiderer quelle doit eſtre cette cauſe pour l'intereſt de laquelle on a fait la Morale pratique : ſi ce ſont-là les moyens qu'on emploiroit pour une bonne fin: ſi le vray zêle auroit recours à une telle malignité, à des invectives auſſi outrées, & à des calomnies auſſi noires que le ſont celles dont ce livre eſt rempli.

Ce ſont-là des réflexions ſi ſolides, ſi importantes, ſi naturelles, qu'on doit eſperer qu'il n'y aura perſonne qui ne les faſſe de luy-meſme en liſant cette Défenſe, & qui n'en tire toutes les concluſions qu'il en doit tirer pour l'intereſt de ſa conſcience & de ſa religion.

Phantôme du Janſen. ch. 20.

Benie ſoit donc la Providence qui ſçait, quand il luy plaiſt *faire ſervir les deſordres meſme des hommes au bien de ſes ſerviteurs* & de ſon Egliſe. Car c'eſt icy que l'on peut appliquer tres-veritablement aux faiſeurs de Morale pratique & cette penſée, & les paro-

les de Joseph à ses Freres, qu'un Ecrivain de ce parti-là appliquoit assez vainement il n'y a pas long-temps à un Docteur Catholique : *Vos cogitastis de me malum, sed Deus vertit illud in bonum.*

Ces Messieurs ont entrepris de faire une si affreuse peinture des Jesuites, pour donner horreur de leur doctrine, ou plutost de celle de l'Eglise. Mais Dieu a permis qu'en voulant faire un faux portrait de cette Societé, ils ont fait, sans y penser, le leur propre avec des couleurs si noires, qu'ils se sont par là exposez à tout le mépris & à toute l'indignation qu'ils esperoient faire tomber sur les Jesuites. Ainsi, le moins qui en puisse arriver, c'est que le monde reconnoissant aujourd'huy les uns & les autres pour ce qu'ils sont, il ne sçauroit s'empescher de tourner contre les accusateurs, le raisonnement qu'il auroit fait contre les accusez : & de conclure que des gens convaincus d'un aussi grand égarement d'esprit, & d'une aussi grande dépravation de cœur que le sont maintenant les Moralistes en ce qu'ils ont avancé contre leur

prochain, ne doivent pas estre estimez ny plus éclairez ny plus sincéres en ce qu'ils disent pour eux-mesmes.

Fin de la premiere Partie.

FAVTES A CORRIGER.

Pag.	*lig.*	*Lisez*	*Pag.*	*lig.*	*Lisez*
21.	25.	de personnes	290.	8.	leur dit
35.	26.	souhaité	294.	4.	sa dignité
36.	26.	Alex. VII.	314.	28.	en envoyasmes
119.	14.	fust	379.	18.	outrage
146.	6.	de la France	372.	16.	souscrire à
	16.	les Iroquois	382.	12.	concilié.
161.	19.	ses termes	*Ibid.*	26.	1624.
223.	27.	dans ses	418.	2.	*effacez* de répondre &.
227.	24.	de Pythag.	449.	12.	manquer
254. col. 2.	l. 25.	*effacez* de	461.	13.	& de son
265.	*l.* 5.	inutiles	487.	11.	*I. Reflexions.*

REPONSE

DE M. L'EVESQUE DE MALAga, à un Religieux Flamand, dont on a veû la traduction à la page 82.

dont on a veû la traduction à la page 82.

DOlendum ſane quod hæreticorum peſtifera inſania, è Francorum regno Chriſtianiſſimi Regis potentia & zelo relegata ſcintillat procul dubio in Flandro-belgica, Nullus enim Catholicus, niſi hujuſmodi hoſtium veneno (non dicam infectus) infatuatus, ſibi ſuadet viperinæ prolis Theatri Jeſuitici me eſſe parentem & auctorem. Abhorret quidem, & procaciſſimæ impoſturæ audacia exiſtit, quempiam nedum aſſerere tale ſomnium, ſed vel in mentem ſubire me unquam in religioſiſſimam Societatem Jeſu conſpiraſſe. Abhorret infamem librum, merito proſcribendum, ut in Hiſpania proſcriptus eſt, me ſcripſiſſe, imo vel cogitaſſe. Quod, ut hæreticorum malignitate incauti decipi non poſſint, coram Romano Pontifice Domino noſtro toti Chriſtiano orbi patefeci in *Catholica Querimonia*, quam ad V. R. P. tranſmitto. Malacæ die 8. Octobris 1686.

R. P. V. Conſervus in Domino.

FR. ILDEPHONSUS EPISC. MALACITANUS.

AVTRE LETTRE DV MESME AV PROvincial des Iesuites de la Flandrobelgique.

RECEPI Litteras R. P. V. magno cum gaudio, dum complacet in lectione Querimoniæ Catholicæ Matriti typis datæ, in quâ, quantùm potui, veritatem detexi ac demonstravi. Et licet reputaretur supervacanea satisfactio quam continet, specialiter apud cordatos, qui summa ratione perpendunt ac ponderant figmenta; oportuit patefacere abalienationes taliter insanientium hæreticorum.

Optimi consilij videtur ut iterum in Belgio recudatur libellus, & pluribus exemplaribus sparsis, his præcipuè in partibus Franciæ vicinioribus, ubi falsitatis venenum exordium sumpsit, & ab aliquibus etiam viris religiosis haustum est, latius veritas propagetur, totque patronos acquirat, quot lectores habuerit.

Opusculum hoc jucundiùs confeci, dum meam defensionem tali defensioni consociavi, ut aliquâliter particeps efficiar meriti sanctissima societate roborati. Ita enim *firma est spes nostra pro vobis* (alloquor Apostolicis verbis) Nam *si socij passionum estis, sic eritis & consolationis. Patientia* nobis *necessaria est*, pro magno certamine, in quo *opprobriis & tribulationibus spectaculum facti* sumus: ac proinde *meliorem & manentem substantiam* exspectamus: ideoque congratulamur de *confidentia vestra, quæ magnam remunerationem* exspectat. Deus optimus Maximus incolumem conservet R. P. V. Malacæ 28. Januarij 1687.

R. P. V. Conservus in Domino.

FR. ILDEPHONSUS Episcopus Malacitanus.

TABLE.

PREFACE.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE X.

Fin de la Table.

